
La France dans l'Union européenne

Édition 2019



Coordination	Anne-Sophie Cousteaux
Contribution	<p><i>Insee :</i> Virginie Andrieux, Séverine Arnault, Elika Athari, Catherine Beaumel, Julien Blasco, Marceline Bodier, Muriel Boucher, Jean-Pierre Cling, Marc Collet, Anne-Sophie Cousteaux, Odile Dangerfield, Dominique Demailly, Christelle De Miras, Sylvie Eghbal Téhérani, François Gleizes, Pascal Godefroy, Jérôme Laurent, Anaïs Levieil, Ronan Mahieu, Adel Moutaabbid, Irène Naudy-Fesquet, Mathieu Orzoni, Émilie Pénicaud, Hervé Piffeteau, Pierre Ralle, Didier Reynaud, Olivier Simon, Joëlle Tronyo</p> <p><i>Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Depp :</i> Yann Fournier</p> <p><i>Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Injep :</i> Catherine Bunel, Quentin Francou</p> <p><i>Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Sies :</i> Thomas Balcone, Stéphane Montenache, Camille Schweitzer</p> <p><i>Ministère des Solidarités et de la Santé, Drees :</i> Carine Ferretti, Muriel Moisy</p> <p><i>Ministère de la Transition écologique et solidaire, SDES :</i> Benoît Bourges, François-Xavier Dussud, Nicolas Riedinger, Clotilde Sarron</p> <p><i>Ministère du Travail, Dares :</i> Claire Létroublon, Gwenn Parent, Simon Rebière</p>
Directeur de la publication	Jean-Luc Tavernier
Directrice de la collection	Séverine Mayo-Simbsler
Rédaction	Catherine Demaison, Laurence Grivet, Denise Maury-Duprey, Séverine Mayo-Simbsler
Composition	Jouve
Couverture	<p>Coordination Séverine Mayo-Simbsler</p> <p>Conception et réalisation Jouve</p>
Éditeur	Institut national de la statistique et des études économiques 88 avenue Verdier, 92541 MONTROUGE CEDEX www.insee.fr

Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

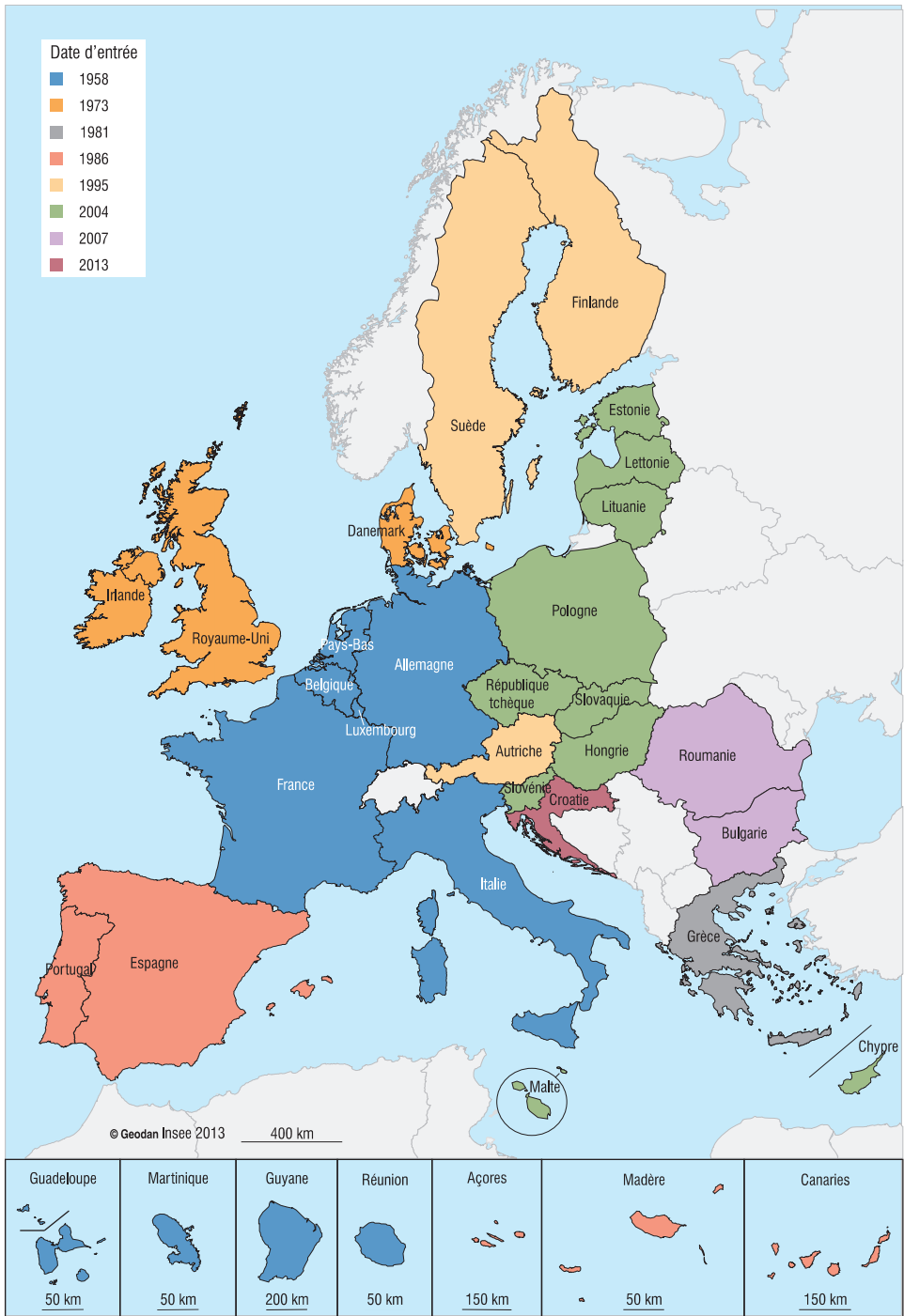
Sauf mention contraire, les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat. Elles peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique. Sur le site d'Eurostat (<https://ec.europa.eu/eurostat/>), les chiffres essentiels pour les comparaisons internationales sont actualisés régulièrement. Aussi, la date d'extraction des données est en général mentionnée sous les figures. Par défaut, les données utilisées concernent les pays de l'Union européenne à 28 dans ses frontières de 2013 à 2018. Dans l'ouvrage, ce périmètre est désigné par UE. Quand le périmètre retenu est différent, le champ est précisé sous les figures.

Les fiches de l'ouvrage font référence aux régions géographiques définies par la division de la Statistique des Nations unies (<https://unstats.un.org/unsd/methodology/m49/>). Les pays du nord de l'Union européenne regroupent le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, le Royaume-Uni et la Suède. Les pays de l'est de l'UE désignent la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie. Les pays du sud de l'UE réunissent, quant à eux, la Croatie, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, Malte, le Portugal et la Slovénie, auxquels s'ajoute Chypre. Enfin, les pays de l'ouest de l'UE rassemblent l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
n.c.a.	Non classé ailleurs
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

L'élargissement progressif de l'Union européenne



Édition
2019

La France dans l'Union européenne

Vue d'ensemble

Principaux indicateurs économiques et sociaux de l'Union européenne 9

Dossiers

Qui est pauvre en Europe ? Deux figures différentes de la pauvreté,
par l'approche monétaire ou par la privation matérielle et sociale 19

Santé et vieillissement : un regard comparé sur la situation des femmes
et des hommes en France et en Europe 37

Les personnes en situation contrainte sur le marché du travail
dans l'Union européenne : un diagnostic complémentaire
qui révèle l'ampleur de la main-d'œuvre sous-utilisée 53

La recherche et développement des entreprises françaises au sein
de l'Union européenne : spécificités sectorielles et financement public 67

La géographie des échanges commerciaux de biens au sein
de l'Union européenne : en 20 ans, une intensification
des échanges entre nouveaux et anciens pays membres 79

Fiches

Le système statistique européen 94

1. Union européenne en bref

1.1 Situation en 2017 98

1.2 Union monétaire européenne en 2017 100

1.3 Union européenne en longue période 102

1.4 Indicateurs européens de suivi des objectifs de développement durable 104

2. Population

2.1 Démographie 108

2.2 Jeunes de 15 à 29 ans 110

2.3 Seniors 112

2.4 Population étrangère et demandeurs d'asile 114

3. Conditions de vie, société

3.1	Consommation et conditions de vie	118
3.2	Statut d'occupation et confort des logements	120
3.3	Niveaux de prix et niveaux de vie	122
3.4	Pauvreté monétaire	124
3.5	Inégalités monétaires	126
3.6	Protection sociale	128
3.7	Parité en politique	130

4. Santé, éducation, recherche

4.1	Santé	134
4.2	Dépenses de santé	136
4.3	Éducation	138
4.4	Dépenses d'éducation	140
4.5	Recherche et développement	142

5. Marché du travail

5.1	Emploi et chômage	146
5.2	Catégories socio-économiques	148
5.3	Salaires et coût du travail	150
5.4	Articuler emploi et famille	152
5.5	Durée et organisation du temps de travail	154
5.6	Main-d'œuvre étrangère	156

6. Économie

6.1	Agriculture	160
6.2	Industrie-construction	162
6.3	Tertiaire marchand	164
6.4	Tourisme	166
6.5	Finances publiques	168
6.6	Échanges extérieurs	170

7. Transition écologique

7.1	Environnement	174
7.2	Énergie	176
7.3	Transports	178

Annexe

	Glossaire	183
--	-----------	-----

Vue d'ensemble



Principaux indicateurs économiques et sociaux de l'Union européenne

Pierre Ralle*

Cette vue d'ensemble synthétise les principaux indicateurs économiques et sociaux de l'Union européenne (UE) tels qu'ils sont présentés dans cet ouvrage.

L'UE rassemble en 2018 près de 513 millions d'habitants, la France étant le deuxième pays le plus peuplé, derrière l'Allemagne. Au sein de l'Europe, le vieillissement démographique constitue une tendance à long terme, amorcée depuis plusieurs décennies. Il est dû à la fois à la baisse de la fécondité et à celle de la mortalité aux âges élevés.

Le PIB de l'UE s'établit à un peu moins du quart du PIB mondial, proche de celui des États-Unis. L'économie allemande représente 20 % du PIB de l'UE en 2017. Le Royaume-Uni et la France suivent (14 %). Dans l'ensemble, les économies européennes sont très ouvertes, sur l'extérieur comme au commerce intra-européen. Le degré d'ouverture est cependant variable d'un pays à l'autre.

La dette publique a fortement augmenté dans la plupart des pays entre 2007 et 2017 du fait de l'accumulation de déficits importants pendant la récession. À la fin de l'année 2017, la dette notifiée des administrations publiques s'établissait à 82 % du PIB pour l'ensemble de l'UE. En 2017, le solde des administrations publiques est déficitaire à hauteur de 1,0 % du PIB dans l'ensemble de l'UE. Treize pays dégagent un excédent, quinze un déficit, dont la France. Dans l'UE, en 2017, un peu plus de deux personnes âgées de 15 à 64 ans sur trois ont un emploi. Le taux d'emploi dépasse ainsi de 2 points le niveau observé avant la crise de 2008-2009. Quand on prend en compte la main-d'œuvre « sous-utilisée » (c'est-à-dire les personnes qui souhaiteraient travailler ou travailler davantage), les hiérarchies entre pays, observées à partir du seul taux de chômage, sont modifiées. Ainsi, les bonnes performances de pays comme les Pays-Bas ou le Royaume-Uni sont relativisées, tandis que la position de la France est stable.

En 2016, 16 % de la population de l'UE (et 13 % de la population française) sont en situation de privation matérielle et sociale. Ce taux est généralement plus élevé dans les pays ayant un niveau de vie faible.

Une population qui vieillit

Depuis 1980, l'Union européenne (UE) s'est élargie progressivement de neuf à vingt-huit pays¹. Dans ses contours de 2018, l'UE rassemble près de 513 millions d'habitants. Au sein de l'UE, la France est le deuxième pays le plus peuplé, derrière l'Allemagne. De 1980 à 2018, la population a augmenté dans l'ensemble de l'UE. Elle a crû plus fortement en France et en Espagne que dans les autres grands pays européens.

Le vieillissement démographique constitue une tendance à long terme amorcée en Europe depuis plusieurs décennies. Ce vieillissement est dû à la fois à la baisse de la fécondité et à celle de la mortalité aux âges élevés. Ainsi, dans l'ensemble de l'UE, la part des personnes

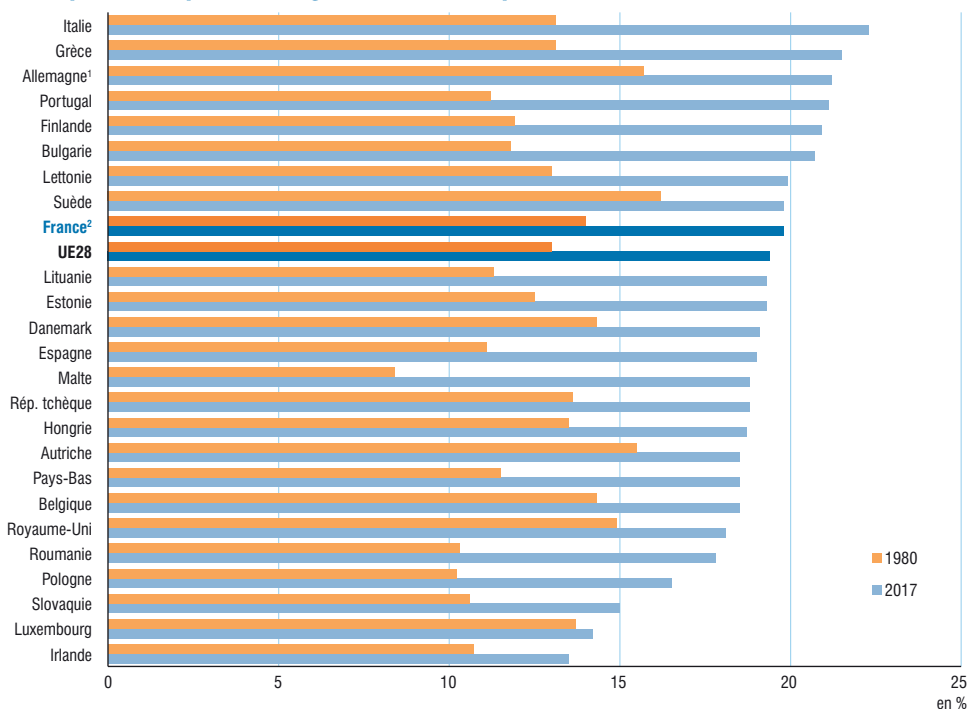
* Pierre Ralle, Insee.

1. Depuis le référendum de 2016 en faveur du Brexit, le Royaume-Uni est engagé dans un processus de séparation de l'UE.

âgées de 65 ans ou plus est passée de 13 % en 1980 à 19 % en 2017 (figure 1). En France métropolitaine, la progression est du même ordre.

En 2016, dans l'ensemble de l'UE, l'espérance de vie à la naissance atteint 83,6 ans pour les femmes et 78,2 ans pour les hommes. Éclairer les écarts entre femmes et hommes, en matière d'espérance de vie et d'espérance de vie sans incapacité, est l'objet du dossier « Santé et vieillissement : un regard comparé sur la situation des femmes et des hommes en France et en Europe » [Moisy, 2019]. La longévité des femmes en France est l'une des plus élevées en Europe, celle des hommes est inférieure de six années à celle des femmes. Ce désavantage masculin, plus marqué que dans d'autres pays en Europe, met en lumière les causes masculines de décès prématurés : les consommations de tabac et d'alcool restent des comportements à risque ancrés en France. En revanche, en France, l'espérance de vie « en bonne santé » est peu différenciée entre les femmes (64,9 ans) et les hommes (62,6 ans) et se situe dans la moyenne européenne.

1. Proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus en 1980 et 2017



1. Y compris la République démocratique allemande (RDA).

2. France métropolitaine.

Champ : Union européenne. Les données pour Chypre, la Croatie et la Slovaquie ne sont pas disponibles en 1980.

Source : Eurostat, extraction des données en septembre 2018.

Des objectifs d'éducation et de recherche pas encore atteints

Face à une population vieillissante, les efforts de formation et de recherche doivent être accrus pour doter les générations les plus jeunes d'un capital humain et d'un capital technologique suffisant.

En ce qui concerne l'éducation et la formation des plus jeunes, quatre objectifs font l'objet d'un suivi européen à l'horizon 2020 : la part des jeunes de 18 à 24 ans qui ont quitté le système

scolaire sans diplôme et qui ne suivent pas de formation ne devrait pas dépasser 10 % ; la proportion des personnes âgées de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur devrait être d'au moins 40 % ; la participation à l'enseignement préélémentaire des enfants ayant entre 4 ans et l'âge de l'obligation scolaire devrait atteindre au moins 95 % ; la proportion des jeunes âgés de 15 ans ayant un faible niveau en lecture, mathématiques et sciences ne devrait pas dépasser 15 %. En 2016, en moyenne dans l'UE, aucun de ces objectifs n'est atteint, bien que certains d'entre eux soient en passe de l'être. Au niveau national, les deux objectifs les plus communément atteints par les pays sont les objectifs de sortants précoces et de diplômés de l'enseignement supérieur. La France atteint ces deux objectifs, ainsi que celui de scolarisation des enfants avant 6 ans.

En ce qui concerne la recherche et développement (R&D), l'UE s'est fixé comme objectif de consacrer aux activités de R&D un montant supérieur ou égal à 3 % du PIB afin d'être compétitive face à des pays comme les États-Unis, dont l'effort de recherche est de 2,7 % en 2015 (contre 2,0 % pour l'UE). En dix ans, de 2006 à 2016, la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) en France a progressé en moyenne de 1,6 % par an en volume. Cependant, la France se situe à un niveau très en deçà d'autres pays fortement industrialisés comme l'Allemagne. Ainsi, en France, l'effort de recherche a légèrement augmenté, passant de 2,05 % à 2,22 %. Il demeure inférieur à celui de l'Allemagne (2,92 % en 2016).

Le dossier « La recherche et développement des entreprises françaises au sein de l'Union européenne : spécificités sectorielles et financement public » [Balcone et Schweitzer, 2019] analyse les spécificités françaises. Certains secteurs d'activité sont plus propices à la réalisation de R&D que d'autres. Ainsi, la structure sectorielle de l'économie d'un pays a un impact sur son effort de recherche global. Si la France avait la structure sectorielle de l'Allemagne (donc une industrie plus présente), tout en conservant ses intensités de recherche sectorielles, l'effort de recherche des entreprises y serait de 2,74 %, contre 1,44 % actuellement. Par ailleurs, le secteur public, en plus de la R&D qu'il réalise lui-même, a également un impact sur la R&D des entreprises à travers les politiques publiques qui sont menées et les financements de cette recherche privée. En l'occurrence, la France est le pays de l'UE dépensant le plus (en part de PIB) en aides publiques à la R&D des entreprises.

Près d'un quart du PIB mondial

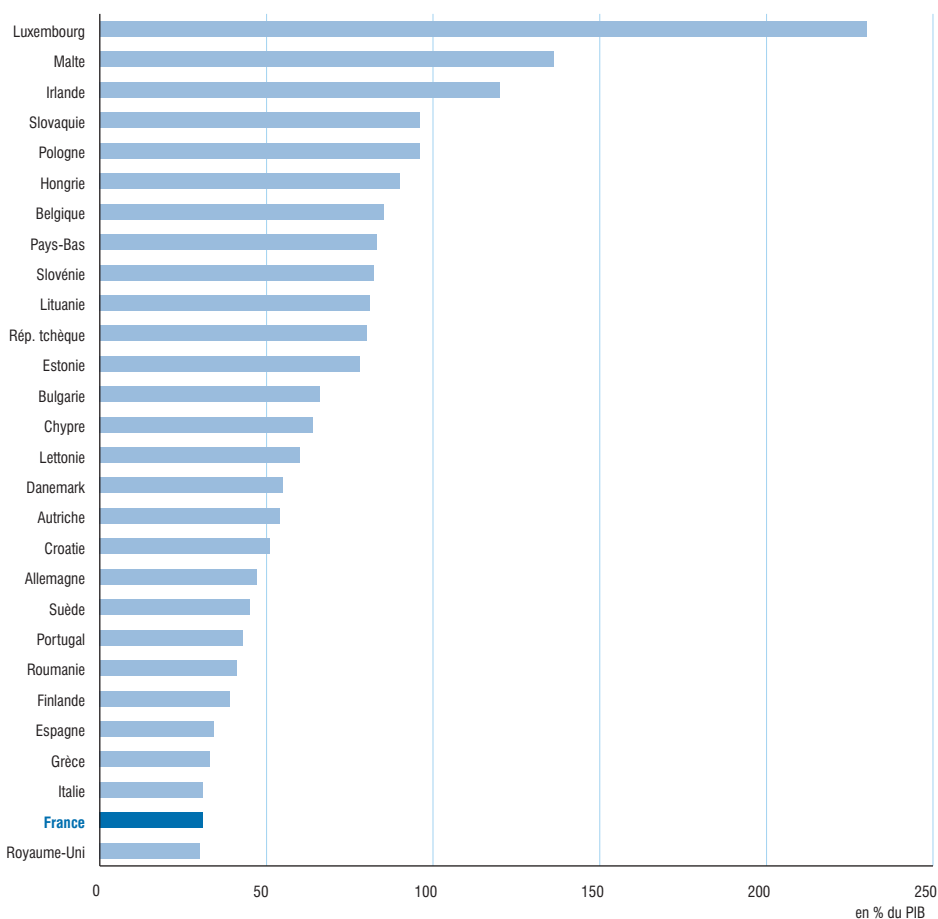
Sur le plan économique, le PIB de l'UE représente un peu moins du quart du PIB mondial, proche de celui des États-Unis. Au sein de l'UE, l'Allemagne est le premier pays en matière de PIB en parité de pouvoir d'achat (PPA). En 2017, l'économie allemande représente 20 % du PIB de l'UE, suivie par le Royaume-Uni et la France (14 %). Les hiérarchies relatives sont différentes de ces écarts absolus : ainsi, le Luxembourg est largement en tête avec un PIB par habitant 2,5 fois supérieur à la moyenne de l'UE en 2017.

Des marchés européens ouverts

En 2017, le taux d'exportation, qui caractérise le degré d'ouverture d'un pays au commerce international, varie très significativement au sein de l'UE : de 30 % du PIB au Royaume-Uni jusqu'à 230 % du PIB au Luxembourg (*figure 2*). Plusieurs facteurs expliquent ces disparités, au premier rang desquels la taille des pays. L'Allemagne, première économie de l'UE, se distingue avec un taux d'exportation sensiblement plus élevé (47 %) lié au poids important de l'industrie manufacturière dans l'activité économique du pays.

Le taux d'exportation indique aussi un positionnement dans la mondialisation. En effet, les pays spécialisés dans la sous-traitance, plutôt que dans la production de biens finis, ont souvent un taux d'exportation élevé. C'est le cas de nombreux pays de l'est de l'Europe qui exportent une grande part de leur production vers les pays de l'ouest de l'Europe (notamment l'Allemagne).

2. Taux d'exportation en 2017



Source : Eurostat, extraction des données en septembre 2018.

Le dossier « La géographie des échanges commerciaux de biens au sein de l'Union européenne : en 20 ans, une intensification des échanges entre nouveaux et anciens membres » [Moutaabbid et Simon, 2019] analyse le commerce entre pays de l'UE. Les échanges de biens sont majoritairement tournés vers leurs autres partenaires européens. L'Allemagne y occupe une position de partenaire privilégié, notamment auprès des nouveaux pays membres de l'UE. C'est également, dans une certaine mesure, le cas de la France vis-à-vis de l'Espagne et de l'Italie. Malgré l'ouverture croissante des économies européennes, l'organisation des échanges de biens est relativement stable depuis 20 ans, et dépend avant tout du poids économique des pays. L'évolution de l'intensité des échanges montre cependant un rapprochement entre pays éloignés géographiquement, notamment entre l'est et l'ouest de l'Europe.

En 2007, avant le déclenchement de la crise financière, l'UE présentait un solde extérieur des biens et services légèrement excédentaire (0,6 % de son PIB). Depuis, elle est devenue fortement exportatrice nette, avec un solde des échanges extérieurs de biens et services qui s'établit à + 3,7 % du PIB en 2017. La France et le Royaume-Uni se distinguent par la persistance d'un déficit des échanges de biens et services, qui s'établit respectivement à - 1,1 % et - 1,3 % du PIB en 2017.

Un rétablissement partiel des finances publiques

En 2017, le solde des administrations publiques est déficitaire à hauteur de 1,0 % du PIB dans l'ensemble de l'UE. Treize pays dégagent un excédent, quinze un déficit, dont la France (- 2,7 % du PIB²). Si le solde évalué pour l'ensemble de l'UE est quasiment au même niveau que dix ans plus tôt, il avait en revanche plongé lors de la récession de la fin des années 2000. Le rétablissement progressif des finances publiques entre 2009 et 2017, constaté sur l'ensemble de l'UE, doit beaucoup à l'amélioration du contexte économique. Cependant, il masque des disparités importantes entre pays. En France, le solde des administrations publiques s'est redressé de 4,5 points de PIB entre 2009 et 2017, mais moins que pour l'UE dans son ensemble (+ 5,6 points de PIB).

La dette publique, exprimée en points de PIB, a fortement augmenté dans la plupart des pays entre 2007 et 2017 du fait de l'accumulation de déficits importants pendant la récession. À la fin de l'année 2017, la dette notifiée des administrations publiques s'établit à 82 % du PIB pour l'ensemble de l'UE. Ce chiffre varie toutefois de 9 % du PIB pour l'Estonie à plus de 100 % du PIB en Belgique, en Italie, au Portugal et jusqu'à 176 % du PIB pour la Grèce. La France et l'Espagne sont très proches du seuil de 100 % du PIB.

Indicateurs de transition écologique

Plusieurs indicateurs sont retenus dans l'ouvrage pour analyser la transition écologique.

La quantité de déchets municipaux produite en France (511 kg/habitant en 2016) est supérieure à la moyenne de l'UE (483 kg/habitant). Le volume produit par l'ensemble des activités économiques est en revanche le même en France que la moyenne de l'UE (4,9 tonnes/habitant en 2014), alors qu'il varie beaucoup d'un pays à l'autre (0,9 tonne en Croatie et 24,9 tonnes en Bulgarie), l'importance des industries extractives expliquant en partie ces différences.

La consommation intérieure apparente de matières s'élève à 11,1 tonnes par habitant en France (en 2015) et est inférieure à la moyenne européenne (13,5 tonnes). Les émissions françaises de gaz à effet de serre par habitant (7,1 tonnes équivalent CO₂/habitant en 2016) sont également inférieures de 18 % à celles de l'UE (8,7 tonnes). Le bouquet énergétique est en grande partie responsable de ces résultats : en France, le nucléaire garde une place prépondérante, alors que la part des énergies renouvelables (16 % de la consommation finale d'énergie) est légèrement inférieure à la moyenne européenne (17 %) et à l'objectif européen fixé à 20 % en 2020.

De 15 à 64 ans : deux personnes sur trois en emploi

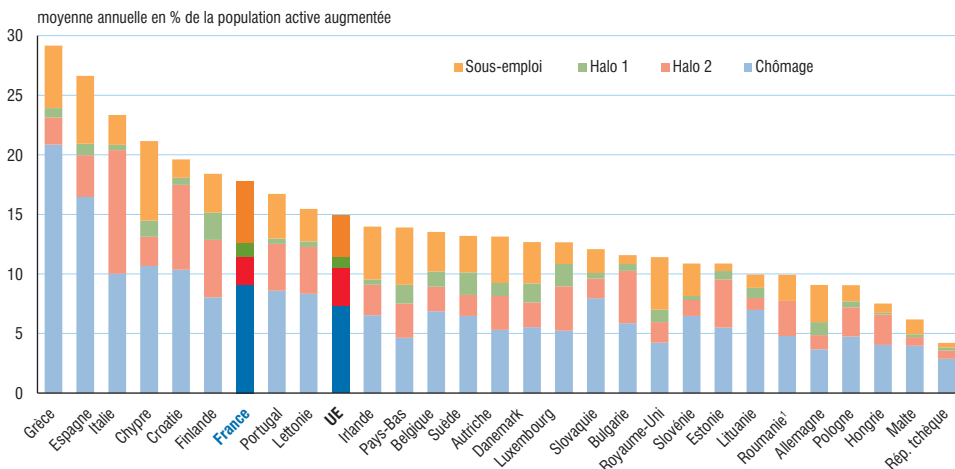
Dans l'UE, en 2017, un peu plus de deux personnes âgées de 15 à 64 ans sur trois ont un emploi. Le taux d'emploi dépasse ainsi de 2 points le niveau observé avant la crise de 2008-2009. Il varie de 53,5 % en Grèce à 76,9 % en Suède. Il est de 64,7 % en France. Dans l'ensemble de l'UE, le taux d'emploi des hommes (73,0 %) est supérieur à celui des femmes (62,5 %). Cet écart, qui s'est réduit au fil du temps, est stable depuis 2014. Il varie fortement selon les pays. Le taux d'emploi des plus jeunes (15-24 ans) atteint 34,7 %. Il progresse depuis 2015 mais reste en deçà de son niveau de 2008. Les disparités entre pays sont fortes, reflétant des différences de durée de scolarité, de cumul emploi-études (dont l'apprentissage), mais aussi des difficultés d'insertion des jeunes plus ou moins marquées sur le marché du travail. Le taux d'emploi des plus âgés (55-64 ans) s'établit à 57,1 % dans l'ensemble de l'UE. Il dépasse 70 %

2. Il s'agit des données notifiées publiées par Eurostat en octobre 2018.

en Allemagne et en Suède et, bien qu'en croissance, il reste inférieur à la moyenne européenne en France (51,3 %).

En 2017, le taux de chômage des personnes âgées de 15 à 74 ans s'établit à 7,6 % en moyenne dans l'UE et se rapproche de son niveau de 2008. Le dossier « Les personnes en situation contrainte sur le marché du travail dans l'Union européenne : un diagnostic complémentaire qui révèle l'ampleur de la main-d'œuvre sous-utilisée » [Parent et Rebière, 2019] analyse l'équilibre du marché du travail, en allant au-delà des seuls chiffres de l'emploi et du chômage. Il s'intéresse à la main-d'œuvre dite « sous-utilisée », c'est-à-dire aux personnes qui souhaiteraient travailler ou travailler davantage (halo du chômage, sous-emploi). Ceci conduit à modifier les hiérarchies observées à partir du seul taux de chômage. En 2017, dans l'UE, la main-d'œuvre sous-utilisée concerne 15,0 % de la population active augmentée du halo (figure 3). Les bonnes performances de pays comme les Pays-Bas ou le Royaume-Uni sont relativisées. Quant à la France, sa position dans la hiérarchie des pays européens reste plutôt stable, que l'on considère le taux de chômage seul ou bien la sous-utilisation de la main-d'œuvre dans son ensemble. La France se situe parmi les sept pays présentant les taux de sous-utilisation les plus élevés de l'UE, avec un taux de 17,7 %.

3. Taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre dans l'Union européenne en 2017



1. Les données du halo 1 de la Roumanie ne sont pas disponibles.

Champ : personnes de 15 à 74 ans.

Note : la population active est augmentée du halo du chômage. Pour Eurostat, le halo du chômage regroupe les individus inactifs au sens du BIT souhaitant travailler, mais qui ne sont pas comptés comme chômeurs au sens du BIT soit parce qu'ils ne sont pas disponibles rapidement pour travailler (halo 1), soit parce qu'ils ne recherchent pas d'emploi (halo 2). Le sous-emploi regroupe les travailleurs à temps partiel, souhaitant accroître leur temps de travail et étant disponibles pour le faire.

Source : Eurostat, enquête sur les forces de travail.

Une personne sur six en situation de privation matérielle et sociale

En 2016, le niveau de vie moyen des habitants des pays membres de l'UE est de 19 390 euros annuels. Il varie de 3 060 euros annuels en Roumanie à 41 560 euros au Luxembourg, soit un rapport de 1 à 14. En exprimant les niveaux de vie en standards de pouvoir d'achat (SPA), ce rapport varie de 1 à 6.

Le rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % de personnes les plus aisées du pays et le niveau de vie plafond des 10 % de personnes les plus modestes est de 3,7 en moyenne dans l'UE. En France, il est inférieur à la moyenne européenne (3,3). Les inégalités mesurées par cet indicateur sont les plus élevées en Bulgarie, en Lituanie, en Roumanie et en Espagne.

L'étude de la pauvreté est approfondie dans le dossier « Qui est pauvre en Europe ? Deux figures différentes de la pauvreté, par l'approche monétaire ou par la privation matérielle et sociale » [Blasco et Gleizes, 2019]. La pauvreté monétaire se fonde sur le revenu du ménage et comporte un caractère relatif. La privation matérielle et sociale repose sur les conditions de vie de l'individu. Le taux de privation matérielle et sociale a donc une corrélation négative avec le niveau de vie du pays, qui est plus marquée que pour le taux de pauvreté monétaire. En 2016, 13 % de la population française et 16 % de la population de l'UE sont en situation de privation matérielle et sociale. La pauvreté monétaire, quant à elle, touche 14 % des Français et 17 % des Européens. La France a un des plus faibles taux de pauvreté monétaire de l'UE et un taux de privation matérielle et sociale médian. Dans la majorité des pays de l'UE, les populations exposées à l'une ou l'autre des pauvretés sont similaires du point de vue du statut d'activité, de la profession et de la configuration familiale. Toutefois, les indépendants, les agriculteurs et les jeunes sont beaucoup plus touchés par la pauvreté monétaire que par la privation matérielle et sociale. ■

Pour en savoir plus

Eurostat, *Chiffres clés de l'Europe – Statistiques illustrées*, édition 2018.

Dossiers



Qui est pauvre en Europe ? Deux figures différentes de la pauvreté, par l'approche monétaire ou par la privation matérielle et sociale

*Julien Blasco, François Gleizes**

La pauvreté monétaire et la privation matérielle et sociale sont deux approches différentes de la pauvreté. La première, fondée sur le revenu du ménage, est définie de manière relative : le seuil de pauvreté dépend du niveau de richesse du pays. La seconde repose sur les conditions de vie et établit un même seuil pour tous les pays. Les personnes identifiées par ces deux approches de la pauvreté ne sont pas les mêmes, et cela a un impact sur les comparaisons entre pays de l'Union européenne (UE).

En 2016, 12,7 % de la population française et 15,7 % de la population de l'UE sont en situation de privation matérielle et sociale. La pauvreté monétaire, elle, touche 13,6 % des Français et 17,3 % des Européens. La France a un des plus faibles taux de pauvreté monétaire de l'UE et un taux de privation matérielle et sociale médian. Les deux taux sont corrélés, mais certains pays présentent des taux de pauvreté proches selon une définition et très éloignés selon l'autre. Au sein d'un même pays, les populations pauvres définies par ces deux indicateurs ne se recoupent que partiellement : en France, moins de 6 % de la population est touchée par les deux formes de pauvreté. Pour autant, dans la majorité des pays de l'UE, les populations exposées à l'un ou l'autre type de pauvreté sont relativement similaires du point de vue du statut d'activité, de la profession et de la configuration familiale. Les indépendants, les agriculteurs et les jeunes sont toutefois beaucoup plus touchés par la pauvreté monétaire que par la privation matérielle et sociale.

Les pays les plus aisés ont dans l'ensemble des taux de privation matérielle et sociale bien plus faibles que dans le reste de l'UE, mais leurs taux de pauvreté monétaire sont plus proches de la moyenne. Par ailleurs, les personnes en situation de privation matérielle et sociale dans ces pays ont un niveau de vie bien plus élevé, mais une satisfaction dans la vie du même ordre que leurs homologues des pays moins aisés.

Il existe plusieurs façons de définir statistiquement la pauvreté. Une première approche, appelée **pauvreté monétaire** relative, caractérise les ménages pauvres par un critère de **niveau de vie** qui dépend de la distribution des niveaux de vie du pays. Cette définition pose au moins deux problèmes : elle ne permet pas d'appréhender les différences de situation qui peuvent correspondre à un même niveau de vie, et elle oblige toute comparaison internationale de la pauvreté à mettre en perspective des populations définies par des seuils de pauvreté différents.

Une autre approche de la pauvreté, complémentaire de la précédente, consiste à mesurer les privations en matière de consommation et les difficultés budgétaires des individus. Ainsi, dans l'Union européenne (UE), une personne est réputée en situation de **privation matérielle et sociale** si elle déclare ne pas avoir les ressources financières suffisantes pour accéder à un certain nombre de biens et services, considérés comme nécessaires à des conditions de vie

* Julien Blasco, François Gleizes, Insee.

décentes en Europe [Eurostat, 2018]. Cette approche, parfois qualifiée d'absolue, établit un seuil de nombre de privations qui est le même pour tous les pays.

Ces deux types de mesure de la pauvreté n'identifient pas forcément les mêmes populations [Lollivier et Verger, 1998]. Le dispositif européen EU-SILC (*encadré 1*) sur les revenus et les conditions de vie permet d'apprécier les différences et les points communs entre ces deux populations. Il permet également d'observer en quoi les comparaisons européennes de la pauvreté sont affectées par le choix de l'indicateur. En particulier, on peut se demander si le caractère absolu du seuil de privation matérielle rendrait les populations pauvres identifiées plus comparables d'un pays à l'autre.

La privation matérielle et sociale touche 12,7 % des Français et 15,7 % des habitants de l'UE

En 2016, dans l'UE, 15,7 % de la population est en situation de privation matérielle et sociale, soit plus de 78 millions de personnes. Sont considérés en situation de privation matérielle et sociale les individus qui, par manque de moyens financiers, sont confrontés à au moins cinq difficultés matérielles ou sociales parmi une liste de treize concernant entre autres les dépenses de logement, d'habillement, d'alimentation et de loisirs (*encadré 2*).

Pour effectuer des comparaisons internationales, l'UE est partagée en deux grandes « régions », en se fondant sur la classification de l'Organisation des Nations unies (*figure 1*). La première région rassemble les pays du Nord et de l'Ouest¹, la seconde ceux du Sud et de

Encadré 1

Le dispositif EU-SILC

Le dispositif EU-SILC (statistiques sur le revenu et les conditions de vie) a pour vocation de permettre la production d'indicateurs structurels sur la répartition des revenus et sur les conditions de vie des ménages, comparables pour les pays de l'UE. Il s'inscrit dans le programme d'action communautaire de lutte contre l'exclusion sociale et fournit le matériau statistique au rapport de synthèse annuel de la Commission européenne sur ces questions. Les enquêtes qui constituent le dispositif EU-SILC collectent des informations sur les revenus de l'année N-1 ; les variables sur les privations matérielles et les conditions de vie des ménages portent quant à elles sur l'année N. Cela peut expliquer des écarts avec d'autres publications sur les niveaux de vie, qui retiennent l'année de perception des revenus, et non celle de l'enquête.

Le règlement prévoit des domaines dits « primaires » traités chaque année (démographie, revenus, exclusion sociale, travail, logement, éducation, santé) et des domaines dits « secondaires » sur des thèmes variables d'une année à l'autre (privations matérielles des enfants, endettement,

bien-être subjectif, etc.), qui ont été définis à l'initiative de la Commission à partir de 2005.

Les données exploitées ici proviennent principalement du dispositif SILC 2016, excepté pour la partie concernant la satisfaction dans la vie, qui exploite un module secondaire issu du dispositif SILC 2013. Une partie des résultats proviennent d'indicateurs directement calculés par Eurostat et téléchargés depuis leur site Internet en septembre 2018, l'autre partie est issue de calculs effectués par les auteurs sur les fichiers de micro-données. De légers écarts peuvent exister.

Pour la majorité des pays, le taux de valeurs manquantes sur l'indicateur de privation matérielle et sociale est inférieur à 2 %. Parmi les 7 pays pour lesquels il est supérieur à 2 %, il est relativement plus élevé dans les premiers quintiles de revenu aux Pays-Bas et en Suède, et dans une moindre mesure en France et en Finlande. Le fait que ce taux de valeurs manquantes soit plus élevé pour les plus bas revenus engendre une sous-estimation du taux de privation matérielle et sociale pour ces pays.

1. Respectivement Danemark, Finlande, Irlande, Royaume-Uni, Suède et Allemagne, Autriche, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas.

l'Est². Ce regroupement est géographique, mais aussi économique, car l'Europe du Nord et de l'Ouest ainsi définie rassemble les 11 pays ayant les plus hauts niveaux de vie médians de l'UE.

Le taux de privation matérielle et sociale varie de manière très importante selon les pays, allant de moins de 3 % en Suède à quasiment 50 % en Roumanie. À cet égard, les deux régions de l'UE présentent de grandes disparités : le taux de privation matérielle et sociale de l'Europe du Nord et de l'Ouest est inférieur de moitié à celui de l'Europe du Sud et de l'Est (respectivement 10,7 % et 21,3 %). L'Europe du Sud et de l'Est rassemble ainsi près des deux tiers des Européens en situation de privation matérielle et sociale, alors qu'elle concentre moins de la moitié de la population de l'UE.

1. Taux de privation matérielle et sociale par pays en 2016



Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2016, extraction des données en septembre 2018.

2. Respectivement Chypre, Croatie, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Slovaquie et Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, République tchèque. Ce regroupement diffère ainsi de celui de l'ONU en incluant les pays baltes et Chypre.

Le nouvel indicateur de privation matérielle et sociale

Établi en 2017, l'indicateur de privation matérielle et sociale de l'UE est défini comme la proportion de personnes vivant en ménage ordinaire (c'est-à-dire hors logements collectifs et habitations mobiles) incapables de couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable. Les treize éléments sont les suivants :

- avoir des impayés de mensualités d'emprunts, de loyer ou de factures d'électricité, d'eau ou de gaz ;
- ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances par an hors du domicile ;
- ne pas pouvoir se payer un repas contenant de la viande, du poulet ou du poisson (ou l'équivalent végétarien) au moins tous les deux jours ;
- ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue d'un montant proche du seuil mensuel de pauvreté (environ 1 000 euros pour la France) ;
- ne pas pouvoir se payer une voiture personnelle ;
- ne pas pouvoir maintenir le logement à bonne température par manque de moyens financiers ;
- ne pas pouvoir changer les meubles hors d'usage par manque de moyens financiers ;
- ne pas pouvoir se payer des vêtements neufs ;
- ne pas posséder au moins deux paires de bonnes chaussures par manque de moyens financiers ;

- ne pas pouvoir dépenser une petite somme d'argent pour soi sans avoir à consulter quiconque ;
- ne pas pouvoir se retrouver avec des amis ou de la famille au moins une fois par mois pour boire un verre ou pour un repas par manque de moyens financiers ;
- ne pas pouvoir avoir une activité de loisir régulière par manque de moyens financiers ;
- ne pas avoir accès à Internet par manque de moyens financiers.

Ce nouvel indicateur vise à améliorer l'indicateur de **privation matérielle**, utilisé entre autres pour calculer le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPe, [Beffy *et al.*, 2014]), et comptant parmi les dix indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable du gouvernement français. Cet ancien indicateur est composé de neuf éléments mesurés au niveau du ménage, dont six sont communs avec celui de privation matérielle et sociale. Trois éléments ont été supprimés de la liste (le fait de posséder une machine à laver, un téléviseur couleur et un téléphone), car leur trop grande fréquence dans la population ne les rendait pas pertinents pour définir un état de privation matérielle [Guio *et al.*, 2012]. Par ailleurs, des éléments relatifs à la vie sociale ont été ajoutés.

Proportion de personnes en situation de privation selon la dimension en 2015

en %

	France	Union européenne	Europe du Nord et de l'Ouest ¹	Europe du Sud et de l'Est ¹
Ne pas pouvoir faire face à des dépenses inattendues	32,8	37,5	31,9	44,2
Ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors de son domicile	24,0	34,4	23,4	48,0
Ne pas pouvoir remplacer des meubles hors d'usage	23,7	29,4	20,4	41,1
Ne pas pouvoir dépenser une petite somme d'argent pour soi sans avoir à consulter quiconque	14,7	16,0	11,7	19,4
Ne pas avoir une activité de loisirs régulière	12,6	15,6	12,3	21,8
Avoir des impayés de mensualités d'emprunts, de loyer ou de factures d'électricité, d'eau ou de gaz	8,9	11,5	8,6	16,0
Ne pas pouvoir acheter des vêtements neufs	8,5	10,2	7,9	14,5
Ne pas pouvoir avoir un repas contenant des protéines au moins tous les deux jours	7,3	8,5	5,8	11,3
Ne pas avoir deux paires de bonnes chaussures ¹	5,8	4,9	3,0	7,0
Ne pas pouvoir maintenir son logement à bonne température	5,5	9,4	5,4	14,2
Ne pas pouvoir retrouver des amis ou de la famille au moins une fois par mois pour boire un verre ou pour un repas	5,3	10,7	8,0	15,7
Ne pas avoir de voiture personnelle	2,5	7,9	5,7	10,0
Ne pas avoir accès à Internet	2,1	5,5	2,4	8,4

1. Ces chiffres, non publiés par Eurostat, sont calculés par les auteurs.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2015, extraction des données en septembre 2018 et calculs des auteurs.

Encadré 2 (suite)

Les taux de privation mesurés par ces deux indicateurs sont proches : en 2016, le taux de privation matérielle (ancienne version) est de 15,7 % dans l'UE. En France, il est de 11,0 %, contre 12,7 % pour la privation matérielle et sociale. Parmi les Français pour lesquels les deux statuts de privation sont calculables¹, 8,6 % sont considérés en situation de privation selon les deux définitions, 4,1 % seulement selon la nouvelle définition et 2,3 % seulement selon l'ancienne définition.

Les différentes difficultés matérielles et sociales sont plus ou moins fréquentes dans la population, indiquant des degrés variables de gravité de la privation. La difficulté la plus fréquemment rencontrée par les Européens est de ne pas pouvoir

faire face à une dépense inattendue d'un montant de l'ordre du seuil de pauvreté mensuel (environ 1 000 euros en France) : c'est le cas, en 2015, d'un tiers des Français et des personnes vivant dans l'UE (*figure*). Vient ensuite le fait de ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors de son domicile, une difficulté rencontrée par un quart des Français et un tiers des Européens. Dans la plupart des pays, ces difficultés sont rencontrées par la très grande majorité des personnes en situation de privation matérielle et sociale (plus de 80 %). À l'inverse, le fait de ne pas pouvoir se payer un accès à Internet est une privation rencontrée par seulement 5 % des Européens et 2 % des Français.

1. Soit 96,9 % de la population.

En outre, les pays aux plus faibles taux de privation matérielle et sociale se situent en Europe du Nord et de l'Ouest : les taux sont de 7 % ou moins dans six de ces pays (Autriche, Danemark, Finlande, Luxembourg, Pays-Bas et Suède). Ils sont plus élevés pour les autres pays de ce groupe : entre 9,4 % pour l'Allemagne et 13,3 % pour la Belgique, l'Irlande se distinguant avec un taux de 16,3 %. Les taux de privation matérielle et sociale sont plus hétérogènes dans les pays d'Europe du Sud et de l'Est : ils sont de 12 % ou moins pour quelques pays (Estonie, Malte, Pologne, République tchèque et Slovaquie), mais dépassent 30 % en Hongrie et en Grèce, et atteignent même 47 % en Bulgarie et Roumanie.

La France, avec un taux de privation matérielle et sociale de 12,7 %, occupe une position médiane au sein de l'UE. Au sein de l'Europe du Nord et de l'Ouest, son taux est le quatrième plus élevé, supérieur à celui de l'Allemagne et plus proche de celui de la Belgique ou du Royaume-Uni.

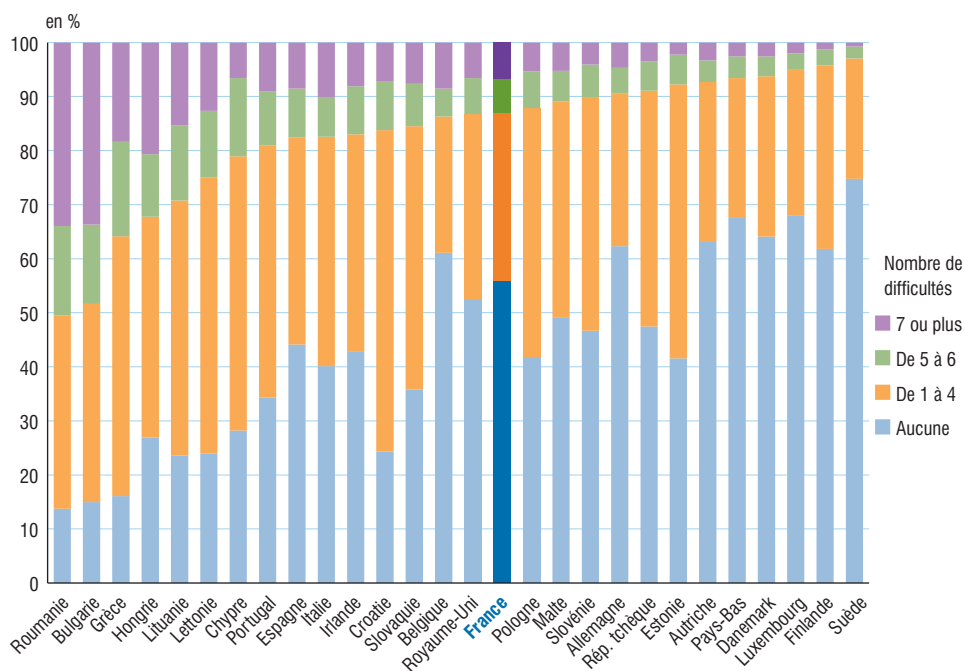
Les pays ayant un taux de privation matérielle et sociale faible ont aussi la plus forte proportion de personnes qui déclarent ne subir aucune des 13 difficultés retenues pour établir l'indicateur (*figure 2*). C'est le cas de plus de 60 % de la population de ces pays, mais de moins de 15 % des Roumains.

La pauvreté monétaire touche 13,6 % des Français et 17,3 % des habitants de l'UE

L'indicateur de privation matérielle et sociale est construit sur la base d'un nombre absolu de difficultés matérielles ou sociales. La pauvreté monétaire est en revanche appréhendée relativement à la distribution des niveaux de vie dans chaque pays : un individu est considéré comme pauvre au sens monétaire si le niveau de vie de son ménage est inférieur à un seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian national.

Les niveaux de vie médians étant très dispersés au sein de l'UE, les seuils de pauvreté le sont tout autant. En 2016, en **standard de pouvoir d'achat** (SPA), c'est-à-dire en tenant compte des différences de prix entre les pays, un individu est considéré comme pauvre au sens monétaire si son niveau de vie est inférieur à 12 370 SPA en France. Ce seuil est plus de quatre fois supérieur à celui de la Roumanie et plus de 25 % inférieur à celui du Luxembourg.

2. Répartition de la population selon le nombre de difficultés matérielles et sociales en 2016



Lecture : en France, en 2016, 55,9 % de la population déclare ne subir aucune des 13 difficultés matérielles et sociales, 31,1 % en subissent entre 1 et 4, 6,2 % en subissent 5 ou 6 et 6,8 % en subissent 7 ou plus.

Note : les pays sont classés par taux de privation matérielle et sociale décroissant.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2016, calculs des auteurs.

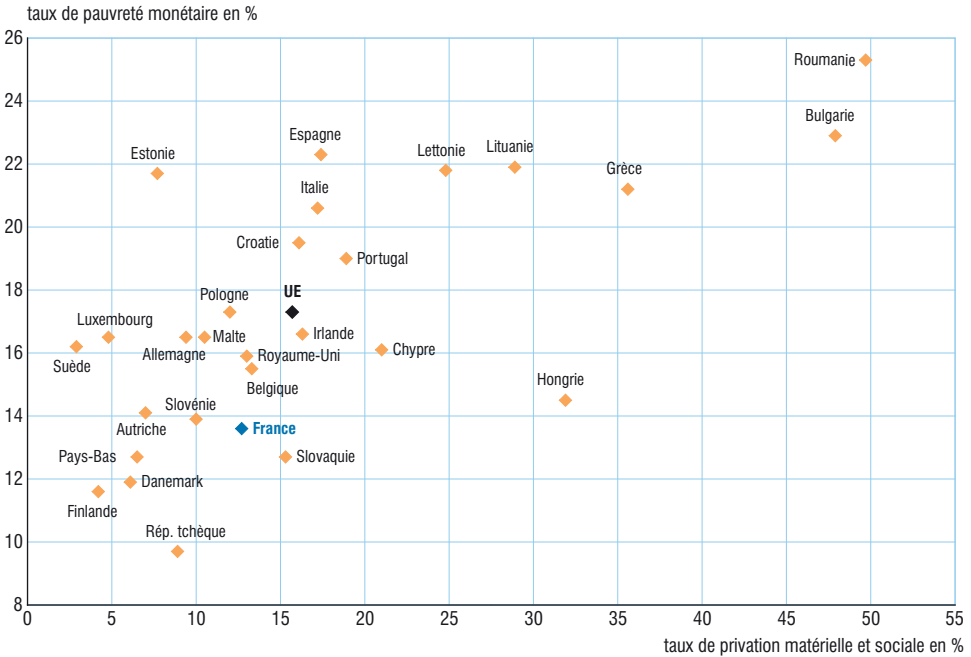
La pauvreté monétaire touche 17,3 % des habitants de l'UE, et les taux de pauvreté nationaux varient de 9,7 % en République tchèque à 25,3 % en Roumanie (figure 3). L'amplitude des écarts entre les taux de pauvreté monétaire est donc bien inférieure à celle observée pour les taux de privation matérielle et sociale. En France, le taux de pauvreté monétaire est de 13,6 %, soit le sixième taux le plus bas de l'UE et le quatrième plus bas d'Europe du Nord et de l'Ouest.

La majeure partie des pays aux plus faibles taux de pauvreté monétaire, tels la République tchèque, la Finlande ou le Danemark, présentent également de faibles taux de privation matérielle et sociale. Symétriquement, la plupart des pays aux plus hauts taux de privation matérielle et sociale (telles la Roumanie, la Bulgarie ou la Grèce) présentent des taux de pauvreté monétaire très élevés.

Cependant, certains pays aux taux de pauvreté monétaire similaires présentent des taux de privation matérielle et sociale très différents. Par exemple, la Hongrie et l'Autriche sont très proches en matière de taux de pauvreté monétaire (respectivement 14,5 % et 14,1 %), mais la privation matérielle et sociale touche 31,9 % de la population en Hongrie, ce qui en fait le quatrième pays le plus touché de l'UE, contre seulement 7,0 % en Autriche, l'un des taux les plus faibles de l'UE.

Le fait qu'un taux de pauvreté monétaire élevé puisse être associé à un taux de privation matérielle faible (et vice versa) est un constat qui se vérifie également dans le temps. En France et en Europe, le taux de privation matérielle et le taux de pauvreté monétaire ont parfois évolué dans des directions opposées (encadré 3).

3. Taux de pauvreté monétaire et taux de privation matérielle et sociale dans l'UE en 2016



Lecture : en France, en 2016, le taux de privation matérielle et sociale est de 12,7 % et le taux de pauvreté monétaire de 13,6 %.
 Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2016, extraction des données en septembre 2018.

Encadré 3

Évolution du taux de privation matérielle et du taux de pauvreté monétaire dans l'UE depuis 2005

Au cours de la dernière décennie, les taux de privation matérielle¹ n'ont pas évolué de la même manière dans les différents pays de l'UE. En moyenne dans l'UE, le taux de privation matérielle a augmenté sous l'effet de la crise économique, passant de 17,3 % en 2009 à 19,6 % en 2012 (figure). Sur la période, il a augmenté d'un peu plus d'un point en Europe du Nord et de l'Ouest, principalement en raison d'une forte hausse au Royaume-Uni, qui s'observe aussi en Irlande. En Europe du Sud et de l'Est, cette progression est beaucoup plus marquée : le taux de privation matérielle augmente de 3,6 points sur la période, du fait de la très forte hausse dans les pays du Sud (en particulier Espagne, Grèce et Italie) et dans certains pays de l'Est (pays baltes, Hongrie et Bulgarie).

Sur la période 2012-2016, le taux de privation matérielle diminue au sein de l'UE, où il passe de 19,6 % à 15,6 %. Il en est de même en Europe du Nord et de l'Ouest (- 2,1 points), ainsi qu'en Europe du Sud et de l'Est, où la baisse est particulièrement forte (- 6,0 points). Dans ce groupe, seule la Grèce reste en 2016 à un niveau de privation matérielle supérieur à celui de 2012.

Le taux de pauvreté monétaire n'évolue pas forcément de la même manière que celui de privation matérielle. De 2007 à 2012, les deux taux évoluent de façon similaire. Cependant, alors que le taux de privation matérielle chute à partir de 2013, le taux de pauvreté monétaire poursuit son augmentation jusqu'à atteindre un maximum en 2016. Cette évolution contrastée pourrait s'expliquer par le redressement du niveau de vie médian

1. On utilise ici l'ancienne définition, afin de pouvoir remonter avant 2013 (encadré 2).

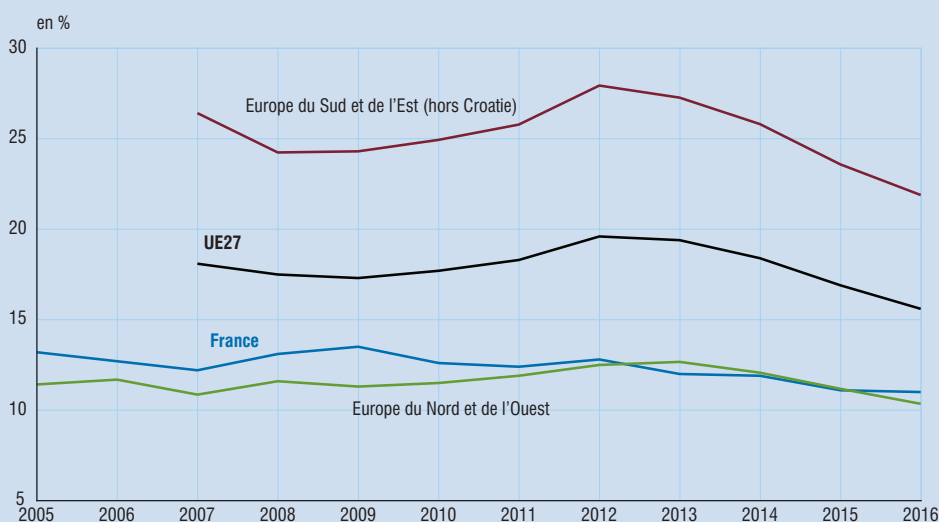
Encadré 3 (suite)

dans plusieurs pays, améliorant les conditions de vie mais relevant mécaniquement le seuil de pauvreté monétaire.

En France, le taux de privation matérielle a baissé quasi continûment de 2009 à 2016, passant de 13,5 % à 11,0 %. Le taux de pauvreté monétaire, quant à lui, était proche du taux de privation matérielle à la fois en niveau et en évolution jusqu'en 2009, année à partir de laquelle il s'en écarte : il augmente puis se stabilise autour

de 13,6 %. Cette même divergence a été observée et commentée à partir de l'indicateur français de pauvreté en conditions de vie [Pan Ké Shon, 2015]. Les raisons en sont mal connues, notamment du fait de la complexité de ce dernier indicateur. Cela pourrait s'expliquer, entre autres, par la part subjective de l'autoévaluation des conditions de vie, et le fait que les ménages auraient tendance à adapter leurs appréciations en temps de difficulté.

Taux de privation matérielle depuis 2005



Champ : Union européenne à 27.

Note : la Croatie a été exclue du champ pour garantir un champ constant depuis 2007. Avant 2007, les données ne sont pas disponibles pour la Roumanie et la Bulgarie.

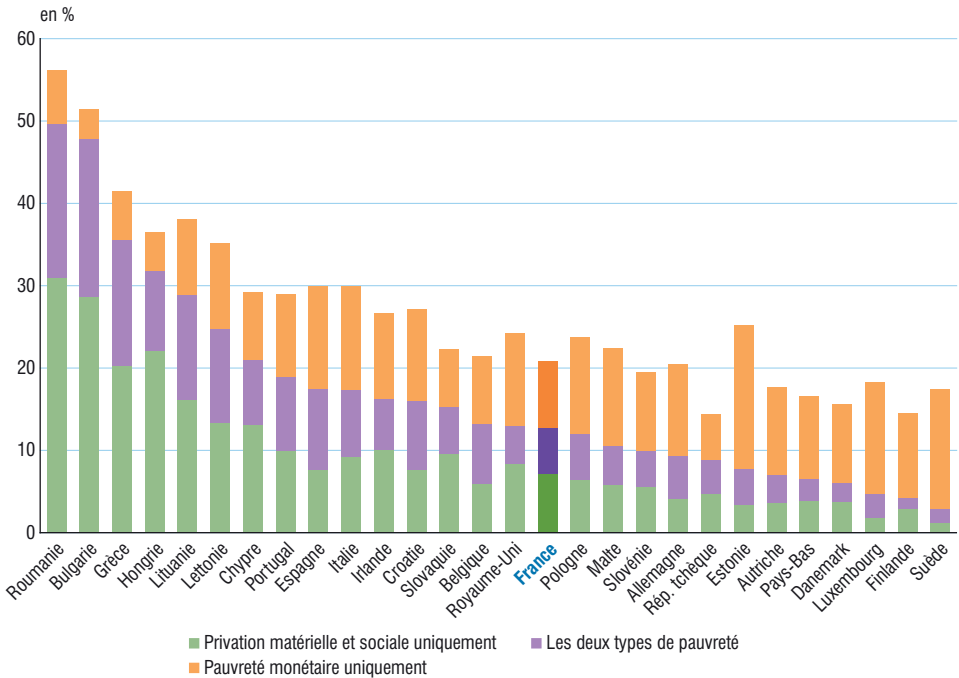
Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2005 à 2016, extraction des données en septembre 2018.

En France, 5,5 % de la population cumule pauvreté monétaire et privation matérielle et sociale

Bien que le taux de privation matérielle et le taux de pauvreté monétaire soient proches dans une bonne partie des pays de l'UE, les individus qui se trouvent dans chacune de ces deux situations ne sont pas forcément les mêmes. En France, en 2016, 43 % des personnes en situation de privation matérielle et sociale sont également en situation de pauvreté monétaire, ce qui représente 5,5 % de la population totale (figure 4).

Parmi les individus affectés par au moins un des deux types de pauvreté, la proportion de personnes cumulant les deux situations varie d'une sur dix en Finlande à un peu plus d'une sur trois en Bulgarie. Ainsi, dans tous les pays de l'UE, les individus qui cumulent les deux formes de pauvreté sont une minorité par rapport à ceux qui ne sont atteints que par l'une d'entre elles.

4. Proportion de personnes en situation de pauvreté monétaire et de privation matérielle et sociale en 2016



Lecture : en 2016, 20,8 % des Français sont touchés par un des deux types de pauvreté, dont 7,2 % des Français en situation de privation matérielle et sociale seule, 8,1 % en situation de pauvreté monétaire seule et 5,5 % cumulant les deux types de pauvreté.

Note : les pays sont classés par taux de privation matérielle et sociale décroissant. Pour les individus dont la situation de privation matérielle et sociale n'est pas connue, on leur applique le taux de privation matérielle et sociale du pays en question. Cette méthode a tendance à sous-estimer la part de la pauvreté cumulative, en particulier là où le taux de non-réponse de la population pauvre est relativement important, comme en Suède ou aux Pays-Bas.

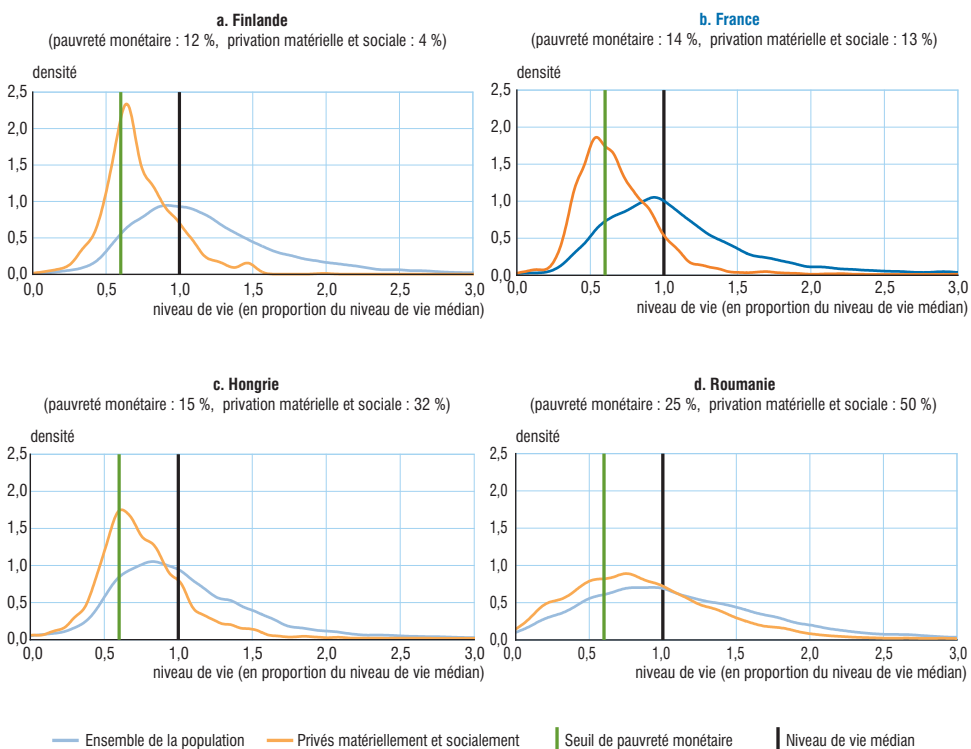
Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2016, calculs des auteurs.

Sans surprise, parmi les personnes pauvres selon l'une des deux définitions, la part relative des deux types de pauvreté varie entre les pays. En Roumanie, Bulgarie, Grèce et Hongrie, moins d'une personne pauvre sur sept est en situation de pauvreté monétaire sans être en situation de privation matérielle et sociale. À l'inverse, dans les pays de plus faible taux de privation matérielle et sociale comme la Suède, le Luxembourg ou la Finlande, plus de 70 % des personnes pauvres sont uniquement en situation de pauvreté monétaire. En France, la population pauvre est composée à 35 % de personnes en situation de privation matérielle et sociale seule, à 39 % de personnes en situation de pauvreté monétaire seule, et à 27 % de personnes cumulant les deux types de pauvreté.

Les pays qui comportent la plus faible part de personnes atteintes par l'une ou l'autre des pauvretés sont la République tchèque et la Finlande (moins de 15 %). À l'inverse, cette part de la population dépasse 50 % en Roumanie et en Bulgarie, pour la majeure partie constituée de personnes en situation de privation matérielle et sociale. En France, 20,8 % de la population est touchée par au moins l'une des deux formes de pauvreté.

Si toutes les personnes touchées par la privation matérielle et sociale ne sont pas pauvres au sens monétaire, leur niveau de vie est bien inférieur à celui du reste de la population. Dans la majorité des pays de l'UE, plus de 80 % d'entre elles ont un niveau de vie inférieur à la médiane. La distribution de leurs niveaux de vie est également plus resserrée que dans le reste de la population, avec une majorité de personnes généralement concentrées autour du seuil de pauvreté monétaire (*figure 5*). En France, 90 % des personnes en situation de privation matérielle et sociale vivent en dessous du niveau de vie médian, et moins de 2 % d'entre elles ont un niveau de vie supérieur à 1,5 fois la médiane (contre 20 % de la population totale).

5. Distribution des niveaux de vie de la population et des personnes en situation de privation matérielle et sociale



Lecture : la courbe bleue est la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population, la courbe orange celle de la population en situation de privation matérielle et sociale. L'aire sous chacune des courbes vaut 1. En France, 44 % des personnes en situation de privation matérielle et sociale ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté monétaire, 90 % ont un niveau de vie inférieur à la médiane, et moins de 2 % ont un niveau de vie supérieur à 1,5 fois la médiane. Note : la Finlande, la Hongrie et la Roumanie sont représentées car ces pays sont des cas où les taux de pauvreté monétaire et de privation matérielle et sociale sont, respectivement, faibles pour les deux, faible pour la pauvreté monétaire et élevé pour l'autre, élevés pour les deux.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2016, calculs des auteurs.

Les contours socio-démographiques des deux types de pauvreté sont relativement similaires

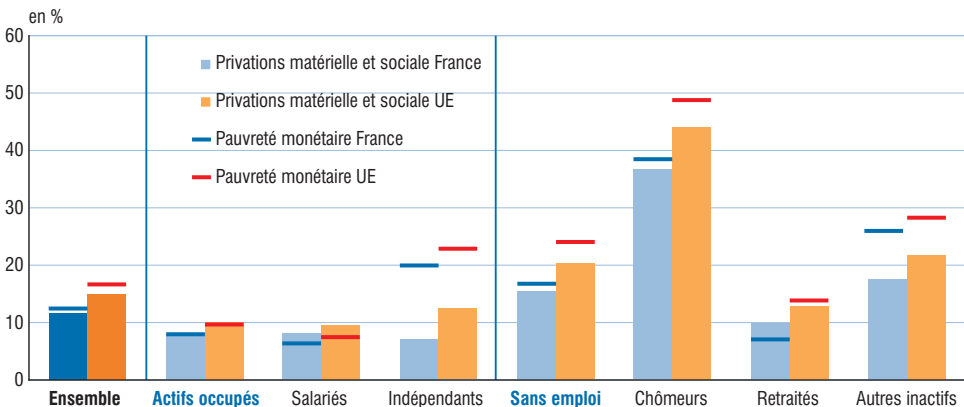
Bien que les individus touchés par la pauvreté monétaire et la privation matérielle et sociale ne soient pas forcément les mêmes, ces deux populations ont beaucoup de caractéristiques socio-démographiques en commun. Ainsi, que ce soit du point de vue du statut d'activité, de la profession ou de la configuration familiale, les écarts de taux de pauvreté des différentes catégories de population sont du même ordre selon les deux définitions.

En moyenne dans l'UE et pour les deux types de pauvreté, les **actifs occupés** sont un peu moins touchés que les **retraités**³, et environ quatre fois moins que les **chômeurs** (figure 6). Du point de vue de la profession, les taux de pauvreté des cadres et des professions intermédiaires sont proches, et bien plus faibles que ceux des ouvriers. Les types de famille les plus touchées sont les familles monoparentales, dont les taux de pauvreté sont trois fois supérieurs à ceux des couples sans enfants (respectivement 34,0 % et 11,7 % pour la pauvreté monétaire, et 32,0 % et 10,5 % pour la privation matérielle et sociale).

Les profils socio-démographiques des personnes en situation de pauvreté monétaire ou de privation matérielle et sociale ne sont pas strictement les mêmes pour autant. La première différence notable concerne l'âge des populations touchées. Dans la plupart des pays de l'UE, les taux de pauvreté monétaire des jeunes de 16 à 24 ans sont bien supérieurs à ceux des autres tranches d'âge, ce qui n'est pas le cas en matière de privation matérielle et sociale. Les aides intrafamiliales au bénéfice des jeunes, qui ne sont pas captées dans la mesure du revenu, et le fait qu'ils vivaient moins négativement des conditions matérielles considérées comme transitoires pourraient l'expliquer.

Quant au statut d'activité, des différences notables existent au sein de la catégorie des actifs occupés. Ainsi, dans la majorité des pays de l'UE, les indépendants ont un taux de pauvreté monétaire bien supérieur à leur taux de privation matérielle et sociale, ce dernier étant souvent du même ordre que celui des salariés (figure 6).

6. Taux de privation matérielle et sociale et taux de pauvreté monétaire par activité la plus fréquente en France et dans l'UE en 2016



Champ : personnes de 16 ans ou plus.

Lecture : en 2016, le taux de privation matérielle et sociale des salariés français est de 8,3 % et leur taux de pauvreté monétaire est de 6,3 %.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2016, extraction des données en septembre 2018.

3. Par ailleurs, la privation matérielle et sociale des retraités distingue nettement les pays d'Europe du Nord et de l'Ouest de ceux d'Europe du Sud et de l'Est : dans tous les pays du premier groupe, les retraités présentent un taux de privation inférieur à 10 %, tandis qu'il est supérieur à 10 % pour tous ceux du second groupe, à l'exception de la République tchèque.

Du point de vue de la profession, on observe un décalage similaire chez les agriculteurs, dont le taux de privation matérielle et sociale (bien que relativement élevé par rapport aux autres professions) est systématiquement plus faible que leur taux de pauvreté monétaire. Que ce soit pour les indépendants ou pour les agriculteurs, il se peut que la mesure des revenus soit incomplète, surestimant ainsi l'indicateur de pauvreté monétaire. De même, un patrimoine plus important ou le recours à l'autoconsommation pourraient également mieux protéger ces catégories de la privation matérielle.

En France, les écarts entre catégories d'individus sont du même ordre que dans la moyenne de l'UE. En revanche, la situation des retraités y est particulière : alors que leur taux de pauvreté monétaire est le plus bas des pays d'Europe du Nord et de l'Ouest (7,0 %), leur taux de privation matérielle et sociale est le plus élevé de ce groupe de pays (9,9 %). Ce dernier indicateur conduit à relativiser le constat d'une situation *a priori* plus favorable de cette catégorie de la population.

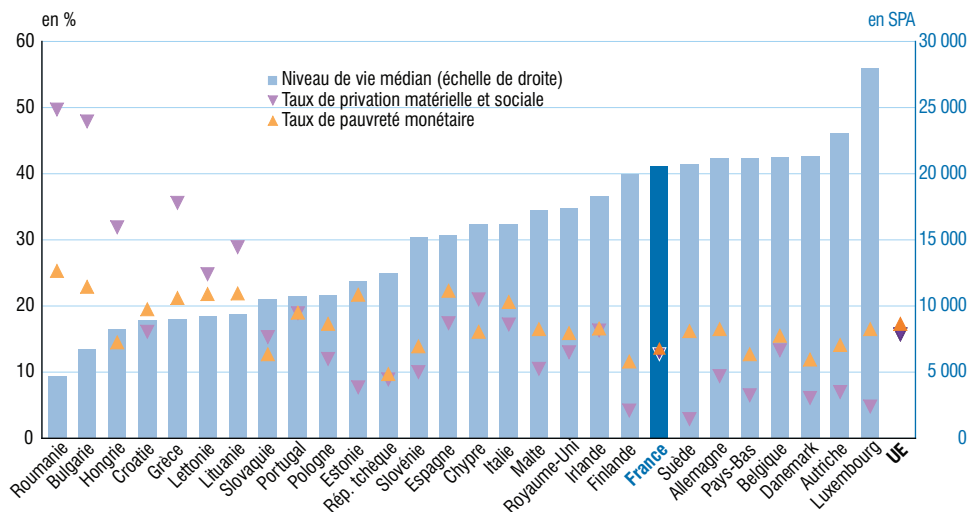
Le taux de privation matérielle et sociale d'un pays est fortement corrélé à son niveau de vie médian

Les populations en situation de privation matérielle et sociale et de pauvreté monétaire ne se recoupent pas forcément, et le taux de pauvreté d'un pays peut être très différent selon la définition utilisée.

Au sein de l'UE, il y a une forte corrélation négative entre le taux de privation matérielle et sociale d'un pays et son niveau de vie médian (*figure 7*) : tous les pays dont le niveau de vie médian est supérieur à 17 000 SPA, soit 12 pays sur 28, ont un taux de privation matérielle et sociale inférieur à 15 % (à l'exception de l'Irlande). Dans le même temps, six des sept pays dont le niveau de vie médian est inférieur à 10 000 SPA ont un taux de privation supérieur à 24 %.

Cependant, cette relation n'est pas systématique : l'Estonie et la République tchèque affichent des taux de privation matérielle et sociale parmi les plus bas de l'UE en dépit de

7. Niveau de vie médian, taux de pauvreté monétaire et taux de privation matérielle et sociale en 2016



Lecture : en France, en 2016, le taux de privation matérielle et sociale est de 12,7 %, le niveau de vie médian de 20 624 SPA et le taux de pauvreté monétaire de 13,6 %.

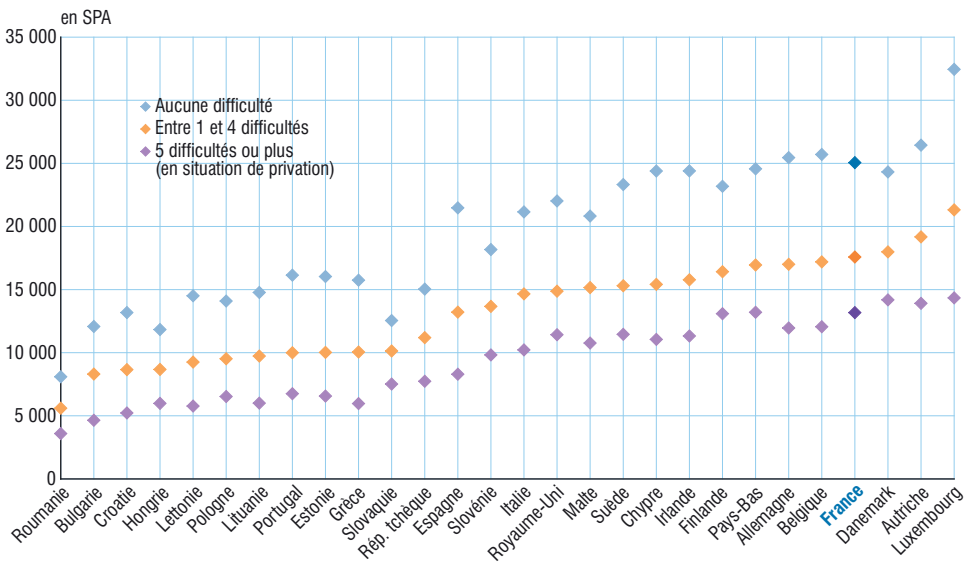
Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2016, extraction des données en septembre 2018.

niveaux de vie médians relativement faibles. La Slovénie, Malte et la Pologne sont les seuls pays d'Europe du Sud et de l'Est dont le taux de privation matérielle et sociale est plus faible que celui de la France.

La pauvreté monétaire étant définie relativement au niveau de vie de chaque pays, son taux reflète la forme de la distribution des niveaux de vie du pays. Il a donc un lien moins prononcé avec le niveau de vie médian, même si une corrélation subsiste. Ainsi, certains pays à très haut niveau de vie ont des taux de pauvreté monétaire autour de la moyenne (Luxembourg, Allemagne, Suède), et d'autres pays de niveau de vie intermédiaire (Italie, Espagne) présentent des taux de pauvreté monétaire très élevés, supérieurs à 20 %. D'autre part, certains pays ont des taux de pauvreté monétaire relativement bas malgré des niveaux de vie médians relativement peu élevés : ainsi, la Hongrie, la Slovénie, la Slovaquie et la République tchèque, dont les niveaux de vie médians s'échelonnent de 8 270 SPA à 15 250 SPA, font partie des 11 pays aux plus faibles taux de pauvreté monétaire de l'UE, en dessous de 16 %.

La part de personnes en situation de privation matérielle et sociale semble être largement déterminée par la richesse du pays, résultat attendu avec un concept de pauvreté comparable entre les pays. Cependant, en SPA, le niveau de vie des personnes en situation de privation matérielle et sociale varie grandement d'un pays à l'autre (figure 8). En Roumanie, par exemple, les personnes en situation de privation ont un niveau de vie médian quatre fois moins élevé qu'au Luxembourg, soit un écart du même ordre que pour les personnes qui ne sont pas en situation de privation⁴. Bien que ces populations soient définies par un critère de privation commun, elles ne sont donc pas comparables en matière de niveau de vie.

8. Niveau de vie médian selon le nombre de difficultés matérielles et sociales en 2016



Note : les pays sont classés par niveau de vie croissant du groupe « entre 1 et 4 difficultés ».

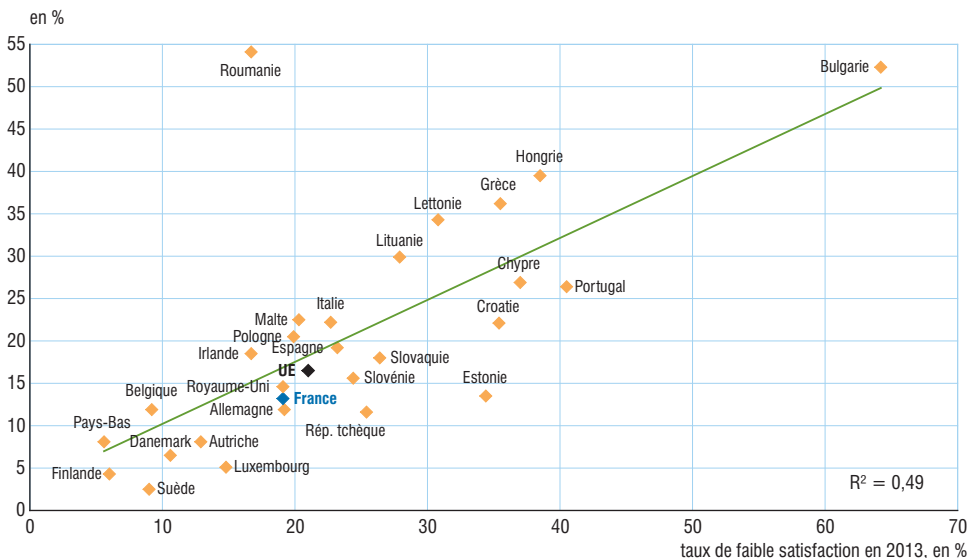
Le groupe « 5 difficultés ou plus » correspond aux personnes en situation de privation matérielle et sociale.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2016, calculs des auteurs.

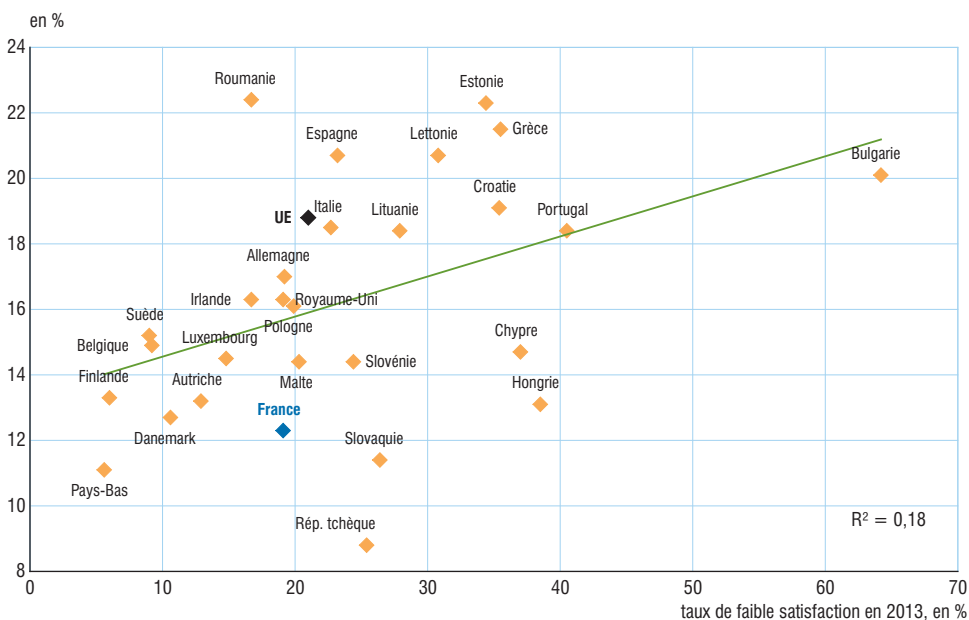
4. Le fait qu'il y ait de tels écarts de niveaux de vie, exprimés en SPA, entre les personnes en situation de privation des différents pays semble contredire l'idée que, dans cette monnaie artificielle, un même niveau de vie permette de se procurer les mêmes biens et services dans tous les pays. Cela pourrait s'expliquer par une appréciation différente des privations selon le pays, ou par le fait que le SPA corrige de manière imparfaite les écarts de pouvoir d'achat pour cette catégorie de la population.

9. Part de faible satisfaction dans la vie et taux de pauvreté de la population en 2014

a. Privation matérielle et sociale



b. Pauvreté monétaire



Champ : personnes de 16 ans ou plus.

Lecture : en France, parmi les 16 ans ou plus, 19,1 % déclarent une satisfaction faible en 2013 et, en 2014, 12,3 % sont en situation de pauvreté monétaire et 13,2 % en situation de privation matérielle et sociale.

Note : la proportion de personnes déclarant une faible satisfaction dans la vie est la proportion de personnes qui attribuent une note sur 10 inférieure ou égale à 5. Les données de privation ne sont pas disponibles pour tous les pays dans le dispositif SILC de 2013.

Le coefficient de détermination R^2 , égal au carré de la corrélation entre deux mesures, est égal à 0,49 entre le taux de privation matérielle et sociale et le taux de faible satisfaction, et égal à 0,18 entre le taux de pauvreté monétaire et le taux de faible satisfaction.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2013 et 2014, extraction des données en septembre 2018.

La privation matérielle et sociale explique mieux que la pauvreté monétaire l'insatisfaction dans la vie de certains Européens

Dans le dispositif SILC de 2013, des données concernant l'évaluation par les individus de leur bien-être subjectif ont été collectées auprès des ménages. Ces données contiennent entre autres une évaluation de la satisfaction des individus concernant la vie qu'ils mènent actuellement. Cette mesure subjective est notée de 0 à 10, 0 indiquant une insatisfaction totale et 10 une satisfaction complète. On s'intéresse ici à la population déclarant une faible satisfaction, c'est-à-dire située entre 0 et 5 [Eurostat, 2015].

En 2013, parmi les habitants de l'UE de 16 ans ou plus, 21,0 % de la population déclarent une satisfaction faible quant à la vie qu'ils mènent. En France, cette proportion est de 18,9 %, soit un taux proche de celui du Royaume-Uni et de l'Allemagne, et supérieur à celui de tous les autres pays d'Europe du Nord et de l'Ouest.

On peut alors se demander qui des personnes pauvres monétairement ou privées matériellement et socialement ont les taux de faible satisfaction les plus proches entre les différents pays de l'UE. À ce sujet, le paradoxe d'Easterlin suggère que la satisfaction d'un individu serait déterminée non pas seulement par son propre niveau de vie, mais également par sa position relative au sein d'une population de référence [Godefroy et Lollivier, 2014]. Selon cette théorie, le fait d'être en situation de pauvreté monétaire (par définition relative) devrait fortement déterminer le fait de connaître une faible satisfaction dans la vie. À l'inverse, si la satisfaction est déterminée par les seules conditions d'existence de l'individu, alors la privation matérielle et sociale devrait être plus fortement liée à la faible satisfaction.

De manière générale, la part de personnes insatisfaites est la plus forte dans les pays où les taux de pauvreté monétaire et de privation matérielle et sociale sont les plus élevés (*figure 9*). Cependant, la corrélation est significativement plus forte pour la privation matérielle et sociale. La Roumanie fait figure d'exception, car bien qu'elle présente un taux de privation matérielle et sociale très élevé, son taux de faible satisfaction est proche de la moyenne de l'UE, et très éloigné de celui des autres pays de fort niveau de privation matérielle et sociale.

On retrouve le même résultat au niveau individuel : à caractéristiques socio-démographiques et pays de résidence similaires, un individu a plus chances de se déclarer insatisfait s'il est en situation de privation matérielle et sociale que s'il est en situation de pauvreté monétaire. Même si leur niveau de vie varie grandement d'un pays à l'autre, les Européens en situation de privation matérielle et sociale semblent ainsi être bien plus homogènes en matière de satisfaction dans la vie que les personnes pauvres monétairement. ■

Annexe

Niveau de vie médian, taux de privation matérielle et sociale et taux de pauvreté monétaire suivant les pays en 2016

	Niveau de vie médian		Privation matérielle et sociale		Pauvreté monétaire	
	En SPA	Rang décroissant	Taux en %	Rang par taux croissant	Taux en %	Rang par taux croissant
Luxembourg	27 973	1	4,8	3	16,5	14
Autriche	23 112	2	7,0	6	14,1	8
Danemark	21 333	3	6,1	4	11,9	3
Belgique	21 313	4	13,3	15	15,5	10
Pays-Bas	21 195	5	6,5	5	12,7	4
Allemagne	21 179	6	9,4	9	16,5	15
Suède	20 752	7	2,9	1	16,2	13
France	20 624	8	12,7	13	13,6	6
Finlande	19 995	9	4,2	2	11,6	2
Irlande	18 330	10	16,3	18	16,6	17
Royaume-Uni	17 369	11	13,0	14	15,9	11
Malte	17 204	12	10,5	11	16,5	16
Italie	16 213	13	17,2	19	20,6	21
Chypre	16 178	14	21,0	22	16,1	12
Espagne	15 333	15	17,4	20	22,3	26
Slovénie	15 249	16	10,0	10	13,9	7
Rép. tchèque	12 476	17	8,9	8	9,7	1
Estonie	11 870	18	7,7	7	21,7	23
Pologne	10 854	19	12,0	12	17,3	18
Portugal	10 799	20	18,9	21	19,0	19
Slovaquie	10 469	21	15,3	16	12,7	5
Lituanie	9 360	22	28,9	24	21,9	25
Lettonie	9 234	23	24,8	23	21,8	24
Grèce	9 063	24	35,6	26	21,2	22
Croatie	8 982	25	16,1	17	19,5	20
Hongrie	8 271	26	31,9	25	14,5	9
Bulgarie	6 746	27	47,9	27	22,9	27
Roumanie	4 728	28	49,7	28	25,3	28

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2016, extraction des données en septembre 2018.

Définitions

Actif occupé, chômeur, retraité ou autre inactif : dans le dispositif EU-SILC, les personnes de 16 ans ou plus doivent déclarer le nombre de mois passés au cours de l'année précédente sur une liste de statuts d'activité. Elles sont ensuite classées selon leur activité la plus fréquente, comme actif occupé (comprenant salarié et non-salarié) ou comme sans emploi (comprenant chômeur, retraité et autre inactif).

Niveau de vie : revenu disponible du ménage, rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le revenu disponible comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Les unités de consommation d'un ménage sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de « l'OCDE modifiée », qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie médian est le seuil qui sépare la population en deux parties égales, l'une au-dessus et l'autre en dessous.

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre au sens monétaire lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de son pays. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil à 60 % du niveau de vie médian.

Privation matérielle (ancien indicateur européen) : l'ancien indicateur européen de privation matérielle, mesuré dans le dispositif EU-SILC et calculé depuis 2009, est la base sur laquelle a été défini l'indicateur de privation matérielle et sociale. Un ménage est considéré en situation de privation matérielle s'il rencontre au moins 3 difficultés parmi une liste de 9 difficultés matérielles concernant le logement, les biens durables ou certaines difficultés financières.

Privation matérielle et sociale : définition de la pauvreté fondée sur les conditions de vie de l'individu. Dans le dispositif EU-SILC, une personne est considérée comme étant en situation de privation matérielle et sociale si elle déclare subir au moins 5 difficultés parmi une liste de 13 éléments concernant entre autres les dépenses de logement, d'habillement, d'alimentation et de loisirs.

Standard de pouvoir d'achat (SPA) : unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, un SPA permet en théorie d'acheter le même volume de biens et de services dans tous les pays.

Pour en savoir plus

Les revenus et le patrimoine des ménages, coll. « Insee Références », édition 2018.

Beffy M., Clerc M.-E., Thévenot C., « Inégalités, pauvreté et protection sociale en Europe : état des lieux et impact de la crise », in *La France dans l'Union européenne*, coll. « Insee Références », édition 2014.

Eurostat, *Living conditions in Europe*, coll. « Statistical Books », édition 2018.

Eurostat, *Quality of life – Facts and views*, coll. « Statistical Books », édition 2015.

Godefroy P., Lollivier S., « Satisfaction et qualité de vie », *Économie et statistique* n° 469-470, 2014.

Godefroy P., Ponthieux S., « Pauvreté en conditions de vie en France et privations matérielles dans les pays de l'Union européenne », *Les Travaux de l'Observatoire*, ONPES, édition 2009-2010.

Guio A.-C., Gordon D., Marlier E., "Measuring Material Deprivation in the EU: Indicators for the Whole Population and Child-Specific Indicators", *Eurostat Methodologies and Working Papers*, Eurostat, 2012.

Lollivier S., Verger D., « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », *Économie et Statistique* n° 308-310, 1998.

Pan Ké Shon J.-L., « Pourquoi l'indicateur de pauvreté en conditions de vie baisse malgré la crise économique ouverte en 2008 ? », *Document de travail de la DSDS* n° F1502, Insee, janvier 2015.

Verger D., « Bas revenus, consommation restreinte ou faible bien-être : les approches statistiques de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et Statistique* n° 383-385, 2005.

Santé et vieillissement : un regard comparé sur la situation des femmes et des hommes en France et en Europe

Muriel Moisy*

Avec une espérance de vie féminine qui atteint 85,3 ans en 2016, la longévité des femmes en France est l'une des plus élevées d'Europe. Le constat est différent pour les hommes : six années séparent l'espérance de vie à la naissance des femmes et des hommes (79,3 ans) en France et ce désavantage masculin y est plus marqué que dans d'autres pays d'Europe. Vingt ans auparavant, cet indicateur atteignait 82,3 ans pour les femmes et 74,2 ans pour les hommes, soit un écart entre les femmes et les hommes encore plus prononcé. Ce désavantage masculin persistant interroge sur les principales causes masculines de décès prématurés que sont les tumeurs, les maladies cardiovasculaires et les accidents. Ces causes de décès doivent être examinées au regard des comportements et facteurs de risque tels que la consommation de tabac et d'alcool et, dans une moindre mesure en France, la prévalence du surpoids et de l'obésité. L'allongement de la durée de vie conduit à observer l'évolution de l'état de santé des personnes de plus de 65 ans, l'avancée en âge pouvant être source d'incapacités modérées ou sévères. En France, en 2016, une femme de 65 ans peut espérer vivre en moyenne 10,5 ans sans incapacité et 12,8 ans avec des limitations fonctionnelles légères ou sévères, contre respectivement 9,4 ans et 9,9 ans pour un homme. La France occupe une position intermédiaire parmi les pays européens. Longtemps conjugué uniquement au féminin, l'enjeu du vieillissement avec incapacités concerne aujourd'hui aussi les hommes.

En 2016, en France, l'espérance de vie à la naissance des femmes est de 85,3 ans et celle des hommes de 79,3 ans¹. En Europe, d'après les dernières données publiées par Eurostat pour l'année 2016, elle atteint 83,6 ans pour les femmes et 78,2 ans pour les hommes avec une amplitude assez forte entre les pays, notamment chez les hommes pour lesquels elle varie de 69,5 ans en Lituanie à 81,0 ans en Italie, soit près de douze années d'écart. Cependant, ce sont surtout les inégalités entre les sexes qui sont marquantes, principalement en France où six années séparent les espérances de vie masculine et féminine. C'est un écart supérieur à la moyenne européenne (5,4 ans), mais nettement inférieur aux écarts observés dans les États baltes (10,7 ans en Lituanie, 9,8 ans en Lettonie et 8,9 ans en Estonie). En moyenne, les différences d'espérance de vie entre les sexes sont plus faibles (inférieures à 5 ans) dans les pays où les espérances de vie sont élevées (Royaume-Uni, Danemark, Italie, Irlande, Pays-Bas) et à l'inverse, plus élevées dans les pays ayant des espérances de vie à la naissance inférieures à la moyenne européenne (États baltes, Bulgarie, Pologne, Hongrie) (*figure 1*). Dans ce panorama, la France fait un peu figure d'exception en conjuguant à la fois des espérances de vie et des écarts femmes-hommes supérieurs à la moyenne européenne.

Au cours des vingt dernières années, la tendance est à l'allongement de la durée de vie dans tous les pays d'Europe, pour les femmes comme pour les hommes, les gains d'années de vie étant néanmoins plus importants pour les hommes. Ainsi, entre 1996 et 2016, l'espérance

* Muriel Moisy, Drees.

1. D'après les dernières estimations de population pour 2017, l'espérance de vie à la naissance s'élève en France à 85,3 ans pour les femmes et 79,5 ans pour les hommes. Elle est stable pour les femmes et en hausse pour les hommes [Moisy, 2018].

1. Espérance de vie à la naissance par sexe en 1996 et 2016

en années

	1996			2016		
	Femmes	Hommes	Écarts F/H	Femmes	Hommes	Écarts F/H
Allemagne	80,1	73,6	6,5	83,5	78,6	4,9
Autriche	80,2	73,7	6,5	84,1	79,3	4,8
Belgique	80,7	73,9	6,8	84,0	79,0	5,0
Bulgarie	74,5	67,4	7,1	78,5	71,3	7,2
Chypre	80,0	75,3	4,7	84,9	80,5	4,4
Croatie ¹	81,3	75,0	6,3
Danemark	78,3	73,1	5,2	82,8	79,0	3,8
Espagne	82,0	74,5	7,5	86,3	80,5	5,8
Estonie	75,6	64,2	11,4	82,2	73,3	8,9
Finlande	80,7	73,1	7,6	84,4	78,6	5,8
France	82,3	74,2	8,1	85,3	79,3	6,0
Grèce	80,6	75,3	5,3	84,0	78,9	5,1
Hongrie	75,0	66,3	8,7	79,7	72,6	7,1
Irlande	78,7	73,1	5,6	83,6	79,9	3,7
Italie	81,8	75,4	6,4	85,6	81,0	4,6
Lettonie	79,6	69,8	9,8
Lituanie	75,9	64,6	11,3	80,1	69,5	10,7
Luxembourg	80,2	73,3	6,9	85,4	80,1	5,2
Malte	79,8	75,0	4,8	84,4	80,6	3,8
Pays-Bas	80,5	74,7	5,8	83,2	80,0	3,2
Pologne	76,6	68,1	8,5	82,0	73,9	8,1
Portugal	79,0	71,6	7,4	84,3	78,1	6,2
Rép. tchèque	77,5	70,4	7,1	82,1	76,1	6,0
Roumanie	72,8	65,1	7,7	79,1	71,7	7,4
Royaume-Uni	79,5	74,3	5,2	83,0	79,4	3,6
Slovaquie	77,0	68,8	8,2	80,7	73,8	6,9
Slovénie	79,0	71,1	7,9	84,3	78,2	6,1
Suède	81,7	76,6	5,1	84,1	80,6	3,5
UE28	83,6	78,2	5,4

1. Données pour la Croatie en 2016 extraites en mars 2019.

Source : Eurostat, statistiques d'état civil, extraction des données en octobre 2018

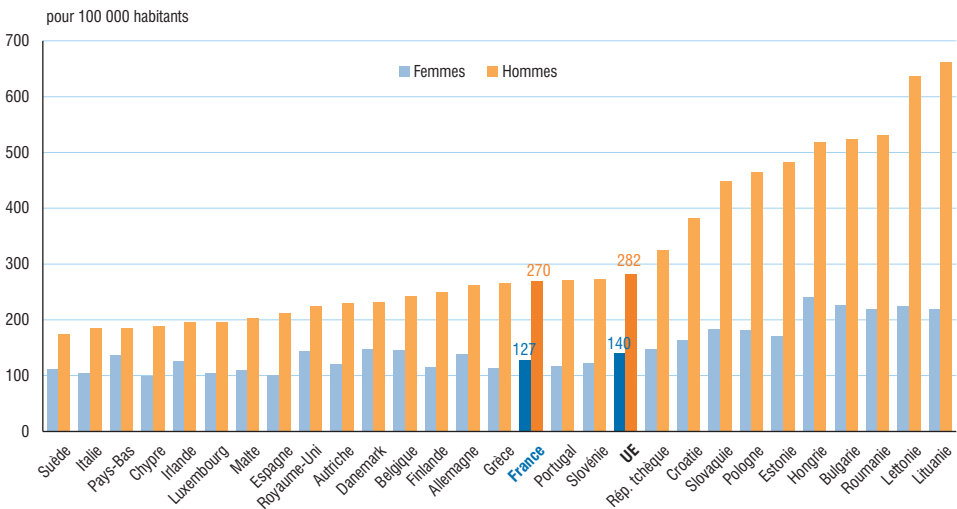
de vie à la naissance des hommes a progressé de 9,1 ans en Estonie, de 7,1 ans en Slovénie et de 6,8 ans en Irlande. Sur la même période et dans ces trois pays, les gains féminins se sont élevés respectivement à 6,6 ans, 5,3 ans et 4,9 ans. En France, les progrès ont aussi été considérables puisque l'espérance de vie des hommes est passée de 74,2 ans en 1996 à 79,3 ans en 2016 (+ 5,1 ans) et celle des femmes, de 82,3 ans à 85,3 ans (+ 3,0 ans). Directement lié à ce constat, les écarts entre les femmes et les hommes se réduisent partout en Europe, excepté en Bulgarie où ils sont restés stables. Malgré cette diminution, le désavantage masculin reste une caractéristique saillante de la fin de vie.

Le taux de mortalité prématurée des hommes en France est l'un des plus élevés parmi les pays de l'ouest de l'Europe

Pour mieux comprendre le désavantage masculin, il faut s'intéresser à la mortalité prématurée, c'est-à-dire aux décès survenus avant l'âge de 65 ans. En France, le **taux standardisé de mortalité prématurée** s'élève à 127,0 pour 100 000 habitants pour les femmes et à 270,0 pour

100 000 habitants pour les hommes en 2015 (figure 2). Si la mortalité prématurée féminine se situe à un niveau inférieur à la moyenne européenne mais comparable à celle des pays aux caractéristiques socio-économiques équivalentes², le taux masculin, lui aussi légèrement inférieur à la moyenne européenne, est le plus élevé comparé à ces mêmes pays. Cependant, entre 1990 et 2015, l'évolution de la mortalité prématurée a été plus favorable pour les hommes avec une baisse de près de 40 % de ce taux, contre 28 % pour les femmes. Partant d'un niveau élevé, ils ont ainsi bénéficié d'une plus forte marge de progression. D'ailleurs, ce recul plus important de la mortalité prématurée des hommes n'est pas propre à la France, il s'observe dans la plupart des pays européens.

2. Taux standardisés de mortalité prématurée par sexe en 2015



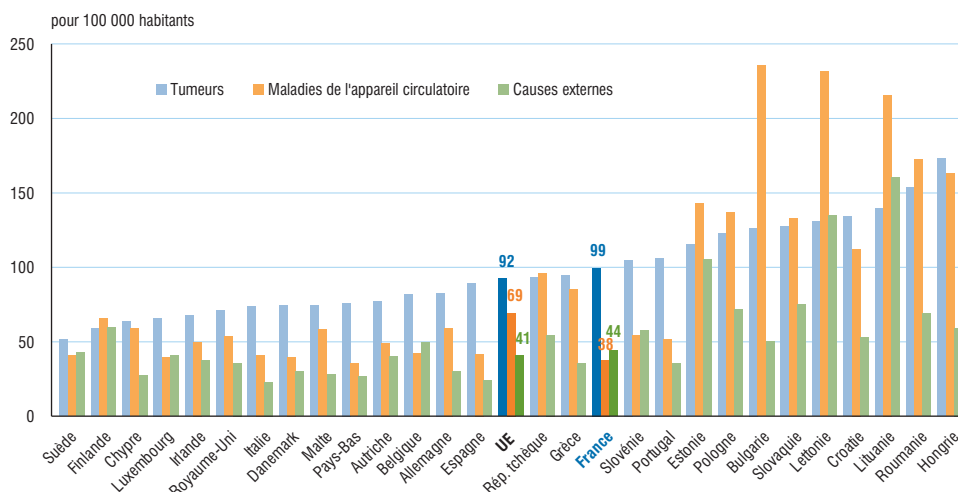
Source : Eurostat, extraction des données en octobre 2018.

Les cancers et maladies cardiovasculaires sont les deux principales causes masculines de décès prématurés en Europe

En Europe, en 2015, les tumeurs suivies des maladies de l'appareil circulatoire (cardiopathies ischémiques, autres cardiopathies, maladies cérébro-vasculaires) et des causes externes de décès (accidents, suicides, chutes, etc.) sont les principales causes de décès des hommes avant 65 ans (figure 3). Ce constat se vérifie dans la plupart des pays en Europe, avec toutefois des exceptions. En France, par exemple, si les cancers constituent bien la première cause de décès des hommes avant 65 ans, avec notamment les cancers du larynx, de la trachée, des bronches et du poumon qui représentent un tiers des décès par tumeur, la mortalité prématurée par maladie de l'appareil circulatoire et notamment par cardiopathie ischémique est faible comparée aux autres pays européens. Ces pathologies ne représentent que la troisième cause de décès derrière les causes externes telles que les accidents et les suicides. Les pays baltes et les pays de l'est de l'Europe font aussi figure d'exception dans la mesure où les décès des hommes liés aux maladies de l'appareil circulatoire y occupent une place prépondérante.

2. Dans ce dossier, les pays aux caractéristiques socio-économiques équivalentes à la France désignent les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède.

3. Taux standardisés de mortalité prématurée des hommes par principales causes en 2015



Source : Eurostat, extraction des données en octobre 2018.

Dans six pays, Estonie, Pologne, Bulgarie, Roumanie, Lettonie et Lituanie, ces pathologies supplantent assez nettement les décès par tumeur avec des taux particulièrement élevés atteignant 236 pour 100 000 habitants en Bulgarie.

La part des décès masculins par tumeur avant 65 ans est particulièrement élevée en France

La France se caractérise par un taux standardisé de décès prématurés des hommes par tumeur particulièrement élevé, proche de 100 pour 100 000 habitants en 2015, nettement supérieur au taux féminin (63,0 pour 100 000 habitants), ce qui la place dans une situation défavorable relativement aux pays européens aux caractéristiques socio-économiques équivalentes (figure 3). Dans les pays du nord de l'Europe, les taux sont généralement plus faibles, entre 50 et 80 pour 100 000 habitants, tandis que ceux des États baltes et de la plupart des pays de l'est de l'Europe sont élevés, compris entre 110 et 170 pour 100 000 habitants.

Entre 2002 et 2015, la mortalité prématurée par tumeur en France est en baisse, ce recul étant plus important chez les hommes (- 25 %) que chez les femmes (- 8 %). Dans un tiers des cas, il concerne les cancers de la trachée, des bronches et du poumon. Le taux de mortalité standardisé pour ces types de cancer a nettement diminué chez les hommes, passant de 40,2 pour 100 000 habitants en 2002 à 31,9 pour 100 000 habitants en 2015, tandis qu'il a augmenté chez les femmes, passant de 8,2 pour 100 000 habitants à 13,4 pour 100 000 habitants. Malgré cette diminution chez les hommes, le taux de mortalité standardisé en France est nettement supérieur à celui des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord en raison de politiques publiques de lutte contre le tabagisme mises en place plus tôt. Ainsi, en Suède, le taux de décès par cancer de la trachée, des bronches et du poumon n'excède pas 7,6 pour 100 000 habitants et était déjà inférieur à 20 pour 100 000 habitants au milieu des années 1990. Au Royaume-Uni, après une baisse spectaculaire au cours des années 1990 et 2000, ce taux atteint aujourd'hui 15,3 pour 100 000 habitants. En Italie mais aussi en Allemagne, aux

Pays-Bas ou en Finlande, les taux sont inférieurs à 23 pour 100 000 habitants et poursuivent partout une tendance à la baisse.

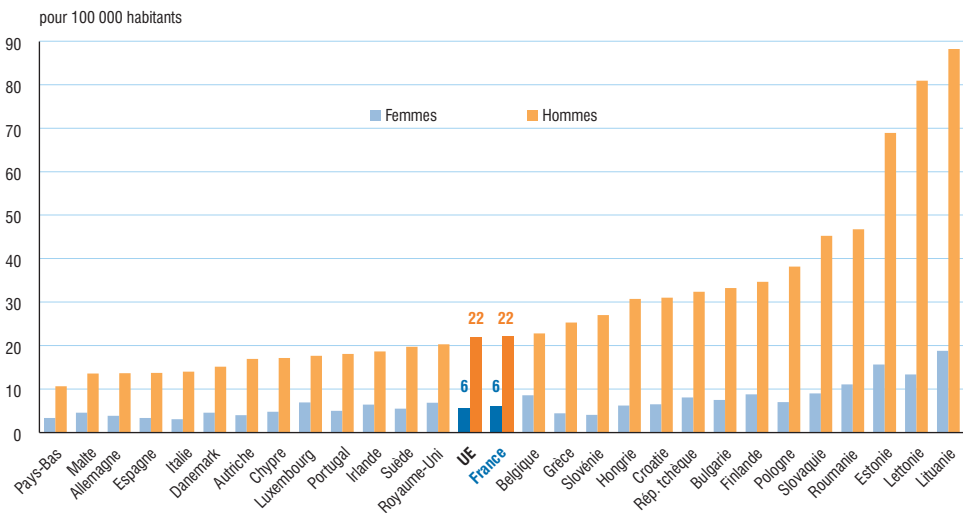
Le deuxième type de cancers les plus fréquents chez les hommes sont les cancers de la lèvre, de la cavité buccale et du pharynx. Le taux de mortalité en France atteint 5,6 pour 100 000 habitants en 2015, un taux voisin de celui observé en Europe. Le ratio hommes-femmes est de 3 pour 1. Là encore, les principaux facteurs de risque sont le tabac et l'alcool. Comme pour le cancer du poumon, mais de façon moins marquée, la mortalité prématurée des hommes pour ces formes de cancers est en recul en France (elle était de 8,7 pour 100 000 habitants en 2002), tandis que celle des femmes reste stable.

Accidents et suicides : des causes prématurées de décès masculins plus fréquentes en France que dans la moyenne européenne

Les causes externes sont la deuxième cause de décès des hommes avant 65 ans en France, majoritairement les accidents et les suicides. En 2015, un décès prématuré sur six est lié à une mort violente chez les hommes, contre un décès prématuré sur dix pour les femmes. Avec un taux standardisé masculin de 44 pour 100 000 habitants, il s'agit là d'une autre spécificité de la France par rapport aux pays frontaliers où ces taux sont plus faibles.

Parmi les causes externes, les accidents représentent plus de la moitié des décès prématurés masculins, soit 22 pour 100 000 habitants. Ce niveau se situe dans la moyenne européenne (figure 4). De fortes amplitudes existent entre des pays de l'Ouest et du Sud (Pays-Bas, Allemagne, Espagne, Italie), où les taux standardisés sont très faibles, et les États baltes où ils sont particulièrement élevés. En France, les accidents de la circulation sont responsables de plus d'un tiers des décès par accident des hommes de moins de 65 ans. Le taux de mortalité par accident de la circulation diminue depuis 2000, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Cette tendance est observée dans une majorité de pays européens à l'exception des pays de l'Est où les taux de mortalité prématurée des hommes restent stables, voire progressent, sur la période récente comme en Bulgarie, en Hongrie ou en Slovaquie.

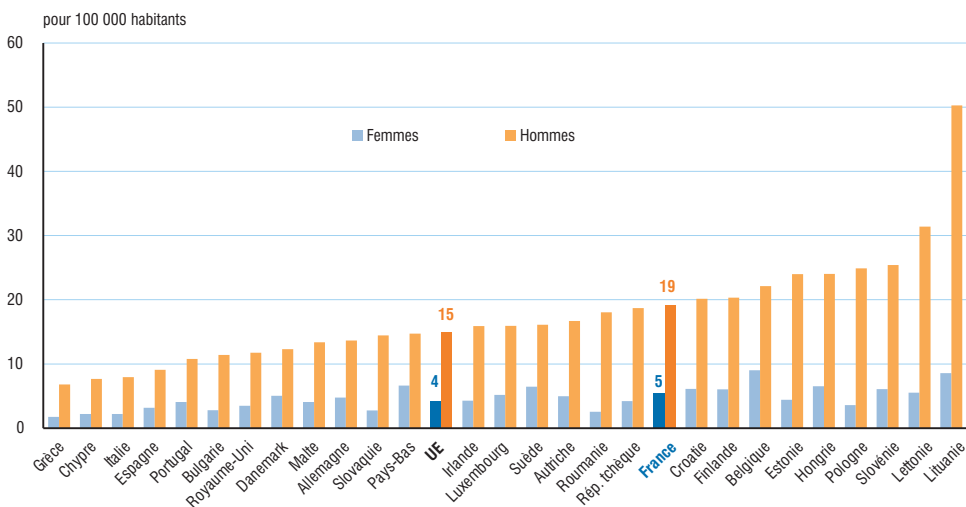
4. Taux standardisés de mortalité prématurée par accident et par sexe en 2015



Source : Eurostat, extraction des données en octobre 2018.

Autre cause externe de mortalité prématurée des hommes : les suicides. En 2015, près de 5 000 décès d'hommes âgés de moins de 65 ans ont été enregistrés en France, soit environ 13 suicides par jour. Le taux standardisé de décès prématurés masculins par suicide, qui s'élève à 19 pour 100 000 habitants, est quatre fois plus élevé que le taux féminin. Il est aussi nettement plus élevé que la moyenne européenne (15 pour 100 000 habitants) et en particulier que les taux observés en Allemagne et au Royaume-Uni (figure 5). Ces résultats s'inscrivent dans une légère tendance à la baisse ces dernières années, toutefois moins marquée que pour les accidents de la circulation. Il faut néanmoins rester prudent avec le décompte des décès par suicide tant en évolution nationale qu'en comparaison internationale. Le suicide est un événement complexe, éminemment culturel et dont le recueil n'est pas harmonisé³.

5. Taux standardisés de mortalité prématurée par suicide et par sexe en 2015



Source : Eurostat, extraction des données en octobre 2018.

En France, 30 % des hommes de moins de 65 ans fument quotidiennement et 8 % occasionnellement, proportions plus élevées que dans la moyenne européenne

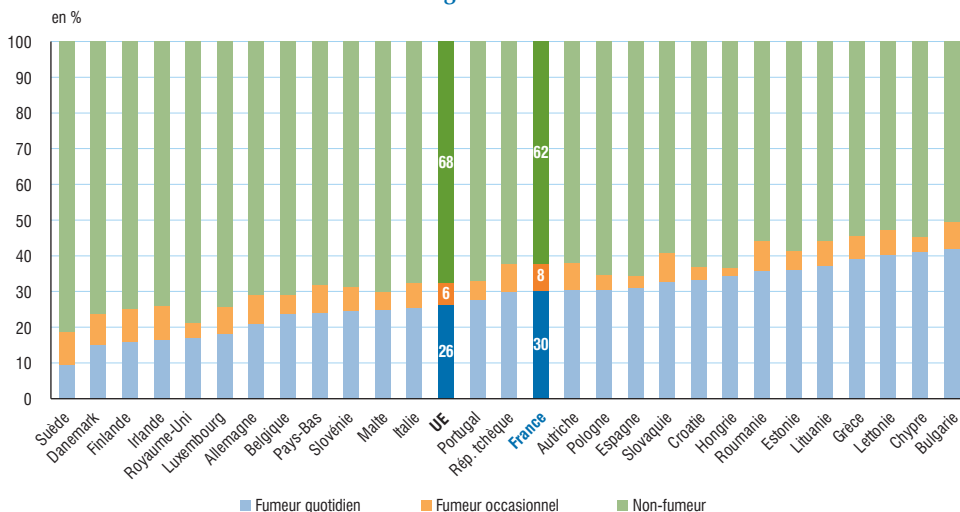
Pour éclairer ces décès survenus prématurément, il est important de s'intéresser à l'évolution des modes de vie. Certes, les comportements et les consommations à risque observés sur la période récente n'ont pas de lien direct avec les décès survenus avant 65 ans en raison de

3. Cette difficulté méthodologique est soulignée dans un rapport de l'OMS [2014] : « Le suicide est stigmatisé (ou illégal) dans de nombreux pays. Il s'avère donc difficile d'obtenir des données réalistes de haute qualité sur les comportements suicidaires, en particulier dans les pays ne disposant pas de systèmes d'état civil (qui enregistrent les décès par suicide) ou de systèmes de collecte des données sur la prestation de services hospitaliers (qui enregistrent la prise en charge médicale des tentatives de suicide) performants [...] Le problème de la mauvaise qualité des données relatives à la mortalité n'est pas propre au suicide. Toutefois, étant donné que le suicide se révèle un sujet sensible, et qu'il est parfois même considéré comme illégal dans certains pays, la sous-déclaration et les erreurs de classification peuvent s'avérer bien plus problématiques pour le suicide que pour la plupart des autres causes de décès. L'enregistrement des cas de suicide est une procédure complexe, à plusieurs niveaux, qui fait intervenir les secteurs médical et juridique et implique plusieurs autorités responsables pouvant varier d'un pays à l'autre. »

l'effet différé de l'impact de ces comportements sur la santé. Toutefois, ils peuvent apporter un éclairage, notamment en matière de priorité des politiques nationales de santé publique.

Les principaux déterminants des causes de décès prématurés des hommes sont le tabagisme, la consommation excessive d'alcool, une mauvaise alimentation ou encore la sédentarité. L'ensemble de ces facteurs expose à plus ou moins long terme à un risque accru de cancers et de maladies chroniques. Le tabagisme, première cause de mortalité évitable devant l'alcool, est responsable, par exemple, d'un nombre important de cancers dont ceux de la trachée, des bronches et du poumon. Les résultats 2014 de l'enquête santé européenne *European Health Interview survey* (EHIS) permettent de disposer de données comparables entre pays sur la prévalence du tabagisme selon la consommation quotidienne, l'usage occasionnel ou l'absence de consommation. En France, 30 % des hommes de 15 à 64 ans fument tous les jours et près de 8 % occasionnellement (figure 6). Ces pourcentages se situent légèrement au-dessus de la moyenne européenne (respectivement 26 % et 6 %) et sont nettement supérieurs à ceux observés dans la plupart des pays aux caractéristiques socio-économiques équivalentes. L'Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT) apporte plusieurs éléments d'explication au paradoxe observé en France entre des prix élevés du tabac et une consommation qui peine à diminuer. D'une part, le coût du tabac moins élevé dans les pays voisins favorise les achats transfrontaliers. D'autre part, les politiques de lutte contre le tabagisme manquent de régularité et de fermeté, notamment avec des hausses de prix du paquet de cigarettes trop timorées et trop rares ou l'application en demi-teinte des mesures concernant la vente aux mineurs [Lermenier-Jeannet, 2018].

6. Consommation de tabac des hommes âgés de 15 à 64 ans en 2014



Source : Eurostat, enquête santé *European Health Interview survey* (EHIS) 2014, extraction des données en octobre 2018.

Des mesures de lutte contre le tabagisme ont été prises en France dès le milieu des années 1970 avec la loi Veil (1976) qui encadre la publicité des produits du tabac et impose l'ajout d'un message sanitaire sur les paquets de cigarettes. Le Plan cancer, lancé en 2003, marque un réel tournant avec plusieurs hausses successives des prix du tabac et des interdictions concernant la vente aux mineurs et sur les lieux de consommation. Ces mesures ont eu comme répercussion immédiate une baisse de la consommation de tabac des adultes femmes et hommes, ainsi que des mineurs. Néanmoins, cette baisse observée entre 2000 et 2005 ne s'est pas inscrite dans la durée à l'instar de ce qui a pu être constaté dans les pays du nord de l'Europe, où la part des fumeurs quotidiens est inférieure à 20 %.

Les politiques de santé publique dans ces pays ont allié, avec plus de fermeté, mesures de prévention structurelle et mesures incitatives et d'accompagnement dans l'arrêt du tabac. Parmi les mesures de prévention structurelle figurent l'augmentation du prix du tabac, l'interdiction de fumer dans les lieux publics et les espaces de travail, la réglementation sur l'emballage et la composition des produits, etc. Les mesures incitatives et d'accompagnement s'illustrent quant à elles par la mise en place de campagnes grand public avec le mois sans tabac, « *stoptober* » lancé dès 2012 au Royaume-Uni et qui sera repris en France à partir de 2016, mais aussi par le développement de « *Stop Smoking Centres* », des centres d'aide à l'arrêt du tabac pour les fumeurs qui souhaitent sortir de leur dépendance et rencontrer des professionnels pluridisciplinaires pour les aider dans cette démarche.

La France est au 5^e rang des pays européens ayant les prévalences de consommation hebdomadaire d'alcool les plus élevées

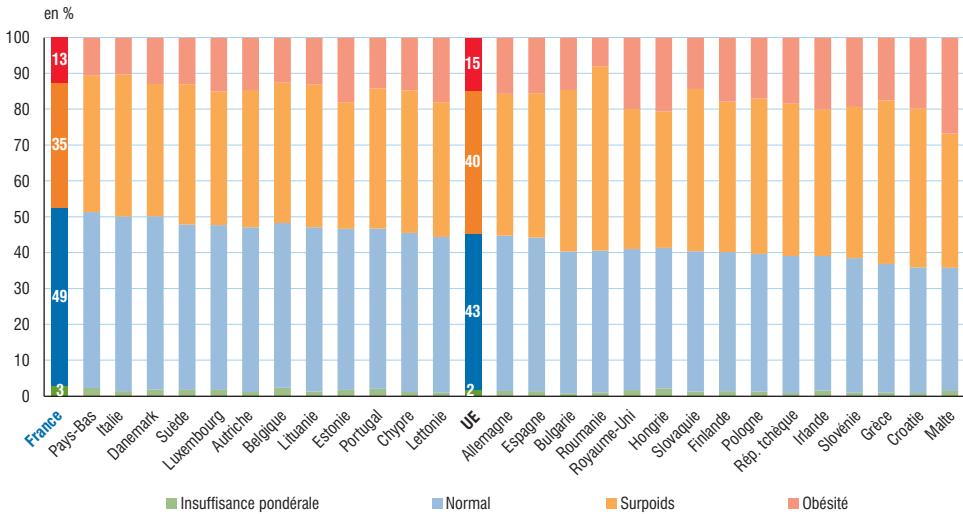
L'alcool est la deuxième cause de mortalité prématurée en France. Parmi les décès imputables à l'alcool figurent surtout les cancers, les maladies cardiovasculaires, les maladies digestives (notamment les cirrhoses) ainsi que les accidents et les suicides. En 2015, selon les données de l'enquête *Standardised European Alcohol Survey* (SEAS) auprès d'adultes européens âgés de 18 à 64 ans, 85 % des personnes interrogées ont consommé de l'alcool en France au cours des douze derniers mois. C'est dans les pays du sud de l'Europe que figurent le plus d'abstinents sur l'année écoulée : 30 % en Italie, 28 % au Portugal et 22 % en Espagne. La Grèce fait exception avec une part d'abstinents très faible (8 %). À l'inverse, dans les pays du nord et de l'est de l'Europe, la consommation d'alcool est davantage répandue au sein de la population adulte. Seuls 7 % des Danois, 8 % des Autrichiens et 9 % des Bulgares déclarent ne pas avoir consommé d'alcool dans les douze derniers mois.

D'après les données de cette enquête, 13 % des Français âgés de moins de 65 ans consomment de l'alcool 6 à 7 fois par semaine. La France se positionne ainsi au 5^e rang des pays ayant les prévalences les plus élevées pour la consommation hebdomadaire. Par ailleurs, près de la moitié des enquêtés disent boire au moins une fois par semaine. Bien que la part des abstinents soit plus élevée en Europe du Sud, c'est aussi dans ces pays que la proportion de consommateurs quotidiens est la plus forte, supérieure à 20 %, notamment au Portugal et en Espagne. Ces proportions semblent corrélées au type d'alcool consommé : un taux élevé de consommation quotidienne est plus souvent associé à la consommation de vin. En outre, la part des individus déclarant une alcoolisation ponctuelle importante, c'est-à-dire six verres ou plus au cours d'une même occasion pour les hommes et quatre verres ou plus pour les femmes, place la France dans une situation intermédiaire en Europe (au 13^e rang). Seule la proportion d'individus déclarant au moins une ivresse dans l'année, et plus encore une ivresse dans le mois, est faible comparée aux autres pays européens.

En France, 47 % des hommes âgés de moins de 65 ans sont en surcharge pondérale, pourcentage le plus faible d'Europe

L'enquête européenne EHIS interroge les individus sur leur taille et leur poids, ce qui permet de disposer de données comparatives de l'indice de masse corporelle (IMC). En 2014, en France, 47 % des hommes sont en surcharge pondérale, c'est-à-dire qu'ils sont soit en surpoids (35 %), soit en situation d'obésité (13 %) (*figure 7*). Ces données positionnent la France dans une situation très favorable en Europe où la surcharge pondérale chez les hommes de 15 à 64 ans atteint en moyenne 55 % et dépasse 60 % dans sept pays (Pologne, République tchèque, Irlande, Slovaquie, Grèce, Croatie et Malte).

7. Corpulence des hommes âgés de 15 à 64 ans en 2014



Source : Eurostat, enquête santé European Health Interview survey (EHIS) 2014, extraction des données en octobre 2018.

L'obésité varie de 8 % en Roumanie à 27 % à Malte. Là encore, la France se situe parmi les pays les moins concernés par cet enjeu de santé publique qui est le principal facteur de risque de maladies cardiovasculaires, de diabète ou de troubles musculo-squelettiques. Cette bonne performance chez les hommes âgés de moins de 65 ans s'inscrit dans la durée puisque les prévalences du surpoids et de l'obésité sont stables en France depuis le début des années 2000. Ce constat contribue au fait que les maladies de l'appareil circulatoire ne représentent que la troisième cause de décès masculins prématurés contrairement à la plupart des autres pays européens.

En 2017, à 65 ans, les femmes ont une espérance de vie de 23,2 ans et les hommes de 19,4 ans, ce qui place la France respectivement aux 1^{er} et 2^e rangs européens

La première partie de ce dossier a permis de mettre en évidence un double constat : d'une part, l'espérance de vie à la naissance en France est élevée comparée à celle des autres pays européens ; d'autre part, il existe une surmortalité prématurée masculine davantage marquée en France que dans les pays européens aux caractéristiques socio-économiques équivalentes. Cette surmortalité masculine avant 65 ans s'explique avant tout par une consommation excessive d'alcool, plutôt ponctuelle avant 45 ans, chronique après 45 ans, à laquelle vient s'ajouter une prévalence élevée du tabagisme masculin et une forte fréquence des accidents de la route et des suicides.

Si l'enjeu de la réduction de la mortalité prématurée masculine anime depuis plusieurs décennies les politiques de santé publique en France, celui d'une meilleure connaissance et prise en charge des problèmes de santé passé 65 ans suscite, lui-aussi, un grand intérêt.

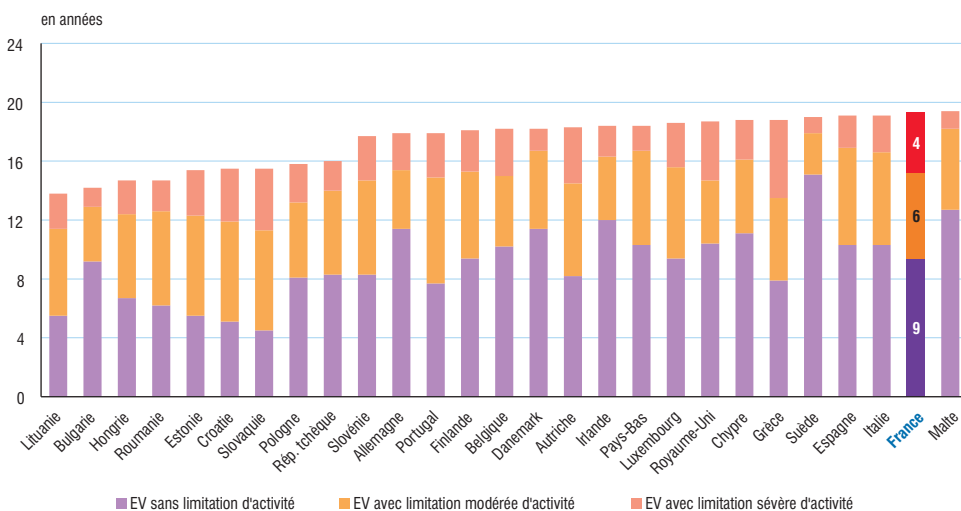
Pour connaître les conditions de vieillissement de la population, plusieurs indicateurs sont mobilisables. En premier lieu, l'**espérance de vie sans incapacité** qui mesure le nombre d'années qu'une personne peut compter vivre sans souffrir d'incapacité dans les gestes de la vie quotidienne. Cette mesure s'appuie sur les réponses à la question posée dans le dispositif européen *European Union-Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)* : « Êtes-vous limité(e), depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que

les gens font habituellement ? ». Dit autrement, cet indicateur permet de savoir si les années gagnées, du fait de l’allongement de la durée de vie, sont vécues en bonne santé ou avec des limitations fonctionnelles⁴. Il apparaît que les femmes peuvent espérer vivre 64,9 ans en bonne santé en France en 2017, c’est-à-dire sans ressentir des limitations fonctionnelles modérées ou sévères susceptibles de les gêner dans les activités du quotidien. Pour les hommes, cet indicateur atteint 62,6 ans. L’écart d’espérance de vie sans incapacité entre les femmes et les hommes est assez faible, de l’ordre de deux ans, alors que six années séparent leur espérance de vie à la naissance. Pour s’affranchir des différences entre les femmes et les hommes en matière de mortalité prématurée et de mortalité infantile, il est intéressant de regarder la situation à 65 ans. En 2017, un homme de 65 ans peut espérer vivre 19,4 ans qui se décomposent en 9,2 ans sans aucune incapacité, puis 6,1 ans avec des incapacités modérées et enfin 4,2 ans avec des incapacités sévères. De leur côté, les femmes peuvent espérer vivre 23,2 années dont 10,8 années sans aucune incapacité, puis 6,9 années avec des incapacités modérées et 5,6 années avec des incapacités sévères. Ainsi, les femmes vivent plus longtemps que les hommes, à la fois sans incapacité mais aussi avec des incapacités légères ou modérées.

De fortes disparités en matière d’espérance de vie sans incapacité à 65 ans en Europe

En Europe, il existe des disparités notables en matière d’espérance de vie à 65 ans. En 2016, chez les hommes, l’amplitude varie de moins de 14 ans en Lituanie à 19 ans ou plus en Suède, en Espagne, en Italie, en France et à Malte (figure 8a). À ces écarts, s’ajoutent des variations

8a. Espérance de vie (EV) des hommes à 65 ans selon le degré de limitation d’activité en 2016



Champ : UE. Données non disponibles pour la Lettonie.

Sources : Eurostat, données du dispositif EU-SILC et statistiques d'état civil, extraction des données en octobre 2018.

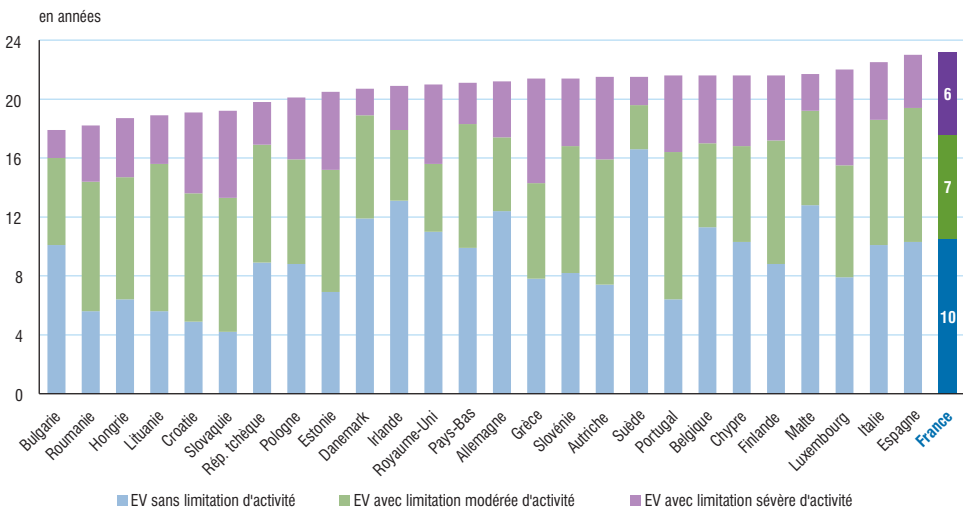
4. L'indicateur d'espérance de vie sans incapacité, construit à partir d'une question synthétique sur les limitations auto-déclarées dans les activités du quotidien recouvre un spectre plus large que les seules limitations fonctionnelles pour lesquelles on dispose de données comparatives en Europe. À côté des limitations sensorielles (vision, audition) et physiques (locomotion) figurent aussi les limitations cognitives comme « avoir des difficultés à se souvenir ». Ces limitations préfigurent parfois des restrictions d'activité avec un risque de dépendance.

quant à la qualité de ces années de vie, mesurées par la différence entre les deux indicateurs que sont l'espérance de vie à 65 ans et l'espérance de vie à 65 ans sans incapacité. Il faut néanmoins rester prudent quant à l'interprétation de cette mesure. L'indicateur d'espérance de vie sans incapacité repose sur une auto-appréciation des enquêtés sur le ressenti de limitations plus ou moins sévères dans les activités du quotidien. Une partie des écarts observés tient à la fois aux nuances apportées dans les traductions de la question du **GALI** (*Global Activity Limitation Indicator*) dans les différentes langues européennes, mais aussi à la compréhension et l'interprétation des modalités de réponse d'un pays à l'autre liées à des différences culturelles.

En France, où l'espérance de vie des hommes à 65 ans est l'une des plus élevées, ils vivent en moyenne à cet âge près de dix années avec des limitations fonctionnelles. D'autres pays ayant une espérance de vie masculine élevée à 65 ans comme l'Italie, l'Espagne, la Grèce, le Royaume-Uni ou le Luxembourg se trouvent dans une situation semblable à celle de la France avec plus de huit années passées avec des limitations d'activité. Toutefois, la situation de ces pays n'est pas directement comparable en matière de sévérité des limitations fonctionnelles déclarées avec davantage d'années vécues avec des limitations sévères en France (4,1 ans), en Grèce (5,3 ans) ou au Royaume-Uni (4,0 ans) qu'en Italie (2,5 ans) ou en Espagne (2,2 ans) et plus encore à Malte (1,2 ans). De leur côté, les pays de l'est de l'Europe se caractérisent par une espérance de vie des hommes à 65 ans assez faible tout comme l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans comprise entre 4,5 ans en Slovaquie et 8,3 ans en Slovaquie et en République tchèque, soit une fin de vie vécue la plus souvent avec des limitations dans les activités quotidiennes.

L'espérance de vie à 65 ans des femmes varie de 18 ans en Bulgarie à plus de 23 ans en Espagne et en France, soit une amplitude d'environ cinq ans identique à celle observée chez les hommes (*figure 8b*). Les disparités concernant l'indicateur de l'espérance de vie à 65 ans sans incapacité sont plus importantes entre les pays mais, comme mentionné précédemment, ces écarts sont probablement en partie liés à des biais de déclaration. À noter que les Françaises figurent parmi les femmes qui ont l'espérance de vie avec incapacités sévères la plus élevée (près de 6 ans).

8b. Espérance de vie (EV) des femmes à 65 ans selon le degré de limitation d'activité en 2016



Champ : UE. Données non disponibles pour la Lettonie.

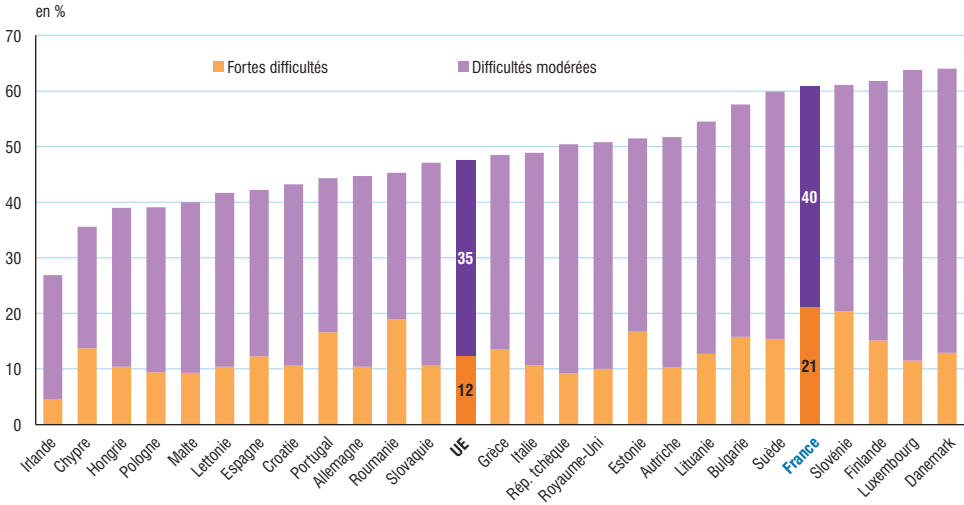
Sources : Eurostat, données du dispositif EU-SILC et statistiques d'état civil, extraction des données en octobre 2018.

Des difficultés à voir et à entendre plus marquées chez les plus de 65 ans en France qu'en moyenne en Europe

Les données 2014 de l'enquête EHIS permettent d'illustrer, en partie, les limitations fonctionnelles dont souffrent les individus âgés de 65 ans ou plus. Les enquêtés sont notamment interrogés sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans la vie de tous les jours. Parmi les gênes ciblées figurent l'audition, la vision et la marche. À noter que les réponses recueillies englobent aussi les difficultés avec appareillage⁵ (appareil auditif, lunettes, lentilles, etc.). En Europe, 49 % des hommes de 65 ans ou plus déclarent des difficultés pour entendre dont 12 % évoquent de fortes difficultés (*figure 9a*). La France occupe une position très défavorable en Europe concernant ce type de difficultés puisque ce sont plus de six hommes sur dix âgés d'au moins 65 ans qui déclarent avoir des difficultés à entendre dont 21 % de fortes difficultés. Seuls la Slovaquie, la Finlande, le Luxembourg et le Danemark présentent des proportions plus élevées de gênes auditives déclarées mais, dans ces quatre pays, la part des difficultés sévères est plus faible qu'en France. Le désavantage français est tout aussi marqué concernant les difficultés à voir : un tiers des hommes de 65 ans ou plus déclarent avoir des difficultés pour voir, y compris avec leurs lunettes. Cette part est supérieure à la moyenne européenne (27 %) et surtout supérieure aux difficultés déclarées dans certains pays aux caractéristiques socio-économiques équivalentes à la France puisque seuls 12 % des Britanniques, 22 % des Allemands et 23 % des Espagnols connaissent ces mêmes difficultés pour voir. Les mêmes résultats défavorables sont relevés pour les femmes françaises à propos des difficultés de vision et d'audition (*figure 9b*). Seules les difficultés à marcher 500 mètres sur un terrain plat sans aide s'avèrent moins prononcées en France avec des pourcentages plus faibles que la moyenne européenne, pour les hommes comme pour les femmes. Ainsi, les hommes de 65 ans ou plus ne sont que 27 % à déclarer être gênés, dont 12 % disent avoir de fortes difficultés, tandis que la moyenne européenne s'établit respectivement à 36 % et 16 % et que les proportions observées dans les pays voisins tels que le Royaume-Uni, l'Espagne ou l'Italie sont nettement plus élevées qu'en France (*figure 10a*). Les proportions sont plus élevées pour les Françaises âgées de 65 ans ou plus mais toujours inférieures à la moyenne européenne : 40 % d'entre elles disent avoir des difficultés pour marcher et, parmi elles, 23 % déclarent de fortes difficultés contre respectivement 50 % et 25 % des Européennes (*figure 10b*). ■

5. Dans EHIS 2014, les questions sur les gênes fonctionnelles sont les suivantes : « Avez-vous des difficultés à entendre ce qui se dit dans une conversation avec une autre personne (y compris avec votre appareil auditif si vous en portez un) ? » et « Avez-vous des difficultés pour voir (y compris avec vos lunettes ou lentilles de contact) ? ».

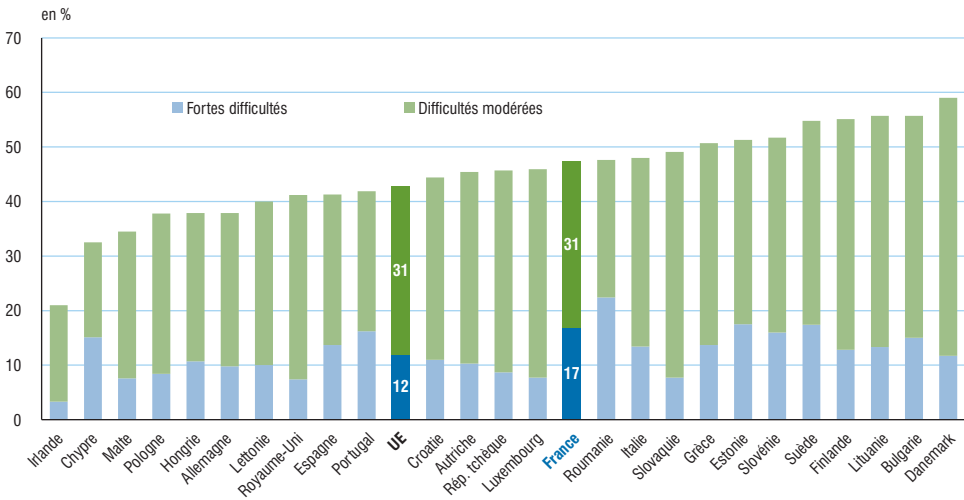
9a. Part des hommes de 65 ans ou plus déclarant des difficultés pour entendre en 2014



Champ : UE. Données non disponibles pour la Belgique et les Pays-Bas.

Source : Eurostat, enquête santé European Health Interview survey (EHIS) 2014, extraction des données en octobre 2018.

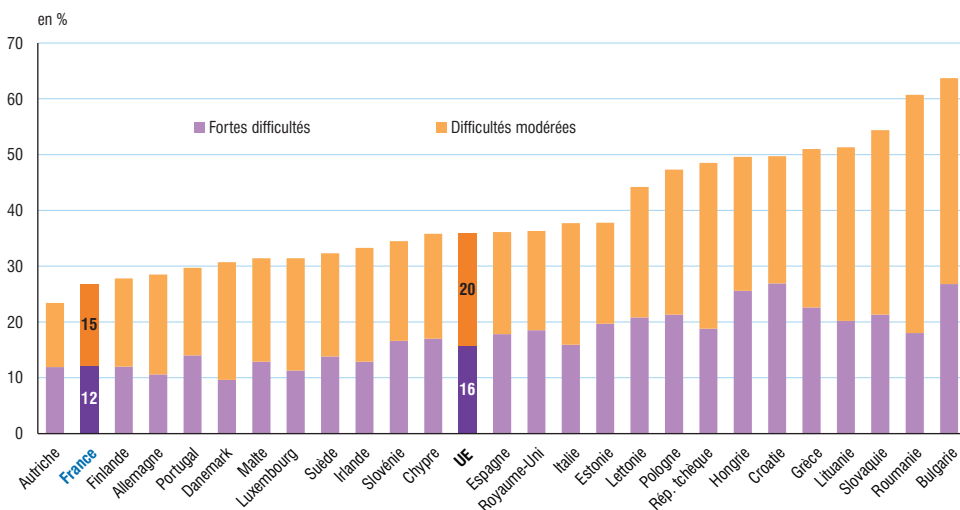
9b. Part des femmes de 65 ans ou plus déclarant des difficultés pour entendre en 2014



Champ : UE. Données non disponibles pour la Belgique et les Pays-Bas.

Source : Eurostat, enquête santé European Health Interview survey (EHIS) 2014, extraction des données en octobre 2018.

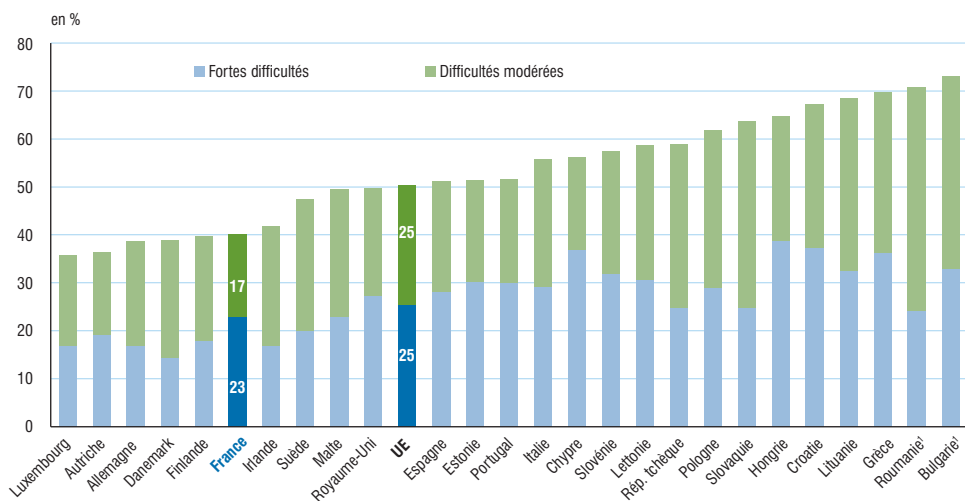
10a. Part des hommes de 65 ans ou plus déclarant des difficultés pour marcher en 2014



Champ : UE. Données non disponibles pour la Belgique et les Pays-Bas.

Source : Eurostat, enquête santé European Health Interview survey (EHIS) 2014, extraction des données en octobre 2018.

10b. Part des femmes de 65 ans ou plus déclarant des difficultés pour marcher en 2014



1. Données pour la Bulgarie et la Roumanie extraites en mars 2019.

Champ : UE. Données non disponibles pour la Belgique et les Pays-Bas.

Source : Eurostat, enquête santé European Health Interview survey (EHIS) 2014, extraction des données en octobre 2018.

Définitions

L'**espérance de vie « sans incapacité »** ou **« en bonne santé »** mesure le nombre d'années qu'une génération fictive peut espérer vivre sans incapacité en étant soumise, à chaque âge, aux conditions de mortalité et de morbidité par âge de l'année d'observation.

La question dite **« GALI »** (*Global Activity Limitation Indicator*) mesure la proportion de personnes déclarant « être limitées pour une raison de santé dans les activités que les gens font habituellement, depuis au moins six mois ». C'est à partir de cette question que sont calculées les prévalences d'incapacité et les espérances de vie avec et sans incapacité.

Le **taux de mortalité prématurée** est le nombre de décès, au cours de l'année, d'individus âgés de moins de 65 ans, rapporté à la population totale des moins de 65 ans, de la même année.

Le **taux de mortalité standardisé** (TMS) est le taux de mortalité d'une population, ajusté en fonction d'une distribution standard par âge. Il est calculé comme une moyenne pondérée des taux de mortalité par âge d'une population donnée, les coefficients de pondération correspondant à la distribution par âge de la population considérée. Les taux de mortalité standardisés sont calculés sur la base de la population type européenne, révisée par Eurostat en 2012 et publiée en 2013.

Pour en savoir plus

Cambois E., Robine J.-M., « Vieillesse et restriction d'activité : l'enjeu de la compensation des problèmes fonctionnels », *Études et Résultats* n° 261, Drees, septembre 2003.

Drees, *L'État de santé de la population en France*, Rapport 2017.

Haut Conseil de la santé publique, *Prévention de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées*, Collection Avis et Rapports, La Documentation Française, décembre 2017.

Haut Conseil de la santé publique, *La santé en France et en Europe : convergences et contrastes*, Collection Avis et Rapports, La Documentation Française, mars 2012.

Helmer C., Grasset L., Pérès K., Dartigues J.-F., « Évolution temporelle des démences : État des lieux en France et à l'international », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* n° 28-29, Institut de veille sanitaire, septembre 2016.

Lermenier-Jeannet A., « Consommations, ventes et prix du tabac : une perspective européenne », *Tendances* n° 126, Observatoire français des drogues et des toxicomanies, juillet 2018.

Moisy M., « Les femmes vivent neuf mois de plus en bonne santé en 2017 », *Études et Résultats* n° 1083, Drees, octobre 2018.

Moisy M., « Les Français vivent plus longtemps, mais leur espérance de vie en bonne santé reste stable », *Études et Résultats* n° 1046, Drees, janvier 2018.

OECD, *State of Health in the EU. France, Profils de santé par pays*, 2017.

OMS, *2 Prévention du Suicide. L'État d'urgence mondiale*, 2014.

OMS, *Santé 2020. Cadre politique et stratégie*, 2013.

Palle C., Beck F., Richard J.-B., « Usages d'alcool et dommages subis : une perspective européenne », *Tendances* n° 118, Observatoire français des drogues et des toxicomanies, juin 2017.

Robine J.-M., Cambois E., « Les espérances de vie en bonne santé des Européens », *Population et Sociétés* n° 499, Ined, avril 2013.

Les personnes en situation contrainte sur le marché du travail dans l'Union européenne : un diagnostic complémentaire qui révèle l'ampleur de la main-d'œuvre sous-utilisée

Gwenn Parent, Simon Rebière*

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est une mesure largement répandue qui répond à des critères stricts de disponibilité et de recherche d'emploi. Toutefois, cet indicateur ne tient pas compte de l'ensemble de la main-d'œuvre qui souhaiterait travailler davantage. Il n'inclut pas non plus ceux qui souhaitent travailler mais ne font pas de démarches actives de recherche ou ne sont pas immédiatement disponibles. Prendre en compte les indicateurs de sous-emploi et de halo du chômage permet d'avoir un diagnostic renforcé sur les déséquilibres des marchés du travail. En France métropolitaine, en plus des 2,6 millions de chômeurs en 2017, 3,0 millions d'individus sont aussi contraints sur leur offre de travail. Dans l'Union européenne (UE), considérer l'ensemble de cette main-d'œuvre contrainte ou « sous-utilisée » révèle, pour certains pays, des situations différentes de celles découlant d'une seule lecture du taux de chômage. Si la hiérarchie globale reste peu changée, elle amène à relativiser les bonnes performances de pays comme le Royaume-Uni ou les Pays-Bas et permet à d'autres États, comme la Pologne ou la Slovaquie, de sortir plus favorablement de l'analyse. La position de la France dans la hiérarchie des pays européens reste plutôt stable, que soit considéré le seul taux de chômage ou la sous-utilisation de la main-d'œuvre dans son ensemble. Une analyse plus fine du taux de sous-utilisation en fonction de l'âge, du sexe et du diplôme révèle enfin que les barrières à l'emploi touchent différemment les pays et les individus selon leurs caractéristiques.

Le **chômage au sens du Bureau international du travail** (BIT) est la mesure la plus utilisée pour caractériser les performances générales du marché du travail et de l'économie et pour mener des comparaisons internationales. Cependant, le taux de chômage au sens du BIT, qui est largement commenté, écarte par définition une partie de la population souhaitant travailler et donc un potentiel de main-d'œuvre supplémentaire.

Ce constat pourrait expliquer pourquoi, sur la période récente, la relation négative entre le taux de chômage et l'évolution des salaires ou de l'inflation (la courbe de Phillips) est fragilisée. Malgré la baisse du taux de chômage dans l'Union européenne (UE) depuis le pic de 10,9 % atteint en 2013, les salaires et les prix n'accélérent pas ou peu. Le recul du taux de chômage masquerait alors des déséquilibres persistants sur le marché du travail.

La production statistique a évolué pour compléter la seule mesure du taux de chômage : aux États-Unis, le taux « U6 », qui tient compte de l'ensemble de la main-d'œuvre potentielle supplémentaire, est diffusé de façon officielle en complément du chômage. De son côté, Eurostat diffuse des indicateurs complémentaires au chômage depuis 2010 (*encadré 1*). En France, la statistique publique publie depuis plus d'une décennie des données témoignant

* Gwenn Parent, Simon Rebière, Dares.

Sources et champs des données utilisées

L'enquête Emploi en continu de l'Insee vise à observer à la fois de manière structurelle et conjoncturelle la situation des personnes sur le marché du travail. Elle s'inscrit dans le cadre des enquêtes sur les forces de travail défini par l'Union européenne (*Labour Force Survey*). C'est la seule source fournissant une mesure des concepts d'activité, de chômage, d'emploi et d'inactivité tels qu'ils sont définis par le Bureau international du travail (BIT).

Le BIT a fourni une définition stricte du chômage, mais cette définition ignore certaines interactions qui peuvent exister avec l'emploi (travail occasionnel, sous-emploi) ou l'inactivité. En effet,

certaines personnes souhaitent travailler mais sont classées comme inactives, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler (dans les deux semaines), soit parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi.

Depuis 2010, Eurostat publie des indicateurs complémentaires du chômage de façon à rendre compte de l'évolution de la potentielle main-d'œuvre supplémentaire non prise en compte dans les statistiques du BIT et du développement des formes particulières d'emploi, en particulier le temps partiel. Ces indicateurs sont le sous-emploi et le halo du chômage. En France, ces statistiques sont disponibles depuis 2003.

de ce phénomène de porosité des catégorisations sur le marché du travail. Ces statistiques ont notamment fait l'objet d'analyses récentes [Picart, 2018 ; Picart et Minni, 2016].

Dans ce contexte, la production d'un indicateur plus large que le taux de chômage peut modifier les conclusions en matière de comparaison des marchés du travail en Europe : la France conserve-t-elle sa position dans la hiérarchie des pays ? Les dynamiques des marchés du travail sont-elles similaires selon que l'on se focalise sur le taux de chômage ou sur le taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre ?

Le taux de chômage en Europe s'oriente à la baisse depuis 2013

Sur longue période, le taux de chômage affiche une évolution cyclique : à la suite du pic survenu après la crise du Système monétaire européen (SME) en 1992, le taux de chômage dans les pays européens décroît jusqu'à atteindre un point bas en 2008. Depuis, un nouveau cycle se profile : le taux de chômage dans l'UE¹ augmente depuis la crise de 2008-2009, pour atteindre un point haut en 2013 (10,9 % de la **population active** en moyenne dans l'UE). À partir de la mi-2013, la tendance est à la baisse et le taux de chômage se situe en moyenne à 7,6 % en 2017 (*figure 1*).

Parmi les principales économies européennes, l'Espagne et, dans une moindre mesure, l'Italie, sont les pays de l'UE qui ont le plus pâti de la crise : le taux de chômage en Espagne a culminé à 26,1 % en 2013 et en Italie, à 12,7 % en 2014.

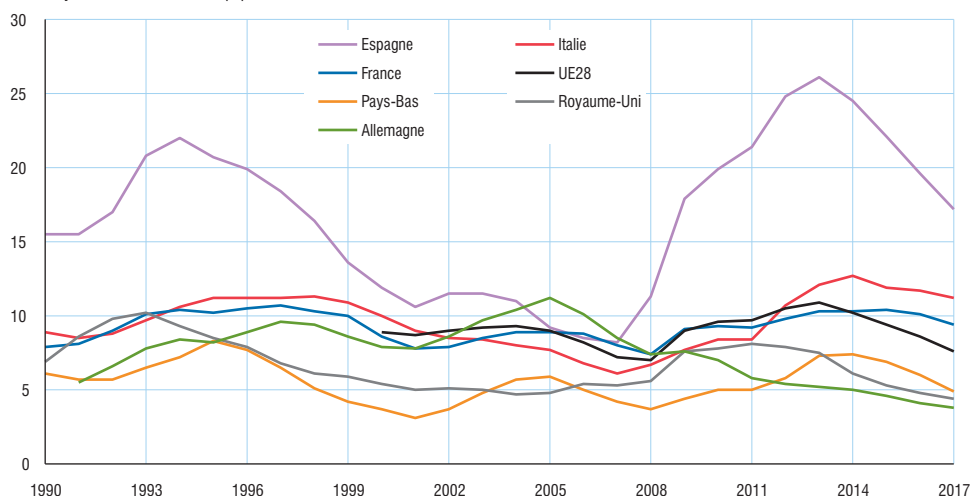
À l'inverse, le taux de chômage allemand recule depuis 2005 pour figurer parmi les plus bas. Les réformes Hartz du marché du travail allemand, menées de 2003 à 2005, expliquent pour partie ce recul [Bouvard *et al.*, 2013 ; Hartung *et al.*, 2018]. Elles ont porté sur trois leviers : renforcement de l'accompagnement des chômeurs, baisse des prélèvements sur le travail et forte réduction des revenus de remplacement. La modération salariale observée depuis le milieu des années 1990 aurait également contribué à cette baisse [Daussin-Benichou et Sala, 2013].

En France, le recul engagé dans la plupart des pays européens tarde à se manifester. Le taux de chômage affiche un profil relativement plat au regard des autres pays et recule très progressivement à partir de 2015.

1. Composition de l'Union européenne au moment de la rédaction de cet ouvrage, soit 28 pays membres.

1. Évolution du taux de chômage au sens du BIT dans les principales économies de l'Union européenne de 1990 à 2017

moyenne annuelle en % de la population active



Champ : personnes de 15 à 74 ans.

Source : Eurostat, enquête sur les forces de travail.

La baisse du taux de chômage, même si elle concerne tous les pays de l'UE, se réalise à des rythmes très différents, de telle sorte que de larges disparités subsistent en 2017 : la République tchèque et l'Allemagne affichent les taux de chômage les plus faibles de l'UE, tandis que la Grèce et l'Espagne ont les taux les plus élevés. La France se place parmi les six pays présentant les plus forts taux de chômage², avec un taux de 9,4 %, soit bien au-dessus de la moyenne des pays de l'UE (7,6 %) (figure 2).

La baisse récente du taux de chômage observée dans l'UE et en France devrait s'accompagner d'une accélération des salaires et de l'inflation, la relation entre ces deux grandeurs suivant en théorie une courbe de Phillips (encadré 2). Or, en France, comme dans l'UE, depuis le début de la reprise entamée en 2015, caractérisée par un recul généralisé du chômage, les salaires progressent lentement, bien en deçà du rythme d'avant-crise.

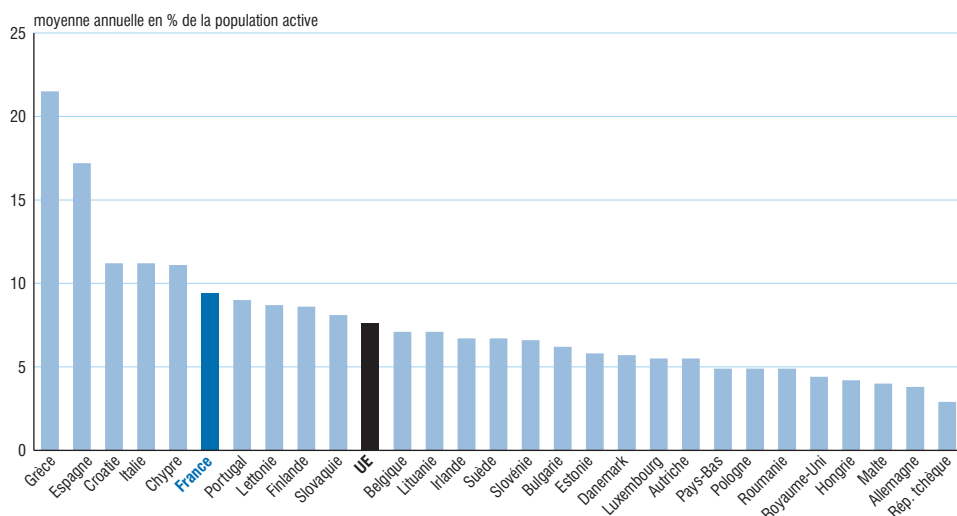
Le fait que le taux de chômage ne tienne pas compte d'un *continuum* de situations entre chômage, inactivité et sous-emploi, qui sont en outre plus répandues que par le passé, est une des raisons évoquées pour expliquer cette déconnexion entre l'évolution du taux de chômage et celle des salaires.

En France, en plus des 2,6 millions de chômeurs, 3,0 millions de personnes souhaitent travailler ou travailler davantage

Le Bureau international du travail (BIT) donne une définition stricte du chômage qui ignore certaines interactions pouvant exister avec l'emploi (travail occasionnel, **sous-emploi**) ou l'inactivité. Certaines personnes souhaitent en effet travailler mais sont considérées comme **inactives**, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler, soit parce qu'elles ne

2. Se retrouvent en tête les principaux pays du sud de l'Europe : la Grèce, l'Espagne, la Croatie, l'Italie et Chypre.

2. Taux de chômage au sens du BIT en 2017



Champ : personnes de 15 à 74 ans.

Source : Eurostat, enquête sur les forces de travail 2017.

recherchent pas activement un emploi. Elles sont toutefois proches du marché du travail dans la mesure où elles peuvent redevenir rapidement actives, en particulier en phase de reprise économique³ : ces personnes constituent le **halo du chômage** (encadré 1).

Par ailleurs, une deuxième composante, le sous-emploi, regroupe les personnes **travaillant à temps partiel**, souhaitant travailler plus d'heures, disponibles pour le faire et recherchant activement ou non un autre emploi. Le sous-emploi intègre également les personnes en situation de chômage technique ou partiel.

Ainsi, au cours de l'année 2017 en France, en plus des 2,6 millions de chômeurs au sens du BIT, 3,0 millions d'individus souhaitent travailler ou travailler davantage mais ne sont pas comptabilisés comme chômeurs. Au total, ce sont 5,7 millions de personnes de 15 à 74 ans qui sont en moyenne, à un instant donné en 2017, en **situation contrainte** sur le marché du travail, soit 18,7 % des actifs au sens large⁴ dans cette tranche d'âge [Picart, 2018]. Cette approche dite « en coupe », qui fournit un diagnostic complémentaire de celui dessiné par le seul taux de chômage, peut également être enrichie pour rendre compte de la discontinuité des parcours au cours d'une même année. Ainsi, Picart [2018], à partir d'une approche dynamique, montre que 31,6 % des actifs au sens large connaissent une période d'offre de travail contrainte au cours de l'année 2017⁵.

Dans la suite de ce dossier, qui se focalise sur la première approche « en coupe », la terminologie de **sous-utilisation de la main-d'œuvre** sera la plupart du temps privilégiée, dans une perspective de comparaison internationale où cette sémantique est très usitée [Organisation internationale du travail, 2013 ; Banque centrale européenne, 2017].

3. En particulier, lorsque la conjoncture économique est favorable, ces personnes peuvent remplir de nouveau les critères du chômage en recherchant activement un emploi ou en redevenant disponible. C'est ce que l'on appelle l'effet de flexion.

4. C'est-à-dire en incluant le halo du chômage.

5. Sur le champ de la France métropolitaine, personnes de 15 à 64 ans.

La courbe de Phillips

En 1958, A.W. Phillips a mis en évidence une relation inverse entre le taux de chômage et l'évolution des salaires nominaux à partir de données britanniques sur la période 1861-1957. Par la suite, la relation de Phillips a été étendue à la relation entre le taux de chômage et l'inflation.

En effet, en période de baisse du chômage, les entreprises sont confrontées à une moindre disponibilité de la main-d'œuvre. Face à cela, elles proposent des salaires plus attractifs pour attirer les travailleurs. Le lien avec l'inflation tient au comportement des entreprises qui, pour maintenir leurs marges, répercutent la hausse des coûts salariaux sur les prix de vente, qui nourrit par la suite une hausse potentielle des revendications salariales (effets de second tour) [Banque des règlements internationaux, 2017]. L'ensemble de ce processus correspond à ce que l'on appelle la courbe de Phillips, une relation décroissante entre le taux de chômage et les salaires.

La baisse récente du taux de chômage observée dans l'Union européenne (UE) et en France devrait alors en théorie s'accompagner d'une accélération des salaires et de l'inflation. Or, en France, depuis le début de la reprise en 2015, caractérisée par une baisse généralisée du chômage, les salaires ne progressent que lentement : entre 2000 et 2008, la croissance annuelle moyenne des salaires et traitements bruts étaient de 4,1 % ; elle est passée à + 2,2 % entre 2015 et 2017¹.

Même si la relation de Phillips n'est pas remise en cause, la littérature s'accorde à dire que la courbe représentant l'évolution des salaires en fonction du taux de chômage a eu tendance

à s'aplatir [Berson *et al.*, 2018 ; Quévat et Vignolles, 2018]. La déconnexion entre l'évolution du taux de chômage et celle des salaires pourrait être liée au fait que le taux de chômage ne tient pas compte d'un *continuum* de situations entre chômage, inactivité et sous-emploi, dont les dynamiques peuvent être hétérogènes. Le caractère restrictif du chômage au sens du BIT écarterait une partie non négligeable des personnes souhaitant travailler, mais qui ne sont pas comptabilisées comme chômeuses, et qui constituent des gisements potentiels de main-d'œuvre rapidement mobilisable.

Une première analyse simple, comparant les corrélations entre les évolutions des salaires d'une part, et le taux de chômage ou de sous-utilisation de main-d'œuvre d'autre part, pourrait suggérer une plus grande robustesse de la relation de Phillips avec le taux de sous-utilisation dans certains pays européens. Ainsi, sur la période 2010-2018, si la corrélation entre le taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre et l'évolution des salaires² est quasiment identique à celle obtenue avec le taux de chômage pour l'ensemble de l'UE, l'analyse par pays montre qu'elle serait en revanche sensiblement plus élevée pour la France, l'Italie et les Pays-Bas (*figure*).

La mise en évidence d'une relation de Phillips plus robuste, pour l'ensemble des pays étudiés, nécessiterait néanmoins un travail plus approfondi, mobilisant des données fines et sur longue période, en particulier si l'on souhaite tester sa validité sur des sous-populations (selon l'âge, le sexe ou encore le diplôme, etc.).

Corrélations du taux de chômage et du taux de sous-utilisation avec l'évolution trimestrielle des salaires dans les principales économies de l'UE, entre 2010 et 2018

en %

	Taux de sous-utilisation	Taux de chômage
Union européenne	- 70	- 69
Allemagne	- 37	- 38
Espagne	- 23	- 22
France	- 79	- 59
Italie	- 63	- 52
Pays-Bas	- 30	- 21
Royaume-Uni	- 61	- 58

Champ : personnes de 15 à 74 ans.

Source : Eurostat, enquête sur les forces de travail et indice du coût de la main-d'œuvre.

1. Insee, comptes nationaux annuels.

2. L'évolution des salaires est ici approximée par celle de l'indice Eurostat du coût horaire du travail (ICT), dans sa composante « salaires et traitements ». Pour la France, les données sont issues de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss), de l'enquête Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), de la Dares et des enquêtes annuelles sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss).

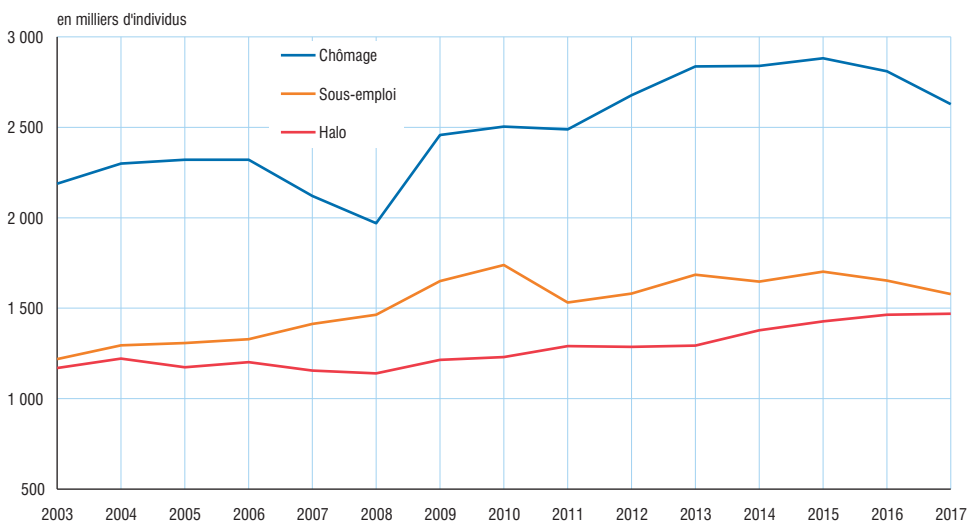
En France, le taux de chômage et les autres composantes de la sous-utilisation de la main-d'œuvre présentent des dynamiques divergentes

Le sous-emploi et le halo du chômage présentent des dynamiques qui peuvent différer de celle du chômage. En France, durant la période d'avant-crise de 2008, alors que le chômage reculait pour atteindre un niveau historiquement bas à 2,0 millions de chômeurs, le sous-emploi augmentait et le halo était quasi stable (*figure 3*). Entre 2009 et 2015, les trois composantes augmentent quasiment de concert, malgré une baisse ponctuelle du sous-emploi entre 2010 et 2011.

Sur la période plus récente, depuis le pic enregistré mi-2015, le chômage recule tendanciellement alors que, dans le même temps, le sous-emploi atteint 1,7 million d'individus en 2015 et le halo du chômage enregistre son niveau le plus élevé en 2017 à 1,5 million d'inactifs.

La part de la main-d'œuvre sous-utilisée dans la population totale âgée de 15 à 74 ans se situe à 12,2 % en moyenne sur 2017 en France (*figure 4*). Afin d'être comparable avec la notion de taux de chômage au sens du BIT, la main-d'œuvre sous-utilisée est ici rapportée à la population active augmentée du halo. Cela permet par ailleurs de mener des comparaisons internationales car la dynamique du halo par rapport à la population totale est affectée, pour les tranches d'âge les plus élevées, par des départs en retraite très hétérogènes d'un pays à l'autre⁶. Ainsi, en France, rapportée à la population active augmentée du halo, les 18,7 % de main-d'œuvre en situation contrainte en 2017 se décomposent en 8,7 % de chômage, 5,2 % de sous-emploi et 4,8 % de halo du chômage.

3. Évolution des composantes de la sous-utilisation de la main-d'œuvre en France de 2003 à 2017

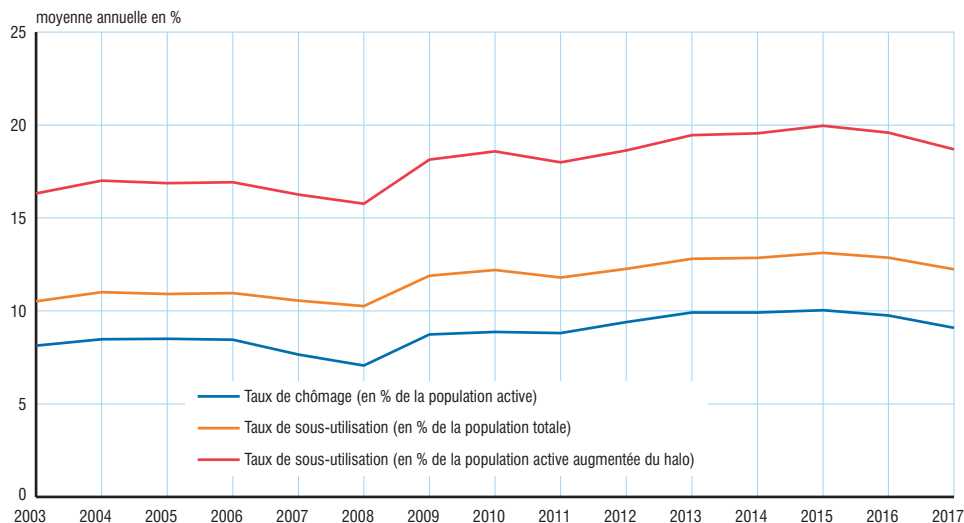


Champ : France, population des ménages, personnes de 15 à 74 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

6. Le Bureau des statistiques du travail aux États-Unis (BLS) rapporte également la sous-utilisation à la population active augmentée du halo (U6).

4. Évolution du taux de chômage et du taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre en France de 2003 à 2017



Champ : France, population des ménages, personnes de 15 à 74 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

En 2017, dans l'Union européenne, la main-d'œuvre sous-utilisée concerne 15,0 % de la population active augmentée du halo

En mesurant la part de main-d'œuvre contrainte, la France est dans une situation à peine moins défavorable qu'avec la mesure du seul taux de chômage au sens du BIT, puisqu'elle se situe parmi les sept pays présentant les taux de sous-utilisation les plus élevés de l'UE, entre la Finlande et le Portugal (*figure 5*).

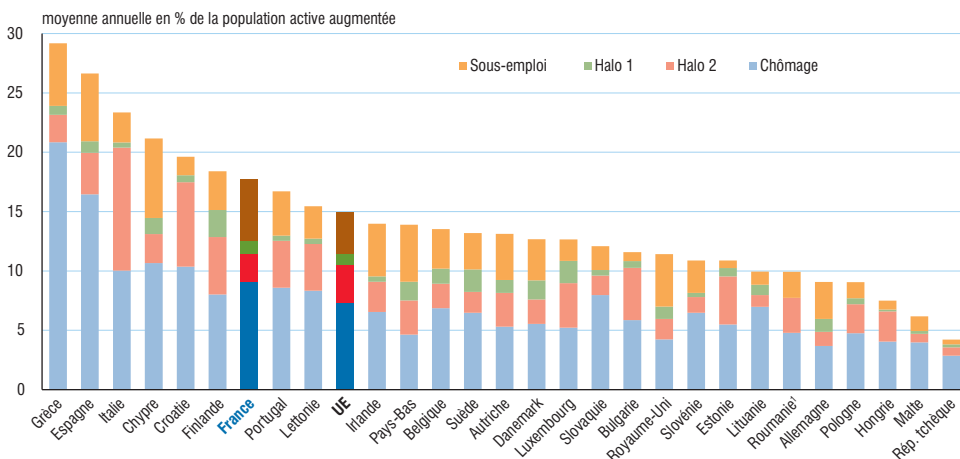
Selon les données Eurostat, en 2017, le taux de sous-utilisation s'établit à 17,7 % de la population active augmentée en France⁷, soit près de 3 points de plus que la moyenne européenne (15,0 %). La France affiche notamment une proportion plus élevée de sous-emploi (5,2 % contre 3,5 % dans l'UE), tandis que la part du halo du chômage se situe en deçà (3,5 % contre 4,1 %). La République tchèque affiche le taux de sous-utilisation le plus faible (4,2 %) et la Grèce le taux le plus élevé (29,2 %).

Le sous-emploi est élevé en Espagne, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Autriche

En prenant en compte l'ensemble de la main-d'œuvre sous-utilisée, des changements notables interviennent dans la hiérarchie des États au sein de l'UE. Des pays qui présentaient des taux de chômage relativement favorables voient leur position se dégrader. C'est particulièrement le cas pour les Pays-Bas et, dans une moindre mesure, pour l'Allemagne, le Royaume-Uni, le

7. Les données Eurostat pour la France présentent un léger écart avec celles de l'Insee du fait de différences de champ (*encadré 1*).

5. Taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre dans l'Union européenne en 2017



1. Les données du halo 1 de la Roumanie ne sont pas disponibles.

Champ : personnes de 15 à 74 ans.

Note : la population active est augmentée du halo du chômage.

Source : Eurostat, enquête sur les forces de travail 2017.

Danemark, l'Autriche et l'Irlande. À l'inverse, d'autres pays, comme la Pologne, la Slovénie ou la Slovaquie, voient leur position s'améliorer. Cependant, la hiérarchie globale change peu, si bien que la République tchèque reste en tête du classement et la Grèce en dernière position.

La place moins favorable des Pays-Bas s'explique par la part importante du sous-emploi : cette composante contribue pour 4,8 points au taux de sous-utilisation en 2017, alors qu'en moyenne dans l'UE, il contribue pour 3,5 points. Le niveau élevé du sous-emploi aux Pays-Bas s'explique en partie par un recours au temps partiel beaucoup plus élevé que dans les autres pays européens : en 2017, il représente 50,5 % de l'emploi total, contre 20,2 % en moyenne dans l'UE. De plus, avec la crise, les formes précaires d'emplois se sont développées, rendues possibles notamment par la réforme du marché du travail néerlandais au milieu des années 1990⁸ (encadré 3).

La situation britannique s'explique, elle, par un développement du recours à la flexibilité interne depuis la crise de 2008, ce qui s'est traduit par des ajustements à la baisse des horaires de travail et des salaires.

En Autriche, le taux élevé de la main-d'œuvre sous-utilisée est davantage lié à un déséquilibre durable dans le temps. À l'instar de la France, le sous-emploi y est élevé et varie peu dans le temps. Il touche particulièrement certains groupes, comme les femmes, les travailleurs non qualifiés ou les personnes âgées. Le marché du travail autrichien se caractérise par une forte segmentation entre une population en majorité masculine et qualifiée et différents groupes aux situations précaires [Conseil d'orientation pour l'emploi, 2015].

C'est en Espagne que la proportion du sous-emploi est la plus élevée. Dans ce pays, très affecté par la crise, le temps partiel subi a quasiment doublé entre 2008 et 2013. Cette augmentation du sous-emploi reflète la baisse du nombre d'heures travaillées, rendue possible par des assouplissements de la réglementation du travail à temps partiel, dans un contexte de net ralentissement de l'activité [Banco de Espana, 2017]. Cependant, depuis 2015, le sous-emploi recule progressivement avec la reprise de l'activité économique.

8. Les formes flexibles d'emploi sont beaucoup plus variées qu'en France et ne se limitent pas qu'aux CDD et à l'intérim. Par exemple, les réformes ont permis le développement du travail sur appel et des CDI et CDD sans durée de travail fixée au contrat [Conseil d'orientation pour l'emploi, 2015].

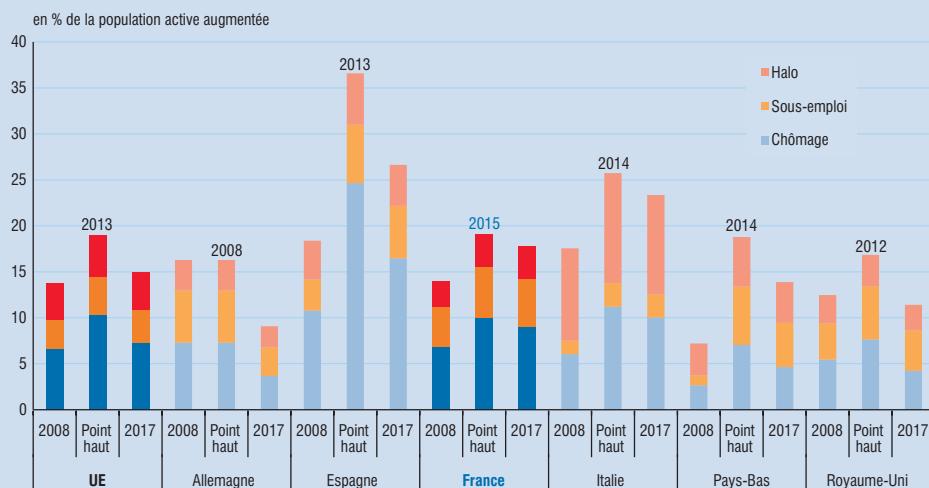
Évolution du taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre et de ses composantes dans l'Union européenne depuis la crise de 2008

En évolution, les composantes de la sous-utilisation de la main-d'œuvre affichent des dynamiques différentes. Dans la plupart des pays, si le taux de chômage enregistre un pic historique entre 2008 et 2015, les autres composantes ne reculent que modérément depuis 2015, voire progressent (*figure*). Cette situation pourrait expliquer en partie l'aplatissement de la courbe de Phillips, c'est-à-dire la moindre réaction des salaires au recul du taux de chômage, signalant des déséquilibres persistants sur le marché du travail.

Parmi les principales économies européennes, des dynamiques nationales particulières s'observent pour la sous-utilisation de la main-d'œuvre entre 2008 et 2017. Compte tenu de l'évolution pouvant différer entre le

chômage et les autres composantes, certains pays peuvent voir leur taux de chômage et leur taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre atteindre un pic à des années différentes. En moyenne dans l'UE, comme en France, en Espagne et en Italie, la baisse des taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre depuis leurs points hauts respectifs (enregistrés entre 2013 et 2015) reflète en premier lieu le recul du chômage, les autres composantes ayant baissé de manière plus modérée, voire stagné pour le halo en France. L'Allemagne se distingue par un recul de l'ensemble des composantes de la sous-utilisation de la main-d'œuvre (le point haut étant 2008). Enfin, le Royaume-Uni et les Pays-Bas¹ affichent une baisse sensible du sous-emploi.

Composantes de la sous-utilisation de la main-d'œuvre dans les principales économies de l'Union européenne



Champ : personnes de 15 à 74 ans.

Note : la population active est augmentée du halo du chômage.

Source : Eurostat, enquête sur les forces de travail.

1. Certains pays affichent des ruptures de séries significatives qui peuvent biaiser l'analyse en évolution. C'est le cas du sous-emploi aux Pays-Bas et du halo 2 en France.

Un halo du chômage élevé en Italie et en Finlande

D'autres pays se distinguent par un halo du chômage élevé. C'est le cas de l'Italie, où l'ensemble du halo représente 10,8 % de la population active augmentée et, dans une moindre mesure, de la Croatie (7,7 %) et de la Finlande (7,1 %). Ces États se situent bien au-dessus de la moyenne de l'UE (4,1 %).

En Italie, en 2017, plus de 3 millions de personnes souhaitent travailler mais sont considérées comme inactives parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi (**halo 2**). Ce nombre élevé correspond à l'effet des travailleurs découragés très présents en Italie [Nemore, 2018] : en période de mauvaise conjoncture, les demandeurs d'emplois interrompent leur recherche. Toutefois, depuis 2015, le halo du chômage recule sous l'effet notamment de la réforme du *Jobs Act*, dont l'un des objectifs est de renforcer l'efficacité des politiques actives du marché du travail (*encadré 3*).

La Finlande, en plus d'une part élevée du halo 2 dans la sous-utilisation de la main-d'œuvre, enregistre la proportion la plus forte (2,3 %) de personnes souhaitant travailler, recherchant activement du travail mais n'étant pas disponibles dans les deux semaines (**halo 1**), devant la Suède (1,9 %) et le Danemark (1,6 %). Cette spécificité des pays nordiques tient probablement en grande partie au système d'accompagnement renforcé des chômeurs plus développé que dans les autres pays de l'UE, et qui concerne particulièrement les chômeurs de longue durée et les moins qualifiés⁹.

Les jeunes femmes peu diplômées sont les plus touchées par la sous-utilisation de la main-d'œuvre

De manière générale, le taux de la main-d'œuvre sous-utilisée est plus élevé chez les femmes et recule avec l'âge. En moyenne dans l'UE, il représente 30,3 % chez les 15-24 ans, plus du double de celui des plus âgés (13,6 % chez les 25-54 ans et 12,2 % chez les seniors de 55 à 74 ans). En France, l'écart est encore plus important (respectivement 36,1 %, 16,1 % et 14,2 %) (*figure 6*).

L'écart moyen entre les femmes et les hommes du taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre est de 4,6 points en 2017 en Europe. Cet écart est le plus prononcé pour la population d'âge intermédiaire (5,6 points pour les 25-54 ans), mais le plus faible chez les jeunes (1,5 point). La Grèce, l'Espagne, l'Italie, la Croatie, la France et les Pays-Bas ressortent quasi systématiquement en tête des pays présentant les écarts femmes/hommes les plus importants, quelle que soit

6. Taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre par sexe et par âge en 2017

en % de la population active augmentée

	Femmes				Hommes				Ensemble			
	15-24 ans	25-54 ans	55-74 ans	Ensemble	15-24 ans	25-54 ans	55-74 ans	Ensemble	15-24 ans	25-54 ans	55-74 ans	Ensemble
UE	31,1	16,6	13,7	17,4	29,6	11,0	11,0	12,8	30,3	13,6	12,2	15,0
France	38,1	19,5	15,8	20,6	34,4	12,9	12,6	15,1	36,1	16,1	14,2	17,7

Champ : personnes de 15 à 74 ans.

Note : la population active est augmentée du halo du chômage.

Source : Eurostat, enquête sur les forces de travail 2017.

9. L'accompagnement renforcé des chômeurs a été mis en place en 2007 en Suède avec la « garantie emploi et développement » et en 2015 au Danemark avec la réforme de l'emploi [Conseil d'orientation pour l'emploi, 2015]. Durant toute la période de formation, les demandeurs d'emplois concernés ne sont donc plus considérés comme actifs au sens du BIT, n'étant plus immédiatement disponibles pour reprendre un emploi.

la tranche d'âge. Toutefois, les raisons de ces écarts diffèrent : en France, en Espagne et aux Pays-Bas, c'est d'abord le sous-emploi qui constitue la première source d'inégalité, en Italie c'est plutôt le halo et en Grèce, le chômage (*figure 7*).

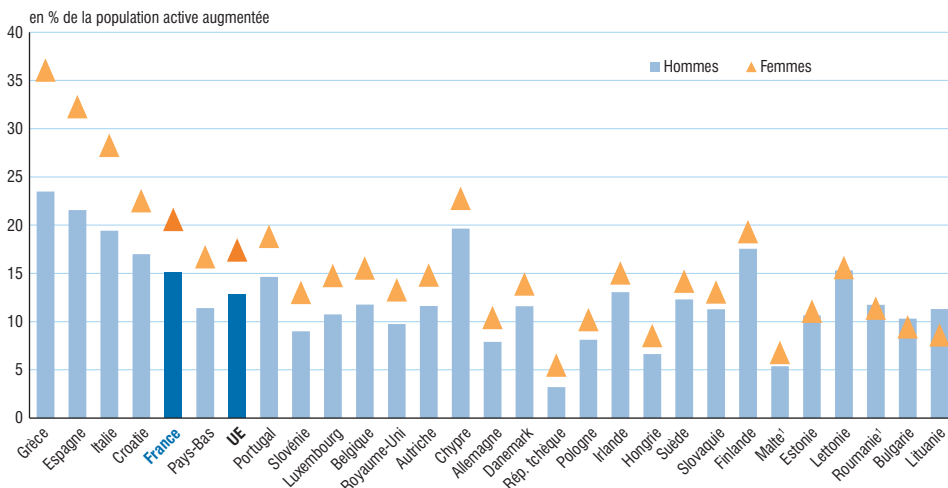
Au-delà du chômage, qui constitue la principale composante de la sous-utilisation de la main-d'œuvre chez les femmes comme chez les hommes dans l'UE, la deuxième composante la plus importante chez les hommes est le halo 2 (les personnes découragées qui représentent 20,4 % de la main-d'œuvre sous-utilisée), tandis que chez les femmes, il s'agit plutôt du sous-emploi (28,6 % de la main-d'œuvre sous-utilisée). La France se distingue toutefois de la moyenne européenne, puisque le sous-emploi arrive en deuxième position (après le chômage) dans la composition de la sous-utilisation de la main-d'œuvre, quel que soit le sexe.

Le taux de la main-d'œuvre sous-utilisée recule aussi avec le niveau de diplôme¹⁰ : en moyenne dans l'UE, l'écart de sous-utilisation entre les personnes sans diplôme et les plus diplômées est de 17,7 points. La France se situe parmi les six pays présentant les écarts les plus importants (*figure 8*).

Quel que soit le niveau de diplôme, là encore, les femmes sont plus souvent affectées par la sous-utilisation de la main-d'œuvre (*figure 9*). En revanche, l'Autriche et la Suède présentent des taux de sous-utilisation plus faibles chez les femmes que chez les hommes, respectivement chez les peu diplômés (niveaux 0-2) et les plus diplômés (niveaux 5-8).

Cette dernière analyse confirme que les contraintes à la reprise d'emploi ou à la hausse des heures travaillées touchent différemment les individus selon leurs caractéristiques, ces barrières étant par ailleurs variables d'un pays à l'autre [Fernandez *et al.*, 2016].

7. Taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre par sexe en 2017



1. Données sur le halo 1 non disponibles pour Malte et la Roumanie.

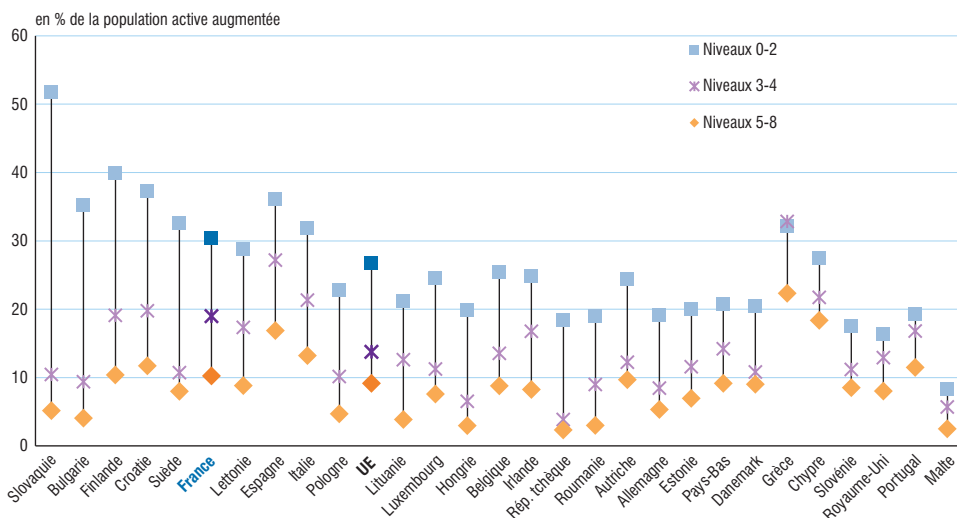
Champ : personnes de 15 à 74 ans.

Note : la population active est augmentée du halo du chômage.

Source : Eurostat, enquête sur les forces de travail 2017.

10. Les données Eurostat distinguent trois niveaux de diplômes : les niveaux 0-2 intègrent les niveaux inférieurs à l'enseignement primaire, l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire ; les niveaux 3 et 4 correspondent au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et à l'enseignement post-secondaire non supérieur ; les niveaux 5-8 correspondent à l'enseignement supérieur.

8. Taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre par diplôme en 2017



Champ : personnes de 15 à 74 ans.

Notes : la population active est augmentée du halo de chômage.

Les données Eurostat distinguent trois niveaux de diplômes : les niveaux 0-2 intègrent les niveaux inférieurs à l'enseignement primaire, l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire ; les niveaux 3 et 4 correspondent au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et à l'enseignement post-secondaire non supérieur ; les niveaux 5-8 correspondent à l'enseignement supérieur.

Source : Eurostat, enquête sur les forces de travail 2017.

9. Taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre en 2017 par sexe et par diplôme atteint

en % de la population active augmentée

	Niveaux 0-2		Niveaux 3-4		Niveaux 5-8	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
UE	31,7	23,3	16,8	11,3	10,9	7,3
France	35,1	26,6	23,6	15,2	11,7	8,5

Champ : personnes de 15 à 74 ans.

Notes : la population active est augmentée du halo de chômage.

Les données Eurostat distinguent trois niveaux de diplômes : les niveaux 0-2 intègrent les niveaux inférieurs à l'enseignement primaire, l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire ; les niveaux 3 et 4 correspondent au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et à l'enseignement post-secondaire non supérieur ; les niveaux 5-8 correspondent à l'enseignement supérieur.

Source : Eurostat, enquête sur les forces de travail 2017.

Pour faire reculer ces contraintes, certains pays pourraient focaliser leurs efforts sur les jeunes en général (Italie, Grèce, Espagne) ou plus spécifiquement sur les jeunes non qualifiés (Suède), tandis que d'autres pourraient cibler prioritairement les femmes, en particulier les plus jeunes et les moins diplômées (pays du sud de l'Europe). ■

Définitions

Le **chômage au sens du Bureau international du travail** (BIT) concerne une personne qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Le **halo du chômage** regroupe les individus inactifs au sens du BIT souhaitant travailler, mais qui ne sont pas comptés comme chômeurs au sens du BIT soit parce qu'ils ne sont pas disponibles rapidement pour travailler (**halo 1**), soit parce qu'ils ne recherchent pas d'emploi (**halo 2**), soit parce qu'ils ne recherchent pas d'emploi et ne sont pas disponibles (halo 3). La deuxième catégorie intègre notamment les travailleurs découragés. Eurostat, à la différence de l'Insee, ne retient que les deux premières composantes du halo, considérant que la dernière catégorie est plus éloignée du marché du travail. La **population active** rassemble les personnes occupant un emploi ou étant au chômage. À l'inverse, la population **inactive** rassemble les personnes qui n'occupent pas d'emploi et qui ne sont pas au chômage.

Le **sous-emploi** regroupe les **travailleurs à temps partiel**, souhaitant accroître leur temps de travail et étant disponibles pour le faire. Le travail à temps partiel est enregistré à partir des données auto-déclarées des travailleurs. Le sous-emploi au sens du BIT recouvre les personnes qui ont un emploi à temps partiel, qui souhaitent travailler plus d'heures et qui sont disponibles pour le faire, ainsi que les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage technique ou partiel). Les données Eurostat excluent le chômage technique du sous-emploi.

La **sous-utilisation de la main-d'œuvre** (ou main-d'œuvre sous-utilisée), qu'on peut aussi qualifier de « main-d'œuvre en **situation contrainte** », regroupe les individus sans emploi mais souhaitant travailler (situations de chômage ou de halo du chômage) et les individus en emploi à temps partiel, souhaitant accroître leur temps de travail et étant disponibles pour le faire (situations de sous-emploi).

Pour en savoir plus

Banco de Espana, "Quarterly Report on the Spanish economy", *Economic Bulletin* 2/2017.

Banque centrale européenne (BCE), « Évaluation des capacités inutilisées sur le marché du travail », *Bulletin économique* n° 3, 2017.

Banque des règlements internationaux (BRI), « Les marchés du travail annoncent-ils une montée des tensions inflationnistes ? », *87^e rapport annuel*, juin 2017.

Berson C., De Charsonville L., Pavel D., Faubert V., Ferrara L., Guilloux-Nefussi S., Kalantzis Y., Lalliard A., Matheron J., Mogliani M., « La courbe de Phillips existe-t-elle encore ? », *Rue de la Banque* n° 56, Banque de France, février 2018.

Bouvard F., Rambert L., Romanello L., Studer N., « Réformes Hartz : quels effets sur le marché du travail allemand ? », *Trésor-Eco* n° 110, Direction générale du Trésor, mars 2013.

Conseil d'orientation pour l'emploi (COE), *Les réformes des marchés du travail en Europe*, Rapport du COE, novembre 2015.

Daussin-Benichou J.-M., Sala M., « Pourquoi le chômage a-t-il continué de baisser en Allemagne après 2007 ? », *Note de conjoncture*, Insee, mars 2013.

De la Fuente A., "New measures of labour market attachment", *Statistics in Focus* n° 57, Eurostat, 2011.

Ducoudré B., Madec P., « Au-delà du taux de chômage... », *Le Blog*, Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), juillet 2018.

Fernandez R., Immervoll H., Pacifico D., Thévenot C., "Faces of Joblessness: characterising employment barriers to inform policy", Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), mai 2016.

Hartung B., Jung P., Kuhn M., "What hides behind the German labor market miracle ? Unemployment insurance reforms and labor market dynamics", *Discussion paper series* n° 12001, Institute of Labor Economics, novembre 2018.

Nemore F., "Unemployment and labour force participation in Italy", *Archives personnelles de Muniche* (MPRA), mars 2018.

Organisation internationale du travail (OIT), « Statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre », *19^e Conférence internationale des statisticiens du travail*, octobre 2013.

Picart C., « De plus en plus de personnes en situation contrainte sur le marché du travail », in « Le marché du travail en 2017 : l'emploi accélère et le chômage baisse davantage », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2018.

Picart C., Minni C., « La diversité des formes d'emploi », *Rapport du Conseil national de l'information statistique* (Cnis), mars 2016.

Quévat B., Vignolles B., « Les relations entre inflation, salaires et chômage n'ont pas disparu », *Note de conjoncture*, Insee, mars 2018.

La recherche et développement des entreprises françaises au sein de l'Union européenne : spécificités sectorielles et financement public

Thomas Balcone, Camille Schweitzer*

La recherche et développement (R&D) est aujourd'hui un enjeu majeur pour la croissance des pays. Dès 2000 avec la « stratégie de Lisbonne » puis en 2010 avec la stratégie « Europe 2020 », l'Union européenne (UE) s'est fixé comme objectif de consacrer 3 % de son PIB à des activités de R&D afin d'être compétitive face à des pays comme les États-Unis, dont l'effort de recherche est de 2,7 % en 2015 (2,0 % pour l'UE). Environ deux tiers de la R&D sont réalisés par les entreprises, ce qui confère un poids important à la recherche privée dans l'effort de recherche national. Mais les entreprises ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre et certains secteurs d'activité sont plus propices à la réalisation de R&D que d'autres. La structure sectorielle de l'économie d'un pays a donc un impact sur son effort de recherche global. Ainsi, si la France avait la même structure économique que l'Allemagne avec une industrie plus présente, tout en conservant ses intensités de recherche sectorielles, l'effort de recherche des entreprises y serait de 2,7 % contre 1,4 % actuellement.

Par ailleurs, le secteur public, en plus de la R&D qu'il réalise lui-même, a également un impact sur la R&D des entreprises à travers les politiques publiques et les financements de cette recherche privée. La France est le pays de l'UE dépensant le plus (en part de PIB) en aides publiques à la R&D des entreprises. Cependant, ces politiques de soutien à la R&D ne garantissent pas à elles seules un effort de recherche élevé.

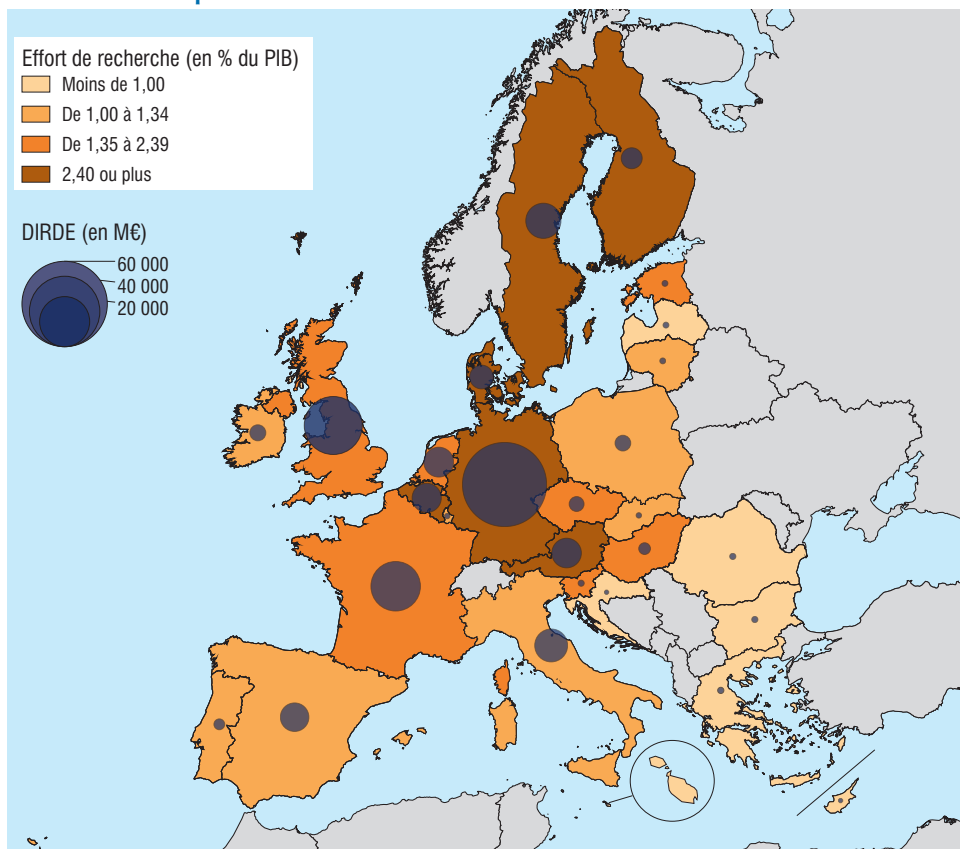
La recherche et développement (R&D) est réalisée dans les deux grands secteurs institutionnels de l'économie : les administrations (organismes de recherche, établissements d'enseignement supérieur, institutions sans but lucratif) et les entreprises. Dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 », l'objectif fixé est de consacrer 3 % du **produit intérieur brut** (PIB) à la R&D. Plus précisément, l'objectif de réaliser les deux tiers de la R&D par le secteur privé confère à ce dernier un rôle important dans l'effort national de recherche. Mais les activités des entreprises peuvent être plus ou moins propices à la R&D et les différents secteurs n'ont pas la même importance dans tous les pays.

En 2015, la France consacre 2,23 % de son PIB à des activités de R&D et se place au septième rang des pays de l'Union européenne

Au sein de l'Union européenne (UE), les profils de R&D des pays diffèrent [Testas, 2015]. Ainsi, si les pays de l'UE consacrent en moyenne 2,04 % de leur PIB à des dépenses de R&D en 2015, l'**effort de recherche** varie de 0,48 % à Chypre à 3,27 % en Suède (*figure 1*). L'effort de recherche est traditionnellement élevé dans les pays du nord de l'Europe

* Thomas Balcone, Camille Schweitzer, Mesri-Sies.

1. Effort de recherche et dépense intérieure de recherche et développement des entreprises dans l'Union européenne en 2015



Sources : Insee ; Mesri-Sies ; OCDE.

(2,96 % au Danemark et 2,90 % en Finlande), tout comme en Allemagne et en Autriche. En France, il est plus faible (2,23 %).

Depuis 2007, les dépenses de R&D ont augmenté en volume dans presque tous les pays d'Europe, mais à des rythmes différents. En France, la **dépense intérieure de recherche et développement** (DIRD) a augmenté en moyenne de 2,0 % par an entre 2007 et 2015 à prix constants¹ (figure 2). Cette croissance est moins rapide que celle de l'ensemble de l'UE (+ 2,3 %), en particulier que celle de l'Allemagne (+ 3,2 %) ou de l'Autriche (+ 3,6 %). Par ailleurs, le poids des entreprises dans la R&D nationale est variable : s'il est de 64 % dans l'UE et de 65 % en France, il est inférieur à 30 % à Chypre, en Slovaquie, en Lituanie et en Lettonie et supérieur à 70 % en Irlande, en Autriche, en Hongrie, en Bulgarie et en Slovaquie.

Ce dossier repose sur un nombre limité de pays afin d'avoir une analyse plus fine selon les données disponibles (encadré 1). Cinq pays, en plus de la France, ont été retenus :

- l'Allemagne : la France est souvent comparée à l'Allemagne, voisine et initiatrice avec elle de nombreuses politiques européennes. La DIRD de l'Allemagne (89 milliards d'euros) est beaucoup plus élevée que celle de la France (49 milliards d'euros). En matière d'effort de recherche,

1. Par la suite, les évolutions sont toujours calculées à prix constants.

Comparabilité et sources

En France, les données sur la recherche et développement (R&D) sont issues des enquêtes sur les moyens consacrés à la R&D menées auprès des entreprises, organismes publics, établissements d'enseignement supérieur, centres hospitaliers universitaires et associations, enquêtes réalisées par le service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (Mesri-Sies). L'enquête auprès des entreprises interroge chaque année environ 11 500 entreprises (au sens d'unités légales) susceptibles d'exécuter des travaux de R&D sur le territoire français, de manière exhaustive pour celles dont les dépenses de recherche sont supérieures à 0,4 milliard d'euros et échantillonnée pour les autres. Les chiffres sur l'année 2015 sont définitifs.

Ces données sont régies par une réglementation européenne qui impose leur collecte selon des concepts et pratiques harmonisés, issus du manuel de Frascati¹, permettant ainsi une comparabilité internationale.

Les données concernant l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Autriche et le Danemark sont issues des bases de données d'Eurostat². La DIRDE et les financements publics directs de l'Allemagne par secteur d'activité proviennent de données mises en ligne par l'institut national de statistiques allemand (Statistisches Bundesamt)³.

L'analyse par secteur d'activité diffère des chiffres habituellement diffusés par le ministère par branche de recherche, mais elle a été privilégiée dans le cadre de ce dossier pour des raisons de comparabilité entre les pays. Cela explique un poids plus important des services dans les dépenses de R&D, les entreprises de la branche « activités spécialisées, scientifiques et techniques » réalisant souvent de la R&D dans des branches industrielles (83 % de ces entreprises pour 66 % de la DIRDE totale de ce secteur).

L'agrégat étudié dans ce dossier (la DIRDE) n'est pas directement comparable avec la production en recherche du secteur marchand calculée par la comptabilité nationale en France.

1. Ouvrage réalisé sous l'égide de l'OCDE (la dernière version date de 2015).

2. <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database>

3. <https://www.stifterverband.org/wissenschaftsstatistik/publikationen>

l'Allemagne est également plus performante que la France : elle consacre 2,91 % de son PIB à des activités de R&D, contre 2,23 % pour la France. L'écart est particulièrement important pour le secteur des entreprises et s'est accru légèrement depuis 2007 (*figure 3*) ;

– le Royaume-Uni : si le poids des **services** dans l'économie est similaire en France et au Royaume-Uni, les activités de R&D menées par les entreprises de ce secteur ont un poids plus important au Royaume-Uni qu'en France. Cependant, la DIRD totale y est proche de celle de la France, mais elle a progressé en moyenne moins vite depuis 2007, et en 2015 l'effort de recherche y est bien plus faible (1,67 % contre 2,23 %) ;

– l'Italie : elle est le quatrième pays de l'UE en matière de DIRD. Malgré un poids de l'industrie manufacturière un peu plus important qu'en France, l'effort de recherche y est plus faible (1,34 %). Depuis 2007, il a augmenté de 0,2 point, comme en France. Cela s'explique par une hausse de la DIRD de 1 % en moyenne, malgré une baisse du PIB de 1 % en moyenne par an ;

– l'Autriche : avec un effort de recherche de 3,05 % en 2015, l'Autriche est le deuxième pays de l'UE le plus intensif en R&D, derrière la Suède², avec un poids particulièrement important des entreprises. Ses dépenses de R&D se sont fortement accrues ces dernières années, à un rythme moyen de 3,6 % par an depuis 2007 ;

– le Danemark : comme les autres pays nordiques, son effort de recherche est traditionnellement élevé (proche des 3 %). Le poids de l'industrie pharmaceutique y est très important, à la fois dans l'économie et en matière d'investissements en R&D.

2. Il aurait été intéressant d'étudier la Suède car elle a l'effort de recherche le plus important de l'UE (3,27 %), mais le secret statistique empêche l'exploitation de nombreuses données par secteur d'activité.

2. Profil de R&D des pays de l'Union européenne en 2015

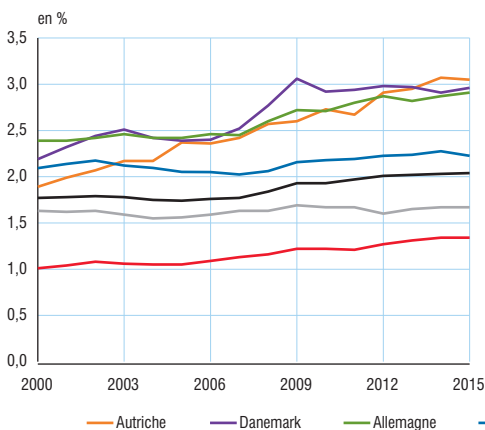
	DIRD (en M€)	Effort de recherche (en %)	Évolution moyenne annuelle de la DIRD entre 2007 et 2015 (en %)	DIRDE (en M€)	Effort de recherche des entreprises (en %)	Effort de recherche des administrations (en %)	Part des entreprises dans la DIRD (en %)	Part de l'industrie manufacturière dans l'économie ¹ (en %)	Part des services dans l'économie ¹ (en %)
Allemagne	88 782	2,91	3,2	60 952	2,00	0,91	69	23	69
France	48 959	2,23	2,0	31 665	1,44	0,79	65	12	78
Royaume-Uni	43 574	1,67	1,3	28 775	1,10	0,57	66	10	79
Italie	22 157	1,34	1,1	12 886	0,78	0,56	58	16	74
Suède	14 663	3,27	1,4	10 218	2,28	0,99	70	15	74
Pays-Bas	13 696	1,98	2,6	7 669	1,11	0,87	56	12	78
Espagne	13 172	1,22	-0,6	6 920	0,64	0,58	53	14	74
Autriche	10 499	3,05	3,6	7 498	2,18	0,87	71	19	71
Belgique	10 118	2,47	4,5	7 076	1,72	0,74	70	14	77
Danemark	8 038	2,96	2,3	5 139	1,89	1,07	64	14	76
Finlande	6 071	2,90	-2,4	4 047	1,93	0,97	67	17	70
Pologne	4 317	1,00	11,0	2 010	0,47	0,54	47	20	63
Rép. tchèque	3 250	1,93	6,1	1 765	1,05	0,88	54	27	60
Irlande	3 133	1,19	3,2	2 233	0,85	0,34	71	37	58
Portugal	2 234	1,24	0,6	1 037	0,58	0,67	46	14	75
Grèce	1 704	0,97	2,7	562	0,32	0,65	33	9	80
Hongrie	1 511	1,36	5,1	1 110	1,00	0,36	73	24	64
Slovaquie	927	1,18	15,3	259	0,33	0,85	28	22	62
Slovénie	853	2,20	5,3	651	1,67	0,52	76	23	65
Roumanie	782	0,49	1,2	344	0,21	0,27	44	22	61
Luxembourg	662	1,27	-1,2	342	0,66	0,62	52	5	87
Bulgarie	435	0,96	12,1	319	0,70	0,26	73	16	67
Lituanie	390	1,04	4,2	107	0,29	0,76	27	19	66
Croatie	375	0,84	-0,2	192	0,43	0,41	51	15	70
Estonie	303	1,47	3,9	139	0,68	0,79	46	16	69
Lettonie	152	0,63	0,8	38	0,15	0,47	25	12	74
Chypre	85	0,48	1,7	19	0,11	0,37	23	5	87
Malte	71	0,75	7,9	37	0,39	0,36	51	9	85
UE	301 793	2,04	2,3	194 113	1,31	0,73	64	16	74

1. En termes de valeur ajoutée.

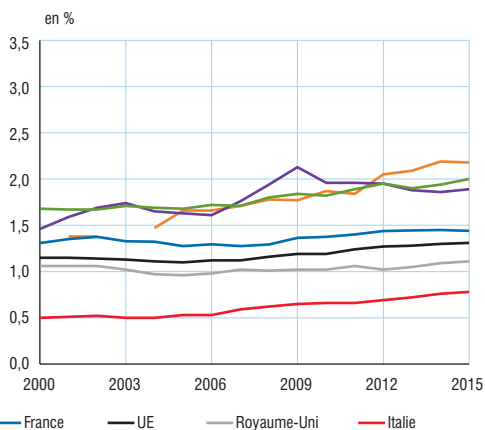
Sources : Eurostat ; Insee ; Mesri-Sies.

3. Évolution de l'effort de recherche global et de celui des entreprises depuis 2000 dans les pays étudiés et dans l'Union européenne

a. Effort de recherche global (DIRD/PIB)



b. Effort de recherche des entreprises (DIRDE/PIB)



Note : données non disponibles pour l'effort de recherche des entreprises en Autriche en 2000 et 2003.

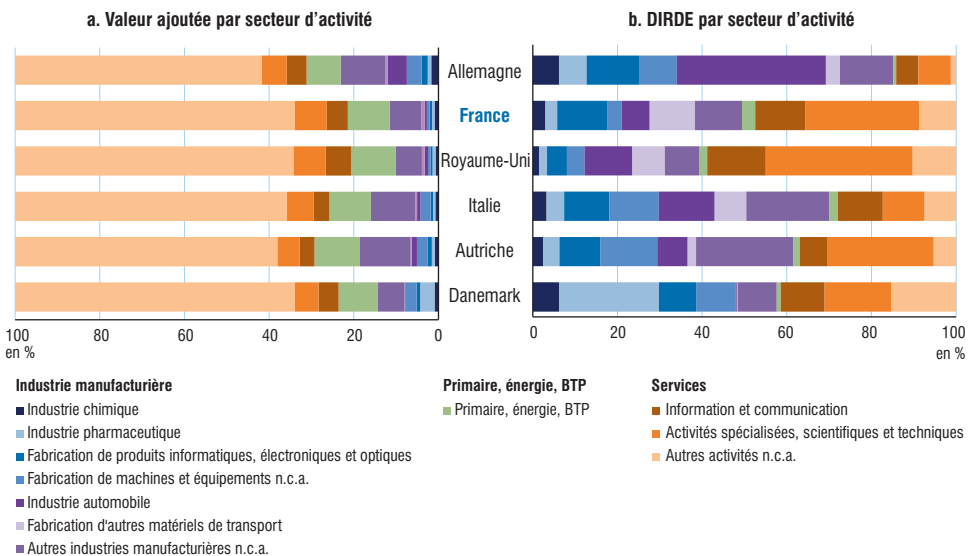
Sources : Eurostat ; Insee ; Mesri-Sies.

Si les dépenses de R&D sont concentrées dans l'industrie manufacturière en Allemagne, leur répartition sectorielle est plus équilibrée en France

Parmi les pays dont l'effort de recherche est important (proche des 3 %), la R&D des entreprises est prépondérante (69 % en Allemagne) et joue donc un rôle majeur. Mais les activités menées par les entreprises peuvent être plus ou moins propices à la R&D et tous les pays n'ont pas la même structure économique³.

Si l'industrie manufacturière est minoritaire dans l'économie des pays étudiés (de 10 % de la **valeur ajoutée** au Royaume-Uni à 23 % en Allemagne), les activités de R&D sont principalement réalisées dans ce secteur (*figure 4*). Depuis 2007, la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière recule dans les pays étudiés (-3 % en France), sauf en Allemagne où elle a progressé de 7 %. La DIRDE des entreprises (**DIRDE**) dans ce secteur a progressé dans tous les pays étudiés et notamment en Allemagne (+22 %), sauf en France où elle a stagné. En ce qui concerne le secteur des services, son poids important dans l'économie et sa faible part dans la DIRDE s'expliquent en partie par la catégorie « autres activités non comprises ailleurs ». Celle-ci comprend en effet un ensemble d'activités dont la valeur ajoutée dans l'économie est importante, mais dont le moindre contenu technologique induit une faible intensité de recherche⁴. Entre 2007 et 2015, la valeur ajoutée dans le secteur des services a augmenté dans tous les pays étudiés (entre +7 % et +11 %), sauf en Italie. Les dépenses de R&D se sont fortement développées dans ce secteur, puisqu'elles ont progressé de 21 % en Italie à 69 % en Autriche (+44 % en France).

4. Répartition sectorielle de la valeur ajoutée et de la DIRDE dans les pays étudiés en 2015



Sources : Eurostat ; Insee ; Mesri-Sies.

3. Pour des raisons de comparabilité entre les pays (*encadré 1*), l'analyse est ici réalisée selon la branche d'activité principale et non selon la branche de recherche (comme habituellement dans les publications du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation).

4. Il s'agit du commerce, de l'hébergement, des activités immobilières, des activités des administrations et services aux administrations, de l'action sociale, de l'art et du spectacle, correspondant aux sections G-I, K-L, N-T de la nomenclature statistique des activités dans la Communauté européenne (Nace). La valeur ajoutée des administrations (entre 10 % et 13 % du total) a été conservée pour des raisons d'exhaustivité et de comparabilité entre les pays.

Seules les entreprises du Royaume-Uni réalisent plus de R&D dans les branches de services (59 %) que dans l'industrie, principalement dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques (secteur qui comprend la branche d'activité « recherche et développement »). C'est en Allemagne, où l'industrie manufacturière est la plus présente dans l'économie, que la R&D dans les branches industrielles est la plus importante (85 % de la DIRDE). Cette recherche industrielle est notamment portée par l'industrie automobile, avec de grands groupes comme Audi, BMW et Mercedes. Cette industrie représente 5 % de l'économie allemande et 35 % des dépenses de R&D des entreprises, soit 21 milliards d'euros. En France, l'industrie automobile représente 1 % de l'économie et 7 % des dépenses de R&D, soit 2 milliards d'euros. Entre 2007 et 2015, la valeur ajoutée portée par l'industrie automobile a progressé de 29 % en Allemagne, et la DIRDE dans ce secteur de 40 %. En France, malgré une **intensité de recherche** plus élevée, la valeur ajoutée de l'industrie automobile a diminué de 37 % sur la même période (la production de véhicules en France en 2015 correspond à seulement 65 % de la production nationale de 2007, en raison de l'importante délocalisation de la production).

La France se caractérise par un équilibre entre industrie manufacturière et services dans la structure des activités de R&D de ses entreprises : en 2015, 49 % de la R&D est réalisée dans l'industrie manufacturière et 47 % dans les activités de services. La construction aéronautique et spatiale est une branche industrielle particulièrement importante en France en matière de DIRDE. Incluse dans la fabrication d'autres matériels de transports, elle mobilise près de 10 % des dépenses de R&D des entreprises, soit un peu plus de 3 milliards d'euros, grâce à la présence de grands groupes, par exemple Airbus et Safran. C'est bien plus que dans les autres pays étudiés.

En Italie, la R&D n'est pas concentrée dans une branche en particulier. En Autriche, 37 % de la R&D est réalisée dans les services, dont la majorité (68 %) dans la branche des activités spécialisées, scientifiques et techniques. Quant au Danemark, c'est l'industrie pharmaceutique qui dynamise la R&D des entreprises (24 %), avec notamment le groupe Novo Nordisk.

La France se caractérise par quelques secteurs industriels très intensifs en R&D, notamment la branche de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques

Il est important de rapporter les dépenses de R&D des entreprises à la structure de l'économie. Cela permet de calculer une **intensité de recherche sectorielle**, définie comme la part de la valeur ajoutée du secteur qui est réinvestie en R&D. Globalement, les entreprises françaises consacrent 1,6 % de leur valeur ajoutée à des activités de R&D. Cette part est plus élevée en Autriche (2,4 %), en Allemagne (2,2 %) et au Danemark (2,2 %). Depuis 2007, l'intensité de recherche globale a augmenté de 0,5 point en Autriche, 0,3 point en Allemagne, 0,2 point en France et au Royaume-Uni et de 0,1 point en Italie⁵.

En France, les entreprises de la branche de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques consacrent 33 % de leur valeur ajoutée à des activités de R&D (*figure 5*). Par ailleurs, si l'industrie automobile a un poids bien plus important dans les dépenses de R&D des entreprises allemandes, en France, les entreprises de cette branche consacrent une part de leur valeur ajoutée un peu plus élevée à la R&D (20 % contre 17 %). Par ailleurs, l'intensité de recherche dans cette industrie a peu évolué en Allemagne depuis 2007, alors qu'elle a gagné plus de 8 points en France, grâce notamment au maintien des dépenses de R&D dans un contexte de baisse de la valeur ajoutée. Dans les services, mesurer la R&D est difficile. Ce secteur est traditionnellement moins intensif en R&D que

5. Données non disponibles pour le Danemark.

5. Intensité de recherche sectorielle en 2015

en %

	Allemagne	France	Royaume-Uni	Italie	Autriche	Danemark
Industrie manufacturière	8,2	6,9	4,8	3,8	8,1	8,8
Industrie chimique	8,1	5,2	2,7	3,8	6,4	14,5
Industrie pharmaceutique	17,2	7,5	3,2	6,2	13,9	15,2
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	19,4	33,1	12,7	16,6	24,6	22,0
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	5,7	8,3	8,4	4,3	12,9	7,7
Industrie automobile	17,3	20,1	17,4	13,9	14,1	3,4
Fabrication d'autres matériels de transport	13,0	20,9	15,0	14,8	20,2	5,5
Autres industries manufacturières n.c.a.	2,7	2,4	1,6	1,6	4,6	3,2
Primaire, énergie, BTP	0,2	0,5	0,2	0,2	0,3	0,2
Services	0,5	1,0	0,9	0,3	1,3	1,2
Information et communication	2,5	3,8	2,9	2,5	4,5	4,8
<i>dont : télécommunications</i>	0,7	3,3	2,3	1,8	1,3	1,5
<i>activités informatiques et services d'information</i>	4,1	3,9	4,4	3,6	6,9	7,2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,9	5,8	5,6	1,3	11,7	6,1
Autres activités n.c.a.	0,0	0,2	0,2	0,1	0,2	0,5
Ensemble	2,2	1,6	1,2	0,9	2,4	2,2

Sources : Eurostat ; Insee ; Mesri-Sies.

l'industrie manufacturière. Ainsi, en France, les entreprises de services consacrent 1,0 % de leur valeur ajoutée à des activités de R&D, en Allemagne 0,5 % et en Autriche 1,3 %. En comparaison, les entreprises de l'industrie manufacturière consacrent 6,9 % de leur valeur ajoutée à des activités de R&D en France, 8,2 % en Allemagne et 8,1 % en Autriche. La branche « activités spécialisées, scientifiques et techniques » est particulièrement intense en R&D, notamment en Autriche (11,7 %). Cette branche comprend en effet les centres de recherche et désigne de nombreux services destinés au secteur industriel. Hormis en Italie, elle a connu une hausse de son intensité de R&D depuis 2007 (+ 0,7 point en France et + 1,3 point en Allemagne).

Si la France avait la structure économique de l'Allemagne, l'effort de recherche des entreprises serait de 2,74 %

Un secteur très intensif en R&D consacre une part importante de sa valeur ajoutée à la recherche et participe ainsi à un effort de recherche national élevé. Cependant, cette contribution sera plus ou moins forte selon la part de ce secteur dans l'activité économique. Un secteur majeur de l'économie nationale aura un impact important sur l'effort de recherche global. Dans le cas contraire, l'impact sera limité. C'est pourquoi l'intensité de recherche sectorielle et le poids de chaque secteur dans l'économie doivent être étudiés conjointement pour comprendre la contribution des entreprises à la R&D nationale (*encadré 2*).

Ainsi, si l'effort de recherche des entreprises en Allemagne est supérieur de 0,6 point à celui des entreprises en France (*figure 6*), cela provient principalement d'un effet de structure économique (+ 1,3 point). La structure économique de l'Allemagne est en effet plus favorable à un effort de recherche élevé, puisque les activités particulièrement intenses en R&D y occupent une place plus importante. C'est notamment le cas de l'industrie automobile, avec un effet de structure de 0,7 point. En revanche, l'effet d'intensité joue de manière négative sur l'effort de recherche des entreprises en Allemagne par rapport à celui des entreprises en France, et ce, à la fois dans les services (- 0,4 point) et l'industrie manufacturière (- 0,1 point).

Décomposition de l'effort de recherche entre un effet de structure de l'économie et un effet d'intensité de recherche sectorielle

L'effort de recherche réalisé par les entreprises situées en France, noté $ER(Fra)$, est donné par la relation suivante :

$$ER(Fra) = \frac{DIRDE(Fra)}{PIB(Fra)}$$

On peut décomposer la DIRDE selon les différents postes d'activité (secteur ou branche d'activité principale). L'effort de recherche global correspond alors à la somme des efforts de recherche de chaque poste d'activité et peut se réécrire sous la forme suivante :

$$ER(Fra) = \sum_{\text{poste} \in NACE} \frac{VA_{\text{poste}}(Fra)}{PIB(Fra)} \times IR_{\text{poste}}(Fra) \quad (1)$$

Où :

– $VA_{\text{poste}}(Fra)$ est la valeur ajoutée réalisée par les entreprises situées en France dans le poste de la Nace considéré,

$$– IR_{\text{poste}}(Fra) = \frac{DIRDE_{\text{poste}}(Fra)}{VA_{\text{poste}}(Fra)}$$

est l'intensité de recherche d'un poste pour la France.

Comparaisons internationales

À partir de la relation (1), on peut décomposer la différence entre l'effort de recherche d'un

pays, l'Allemagne par exemple, et l'effort de recherche de la France en un effet de « structure », un effet d'« intensité » et un effet « résiduel » :

$$ER(All) - ER(Fra) = \text{effet}_{\text{structure}}(All vs Fra) + \text{effet}_{\text{intensité}}(All vs Fra) + \text{effet}_{\text{résiduel}}(All vs Fra)$$

Les différents effets s'écrivent sous la forme suivante :

– **l'effet de « structure » :**

$$\text{effet}_{\text{structure}}(All vs Fra) = ER_{\text{structure_éco_All}}(Fra) - ER(Fra)$$

où $ER_{\text{structure_éco_All}}(Fra)$ est l'effort de recherche de la France si cette dernière avait la même structure économique que l'Allemagne.

– **l'effet d'« intensité » :**

$$\text{effet}_{\text{intensité}}(All vs Fra) = ER_{\text{intensité_recherche_All}}(Fra) - ER(Fra)$$

où $ER_{\text{intensité_recherche_All}}(Fra)$ est l'effort de recherche de la France si cette dernière avait les mêmes intensités de recherche que l'Allemagne.

– **l'effet « résiduel » :**

$$\text{effet}_{\text{résiduel}}(All vs Fra) = \sum_{\text{poste} \in NACE} \left[\frac{VA_{\text{poste}}(All)}{PIB(All)} - \frac{VA_{\text{poste}}(Fra)}{PIB(Fra)} \right] \times [IR_{\text{poste}}(All) - IR_{\text{poste}}(Fra)]$$

L'effort de recherche des entreprises implantées au Royaume-Uni et en Italie est inférieur à celui de la France (respectivement de 0,3 et 0,7 point). La différence de structure économique avec la France n'a aucun impact pour le Royaume-Uni, le poids des services dans l'économie étant quasiment le même dans les deux pays. En Italie, elle n'a qu'un impact faible (+ 0,1 point). Les écarts sont dus à des intensités sectorielles nettement moins élevées au Royaume-Uni et en Italie qu'en France. En revanche, l'écart entre la France et l'Autriche résulte à la fois des effets de structure économique et d'intensité de R&D. En effet, l'Autriche, où l'effort de recherche privé est l'un des plus importants d'Europe, a une structure économique plus propice aux secteurs intensifs en R&D (+ 0,3 point) et une intensité de R&D plus élevée (+ 0,4 point). Au Danemark, les effets de structure et d'intensité contribuent très peu à l'écart avec la France : l'effort de recherche des entreprises au Danemark est supérieur de 0,4 point à celui des entreprises en France, et l'effet résiduel est de 0,3 point.

6. Décomposition de l'écart entre l'effort de recherche des entreprises en France et celui des autres pays de l'UE étudiés

	Effort de recherche (en %)	Écart à l'effort de recherche français (en point)	Décomposition de l'écart (en point)		
			Effet de structure	Effet d'intensité	Effet résiduel
Allemagne	2,00	0,56	1,29	- 0,48	- 0,26
Industrie manufacturière	1,71	0,98	1,40	- 0,11	- 0,31
Services	0,28	- 0,39	- 0,10	- 0,35	0,06
Royaume-Uni	1,10	- 0,34	0,00	- 0,35	0,01
Industrie manufacturière	0,43	- 0,29	- 0,05	- 0,27	0,03
Services	0,65	- 0,02	0,04	- 0,05	- 0,02
Italie	0,78	- 0,66	0,12	- 0,74	- 0,05
Industrie manufacturière	0,55	- 0,18	0,21	- 0,29	- 0,10
Services	0,22	- 0,46	- 0,09	- 0,42	0,06
Autriche	2,18	0,73	0,32	0,43	- 0,02
Industrie manufacturière	1,33	0,61	0,49	0,03	0,09
Services	0,80	0,13	- 0,17	0,41	- 0,12
Danemark	1,89	0,45	0,06	0,06	0,33
Industrie manufacturière	1,09	0,36	0,18	- 0,11	0,30
Services	0,78	0,11	- 0,12	0,20	0,03

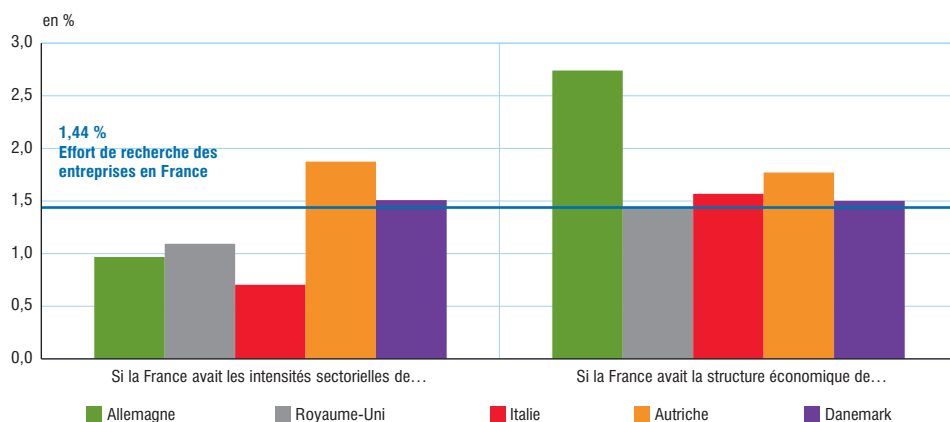
Lecture : l'effort de recherche privé en Allemagne est de 2,00 %, soit 0,56 point de plus que celui de la France. Cet écart s'explique par un effet de structure de l'ordre de + 1,29 point, un effet d'intensité de - 0,48 point et un effet résiduel de - 0,26 point.

Note : voir méthodologie présentée dans l'encadré 2.

Sources : Eurostat ; Insee ; Institut national de statistiques allemand (Statistisches Bundesamt) ; Mesri-Sies.

Avec la structure économique de l'Allemagne, l'effort de recherche des entreprises françaises serait plus élevé de 1,3 point, soit 2,74 % du PIB contre 1,44 % avec la structure économique française (figure 7). De la même manière, si la France disposait de la même structure économique que l'Italie, l'Autriche ou le Danemark, en maintenant ses intensités de recherche sectorielles, l'effort de recherche de ses entreprises serait plus élevé (respectivement 1,57 %, 1,77 % et 1,50 %). La structure économique du Royaume-Uni n'est quant à elle pas plus propice aux activités de R&D que celle de la France.

7. Effort de recherche des entreprises selon la structure économique des pays étudiés et les intensités de recherche sectorielles en 2015



Lecture : si la France avait la structure économique de l'Allemagne, son effort de recherche des entreprises serait de 2,74 % (effort de recherche des entreprises françaises + effet de structure de l'Allemagne).

Sources : Eurostat ; Insee ; Institut national de statistiques allemand (Statistisches Bundesamt) ; Mesri-Sies.

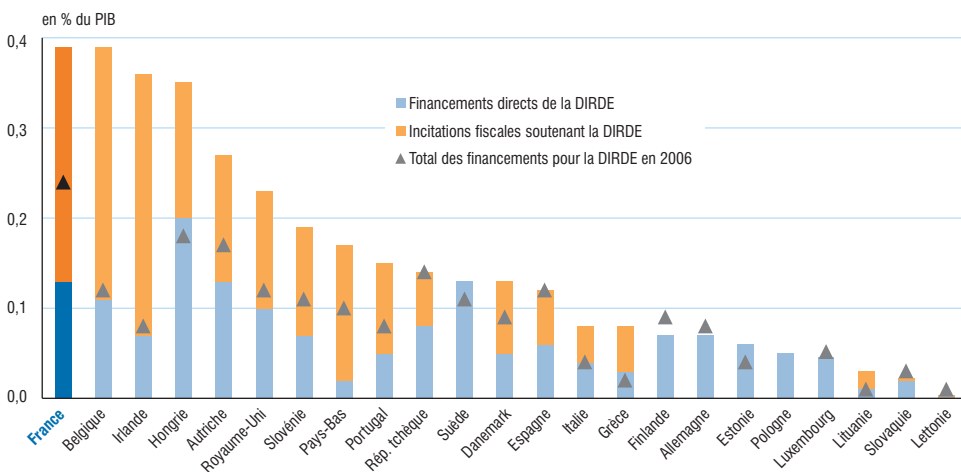
À l'inverse, avec la structure économique de la France et les intensités de recherche sectorielles de l'Allemagne, du Royaume-Uni ou de l'Italie, l'effort de recherche des entreprises serait plus faible (respectivement 0,97 %, 1,09 % et 0,71 %). Il serait plus élevé avec les intensités de recherche sectorielles de l'Autriche (1,86 %) ou du Danemark (1,50 %). Le constat réalisé en 2012 sur les données 2009 [Le Ru, 2012] est donc toujours valable en 2018 sur les données 2015.

La France est le pays de l'Union européenne dépensant le plus (en part de PIB) en aides publiques à la R&D des entreprises

Pour avoir un impact sur l'effort de recherche des entreprises, l'État peut agir grâce à des politiques publiques, par exemple par la mise en place de dispositifs fiscaux incitatifs, des subventions ou des collaborations [Organisation de coopération et de développement économiques, 2018]. Ces politiques publiques ont pour but d'augmenter les dépenses de R&D des entreprises et donc leur intensité de recherche. La France est le pays de l'Union européenne dépensant le plus (en part de PIB) en aides publiques à la R&D des entreprises (0,39 %) (figure 8) : en 2015, près de 2,9 milliards d'euros ont été directement versés aux entreprises sous forme de subventions directes ou à travers des travaux de sous-traitance ou de collaboration, et 5,7 milliards d'euros ont été restitués sous forme de créances liées au dispositif fiscal du **crédit d'impôt recherche** (CIR). Si les **financements publics** directs sont équivalents à ceux de 2006 (2,8 milliards d'euros), la réforme du CIR mise en place en 2008 a permis à beaucoup plus d'entreprises de bénéficier de ce dispositif fiscal incitatif. D'autres dispositifs fiscaux existent en France, comme le dispositif des jeunes entreprises innovantes (JEI) depuis 2004, mais sont de moins grande ampleur.

Le soutien public est aussi assez élevé en Autriche (0,27 % du PIB) et au Royaume-Uni (0,23 %), et se répartit de façon égale entre financements directs et incitations fiscales. Les aides publiques représentent une part inférieure au Danemark et en Italie, mais les deux formes d'aides y cohabitent. En revanche, en Allemagne, il n'existe pas de dispositif d'incitation fiscale

8. Financements publics de la DIRDE en 2006 et en 2015



Champ : pays de l'Union européenne membres de l'OCDE en 2018.

Lecture : en 2015 en France, les financements publics directs de la DIRDE représentent 0,13 % du PIB et les incitations fiscales 0,26 %, soit un total de 0,39 % (contre 0,24 % en 2006).

Note : les données relatives aux incitations fiscales pour la R&D ne sont pas disponibles pour la Suède et la Pologne. Données 2014 pour la Belgique, l'Irlande, le Royaume-Uni, la Suède et la Grèce.

Sources : Mesri-Sies ; OCDE, R&D Tax Incentive Indicators.

9. Financements publics directs pour la R&D des entreprises par secteurs d'activité en 2015

	Financements publics directs (en M€)					Part de la DIRDE financée directement par le public (en %)				
	France	Allemagne	Royaume-Uni	Italie	Autriche	France	Allemagne	Royaume-Uni	Italie	Autriche
Industrie manufacturière	2 215	1 036	1 189	403	464	14,2	2,0	10,5	4,5	10,0
Industrie chimique	26	54	5	4	18	2,7	1,4	1,1	0,8	10,2
Industrie pharmaceutique	7	9	28	0,8	1,7	9,6
Fabrication de produits métalliques (sauf machines et équipements)	176	28	19	25,2	7,7	10,3
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	629	218	188	33	92	16,7	2,9	13,8	2,4	12,7
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	42	114	266	17	100	4,1	2,1	22,2	1,1	9,9
Industrie automobile	32	144	12	73	60	1,5	0,7	0,4	4,3	11,1
Fabrication d'autres matériels de transport	1 237	159	281	195	15	36,5	7,9	12,7	20,2	10,1
Autres industries manufacturières n.c.a.	66	207	39	46	131	2,3	3,0	2,3	2,1	8,5
Primaire, énergie, BTP	20	40	...	6	12	2,0	9,7	...	2,4	10,0
Services	675	961	...	342	426	4,5	11,1	...	9,5	15,4
Information et communication	174	170	155	93	56	4,6	5,3	3,9	6,8	11,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	421	684	1 066	138	326	4,9	14,6	10,7	10,8	17,2
Autres activités n.c.a.	80	107	...	111	44	2,9	14,1	...	11,7	11,2
Ensemble	2 910	2 037	2 473	751	901	9,2	3,3	8,6	5,8	12,0

Lecture : en 2015 en France, les financements publics directs pour l'industrie manufacturière s'élèvent à 2,2 milliards d'euros. Ainsi, 14 % de la DIRDE de l'industrie manufacturière est financée directement par le public.

Note : pour le Royaume-Uni, les données concernent l'année 2014. Les données concernant le Danemark ne sont pas disponibles.

Sources : Eurostat ; Institut national de statistiques allemand (Statistisches Bundesamt) ; Mesri-Sies ; OCDE.

à la R&D pour les entreprises comme le CIR, et seulement 0,07 % du PIB est consacré à des financements publics directs pour la R&D des entreprises en 2015.

Une part non négligeable de la DIRDE est directement financée sur fonds publics en Autriche (12 %), en France et au Royaume-Uni (9 %) (figure 9). Cette part est plus modeste en Allemagne (3 % de la DIRDE) et en Italie (6 %).

Dans chaque pays, la répartition des financements publics directs entre les différents secteurs d'activité des entreprises permet de comprendre sur quels axes les politiques publiques veulent s'orienter. L'Autriche finance directement sur fonds publics davantage les services (15 % de la DIRDE) que l'industrie manufacturière (10 %), à un niveau élevé pour les deux secteurs. En France, les financements publics directs financent de manière plus importante les branches industrielles (14 %), plus intensives en R&D, que les branches de services (4 %). C'est l'inverse en Allemagne : les branches de services sont subventionnées à hauteur de 11 %, contre seulement 2 % pour les branches industrielles. En France, une grande part des financements publics directs est destinée à la « fabrication d'autres matériels de transport » (1,2 milliard d'euros), notamment à l'industrie aéronautique et spatiale (95 %). Cette industrie se caractérise par une intensité de recherche élevée et s'avère stratégique pour l'État, notamment en matière de défense. Ainsi, plus d'un tiers de la DIRDE de l'industrie aéronautique et spatiale (38 %) est financé directement par l'État.

Dans l'ensemble des pays étudiés, entre 10 % et 20 % des dépenses de R&D dans la branche des activités spécialisées, scientifiques et techniques, qui comporte les entreprises spécialisées en R&D, sont subventionnées. En France, ces dépenses ne sont financées qu'à hauteur de 5 %. Par ailleurs, toutes les branches de services y sont financées par le secteur public à un niveau similaire, mais à un niveau bien plus faible qu'en Autriche, en Allemagne et en Italie.

La France se distingue ainsi des autres pays étudiés par une volonté beaucoup plus forte d'encourager les activités de recherche dans les branches industrielles. Cependant, cette politique de soutien à la R&D dans des activités manufacturières propices à la R&D ne garantit pas à elle seule un effort de recherche élevé. ■

Définitions

Crédit d'impôt recherche (CIR) : mesure fiscale d'incitation à la R&D et, depuis 2013, à l'innovation. Le CIR vient en déduction de l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année où les dépenses ont été engagées. Il a été réformé en 2008 et est calculé depuis lors à partir du volume des dépenses éligibles, ce qui en a augmenté l'intérêt pour les entreprises. L'assiette du CIR est composée de trois types de dépenses : les dépenses de recherche, les dépenses de collection et depuis 2013 les dépenses d'innovation. Dans ce dossier, seul le CIR dit « recherche » est pris en compte.

Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) : moyens financiers (nationaux et étrangers) mobilisés pour l'exécution de travaux de R&D sur le territoire national (métropole et outre-mer pour la France) par le secteur des administrations – État, enseignement supérieur et associations – (DIRDA) et celui des entreprises (**DIRDE**). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la R&D).

Effort de recherche : part du PIB consacrée aux dépenses de R&D (ratio DIRD/PIB).

Financement public de la R&D des entreprises : financements publics directs issus de l'enquête sur les moyens consacrés à la R&D dans les entreprises (versements du secteur des administrations directement aux entreprises pour la réalisation de travaux de R&D, par exemple des travaux de recherche menés par les entreprises pour répondre à des commandes d'une administration ou dans le cadre de programmes gouvernementaux de soutien à la R&D) et financements publics indirects (dispositifs fiscaux, ici seulement crédit d'impôt recherche pour la France).

Intensité de recherche d'un secteur ou d'une branche : part de la valeur ajoutée du secteur ou de la branche allouée à des activités de R&D dans ce secteur ou dans cette branche.

Produit intérieur brut (PIB) : somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité).

Services : ils désignent, dans ce dossier, les activités tertiaires dans leur sens le plus large et comprennent :

- le tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, activités immobilières, information-communication) ;
- le tertiaire principalement non marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

Valeur ajoutée : solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire. Les données de valeurs ajoutées sont calculées par l'Insee.

Pour en savoir plus

Le Ru N., « Un déficit d'effort de recherche des entreprises françaises ? Comparaison France-Allemagne », *Note d'information* n° 12.09, MESR-DGESIP-DGRI-SIES, juillet 2012.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Measuring Tax Support for R&D and Innovation*, 2018.

Testas A., « Les efforts de recherche en Union européenne », *Note d'information* n° 15.03, MENESR-SIES, juillet 2015.

La géographie des échanges commerciaux de biens au sein de l'Union européenne : en 20 ans, une intensification des échanges entre nouveaux et anciens pays membres

*Adel Moutaabbid, Olivier Simon**

L'ouverture commerciale des États membres de l'Union européenne (UE) traduit des échanges de biens majoritairement tournés vers leurs autres partenaires européens. L'Allemagne y occupe une position de partenaire privilégié, notamment auprès des nouveaux membres de l'UE. C'est également, dans une certaine mesure, le cas de la France vis-à-vis de l'Espagne et de l'Italie. Les nouveaux membres de l'UE, très ouverts mais de plus petite taille économique, pèsent nettement moins dans les échanges intra-européens de biens.

Cette organisation des échanges de biens, relativement stable depuis 20 ans malgré l'ouverture croissante des économies européennes, n'est pas surprenante en soi. Elle traduit simplement le fait que deux États membres ont tendance à échanger à mesure de ce qu'ils pèsent dans le commerce intra-européen. Plus intéressant est d'étudier si ces deux pays échangent davantage ou non que ne le suggèrent leurs seuls poids commerciaux. Tel est l'apport de la notion d'intensité relative des échanges analysée dans ce dossier. En moyenne sur la période 1994-2016, les échanges intra-européens de biens les plus intenses apparaissent marqués par la géographie, avec l'existence de pôles d'échanges (Europe occidentale, pays nordiques, pays baltes, Europe centrale, pays méditerranéens du sud-est de l'Europe) au carrefour desquels se trouvent certains pays, comme l'Allemagne. De façon dynamique, depuis 20 ans, l'évolution de l'intensité des échanges montre cependant un rapprochement entre pays éloignés géographiquement, notamment entre l'est et l'ouest de l'Europe, dans le contexte des élargissements successifs de l'UE sur la période.

La libre circulation des marchandises est l'un des principes fondateurs de l'Union européenne (UE). Elle a été mise en place dès la fin des années 1960¹, avec la création d'une union douanière entre les États membres, et organise le marché intérieur de l'UE. Le développement des échanges qui en découle génère des gains économiques [Mayer *et al.*, 2018]. En outre, la création de la zone euro (Z€) en 1999, qui regroupe à ce jour 19 des 28 États membres de l'UE, facilite les échanges commerciaux entre les pays partageant la même monnaie.

Dans ce contexte, ce dossier vise à décrire l'ampleur et l'organisation des échanges de biens des États membres de l'UE, et ce, depuis une vingtaine d'années. Durant cette période, l'UE a en effet connu de multiples évolutions, tant par des élargissements successifs – en 2004 puis

* Adel Moutaabbid, Olivier Simon, Insee.

1. Le traité sur le fonctionnement de l'UE, issu du traité de Rome signé en 1957, est un des textes constitutifs de l'UE. Ses articles 26, 28 et 34 à 36 traitent de la libre circulation des marchandises. Du fait de l'union douanière au sein de l'UE, les échanges de marchandises entre États membres ne sont soumis à aucun droit de douane à l'importation ou à l'exportation, ni à d'autres taxes d'effet équivalent.

entre 2007 et 2013 avec en particulier l'entrée de nombreux pays de l'est de l'Europe – que par l'expansion de la Z€. Dès lors, il s'agit d'illustrer ici la façon dont l'appartenance à l'UE s'est traduite par une intensification des échanges de biens entre les pays membres, notamment les plus récents.

Les données utilisées sont celles de la base BTDIxE² de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui renseigne, pour une centaine de pays, les flux d'importations et d'exportations par type de biens et selon le partenaire commercial (flux bilatéraux). Pour les 28 pays de l'UE, la base BTDIxE permet de couvrir la plupart des États membres entre 1994 et 2016, et de construire ainsi des indicateurs d'ouverture commerciale ou d'intensité des échanges de biens. Afin de faciliter l'analyse des résultats et sauf mention contraire, les 28 pays de l'UE sont en outre distingués selon leur appartenance historique ou nouvelle à l'UE et selon leur entrée ancienne ou récente dans la Z€ (*encadré 1*).

Les taux d'ouverture commerciale en 2016 traduisent des échanges de biens très orientés vers les autres partenaires européens

En 2016, le taux d'ouverture commerciale³ des échanges de biens des quatre principaux membres de la Z€ (l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne) se situe entre 21 points et 24 points de PIB pour la France, l'Italie et l'Espagne, et atteint 35 points pour l'Allemagne (*figure 1*). Les autres membres historiques de la Z€, pays d'une superficie et d'un poids économique moindre, sont nettement plus ouverts, avec un taux d'ouverture de 48 points de PIB en moyenne. Les nouveaux membres de l'UE, également de petite taille pour la plupart, ont des taux d'ouverture encore plus importants, à plus de 65 points en moyenne pour ceux appartenant à la Z€ et à plus de 50 points pour ceux hors de la Z€. Enfin, parmi les membres historiques de l'UE situés en dehors de la Z€, le Royaume-Uni a un taux d'ouverture en moyenne de 20 points, tandis que le Danemark et la Suède sont plus ouverts (28 points en moyenne). La contribution des exportations et des importations au taux d'ouverture reflète le déséquilibre éventuel du solde extérieur de biens des pays considérés, excédentaire par exemple pour l'Allemagne et l'Italie, déficitaire pour la France, l'Espagne ou le Royaume-Uni.

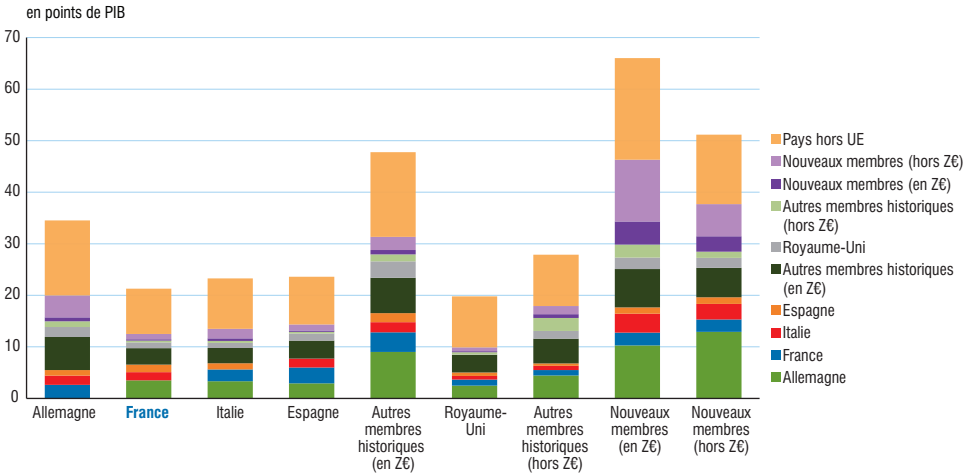
L'ouverture commerciale des membres de l'UE s'effectue en majeure partie vers d'autres membres de l'UE, hormis pour le Royaume-Uni aussi ouvert vis-à-vis de l'UE que du reste du monde. Chez les principaux membres de la Z€, l'ouverture vis-à-vis de l'UE (nommée « ouverture intra-UE » dans la suite du dossier) représente près de 60 % de l'ouverture commerciale et près de 65 % chez l'ensemble des autres membres historiques de l'UE (hormis le Royaume-Uni). Elle en représente plus de 70 % pour tous les nouveaux membres de l'UE. Par ailleurs, la structure des produits échangés peut varier selon que l'ouverture commerciale est intra-UE ou hors UE (*encadré 3*).

L'Allemagne est un partenaire vers lequel les autres membres de l'UE se tournent de façon privilégiée, son taux d'ouverture étant particulièrement élevé par rapport aux autres pays membres de l'UE de taille comparable (*figure 2*). Ceci rejoint le constat fréquemment évoqué

2. *Bilateral Trade in Goods by Industry and End-use Category* : échanges bilatéraux par industrie et utilisation finale.

3. Demi-somme des importations et des exportations de biens, exprimée en points du PIB (*encadré 2*). Le taux d'ouverture commerciale considéré dans ce dossier diffère du taux d'ouverture usuel, qui intègre non seulement les échanges de biens mais aussi de services et qui de ce fait est plus élevé. Pour la France, le taux d'ouverture commerciale des biens et services s'élevait à 30 % du PIB en 2016.

1. Taux d'ouverture commerciale (échanges de biens) décomposé entre les partenaires en 2016

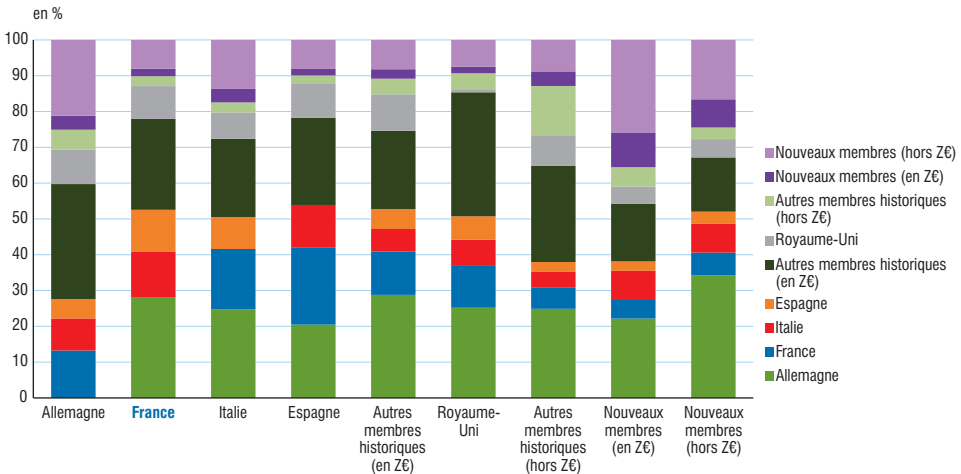


Lecture : en 2016, le taux d'ouverture commerciale des nouveaux pays membres de la zone euro (Z€) est de 66 points de PIB en moyenne, dont 20 points vers des partenaires situés hors de l'UE.

Note : le taux d'ouverture commerciale désigne la demi-somme des importations et exportations de biens (y compris intrazone dans le cas d'une zone géographique) rapportée au PIB.

Source : OCDE, base BTDixE et comptes nationaux, calculs des auteurs.

2. Structure géographique du taux d'ouverture commerciale (échanges de biens) vis-à-vis de membres de l'UE en 2016



Lecture : en 2016, le taux d'ouverture commerciale des nouveaux pays membres de la zone euro (Z€) vers la France représente 5 % en moyenne de leur taux d'ouverture vers l'UE.

Note : le taux d'ouverture commerciale désigne la demi-somme des importations et exportations de biens (y compris intrazone dans le cas d'une zone géographique) rapportée au PIB.

Source : OCDE, base BTDixE et comptes nationaux, calculs des auteurs.

de fragmentation de la chaîne de valeur⁴ liée à la mondialisation à propos des entreprises allemandes [Marc et Patier, 2016]. Pour la France, l'ouverture vis-à-vis de l'Allemagne représente en 2016 près de 30 % de son ouverture intra-UE, cette proportion étant plus faible pour l'Italie, l'Espagne ou le Royaume-Uni, mais comparable pour d'autres pays, voire plus forte (près de 35 % en moyenne pour les nouveaux membres de l'UE hors Z€). La France constitue également, mais moins que l'Allemagne, un partenaire commercial privilégié pour les membres historiques de la Z€ : le taux d'ouverture vis-à-vis de la France représente en 2016 respectivement 13 % et 12 % de l'ouverture intra-UE de l'Allemagne et du Royaume-Uni, respectivement 17 % et 21 % de celles de l'Italie et de l'Espagne, et 12 % de celle des autres membres historiques de la Z€.

La France, l'Italie et l'Espagne ont une forte ouverture mutuelle, qui représente 25 % environ de l'ouverture intra-UE dans le cas de la France et de l'Italie, et plus de 30 % dans le cas de l'Espagne. De son côté, l'Allemagne apparaît moins ouverte vis-à-vis de la France, de l'Italie et de l'Espagne que vis-à-vis des autres membres historiques de l'UE, notamment en Z€. Par ailleurs, l'Allemagne est fortement ouverte vis-à-vis des nouveaux membres de l'UE hors Z€, et ce, davantage que la France, l'Italie ou l'Espagne. D'autre part, les échanges mutuels entre les nouveaux membres de l'UE sont importants : l'ouverture mutuelle de ces pays représente plus de 35 % de l'ouverture intra-UE dans le cas des nouveaux membres de la Z€, près de 25 % pour les nouveaux membres hors Z€.

Encadré 1

Données et groupes de pays

La base *Bilateral Trade in Goods by Industry and End-use Category* de l'OCDE (BTDixE¹) est une base de données renseignant pour une centaine de pays – les 34 pays de l'OCDE et une sélection de pays hors de l'OCDE – la valeur des flux annuels d'importations et d'exportations de biens, décomposés selon les types de biens échangés, selon le pays d'origine ou de destination et selon le type d'utilisation (consommation finale, consommation intermédiaire, investissement). Ces données sont construites à l'aide de la base Comtrade des Nations unies et de séries historiques de l'OCDE (*International Trade by Commodity Statistics*, ITCS).

Les 28 États membres de l'UE sont regroupés, selon les besoins, en cinq groupes de pays, selon leur date d'entrée dans l'UE² et leur appartenance à la zone euro (Z€). On distingue ainsi (carte) :

- les membres historiques de la Z€, comprenant l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Espagne, l'Autriche, les pays du Benelux (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas), la Finlande, la Grèce, l'Irlande et

le Portugal. Ces pays sont des membres fondateurs de l'UE et y ont appartenu dès son institution en 1993 (à l'exception de l'Autriche et de la Finlande entrées en 1995). Ils ont ensuite rejoint la zone euro dès sa création en 1999 (2001 pour la Grèce) ;

- les membres historiques de l'UE hors de la Z€ (Danemark, Royaume-Uni et Suède). Ces pays ont appartenu à l'UE dès 1993 ou 1995 mais n'ont pas rejoint par la suite la zone euro ;

- les nouveaux membres de l'UE et de la Z€ : pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie), méditerranéens (Chypre et Malte) ou d'Europe centrale (Slovénie et Slovaquie). Ces pays sont des nouveaux membres de l'UE depuis 2004 et ont rejoint la zone euro par la suite, entre 2007 (Slovénie) et 2015 (Lituanie) ;

- les nouveaux membres de l'UE hors de la zone euro, majoritairement situés à l'est de l'Europe (Bulgarie, Croatie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie). Ces pays ont rejoint l'UE en 2004 ou par la suite mais n'appartiennent pas à la zone euro.

1. <http://www.oecd.org/trade/bilateraltradeingoodsbyindustryandend-usecategory.htm>

2. L'institution de l'UE s'est faite le 1^{er} novembre 1993, date d'entrée en vigueur du traité de Maastricht. L'entrée d'un État membre dans l'UE ne peut donc être antérieure à 1993.

4. La fragmentation de la chaîne de valeur est un mode de production privilégiant l'externalisation d'une partie de la production et le recours à des sous-traitants étrangers, et conduisant de ce fait à une intensification des flux commerciaux (importations de consommation intermédiaires, réexportations, etc.).

L'Union européenne en 2018

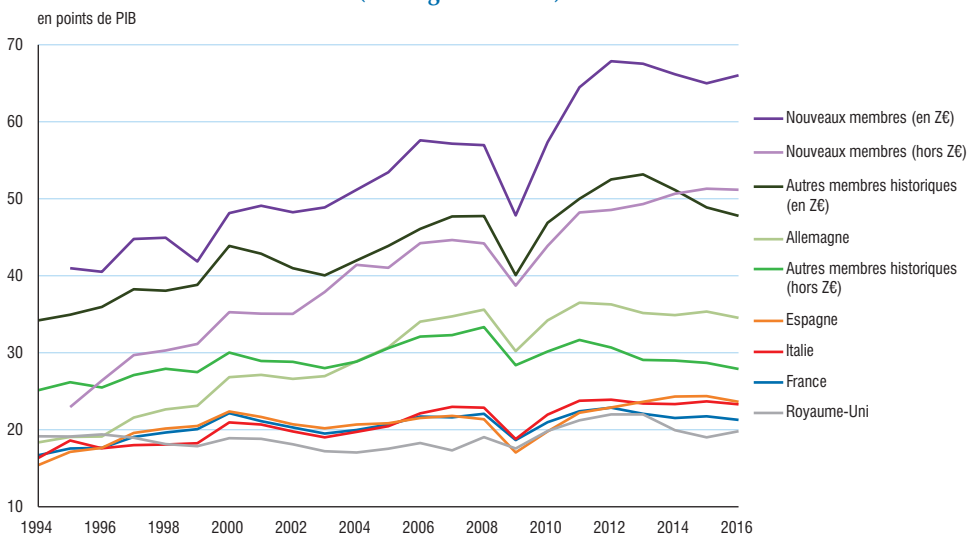


Note : pour chaque pays sont indiquées la date d'entrée dans l'Union européenne et, le cas échéant, dans la zone euro. Les couleurs distinguent les membres historiques de la zone euro (vert foncé) ou de l'UE hors zone euro (vert clair), ainsi que les nouveaux membres de la zone euro (rose foncé) ou de l'UE hors zone euro (rose clair) et les partenaires commerciaux privilégiés de l'UE (gris foncé).

Un taux d'ouverture commerciale en hausse continue depuis 20 ans, porté par les nouveaux membres de l'UE

La hiérarchie des taux d'ouverture observée en 2016 est restée relativement stable au cours des 20 dernières années, les pays de petite taille présentant une plus forte ouverture commerciale (*figure 3*). Ainsi, en 1998, les pays qui allaient par la suite rejoindre l'UE avaient déjà des taux d'ouverture élevés, tout comme les membres historiques et de petite taille de la future Z€. En revanche, les taux d'ouverture des principaux pays de la Z€ se situaient aux alentours de 20 points.

3. Taux d'ouverture commerciale (échanges de biens) entre 1994 et 2016



Lecture : en 2016, le taux d'ouverture commerciale de l'Allemagne est de 35 points de PIB.

Note : le taux d'ouverture commerciale désigne la demi-somme des importations et exportations de biens (y compris intrazone dans le cas d'une zone géographique) rapportée au PIB. Pour les autres membres historiques de la zone euro, le Luxembourg est absent des années 1994 à 1998. Pour les nouveaux membres de la zone euro, le PIB global est manquant pour 1994. Pour les nouveaux membres de l'UE hors zone euro, le PIB global est manquant pour 1994 et la Bulgarie absente pour 1995.

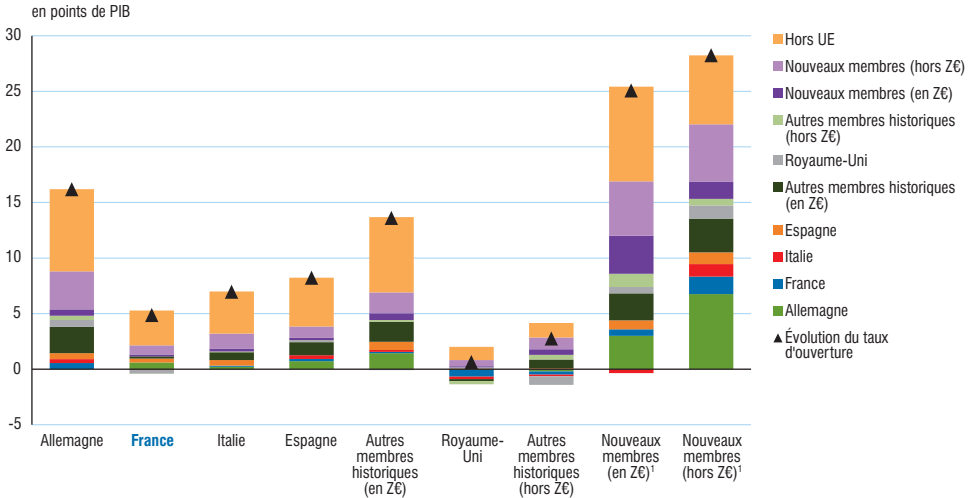
Source : OCDE, base BTDe et comptes nationaux, calculs des auteurs.

Entre 1998 et 2016, l'ouverture commerciale des membres (ou futurs membres) de l'UE progresse quasi continuellement, excepté en 2009 au début de la crise. L'évolution la plus forte concerne les pays ayant déjà en 1998 un niveau élevé d'ouverture commerciale, ainsi que l'Allemagne, seul pays de grande taille de l'UE qui enregistre une hausse importante de son ouverture commerciale sur toute la période.

Chez les membres historiques de l'UE, la hausse de l'ouverture commerciale depuis 1994 résulte davantage de celle vis-à-vis de partenaires hors de l'UE, en lien avec la montée en puissance des pays émergents dans le commerce mondial (*figure 4*). L'ouverture intra-UE de ces pays a progressé nettement vis-à-vis des nouveaux membres de l'UE hors Z€, alors que l'ouverture mutuelle des principaux membres de la Z€ n'a quasiment pas progressé sur la période.

Chez les nouveaux membres de l'UE, à l'inverse, la majeure partie de la progression de l'ouverture commerciale provient des échanges intra-UE, notamment mutuels entre ces pays.

4. Variation du taux d'ouverture commerciale (échanges de biens en points de PIB) selon le partenaire entre 1994 et 2016



1. Écart entre 1995 et 2016.

Lecture : le taux d'ouverture commerciale de l'Allemagne a augmenté de 16 points entre 1994 et 2016, dont 7 points vis-à-vis des partenaires hors UE.

Note : le taux d'ouverture commerciale désigne la demi-somme des importations et exportations de biens (y compris intrazone dans le cas d'une zone géographique) rapportée au PIB.

Source : OCDE, base BTDixE et comptes nationaux, calculs des auteurs.

Le taux d'ouverture d'un pays vis-à-vis d'un partenaire traduit l'ampleur de ses échanges avec ce partenaire mais non leur intensité relative

L'indicateur de taux d'ouverture commerciale renseigne sur l'ampleur des échanges de biens d'un pays avec chacun de ses partenaires, relativement à son PIB. Toutefois, il ne dit rien sur les échanges auxquels on s'attendrait entre deux pays au regard de critères de référence posés *a priori*. Par exemple, si ces pays pèsent fortement dans le commerce mondial, l'existence d'échanges entre ceux-ci n'a rien de surprenant. En revanche se pose la question de savoir si leurs échanges mutuels sont plus soutenus que ce que dicterait le seul examen de leurs poids dans le commerce mondial : cela peut être le cas s'il s'agit par exemple de pays géographiquement ou culturellement proches, ou appartenant à une zone économique de libre-échange. Dans ce cas, l'indicateur de taux d'ouverture est inadapté pour répondre à une telle question.

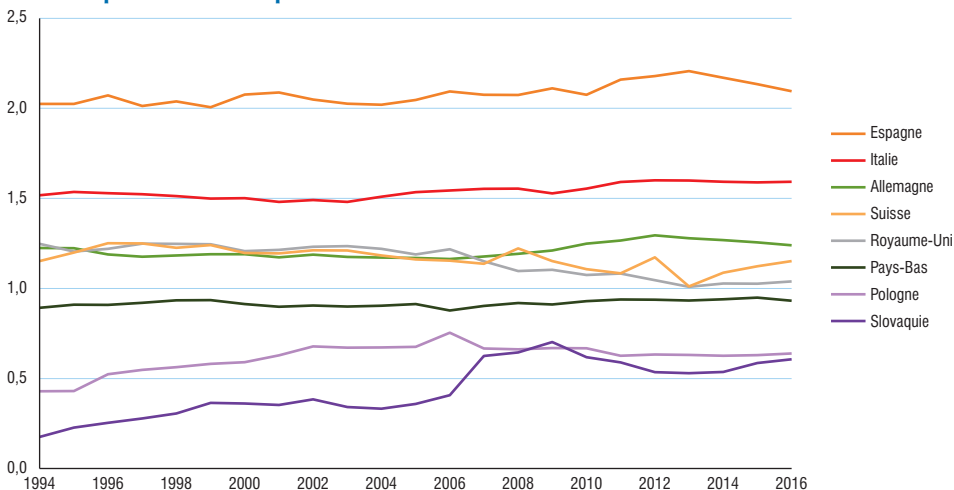
Une façon d'appréhender cette question consiste à considérer un indicateur de birapport d'intensité relative des échanges (désignée comme « intensité relative » par la suite). Il vise à mesurer l'ampleur des échanges de biens entre deux pays au sein d'une zone donnée, à l'aune d'une situation de référence où ces pays échangeraient sur la base de leurs seuls poids respectifs dans le commerce de la zone (*encadré 2*). Une intensité relative supérieure à 1 signifie alors que les deux pays échangent davantage que selon leur poids dans le commerce de la zone, ce qui peut être dû, par exemple, au fait qu'ils sont limitrophes. À l'inverse, une intensité relative inférieure à 1 signifie que les deux pays échangent moins que ce qu'ils « pèsent » dans le commerce de la zone.

Dans la suite, la zone d'intérêt sera constituée des 28 États membres de l'UE, auxquels on ajoutera la Suisse et la Norvège⁵. À titre d'exemple, les échanges de la France vis-à-vis de

5. Ces deux pays, bien que n'appartenant pas à l'UE, en sont toutefois des partenaires commerciaux privilégiés puisqu'ils sont tous deux situés dans l'espace géographique européen et sont en outre signataires d'accords de libre-échange avec l'UE. Ils sont, par exemple, membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

L'Espagne et l'Italie sont nettement plus intenses que vis-à-vis de l'Allemagne ou du Royaume-Uni, et ce, sur l'ensemble des 20 dernières années (figure 5). Les échanges vis-à-vis des Pays-Bas (membre historique de la Z€) sont nettement moins intenses. C'est aussi le cas pour les échanges vis-à-vis de la Slovaquie (nouveau membre de la Z€) ou de la Pologne (nouveau membre de l'UE hors de la Z€), même si leurs intensités relatives ont augmenté depuis 20 ans.

5. Intensité relative des échanges de biens de la France vis-à-vis de certains de ses partenaires européens



Lecture : en 2016, l'intensité relative des échanges de biens de la France vis-à-vis de l'Allemagne s'élève à 1,24.

Note : une intensité relative supérieure à 1 signifie que les deux pays échangent davantage que selon leur poids dans le commerce de la zone. À l'inverse, une intensité relative inférieure à 1 signifie que les deux pays échangent moins que ce qu'ils pèsent dans le commerce de la zone.

Source : OCDE, base BTDiX, calculs des auteurs.

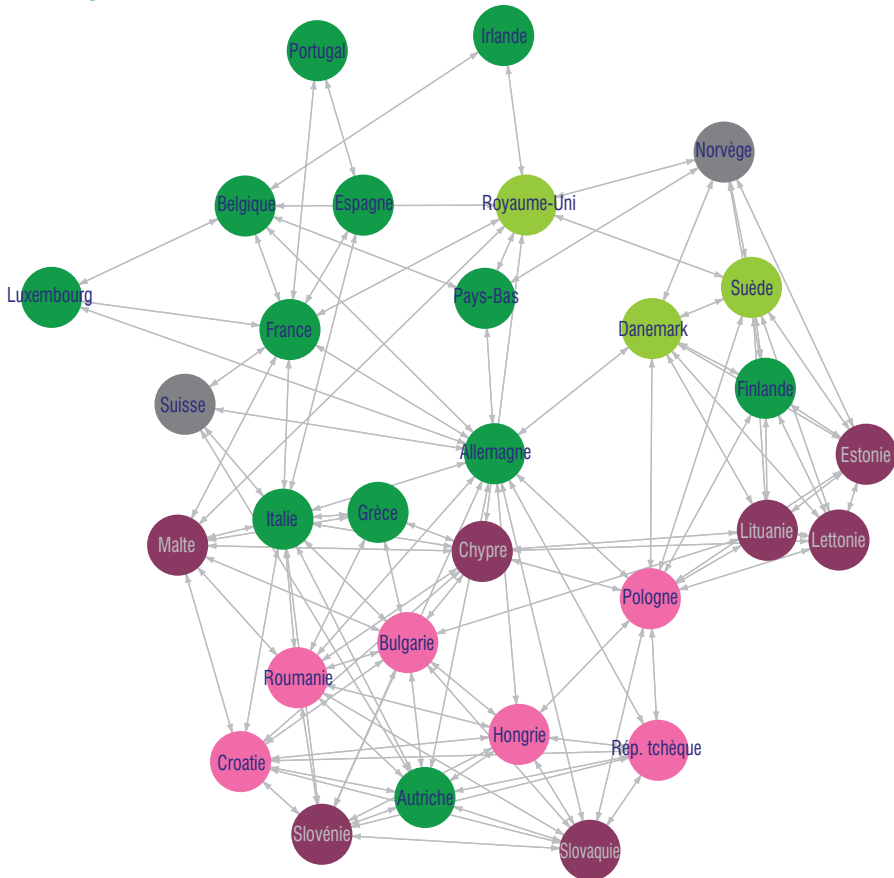
En moyenne, de 1994 à 2016, une intensité relative des échanges marquée par la proximité géographique des pays

Dans un premier temps, on s'intéresse à la moyenne sur 1994-2016 des intensités relatives obtenues chaque année pour les 30 pays étudiés. Une façon de les visualiser aisément consiste à les représenter graphiquement, tel un réseau de relations (encadré 2). Une liaison entre deux pays traduit une intensité de leurs échanges mutuels particulièrement forte, et ce, d'autant plus que les deux pays sont proches l'un de l'autre dans le réseau⁶.

Le réseau des intensités relatives moyennes des échanges de 1994 à 2016 fait apparaître des pôles fortement marqués par la géographie (figure 6). On peut ainsi distinguer, dans le sens horaire : l'Europe occidentale (dont la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni), les pays nordiques, les pays baltes, l'Europe centrale (dont l'Autriche) et les pays méditerranéens du sud-est de l'Europe. Certains pays se situent parfois à la charnière entre deux pôles : l'Italie entre les pays méditerranéens du sud-est de l'Europe et l'Europe occidentale, les Pays-Bas et le Royaume-Uni entre l'Europe occidentale et les pays nordiques, la Pologne entre l'Europe

6. À noter cependant que dans la représentation en réseau, la position d'un pays par rapport à un autre ne dépend pas seulement de l'intensité relative de leurs échanges mutuels, mais également de toutes les autres intensités relatives, celles-ci exerçant autant de « forces » entre les pays. De ce fait, la représentation en réseau doit être vue comme un outil de visualisation de l'intensité relative des échanges entre les pays étudiés.

6. Réseau des intensités relatives moyennes des échanges de biens pour les 28 pays de l'UE, la Norvège et la Suisse sur 1994-2016



Note : les intensités relatives moyennes sont représentées par un réseau des 30 pays étudiés. Les liaisons désignent des intensités relatives particulièrement élevées (les 25 % les plus élevées parmi toutes celles calculées). Ainsi, une liaison entre deux pays traduit une intensité de leurs échanges mutuels de biens particulièrement forte, et ce, d'autant plus que les deux pays sont proches l'un de l'autre. La couleur des pays représente les groupes suivants : membres historiques de l'UE appartenant à la zone euro (vert foncé) ou hors zone euro (vert clair), nouveaux membres de l'UE appartenant à la zone euro (rose foncé) ou hors zone euro (rose clair) et pays hors de l'UE (gris). Par ailleurs, certains pays sont partiellement présents sur la période étudiée : l'Estonie (présente à partir de 1995), la Bulgarie (à partir de 1996) et le Luxembourg (à partir de 1999).

Source : OCDE, base BTDixE, calculs des auteurs.

centrale et les pays baltes. L'Allemagne, quant à elle, apparaît à la conjonction des différents pôles. D'autres pays sont situés aux extrémités du réseau, signe d'échanges commerciaux plus concentrés sur un certain nombre de pays : le Portugal et l'Irlande, sans doute du fait de leurs positions géographiques extrêmes en Europe, ou le Luxembourg, en raison de la spécificité de son économie.

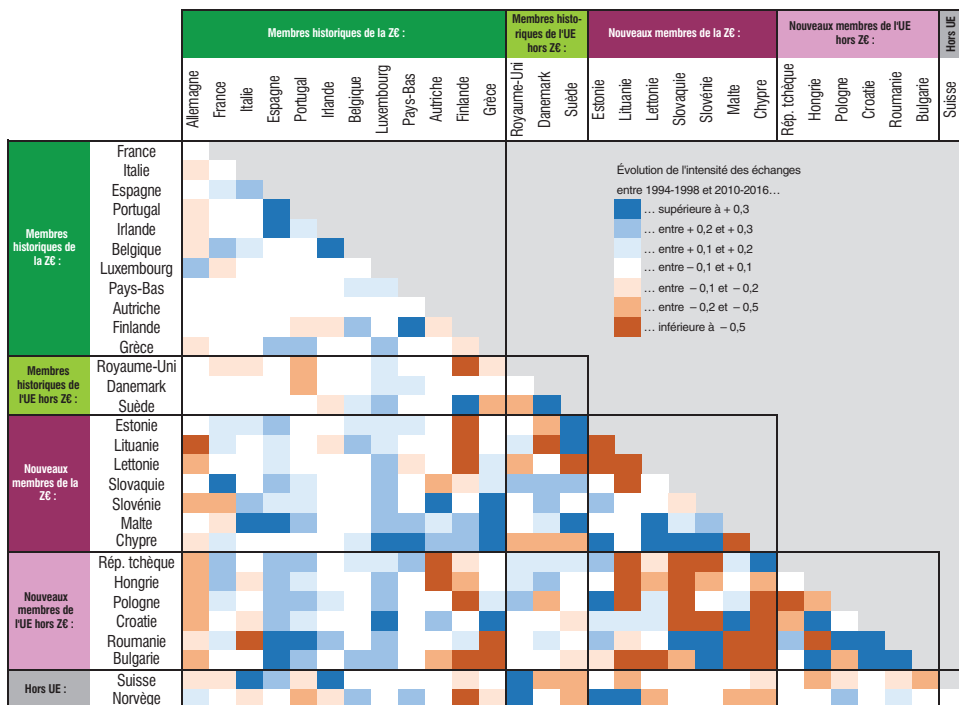
Cette prédominance de la géographie n'est pas surprenant de prime abord, puisque l'intensité relative est précisément calculée en référence à une situation sans distinction géographique aucune. Toutefois, et de façon intéressante, elle ne constitue pas le seul déterminant de la structure du réseau représenté. Par exemple, la France et l'Allemagne, pays limitrophes et membres fondateurs de l'UE, ne sont pas situés au voisinage le plus proche l'un de l'autre dans le réseau : leurs échanges sont certes intenses en moyenne (intensité de 1,2 sur 1994-2016) mais, pour la France, l'intensité est plus forte encore avec l'Espagne, la Belgique ou l'Italie.

De la même façon, l'Allemagne et l'Autriche, pays limitrophes et de même culture, ne sont pas non plus l'un près de l'autre dans le réseau : bien que leurs échanges soient très intenses (intensité de 2,3 sur la période), les échanges de l'Autriche le sont encore davantage avec des partenaires tels que la Slovénie, la Hongrie ou la Slovaquie.

Entre les années 1990 et les années 2010, les échanges se sont intensifiés entre pays de l'UE, nouveaux et anciens membres, géographiquement moins proches

Les évolutions des intensités relatives entre les années 1990 (1994-1998) et les années 2010 (2011-2016) font apparaître une amplification de l'intensité des échanges entre les nouveaux membres de l'UE et des membres historiques géographiquement éloignés (figure 7). Ainsi, les nouveaux membres ont augmenté l'intensité de leurs échanges vis-à-vis de la France, de l'Espagne, du Portugal et, dans une moindre mesure, de la Belgique et des Pays-Bas, tandis que les échanges vis-à-vis de l'Allemagne ou de l'Autriche, partenaires géographiquement et historiquement plus « naturels », ont diminué en intensité. Parmi les nouveaux membres de

7. Évolutions des intensités relatives des échanges de biens pour les 28 pays de l'UE, la Norvège et la Suisse entre les périodes 1994-1998 et 2011-2016



Note : les catégories d'évolution positives en bleu foncé, moyen, clair (respectivement négatives en marron foncé, moyen, clair) représentent environ les 30 % des observations les plus positives (respectivement les plus négatives). Les cases blanches représentent les 40 % d'évolutions restantes (qu'elles soient positives ou négatives). Par ailleurs, certains pays sont partiellement présents sur la période d'étude : l'Estonie (présente à partir de 1995), la Bulgarie (à partir de 1996) et le Luxembourg (à partir de 1999).

Source : OCDE, base BTDiX, calculs des auteurs.

l'UE, la baisse de l'intensité des échanges apparaît de façon remarquable entre partenaires limitrophes : la République tchèque vis-à-vis de la Slovaquie, la Pologne vis-à-vis de la Hongrie ou de la République tchèque, la Slovénie vis-à-vis de la Croatie ou de la Hongrie, etc. En revanche, certains nouveaux membres ont pu augmenter l'intensité de leurs échanges déjà structurellement intenses : la Bulgarie, la Croatie et la Roumanie.

À la lumière des élargissements de l'UE, cette intensification des échanges entre nouveaux membres et membres historiques éloignés peut traduire une plus grande intégration commerciale ayant eu lieu sur la période. Celle-ci a ainsi permis à des partenaires commerciaux moins proches de commercer davantage entre eux, du fait de la libre circulation des marchandises au sein de l'UE. ■

Encadré 2

Définition des indicateurs de taux d'ouverture et d'intensité relative des échanges

Taux d'ouverture commerciale

On considère un pays A (ou un groupe de pays) ayant pour partenaire commercial un pays B. On note $X_{A \rightarrow B}$ les exportations de A vers B, $M_{A < B}$ les importations de A en provenance de B et PIB_A le PIB de A. Le taux d'ouverture commerciale de A vis-à-vis de B, $TxOuv_{A \rightarrow B}$, est défini par la demi-somme des exportations de A vers B et des importations de A en provenance de B, rapportée au PIB de A :

$$TxOuv_{A \rightarrow B} = (X_{A \rightarrow B} + M_{A < B}) / (2 PIB_A)$$

Le taux d'ouverture commerciale de A, $TxOuv_A$, est la demi-somme des exportations de A et des importations de A, rapportée au PIB de A, ce qui revient à sommer les taux d'ouverture commerciale de A vis-à-vis de ses différents partenaires :

$$TxOuv_A = (X_A + M_A) / (2 PIB_A) = \sum_{B \in R} TxOuv_{A \rightarrow B}$$

où X_A sont les exportations totales de A, M_A les importations totales de A et R l'ensemble des partenaires commerciaux de A.

Intensité relative des échanges

(birapport des intensités relatives des échanges)

La définition de l'intensité relative des échanges est adaptée de Freudenberg, Gaulier et Ünal-Kesenci [1998]. On considère une zone de N pays dont les échanges commerciaux au sein de la zone peuvent s'écrire sous la forme de la matrice V de taille N x N suivante :

$$V = \begin{bmatrix} & \vdots & \\ \cdots & V_{i,j} & \cdots \\ & \vdots & \\ & \vdots & \end{bmatrix}$$

où, pour les pays i et j appartenant à la zone considérée, V_{ij} sont les échanges de i vis-à-vis de j (demi-somme des exportations de i vers j et des importations de i en provenance de j). À noter que la matrice V est symétrique et à diagonale nulle.

La somme des coefficients de la ligne i constitue le total V_i des échanges de i au sein de la zone et la somme des coefficients de la colonne j le total V_j des échanges de j au sein de la zone :

$$V_i = \sum_{j=1..N} V_{ij} \quad \text{et} \quad V_j = \sum_{i=1..N} V_{ij}$$

Enfin, la somme des coefficients de la matrice V constitue le total du commerce W au sein de la zone, c'est-à-dire le total des exportations (ou des importations) des pays de la zone vers leurs partenaires dans la zone :

$$W = \sum_{i=1..N} V_i$$

On définit une matrice de référence des échanges V^o , dite matrice normée, dans laquelle les échanges de i vis-à-vis de j sont fonction du poids des échanges de i dans le commerce intrazone W et des échanges de j au sein de la zone :

$$V^o = \begin{bmatrix} & \vdots & \\ \cdots & V_{i,j}^o & \cdots \\ & \vdots & \\ & \vdots & \end{bmatrix}$$

où $V_{ij}^o = (V_j / W) V_{ij}$. Autrement dit, la matrice normée revient à appliquer aux échanges de chaque pays la même structure géographique que celle des échanges au sein de la zone. Cette définition obéit au principe d'indépendance de l'origine et de la destination des flux bilatéraux, tel que posé dans le modèle de Savage et Deutsch [1960].

Encadré 2 (suite)

Le birapport d'intensité relative des échanges de i vis-à-vis de j , appelé ici intensité relative, est le rapport des exportations de i vers j à leur niveau normé :

$$\delta_{ij} = V_{ij} / V_{ij}^{\circ} = V_{ij} W / (V_i V_j)$$

Si $\delta_{ij} > 1$, (resp. $\delta_{ij} < 1$) les échanges effectifs de i vis-à-vis de j sont supérieurs (resp. inférieurs) à la seule application de l'indépendance de l'origine et de la destination. À noter que $\delta_{ij} = \delta_{ji}$. Par ailleurs, l'intensité relative est étroitement liée à la structure du commerce intrazone servant de référence.

Mise en œuvre pratique et représentation sous forme de réseau

Les données de la base BTDIxE permettent de calculer, pour chaque année entre 1994 et 2016, l'intensité relative des échanges pour chaque couple des 30 pays, constitués des 28 États membres de l'UE, de la Suisse et de la Norvège¹. Considérons à titre d'exemple le cas de la France et de l'Allemagne au sein de cette zone. En 2016, et selon la base BTDIxE, les échanges de la France vis-à-vis de l'Allemagne représentaient 2,5 % du commerce intrazone², les échanges de la France et ceux de l'Allemagne représentant respectivement 10 % et 21 % du commerce intrazone. Un niveau de référence des échanges de la France vis-à-vis de l'Allemagne peut donc être défini en considérant que, dans la situation de référence, les échanges de la France vis-à-vis de l'Allemagne représenteraient 21 % des échanges de la France, soit 2 % du commerce intrazone. Les échanges de la France vis-à-vis de l'Allemagne sont ainsi 1,25 fois plus élevés que ceux prévalant dans la situation de référence, ce qui correspond à une intensité relative des échanges de 1,25 en 2016. Le même résultat pourrait être obtenu en prenant le calcul du point de vue de l'Allemagne, traduisant en cela le

caractère symétrique de l'indice : dans la situation de référence, les échanges de l'Allemagne vis-à-vis de la France représenteraient 10 % des échanges de l'Allemagne, soit 2 % du commerce intrazone et par conséquent une intensité relative de 1,25.

On considère la moyenne sur 1994-2016 des intensités relatives des échanges entre les 30 pays considérés, soit un total de 435 intensités relatives (du fait de leur caractère symétrique). Pour les visualiser de façon synthétique, la *figure 6* propose une représentation en réseau à l'aide de l'algorithme de Fruchterman et Reingold [1991]. Le principe de cette représentation, comme le résumait Bahoken *et al.* [2013] consiste à considérer les pays comme des particules physiques soumises deux à deux à des forces opposées :

– une force attractive, proportionnelle à la distance au carré et à l'ampleur de l'intensité relative des échanges ;

– une force répulsive, inversement proportionnelle à la distance. Cette hypothèse est en effet nécessaire pour permettre au système d'aboutir à un équilibre « non trivial », faute de quoi, si seule la force attractive existait, les particules se concentreraient en un seul point.

Sous ces hypothèses, l'algorithme converge vers une représentation des particules qui minimise l'énergie du système. La représentation étant invariante par rotation ou symétrie, on fixe celle-ci en posant des conditions initiales qui correspondent à un placement aléatoire des pays considérés : de la sorte, et sous ces conditions initiales, l'algorithme converge vers un réseau stable. Dans cette représentation, deux pays situés à proximité l'un de l'autre traduisent de fortes intensités relatives des échanges entre ces deux pays. Par ailleurs, pour plus de visibilité, on n'a relié entre eux par des flèches que les pays dont l'intensité relative moyenne est élevée, c'est-à-dire figurant parmi les 25 % des 435 intensités relatives les plus élevées de l'échantillon.

1. Certains pays ne sont pas présents sur toute la période étudiée : l'Estonie (présente à partir de 1995), la Bulgarie (présente à partir de 1996) et le Luxembourg (présent à partir de 1999). Ainsi, sur les années concernées, les birapports sont calculés sur la base d'une matrice dans laquelle les exportations des pays manquants sont mises à zéro.

2. Celui-ci étant défini par la somme des exportations (ou, ce qui revient au même, des importations) des 30 pays de la zone (l'UE, la Suisse et la Norvège) vers les autres pays de la zone.

L'ouverture intra-UE présente une structure par produit différente de celle vis-à-vis des partenaires hors UE

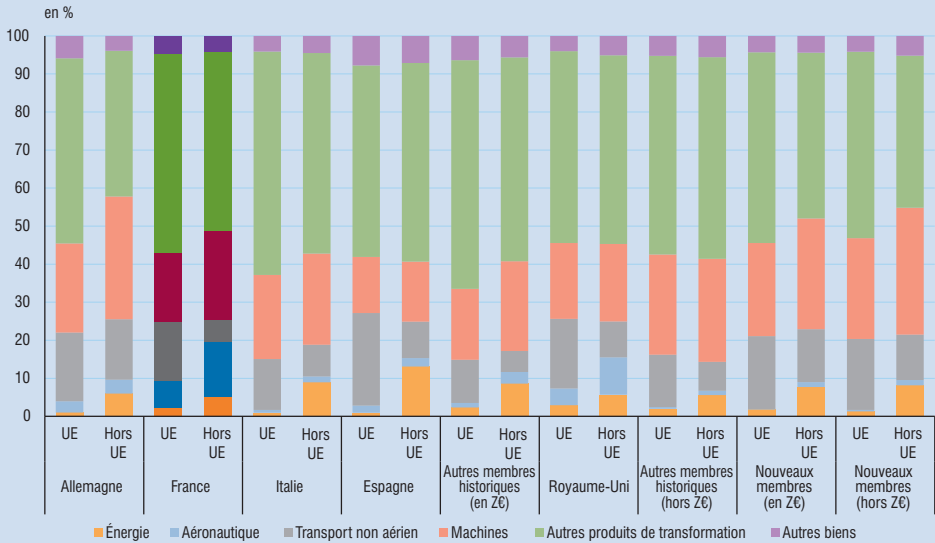
L'ouverture commerciale des pays de l'UE analysée ici reflète la composition des échanges extérieurs de biens, dominée par les produits manufacturés, notamment les machines et les autres produits de transformation hors transport (textile, chimie, métallurgie, etc.). L'énergie et les autres biens ne représentent qu'une part nettement plus minoritaire (*figure*). Selon qu'on considère l'ouverture intra- ou extra-UE, la composition par produit est globalement similaire, à quelques nuances près : les machines et l'énergie pèsent davantage dans les échanges extra-UE, traduisant pour l'énergie l'importation de combustibles fossiles. À l'inverse, les matériels de transport, notamment hors aéronautique, pèsent davantage dans les échanges intra-UE, tout comme les autres produits de transformation.

Les matériels de transport (hors aéronautique) ont un poids plus important dans les échanges de l'Allemagne, de l'Espagne et des nouveaux membres de l'UE, notamment vis-à-vis des partenaires de l'UE. L'Allemagne, les nouveaux membres de l'UE et les membres historiques de l'UE hors Z€ se caractérisent également par une part importante de leur ouverture commerciale liée aux échanges de machines (vers des partenaires hors UE).

La construction aéronautique et spatiale pèse plus fortement dans les échanges de la France et du Royaume-Uni, notamment vis-à-vis des pays hors UE.

Les autres produits de transformation hors transport sont davantage présents dans les échanges intra-UE des membres historiques de la Z€, mais un peu moins pour l'Allemagne.

Répartition du taux d'ouverture commerciale selon les biens et selon le partenaire commercial en 2016



Lecture : en Allemagne, 23 % du taux d'ouverture commerciale vis-à-vis de l'Union européenne est lié aux échanges de machines, tandis que 4 % du taux d'ouverture commerciale vis-à-vis de partenaires hors de l'Union européenne est lié aux échanges de produits de l'aéronautique.

Note : les catégories des produits se fondent sur la classification ISIC Rev. 4 et on distingue l'énergie (extraction de pétrole et autres combustibles fossiles, production de gaz, d'électricité, etc.), la construction aéronautique et spatiale, les matériels de transports non aériens (véhicules automobile, matériel ferroviaire et naval), les machines (ordinateurs, équipements électriques, électroniques, etc.), les autres produits de transformation (alimentaires et boissons, textiles, habillement, papier et carton, bois, chimie, pharmacie, cokéfaction et raffinage, plastiques, métallurgie, etc.) et les autres biens.

Source : OCDE, base BTDiX et comptes nationaux, calculs des auteurs.

Pour en savoir plus

Bahoken F., Beauguitte L., Lhomme S., *La visualisation des réseaux. Principes, enjeux et perspectives*, <halshs-00839905>, juin 2013.

Freudenbreg, M., Gaulier G., Ünal-Kesenci D., « La régionalisation du commerce international : une évaluation par les intensités relatives bilatérales », *Document de travail* n° 98-05, CEPII, août 1998.

Fruchterman T.M.J., Reingold E.M., "Graph Drawing by Force-directed Placement", *Software – Practice and Experience* vol. 21(11), novembre 1991.

Marc B., Patier B., « Pourquoi les exportateurs français ont-ils perdu des parts de marché ? », *Note de conjoncture*, Insee, décembre 2016.

Mayer T., Vicard V., Zignago S., "The Cost of Non-Europe, Revisited", *Document de travail* n° 2018-06, CEPII, avril 2018.

Savage I.R., Deutsch K.W., "A statistical model of the gross analysis of transaction flows", *Econometrica* vol. 28(3), pp. 551-572, 1960.

Fiches



Le système statistique européen

La construction de l'Union européenne (UE) nécessite de produire des statistiques harmonisées entre les pays, pour répondre aux besoins d'information grandissants liés à la mise en œuvre et au suivi des politiques européennes. Ce processus a conduit à mettre en place des relations très étroites entre les systèmes statistiques officiels des États membres. Le système statistique européen comprend, d'une part, l'autorité statistique de la Commission, à savoir la direction générale Eurostat et, d'autre part, les instituts nationaux de statistique et les autres autorités statistiques nationales, responsables dans chaque État membre du développement, de la production et de la diffusion des statistiques européennes. En France, ces missions incombent à l'Insee et à certains **services statistiques ministériels** (SSM). Au sein de ce réseau européen, Eurostat est chargé de promouvoir la production de statistiques comparables, en étroite collaboration avec les autorités statistiques nationales.

Malgré des organisations et des périmètres variables, tous les instituts nationaux de statistiques mettent en œuvre la législation européenne relative aux statistiques. Ils participent ainsi à des travaux et des opérations communes. Selon le principe de subsidiarité, les statistiques européennes sont essentiellement produites par les systèmes statistiques nationaux, selon les méthodes qu'ils jugent les plus adaptées. Les instituts nationaux peuvent en effet recourir à des enquêtes statistiques ou utiliser des sources administratives, voire, des mégadonnées. Ils ont aussi le choix des modes d'enquête, des techniques d'échantillonnage, des méthodes de traitement des données, etc. Mais toutes ces méthodes doivent aboutir à des statistiques conformes aux définitions et aux normes de qualité adoptées dans le cadre législatif européen. En effet, les statistiques européennes sont définies principalement par des règlements du Parlement européen et du Conseil de l'UE. Ce cadre leur confère un statut juridique fort et une priorité dans l'allocation des ressources.

La Commission européenne a jugé opportun d'adapter son approche législative afin d'établir, au niveau d'Eurostat, des normes minimales pour la production de statistiques dans des domaines statistiques plus étendus que ceux couverts jusqu'à présent, à travers

des règlements cadres intégrant des règlements sectoriels jusqu'à alors autonomes. Elle vise aussi à promouvoir des échanges de données individuelles entre pays lorsque cela est nécessaire, à exploiter des sources multiples (données administratives, enquêtes, mégadonnées, etc.), à développer des méthodes innovantes et la mise à disposition d'informations à des niveaux géographiques très fins.

Un premier règlement cadre a été promulgué en août 2018 dans le domaine des statistiques agricoles. Ce règlement a pour but de réorganiser, simplifier (pour réduire les coûts) et rendre plus flexible le processus de collecte des données brutes dans le domaine agricole, en intégrant les nouvelles demandes induites par les évolutions de la politique agricole commune, les nouvelles exigences agro-environnementales, ainsi que les attentes sociétales et économiques. Ce règlement fixe en particulier les modalités du prochain recensement agricole de 2020. Deux règlements cadres sont en cours de négociation, l'un sur les statistiques sociales et l'autre sur les statistiques d'entreprises. Le règlement cadre sur les statistiques sociales couvrira sept enquêtes et renforcera ainsi la cohérence des concepts employés et des statistiques produites entre les enquêtes. Celui relatif aux statistiques d'entreprises remplacera une dizaine de règlements, apportera des simplifications et des adaptations au nouveau contexte de la mondialisation (notamment pour l'échange de microdonnées sur les flux d'exportations intracommunautaires et par la production d'un répertoire communautaire des groupes d'entreprises).

La réduction des ressources nationales dédiées à la statistique publique, dans un environnement externe mouvant et de plus en plus concurrentiel (par exemple avec les mégadonnées), accroît les difficultés pour faire face à une demande sociale de statistiques en augmentation. Afin de rechercher des solutions communes à ces problèmes, Eurostat et les instituts nationaux de statistique ont mis en place une démarche stratégique. La **Vision 2020** vise à rationaliser les actions nationales préexistantes et à consolider une stratégie commune, partagée par tous les membres, avec l'objectif de bénéficier de rendements d'échelle. Cette stratégie est mise en

œuvre par des projets qui portent à la fois sur les méthodes et les infrastructures informatiques, les méthodes de traitement statistique des données et le développement d'outils à partager entre les instituts nationaux de statistique. Elle répond à deux types d'objectifs. D'une part, améliorer la qualité de l'information statistique produite par l'échange de données individuelles entre les pays européens, là où ces échanges sont importants (répertoire européen des groupes d'entreprises multinationales, échanges de biens entre pays européens). D'autre part, avancer ensemble sur

des problématiques communes, rencontrées par tous les instituts nationaux de statistique (mégadonnées, intégration des données administratives, amélioration de la communication vis-à-vis de tous les publics). L'engagement de l'Insee, en tant que pilote, porte notamment sur le développement en commun d'un catalogue de services statistiques partagés (pour générer des questionnaires et diffuser les métadonnées) et sur la mise en place des outils informatiques facilitant la réutilisation de ces services au sein du système statistique européen. ■

Définitions

Services statistiques ministériels (SSM) : la plupart des ministères disposent de services statistiques propres qui réalisent des opérations statistiques dans leur domaine de compétence. Tous les SSM ne produisent pas de statistiques européennes. *A contrario*, le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) et le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc) font partie de la liste des autorités statistiques nationales, alors qu'ils ne sont pas des SSM.

La **Vision 2020** d'Eurostat se décline selon cinq orientations : promouvoir un processus de production robuste et efficace, améliorer la gestion de la qualité, faire usage des nouvelles sources de données, développer les relations avec les utilisateurs pour répondre au mieux à leurs besoins, développer la communication et la diffusion des statistiques européennes.

Pour en savoir plus

- Site Internet d'Eurostat : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>
- *ESS Vision 2020. Building the future of European statistics*, brochure, European Statistical System.

Fiches

Union européenne en bref



1.1 Situation en 2017

En 2017, le **produit intérieur brut** (PIB) de l'**Union européenne** (UE) représente 21,7 % du PIB mondial. Ainsi, l'UE se place en deuxième position du classement des ensembles économiques, derrière les États-Unis (24,3 %) et devant la Chine (15,0 %). La reprise de l'activité au sein de l'UE se confirme en 2017 : le PIB progresse de 2,4 % en volume, après + 2,0 % en 2016. La production industrielle européenne augmente de 3,1 % en 2017. La hausse est de 4,9 % depuis 2015. Toutefois, cette croissance reste relativement lente par rapport à certains pays membres du G20. En effet, de 2015 à 2017, la production industrielle a progressé de 8,9 % en Inde et de 12,6 % en Turquie. Par ailleurs, en 2016, la part des **dépenses intérieures de recherche et développement** (DIRD) est relativement modeste dans l'UE (1,9 point de PIB) par rapport à la Corée du Sud (4,2 points), au Japon (3,1 points) et aux États-Unis (2,7 points). Elle est toutefois supérieure à celle de la Russie ou de l'Afrique du Sud (respectivement 1,1 et 0,8 point de PIB).

Le solde des échanges de biens et services est de 3,7 % du PIB dans l'UE en 2017. Cependant, cet excédent au niveau de l'UE masque d'importantes disparités nationales : la balance des biens et services est par exemple excédentaire aux Pays-Bas (+ 10,8 %) et en Allemagne (+ 7,5 %), mais elle est déficitaire en France et au Royaume-Uni (- 1,1 %).

La structure démographique de l'UE est celle d'une économie développée. En particulier, la part de la population âgée de 65 ans ou plus (19,4 % de la population totale en 2017) dépasse celle des moins de 15 ans (15,6 %). Le PIB par habitant de l'UE, de 41 176 dollars en 2017, est proche de celui du Japon (43 301 dollars par habitant), mais très inférieur à celui des États-Unis (59 774 dollars par habitant). Au sein de l'UE, le PIB par habitant, mesuré en **standard de pouvoir d'achat** (SPA), souligne de fortes disparités entre les États. En effet, le PIB par habitant en SPA est supérieur à la moyenne de l'UE dans les pays nordiques, en Allemagne, en Autriche, au Benelux, en France, en Irlande et au Royaume-Uni. En revanche, le PIB par habitant en SPA le plus bas est mesuré en Bulgarie où il est deux fois plus faible que la moyenne de l'UE.

La situation du marché du travail est également hétérogène au sein de l'UE. Ainsi, si la valeur moyenne du **taux de chômage** dans l'UE est de 7,6 % de la population active âgée de 15 à 74 ans en 2017, les taux nationaux s'échelonnent de 2,9 % en République tchèque à 21,5 % en Grèce. De même, le **taux d'emploi** est en moyenne de 67,7 % dans l'UE en 2017, mais il se situe à des niveaux inférieurs à 60 % en Croatie, en Grèce ou en Italie alors qu'il est supérieur à 75 % en Allemagne, aux Pays-Bas ou en Suède. ■

Définitions

Union européenne (UE) : créée le 1^{er} janvier 1993 par l'application du **traité de Maastricht**, l'Union européenne (UE) prend le relais dans la construction européenne de la **Communauté économique européenne** (CEE). L'UE est une union intergouvernementale, mais n'est pas un État destiné à se substituer aux États membres existants. Elle est une entité juridique indépendante des États qui la composent et dispose de compétences propres (politique agricole commune, pêche, politique commerciale, etc.), ainsi que des compétences qu'elle partage avec ses États membres. Elle est reconnue comme étant une organisation internationale.

Sur le plan économique, elle dispose d'une union douanière, ainsi que pour les États membres appartenant à la **zone euro**, d'une monnaie unique, l'euro. L'Union est donc une structure supranationale hybride empreinte à la fois de fédéralisme et d'intergouvernementalisme. Au 1^{er} janvier 2019, les pays de l'Union européenne sont au nombre de 28.

Produit intérieur brut (PIB), **dépense intérieure de recherche et développement** (DIRD), **standard de pouvoir d'achat** (SPA), **taux de chômage**, **taux d'emploi**, **indice des prix à la consommation harmonisé** (IPCH) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Chiffres clés sur l'Europe », Eurostat, édition 2018.
- "The EU in the world", Eurostat, édition 2018.
- « L'UE en 2017 – Rapport général sur l'activité de l'Union européenne », Commission européenne, 2018.

1. Pays membres de l'UE en 2017

	Part de la population ayant moins de 15 ans (en %)	Part de la population ayant 65 ans ou plus (en %)	Taux d'emploi des 15 à 64 ans (en %)	Taux de chômage ¹ des 15 à 74 ans (en %)	PIB total (en millions de SPA)	PIB par habitant (en SPA)	Solde des échanges de biens et services (en % du PIB)	Variation annuelle des prix à la consommation ² (en %)
Allemagne	13,4	21,2	75,2	3,8	3 058 961	37 000	7,5	1,7
Autriche	14,4	18,5	72,2	5,5	335 933	38 200	3,1	2,2
Belgique	17,0	18,5	63,1	7,1	395 717	34 900	1,2	2,2
Bulgarie	14,1	20,7	66,9	6,2	107 190	15 100	3,7	1,2
Chypre	16,3	15,6	65,6	11,1	21 935 <i>p</i>	25 500 <i>p</i>	- 3,5 <i>p</i>	0,7
Croatie	14,5	19,6	58,9	11,1	76 303	18 400	2,3	1,3
Danemark	16,7	19,1	74,2	5,7	216 009	37 500	7,1	1,1
Espagne	15,1	19,0	61,1	17,2	1 290 110 <i>p</i>	27 700 <i>p</i>	2,9 <i>p</i>	2,0
Estonie	16,2	19,3	74,1	5,8	31 181	23 700	4,5	3,7
Finlande	16,2	20,9	70,0	8,6	180 113	32 700	0,3	0,8
France	18,3	19,2	64,7	9,4	2 091 945 <i>p</i>	31 200 <i>p</i>	- 1,1 <i>p</i>	1,2
Grèce	14,4	21,5	53,5	21,5	216 034 <i>p</i>	20 100 <i>p</i>	- 1,0 <i>p</i>	1,1
Hongrie	14,5	18,7	68,2	4,2	200 872	20 500	7,5	2,4
Irlande	21,1	13,5	67,7	6,7	263 038	54 800	30,4	0,3
Italie	13,5	22,3	58,0	11,2	1 744 592	28 800	3,0	1,3
Lettonie	15,6	19,9	70,1	8,7	39 215	20 200	0,1	2,9
Lituanie	14,8	19,3	70,4	7,1	66 534	23 600	2,8	3,7
Luxembourg	16,2	14,2	66,3	5,6	45 235	75 800	33,3	2,1
Malte	14,1	18,8	69,2	4,6	13 397	28 600	19,4	1,3
Pays-Bas	16,3	18,5	75,8	4,9	657 750 <i>p</i>	38 400 <i>p</i>	10,8 <i>p</i>	1,3
Pologne	15,1	16,5	66,1	4,9	804 379	20 900	4,0	1,6
Portugal	14,0	21,1	67,8	9,0	239 036 <i>p</i>	23 200 <i>p</i>	0,8 <i>p</i>	1,6
Rép. tchèque	15,6	18,8	73,6	2,9	279 985	26 400	7,5	2,4
Roumanie	15,6	17,8	63,9	4,9	368 285 <i>p</i>	18 700 <i>p</i>	- 2,2 <i>p</i>	1,1
Royaume-Uni	17,8	18,1	74,1	4,4	2 084 836	31 600	- 1,1	2,7
Slovaquie	15,5	15,0	66,2	8,1	124 902	23 000	3,1	1,4
Slovénie	14,9	18,9	69,3	6,6	52 080	25 200	9,7	1,6
Suède	17,6	19,8	76,9	6,7	366 013	36 300	3,7	1,9
UE	15,6	19,4	67,7	7,6	15 373 553	30 000	3,7	1,7

1. Moyenne annuelle. 2. Taux de variation entre 2016 et 2017 de la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) global.
Source : Eurostat, extraction des données en octobre 2018.

2. Situation de l'UE dans le monde

	PIB ¹ 2017 (en dollars par habitant)	Part du PIB mondial 2017 (en %)	Commerce de biens et services 2017 (en % du PIB)	Dépenses intérieures de R&D ² 2016 (en % du PIB)	Production industrielle 2017 (en base 100 en 2015)	Consommation intérieure brute d'énergie 2016 (en M de tonnes équivalent pétrole)	Taux de chômage des 15 ans ou plus ³ 2017 (en %)	Taux de chômage des 15 à 24 ans ⁴ 2017 (en %)	Variation annuelle des prix à la consommation ⁵ 2017/2016 (en %)
Afrique du Sud	13 545	0,4	1,4	0,8	...	140,4	27,3	53,5	5,2
Arabie saoudite	54 304	0,9	5,4	210,4	5,5	25,0	- 0,8
Argentine	20 893	0,8	- 2,7	0,5	...	86,3	8,5	23,5	...
Australie	50 762 <i>e</i>	1,7	0,6	1,9	102,6	129,8	5,6	12,6	1,9
Bésil	15 225 <i>e</i>	2,6	1,0	...	95,9	284,5	13,3	30,2	3,4
Canada	46 705	2,1	- 2,3	1,6	104,8	280,1	6,3	11,6	1,6
Chine	15 478	15,0	1,7	2,1	...	2 958,0	4,7	10,8	1,6
Corée du Sud	38 350 <i>p</i>	1,9	5,4	4,2	104,2	282,4	3,7	10,2	1,9
États-Unis	59 774	24,3	- 3,0	2,7	99,6	2 166,6	4,4	9,2	2,1
Inde	6 731	3,3	- 2,9	...	108,9	862,4	3,5	10,5	2,5
Indonésie	12 382	1,3	1,2	230,2	4,2	15,2	3,8
Japon	43 301 <i>e</i>	6,1	0,9 <i>e</i>	3,1	103,9	425,6	2,8	4,6	0,5
Russie	24 789 <i>e</i>	1,9	5,4	1,1	104,7	732,4	5,2	16,3	3,7
Turquie	27 092 <i>e</i>	1,1	- 4,5	0,9	112,6	136,7	11,3	20,3	11,1
UE	41 176	21,7	3,7	1,9	104,9	1 640,6	7,6	18,9	1,7

1. Données 2016 pour l'Arabie Saoudite, le Brésil, la Chine, l'Inde et la Russie. 2. Dépenses intérieures brutes ; données 2015 pour l'Afrique du Sud et l'Australie. 3. Principales villes et aires métropolitaines en Argentine ; personnes de 16 ans ou plus enregistrées et vivant en aires urbaines en Chine. 4. Principales villes et aires métropolitaines en Argentine ; personnes sans emploi et cherchant un emploi pour le Brésil ; 16 à 24 ans pour les États-Unis. 5. Taux de variation annuel ; les données de l'Argentine ne sont pas disponibles actuellement à la suite d'un état d'urgence décrété par le gouvernement argentin sur le système statistique national le 7 janvier 2016.

Sources : Banque mondiale ; Eurostat, extraction des données en octobre 2018 ; FMI ; International Energy Agency ; OCDE, extraction des données en novembre 2018 (à cette date, Eurostat donne une part de 2,0 % pour l'UE).

1.2 Union monétaire européenne en 2017

En 2017, les incertitudes n'ont pas entravé la reprise économique de la **zone euro**, soutenue par plusieurs facteurs conjoncturels et structurels favorables et par la politique monétaire. La croissance de la production mondiale s'est accélérée et a favorisé la demande d'exportations et, parallèlement, les années d'assainissement des bilans, de développement des institutions et de réformes structurelles dans la zone euro ont été bénéfiques. En outre, l'orientation générale de la politique budgétaire a été globalement neutre. Par rapport à l'année précédente, l'**inflation** mondiale hors produits alimentaires et énergie est demeurée globalement stable. L'inflation totale mondiale a toutefois augmenté, en raison du redressement des prix des matières premières.

Dans la zone euro, la reprise se confirme : le **produit intérieur brut** (PIB) croît de 2,4 %, après + 1,9 % en 2016. Plusieurs facteurs favorisent l'activité européenne. Tout d'abord, la reprise du commerce mondial entraîne les exportations des économies de la zone. Par ailleurs, les prix du pétrole et des matières premières, en forte baisse depuis mi-2015, ont augmenté en 2016 et 2017 sans toutefois retrouver leur niveau de 2014, ce qui limite leur effet baissier sur le pouvoir d'achat des ménages et donc leur consommation. Enfin, la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) reste accommodante en maintenant les **taux d'intérêt** à un niveau

faible et en soutenant la reprise du crédit aux entreprises, ce qui favorise leur investissement.

Le **taux de change effectif nominal** de l'euro s'est apprécié en 2017. En termes bilatéraux, l'euro s'est apprécié par rapport à la plupart des autres grandes devises, de manière particulièrement prononcée vis-à-vis du dollar. L'appréciation de l'euro a été également forte vis-à-vis du yen japonais et, bien que dans une moindre mesure, par rapport à la livre sterling.

En 2017, dans la zone euro, l'inflation totale, mesurée par l'**indice des prix à la consommation harmonisé** (IPCH) a atteint 1,5 % en moyenne, contre 0,2 % en 2016. Cette augmentation reflète largement une hausse des contributions des prix de l'énergie et, dans une moindre mesure, des prix des produits alimentaires. L'inflation sous-jacente, mesurée par la hausse de l'IPCH hors énergie et produits alimentaires, n'a enregistré qu'une augmentation marginale, à + 1,0 % en moyenne après + 0,9 % en 2016, les tensions d'origine interne sur les coûts demeurant faibles.

Les conditions conjoncturelles favorables et le niveau très bas des dettes souveraines ont conduit à une nouvelle réduction du **déficit** budgétaire des administrations publiques en 2017 pour l'ensemble de la zone euro. Le ratio de la **dette publique** par rapport au PIB de la zone euro a continué de baisser (86,8 %, après 89,1 % en 2016). ■

Définitions

Zone euro ou **Union économique et monétaire** (UEM) : ensemble géographique constitué par les 19 pays de l'Union européenne qui ont adopté l'euro comme monnaie nationale. Plusieurs critères sont nécessaires pour rejoindre la zone euro : il s'agit des **critères de convergence du traité de Maastricht**.

La zone euro a été créée en 1999 par 11 des 15 pays que l'UE comptait alors, rejoints par la Grèce en 2001, la Slovaquie en 2007, Chypre et Malte en 2008, la Slovaquie en 2009, l'Estonie en 2011, la Lettonie en 2014 et la Lituanie en 2015. La Suède et le Danemark ont décidé lors de référendums qu'ils n'adoptaient pas l'euro pour l'instant ; le Royaume-Uni ne participe pas à la monnaie unique.

Les 19 États membres constituant la zone euro sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovaquie.

Inflation, produit intérieur brut (PIB), taux d'intérêt, taux de change effectif nominal, indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), solde des administrations publiques (excédent ou déficit public), dette notifiée des administrations publiques (dette publique), parité de pouvoir d'achat (PPA) : voir annexe Glossaire.

Pour en savoir plus

- « Déficit public de 1,0 % du PIB tant dans la zone euro que dans l'UE28 », *Communiqué de presse* n° 163, Eurostat, octobre 2018.
- Rapport sur la convergence 2017*, Banque centrale européenne, mai 2018.
- Rapport annuel 2017*, Banque centrale européenne, avril 2018.

Union monétaire européenne en 2017 1.2

1. Taux de change de l'euro contre devises

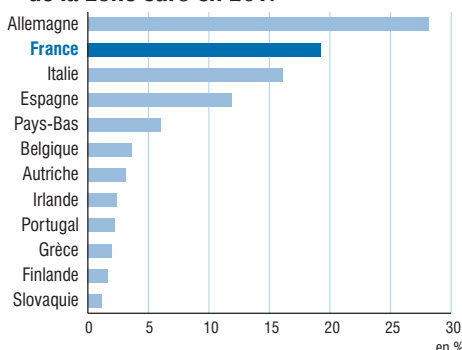
pour un euro

	2016	2017	2018
Dollar	1,0541	1,1993	1,1450
Yen	123,40	135,01	125,85
Livre sterling	0,8562	0,8872	0,8945
Franc suisse	1,0739	1,1702	1,1269
Couronne danoise	7,4344	7,4449	7,4673
Couronne suédoise	9,5525	9,8438	10,255
Couronne tchèque	27,021	25,535	25,724
Forint hongrois	309,83	310,33	320,98
Leu roumain	4,5390	4,6585	4,6635
Lev bulgare	1,9558	1,9558	1,9558
Zloty polonais	4,4103	4,1770	4,3014

Note : en fin de période.

Source : Banque centrale européenne.

2. Part des principaux pays dans le PIB de la zone euro en 2017



Champ : États membres dont la part dans le PIB de la zone euro excède 1 %.

Note : PIB calculés en parités de pouvoir d'achat.

Source : Eurostat, extraction des données en octobre 2018.

3. Situation des pays de l'UE au regard des critères de convergence

	Solde des finances publiques ¹ (en % du PIB)			Dettes publiques ^{1,2} (en % du PIB)			Inflation ³ (en %)		Taux d'intérêt à long terme ⁴ (en %)			
	2015 (r)	2016 (r)	2017	2015 (r)	2016 (r)	2017	2015	2016	2015	2016	2017	
	Allemagne	0,8	0,9	1,0	70,8	67,9	63,9	0,1	0,4	1,7	0,50	0,09
Autriche	-1,0	-1,6	-0,8	84,8	83,0	78,3	0,8	1,0	2,2	0,75	0,38	0,58
Belgique	-2,5	-2,4	-0,9	106,5	106,1	103,4	0,6	1,8	2,2	0,84	0,48	0,72
Bulgarie	-1,7	0,2	1,1	26,2	29,6	25,6	-1,1	-1,3	1,2	2,49	2,27	1,60
Chypre	-1,3	0,3	1,8	108,0	105,5	96,1	-1,5	-1,2	0,7	4,54	3,77	2,62
Croatie	-3,4	-0,9	0,9	83,7	80,2	77,5	-0,3	-0,6	1,3	3,55	3,49	2,77
Danemark	-1,5	-0,4	1,1	39,9	37,9	36,1	0,2	0,0	1,1	0,69	0,32	0,48
Espagne	-5,3	-4,5	-3,1	99,3	99,0	98,1	-0,6	-0,3	2,0	1,73	1,39	1,56
Estonie	0,1	-0,3	-0,4	9,9	9,2	8,7	0,1	0,8	3,7
Finlande	-2,8	-1,7	-0,7	63,6	63,0	61,3	-0,2	0,4	0,8	0,72	0,37	0,55
France	-3,6	-3,5	-2,7	95,6	98,2	98,5	0,1	0,3	1,2	0,84	0,47	0,81
Grèce	-5,6	0,5	0,8	175,9	178,5	176,1	-1,1	0,0	1,1	9,67	8,36	5,98
Hongrie	-1,9	-1,6	-2,2	76,6	75,9	73,3	0,1	0,4	2,4	3,43	3,14	2,96
Irlande	-1,9	-0,5	-0,2	76,8	73,4	68,4	0,0	-0,2	0,3	1,18	0,74	0,80
Italie	-2,6	-2,5	-2,4	131,6	131,4	131,2	0,1	-0,1	1,3	1,71	1,49	2,11
Lettonie	-1,4	0,1	-0,6	36,8	40,3	40,0	0,2	0,1	2,9	0,96	0,53	0,83
Lituanie	-0,3	0,3	0,5	42,6	39,9	39,4	-0,7	0,7	3,7	1,38	0,90	0,31
Luxembourg	1,3	1,6	1,4	22,2	20,7	23,0	0,1	0,0	2,1	0,37	0,25	0,54
Malte	-1,0	0,9	3,5	58,6	56,3	50,9	1,2	0,9	1,3	1,49	0,89	1,28
Pays-Bas	-2,0	0,0	1,2	64,6	61,9	57,0	0,2	0,1	1,3	0,69	0,29	0,52
Pologne	-2,7	-2,2	-1,4	51,3	54,2	50,6	-0,7	-0,2	1,6	2,70	3,04	3,42
Portugal	-4,4	-2,0	-3,0	128,8	129,2	124,8	0,5	0,6	1,6	2,42	3,17	3,05
Rép. tchèque	-0,6	0,7	1,5	40,0	36,8	34,7	0,3	0,6	2,4	0,58	0,43	0,98
Roumanie	-0,7	-2,9	-2,9	37,8	37,3	35,1	-0,4	-1,1	1,1	3,47	3,32	3,96
Royaume-Uni	-4,2	-2,9	-1,8	87,9	87,9	87,4	0,0	0,7	2,7	1,79	1,22	1,18
Slovaquie	-2,6	-2,2	-0,8	52,2	51,8	50,9	-0,3	-0,5	1,4	0,89	0,54	0,92
Slovénie	-2,8	-1,9	0,1	82,6	78,7	74,1	-0,8	-0,2	1,6	1,71	1,15	0,96
Suède	0,2	1,1	1,6	44,2	42,4	40,8	0,7	1,1	1,9	0,72	0,54	0,65
Valeur de référence⁵	-3,0	-3,0	-3,0	60,0	60,0	60,0	0,7	...	1,9	4,00	...	3,20

1. Chiffres notifiés à la Commission européenne et vérifiés par Eurostat. 2. Dette brute des administrations publiques au sens de Maastricht. 3. Indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH), en moyenne annuelle. 4. En moyenne annuelle. 5. Pour l'inflation et les taux d'intérêt, les valeurs de référence sont issues des rapports sur la convergence de la Banque centrale européenne ; pour 2015 la période est mai 2015 à avril 2016 ; pour 2017 la période est avril 2017 à mars 2018. Sources : Banque centrale européenne ; Commission européenne ; Eurostat, extraction des données en octobre 2018.

4. Comparaison de la zone euro aux États-Unis et au Japon en 2017

	Zone euro	Etats-Unis ¹	Japon ²		Zone euro	Etats-Unis ¹	Japon ²
Population (en millions)	341,5	325,7	126,8	Dettes publiques (en % du PIB)	86,8	135,7	234,5
Taux de chômage (en %) ³	9,1	4,4	2,8	Évolution des prix à la consommation (en %) ³	1,5	2,1	0,5
PIB (en milliards d'euros)	11 205,8	17 164,4	4 312,8	Évolution de la production industrielle (en %) ⁵	3,2	1,2	4,4
PIB par habitant (en euros PPA) ⁴	31 800	43 300	31 500	Évolution des ventes au détail en volume (en %) ³	2,3	2,3	1,4
Croissance en volume du PIB (en %) ³	2,4	2,2	1,7	Solde des transactions courantes (en % du PIB)	4,0	-2,3	4,0
Déficit public (en % du PIB)	-1,0	-4,9	-3,4	Taux d'intérêt à long terme ⁵	1,09	2,33	0,05

1. Donnée 2016 pour le déficit public. 2. Données 2016 pour le déficit public et la dette publique. 3. En moyenne annuelle. 4. PPA : parité de pouvoir d'achat.

5. Hors construction.

Sources : Banque mondiale ; Eurostat, extraction des données en octobre 2018 ; OCDE.

1.3 Union européenne en longue période

Depuis 1980, l'**Union européenne** (UE) s'est élargie progressivement de neuf à vingt-huit pays. Elle ne prend réellement ce nom qu'au 1^{er} novembre 1993, à la suite du **traité de Maastricht** du 7 février 1992. Elle succède à la **Communauté économique européenne**, issue du traité de Rome du 25 mars 1957, dont la France est l'un des six pays fondateurs. Depuis le référendum du 23 juin 2016 en faveur du Brexit, le Royaume-Uni est engagé dans un processus de séparation de l'UE.

Dans ses contours de 2018, l'UE s'étend sur 4,5 millions de km² et rassemble 512,6 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2018. Les dix-neuf pays qui ont rejoint l'UE depuis 1980 représentent 61 % du territoire, mais seulement 38 % des habitants. L'UE s'est aussi agrandie avec la réunification de l'Allemagne en 1990. Au sein de l'UE, la France est le pays le plus étendu (13 % du territoire) et le deuxième pays le plus peuplé (13 % de la population) derrière l'Allemagne (16 % de la population).

De 1980 à 2018, la population a augmenté de 11 % dans l'ensemble de l'UE. Elle a crû plus fortement en France (+ 21 % en France métropolitaine) que dans la plupart des autres grands pays européens : Allemagne (+ 6 %, y compris l'ancienne République démocratique allemande), Italie (+ 7 %) et Royaume-Uni (+ 18 %). C'est en Espagne que la population a le plus augmenté (+ 25 %), du fait d'un solde migratoire particulièrement élevé.

Le vieillissement démographique constitue une tendance à long terme amorcée en Europe depuis plusieurs décennies. Cette tendance se manifeste dans les transformations de la structure des âges de la population et se traduit par une part croissante de personnes âgées et une part décroissante de personnes en âge de travailler dans la population totale. Dans l'ensemble de l'UE, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus est passée de 13 % en 1980 à 19 % en 2017. En France métropolitaine, la progression est du même ordre : de 14 % à

20 %. Le vieillissement démographique dans l'UE est dû à la fois à la baisse de la fécondité et à celle de la mortalité aux âges élevés. Il a été plus précoce dans plusieurs pays du Nord et de l'Ouest, comme la Suède, l'Allemagne ou l'Autriche, qui comptaient déjà plus de 15 % de 65 ans ou plus en 1980. Plusieurs pays du Sud les ont rattrapés, comme l'Italie, la Grèce ou le Portugal qui, comme l'Allemagne, comptent plus de 21 % de 65 ans ou plus en 2017.

Sur le plan économique, le **produit intérieur brut** (PIB) de l'UE représente 22 % du PIB mondial en 2016, derrière les États-Unis (25 %). Au sein de l'UE, les cinq premiers pays en termes de PIB en **parité de pouvoir d'achat** (PPA) sont l'Allemagne (20 % du PIB de l'UE en 2017), le Royaume-Uni et la France (14 %), l'Italie (11 %) et l'Espagne (8 %). Toutefois, en moyenne par habitant, plusieurs pays les devançant. Le Luxembourg est largement en tête avec un PIB par habitant, exprimé en **standard de pouvoir d'achat** (SPA), 2,5 fois supérieur à la moyenne de l'UE en 2017, ce qui s'explique en partie par l'importance des travailleurs frontaliers belges, français et allemands.

Depuis le milieu des années 1990 jusqu'à la crise bancaire et financière de 2007-2008, les rythmes de croissance des États-Unis, du Japon et de l'UE ont été proches. La récession majeure provoquée en 2008-2009 par la crise financière dans l'ensemble des pays industrialisés a eu, en revanche, des effets très différenciés sur la croissance économique, notamment en Europe. Ainsi, en Allemagne, aux États-Unis et au Japon, le PIB en volume par habitant a dépassé son niveau d'avant-crise dès 2011-2012. Le rattrapage a été plus tardif en France (2015) et en Espagne (2017), tandis qu'en Italie, le PIB en volume par habitant demeure en 2017 inférieur de 6,6 % à son niveau de 2008. La Chine a été moins affectée par la crise économique de 2008 : le PIB en volume par habitant a continué de croître à un rythme élevé. ■

Définitions

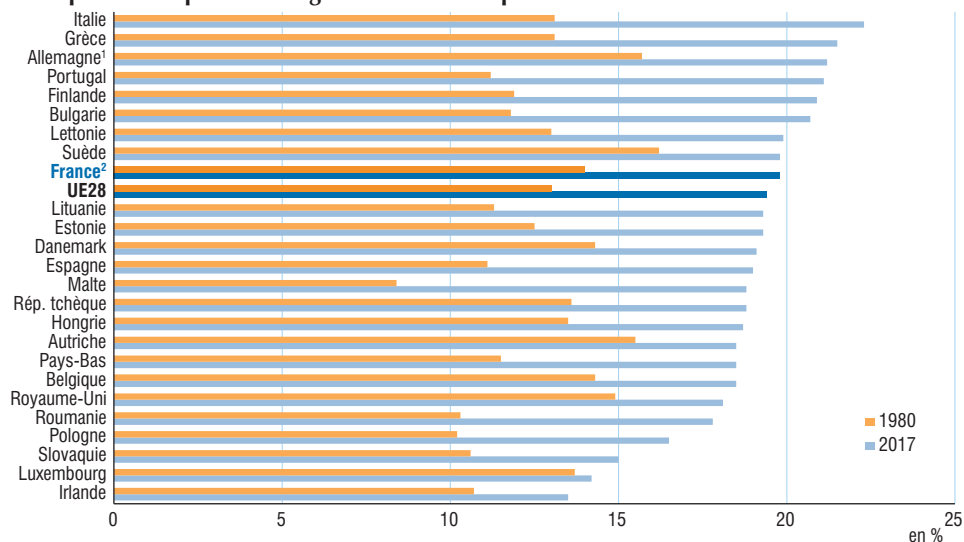
Union européenne (UE), **traité de Maastricht**, **Communauté économique européenne**, **produit intérieur brut** (PIB), **parité de pouvoir d'achat** (PPA), **standard de pouvoir d'achat** (SPA) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- Site Internet d'Eurostat : <https://ec.europa.eu/eurostat/data/database>
- Site Internet de l'OCDE : <https://stats.oecd.org/index.aspx?r=532500>
- *The EU in the world*, Eurostat, édition 2018.
- « Un vieillissement plus marqué en Allemagne qu'en France ou au Royaume-Uni », *Insee Focus* n° 88, juin 2017.

Union européenne en longue période 1.3

1. Proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus en 1980 et 2017

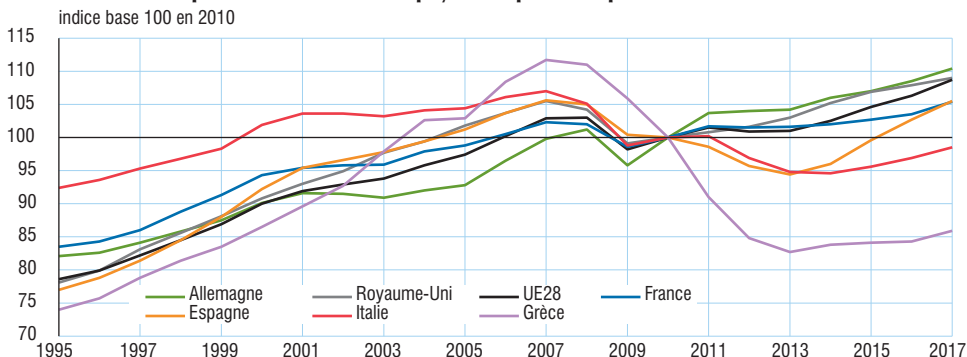


1. Y compris la République démocratique allemande (RDA). 2. France métropolitaine.

Champ : Union européenne. Les données pour Chypre, la Croatie et la Slovénie ne sont pas disponibles en 1980.

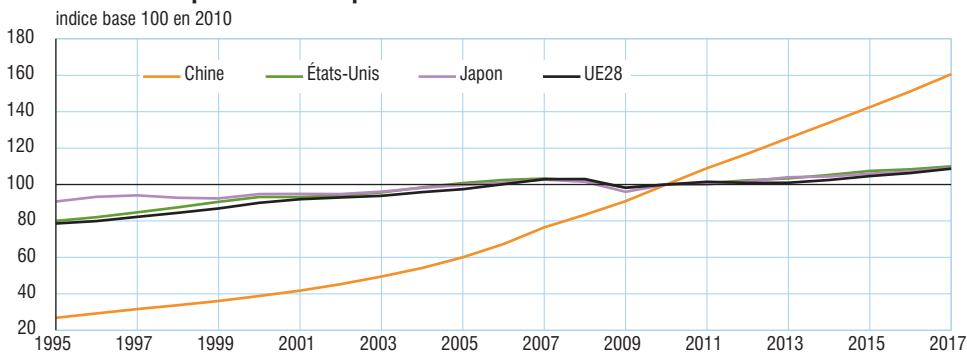
Source : Eurostat, extraction des données en septembre 2018.

2. PIB en volume par habitant dans six pays européens depuis 1995



Source : Eurostat, extraction des données en octobre 2018.

3. PIB en volume par habitant depuis 1995



Source : OCDE, extraction des données en octobre 2018.

1.4 Indicateurs européens de suivi...

Les 17 **objectifs de développement durable** (ODD), adoptés par les Nations unies en 2015, visent à mettre fin à l'extrême pauvreté, à combattre les inégalités, l'exclusion et les injustices, à préserver l'environnement et lutter contre le changement climatique, à garantir la paix et la sécurité. L'Union européenne (UE) s'est engagée à les mettre en œuvre et suit les progrès réalisés grâce à un ensemble d'indicateurs, proposés par Eurostat et adaptés aux politiques et cibles européennes.

L'UE peine à atteindre les objectifs fixés concernant la pauvreté et les inégalités de revenus. La France fait partie des pays européens où les inégalités restent les plus contenues. En 2016, le taux de **pauvreté monétaire** est de 13 % en France. S'il n'a pas retrouvé son niveau de 2008, il a néanmoins légèrement décliné depuis 2011, alors qu'il a augmenté dans une majorité de pays européens. Les inégalités de revenus, qui se sont souvent creusées dans les pays européens, diminuent légèrement en France depuis 2011 et s'établissent à un niveau proche de celui de 2008. En 2016, l'**intensité de la pauvreté** y est de 17 % et le rapport interquintile de revenus (**ratio (100-S80)/S20**) de 4,4.

L'espérance de vie à la naissance continue de progresser dans tous les pays membres de l'UE. Elle est en France l'une des plus élevées (82,7 ans en 2016). Toutefois, les Français sont en moyenne un peu moins nombreux à se percevoir en bonne santé (66 %) que la population européenne (68 %).

Dans le domaine de l'éducation, l'UE fait des progrès significatifs vers l'atteinte des cibles fixées à l'horizon 2020 bien que la situation soit à nuancer selon les pays. En France, en 2016, la participation à l'enseignement préélémentaire atteint 100 %. L'objectif européen de ne pas dépasser 10 % de **sortants précoces** du système scolaire parmi les jeunes de 18-24 ans est atteint par la France (9 %) après une amélioration progressive au cours des dernières années, mais ne l'est pas encore par l'UE (11 %). Néanmoins, l'accès au marché du travail des jeunes semble plus

difficile en France. En 2016, le **taux d'emploi des récents diplômés** (73 %) est l'un des plus faibles des pays de l'UE, loin de l'objectif européen de 82 %. En revanche la proportion de jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (14 % des jeunes de 15-29 ans) est au niveau de la moyenne européenne.

L'UE se rapproche de son objectif d'un **taux d'emploi** des 20-64 ans de 75 % en 2020. Ce taux augmente en raison d'une participation accrue des femmes et des seniors au marché du travail et dépasse 70 % en 2016, en France et dans l'UE. Par ailleurs, la part des femmes inactives pour raisons familiales en France est une des plus faibles de l'UE (18 %). Depuis 2011, l'écart entre la rémunération horaire des femmes salariées et celle des hommes salariés se réduit dans la plupart des pays dont la France, où cet écart est moins important que dans l'UE (respectivement 15 % et 16 % en 2016).

En matière d'énergie et de changement climatique, les émissions de gaz à effet de serre de la France sont parmi les plus faibles de l'UE (7,1 tonnes par tête en équivalent CO₂ en 2016). Sur le long terme, la France, comme les autres pays européens, progresse dans le domaine de l'énergie : baisse de la consommation d'énergie primaire et d'énergie finale et augmentation des **énergies renouvelables** dans la **consommation finale brute d'énergie**. En 2016, la part des énergies renouvelables est de 16 % en France, en dessous de la moyenne européenne, l'objectif en 2020 étant fixé à 20 % pour l'UE. Concernant les transports, la situation française est contrastée en 2016. Ainsi, le transport par voie ferroviaire et voie d'eau dans le transport total de fret (14 %) demeure limité par rapport aux autres pays de l'UE.

Dans le domaine de la sécurité, le **taux de mortalité standardisé causé par homicide** en 2015 (0,5 pour 100 000 personnes) figure parmi les plus faibles de l'UE. La part de la population déclarant être confrontée à des problèmes de délinquance, de violence ou de vandalisme (15 % en 2016) est en revanche élevée en France par rapport aux autres pays européens et reste stable sur les cinq dernières années. ■

Définitions

Objectifs de développement durable (ODD), **pauvreté monétaire**, **intensité de la pauvreté**, **ratio (100-S80)/S20**, **sortants précoces** (du système scolaire), **taux d'emploi des récents diplômés**, **taux d'emploi**, **énergies renouvelables**, **consommation finale brute d'énergie**, **taux de mortalité standardisé causé par homicide** : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *Monitoring report on progress towards the SDGs in an EU context*, Eurostat, 2018.

... des objectifs de développement durable 1.4

1. Position de la France par rapport à la moyenne européenne en 2016

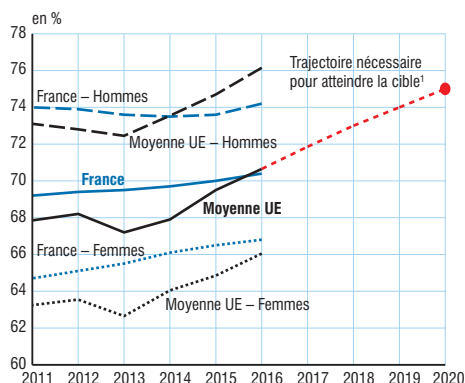
ODD	Indicateurs Eurostat	France	Moyenne UE
1 Éradication de la pauvreté	Taux de pauvreté monétaire ¹ (en %)	13,3	16,9
3 Santé et bien-être	Espérance de vie à la naissance (en années)	82,7	81,0
	Population se percevant en bonne ou très bonne santé (en % des 16 ans ou plus)	66,4	67,5
4 Éducation de qualité	Sortants précoces (en % des 18 à 24 ans)	8,8	10,7
	Participation à l'enseignement préélémentaire (en % des 4 ans à l'âge de scolarité obligatoire)	100,0	95,3
	Taux d'emploi des récents diplômés (en % des 20-34 ans diplômés au moins du 2 nd cycle de l'enseignement secondaire)	73,0	78,4
5 Égalité entre les femmes et les hommes	Écart des rémunérations entre hommes et femmes (en % de la rémunération horaire brute moyenne des hommes salariés)	15,2	16,2
	Femmes inactives pour cause de responsabilités familiales (en % des femmes inactives âgées de 20 à 64 ans)	18,3	30,6
7 Énergies propres et d'un coût abordable	Consommation d'énergie primaire (indice base 100 en 2005)	90,5	90,0
	Consommation d'énergie finale (indice base 100 en 2005)	91,5	92,9
	Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie (en %)	16,0	17,0
8 Travail décent et croissance durable	Taux d'emploi (en % de la population âgée de 20 à 64 ans)	70,4	71,1
	Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (en % de la population âgée de 15 à 29 ans)	14,4	14,2
9 Infrastructures résilientes et innovation	Part du transport par voie ferroviaire et voie d'eau dans le transport total de fret (en % du total des tonnes-km de fret intérieur)	13,7	23,6
10 Réduction des inégalités	Intensité de la pauvreté ¹ (en %)	16,9	24,1
	Ratio (100-S80)/S20 ¹	4,4	5,1
13 Lutte contre les changements climatiques	Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes par personne)	7,1	8,7
	Taux de mortalité standardisé causé par homicide en 2015 (pour 100 000 personnes)	0,52	0,69
16 Paix, justice et institutions efficaces	Population ayant le sentiment d'être confrontée à des problèmes de délinquance, violence ou vandalisme (en %)	14,8	13,0

1. Pour le taux de pauvreté monétaire, l'intensité de la pauvreté et le rapport interquintile de revenus, les données sont calculées à partir du dispositif EU-SILC afin de disposer de statistiques comparables entre les pays européens.

Note : sont retenus ici des indicateurs à la fois annuels et ayant un niveau de qualité suffisant pour permettre des comparaisons entre les 28 pays de l'UE, y compris dans une dimension temporelle, selon des critères établis par Eurostat. De ce fait, certains objectifs de développement durable contenant de nombreux indicateurs ne répondant pas à ces critères n'ont pu être mentionnés.

Source : Eurostat, extraction des données en octobre 2018.

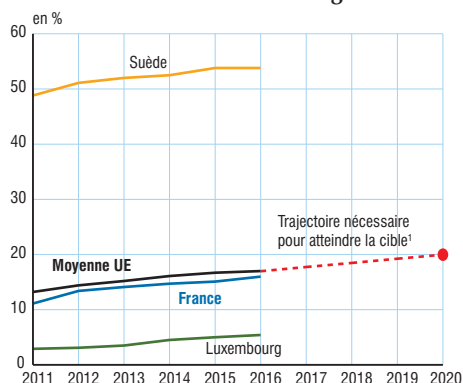
2. Évolution du taux d'emploi de 2011 à 2016



1. La cible UE correspond à l'objectif chiffré de la stratégie Europe 2020. Note : la population retenue par Eurostat pour le calcul du taux d'emploi est la population âgée de 20 à 64 ans afin de suivre la cible de la stratégie Europe 2020 consistant à relever les taux d'emploi de ce groupe d'âge à 75 % d'ici à 2020.

Source : Eurostat, extraction des données en octobre 2018.

3. Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie brute



1. La cible UE correspond à l'objectif chiffré de la stratégie Europe 2020. Lecture : en 2016, la part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie brute de la Suède est de 53,8 % (le maximum de l'UE) et celle du Luxembourg de 5,4 % (le minimum de l'UE).

Source : Eurostat, extraction des données en octobre 2018.

Fiches

Population



2.1 Démographie

Au 1^{er} janvier 2018, l'Union européenne (UE) compte 512,6 millions d'habitants. Au cours de l'année 2017, la population européenne a progressé d'environ un million d'habitants, soit + 2,1 %. Cette croissance est un peu plus faible qu'en 2016 (+ 2,4 %). Le **solde naturel** est négatif, comme en 2015, l'UE ayant enregistré en 2017 plus de décès (5,3 millions) que de naissances (5,1 millions). L'augmentation de la population n'est donc due qu'à son **solde migratoire**.

Les situations entre pays sont très diverses. En 2017, la population a augmenté dans dix-neuf pays et a diminué dans neuf autres. L'Allemagne, pays le plus peuplé de l'UE devant la France, regagne des habitants depuis 2011 et a enregistré une forte hausse en 2015 (+ 12,0 %). Depuis, sa population progresse mais à un rythme moins élevé (+ 4,2 % en 2016 et + 4,0 % en 2017). Son solde naturel négatif (- 1,8 %) est plus que compensé par un solde migratoire largement positif (+ 5,8 %). En France, le solde naturel (+ 2,4 % en 2017) contribue à plus des deux tiers de la croissance de la population (+ 3,4 %). Comme chaque année depuis 2006, la population augmente plus rapidement au Royaume-Uni (+ 5,7 % en 2017) qu'en France, de sorte que l'écart de population entre les deux pays n'est plus que de 1,0 million en faveur de la France au 1^{er} janvier 2018.

À l'inverse, la population italienne diminue pour la troisième année consécutive : - 1,7 % en 2017 après - 1,3 % en 2016. Le solde migratoire positif ne suffit pas à compenser le solde naturel négatif. C'est en Irlande que l'accroissement naturel est le plus élevé de l'UE (+ 6,6 %) ; il participe à près de 60 % de la croissance démographique du pays.

Au sein de l'UE, la France reste le pays le plus fécond en 2016, avec un **indicateur conjoncturel de fécondité** de 1,92 enfant par femme. Elle est suivie par la Suède (1,85), l'Irlande (1,81), puis le Royaume-Uni et le Danemark (1,79). La fécondité est la plus faible en Italie et en Espagne (1,34). Elle est en général plus élevée dans les pays du Nord (sauf Finlande) et de l'Ouest (sauf Autriche

et Luxembourg), et plus faible dans les pays de l'Est et surtout du Sud. En 2016, l'indicateur moyen de l'UE se situe à 1,60 enfant par femme, en légère hausse par rapport à 2015. En 2016, dans l'ensemble de l'UE, l'**espérance de vie à la naissance** atteint 83,6 ans pour les femmes et 78,2 ans pour les hommes. Elle progresse d'environ 4 mois pour les hommes comme pour les femmes, après un recul en 2015, retrouvant ainsi le niveau de 2014. En 2016, c'est en Espagne qu'elle est la plus élevée pour les femmes (86,3 ans), suivie de l'Italie, du Luxembourg et de la France (plus de 85,0 ans), et en Italie pour les hommes (81,0 ans), suivie de la Suède, Malte, l'Espagne et Chypre (plus de 80,5 ans). Les femmes peuvent espérer vivre 5,4 ans de plus que les hommes en moyenne dans l'ensemble de l'UE. Mais cet écart est très variable selon les pays : supérieur à 8 ans dans les pays baltes et en Pologne, il est inférieur à 4 ans aux Pays-Bas, en Suède, au Royaume-Uni, en Irlande, au Danemark et à Malte. Il est un peu supérieur à la moyenne européenne en France (6,0 ans).

Depuis 2015, dans l'ensemble de l'UE, l'**espérance de vie sans incapacité à 65 ans** progresse pour les femmes et les hommes après une période de stagnation. En 2016, elle augmente de plus de 8 mois pour les femmes et de presque 5 mois pour les hommes. Ainsi, celle des femmes dépasse d'environ 4 mois celle des hommes (10,1 ans contre 9,8 ans). C'est en Suède que l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est la plus longue pour les femmes et les hommes, respectivement 16,6 ans et 15,1 ans. La France se situe au-dessus de la moyenne européenne pour les femmes (10,6 ans) et en dessous pour les hommes (9,5 ans).

La population européenne continue de vieillir : au 1^{er} janvier 2017, la part des 65 ans ou plus représente 19,4 % de la population contre 17,0 % dix ans plus tôt. C'est en Italie, en Grèce, en Allemagne et au Portugal que cette part est la plus élevée (de 21 % à 23 %) et en Irlande la plus faible (13,5 %). La France, avec 19,2 %, se situe légèrement en dessous de la moyenne européenne. ■

Définitions

Solde naturel, solde migratoire, indicateur conjoncturel de fécondité, espérance de vie à la naissance, espérance de vie sans incapacité à 65 ans : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Premières estimations de la population. La population de l'UE en hausse à près de 513 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2018 », *Communiqué de Presse* n° 115/2018, Eurostat, juillet 2018.

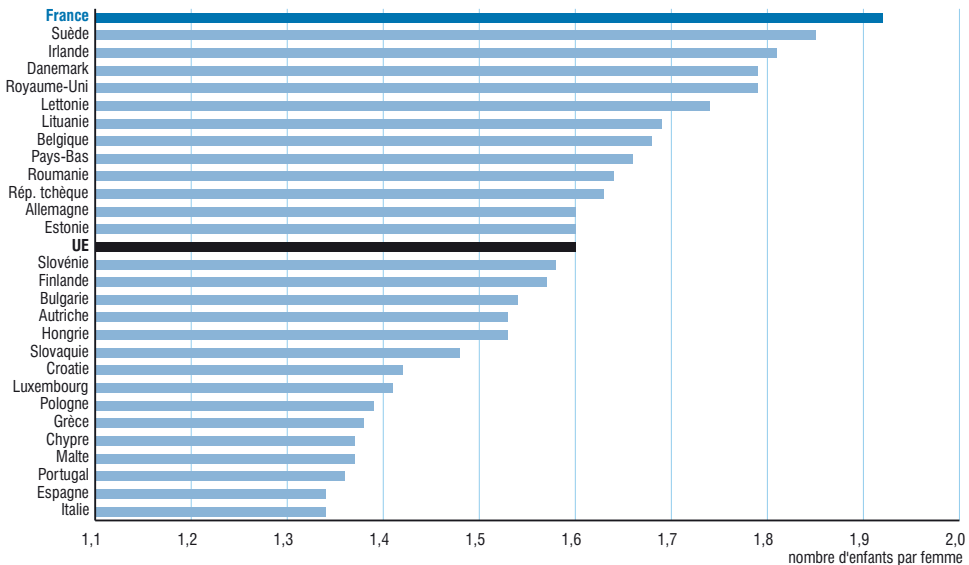
1. Quelques indicateurs démographiques

	Population au 1 ^{er} janvier 2018 (en milliers)	Évolution de la population en 2017 (en %)			Part des 65 ans ou plus au 1 ^{er} janvier 2017 (en %)	Espérance de vie à la naissance en 2016 ² (en années)		Espérance de vie sans incapacité à 65 ans en 2016 ² (en années)	
		Due à l'accroissement naturel	Due aux migrations ¹	Ensemble		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Allemagne	82 850	-1,8	5,8	4,0	21,2	83,5	78,6	12,4	11,5
Autriche	8 822	0,5	5,1	5,6	18,5	84,1	79,3	7,4	8,2
Belgique	11 413	0,9	4,5	5,4	18,5	84,0	79,0	11,4	10,3
Bulgarie	7 050	-6,5	-0,8	-7,3	20,7	78,5	71,3	10,1	9,2
Chypre	864	3,8	7,2	11,0	15,6	84,9	80,5	10,3	11,2
Croatie	4 105	-4,1	-7,7	-11,8	19,6	81,3	75,0	4,9	5,2
Danemark	5 781	1,4	4,2	5,6	19,1	82,8	79,0	11,9	11,5
Espagne	46 659	-0,7	3,5	2,8	19,0	86,3	80,5	10,4	10,4
Estonie	1 319	-1,3	4,0	2,7	19,3	82,2	73,3	7,0	5,5
Finlande	5 513	-0,6	2,4	1,8	20,9	84,4	78,6	8,9	9,4
France	67 187	2,4	1,0	3,4	19,2	85,3	79,3	10,6	9,5
Grèce	10 739	-3,3	0,6	-2,7	21,5	84,0	78,9	7,8	8,0
Hongrie	9 778	-3,8	1,8	-2,0	18,7	79,7	72,6	6,4	6,7
Irlande	4 838	6,6	4,6	11,2	13,5	83,6	79,9	13,2	12,0
Italie	60 484	-3,1	1,4	-1,7	22,3	85,6	81,0	10,1	10,4
Lettonie	1 934	-4,1	-4,0	-8,1	19,9	79,6	69,8	4,5	4,4
Lituanie	2 809	-4,1	-9,7	-13,8	19,3	80,1	69,5	5,6	5,6
Luxembourg	602	3,2	15,8	19,0	14,2	85,4	80,1	8,0	9,5
Malte	476	1,6	31,3	32,9	18,8	84,4	80,6	12,9	12,8
Pays-Bas	17 118	1,1	1,0	2,1	18,5	83,2	80,0	9,9	10,3
Pologne	37 977	0,0	0,1	0,1	16,5	82,0	73,9	8,9	8,2
Portugal	10 291	-2,3	0,5	-1,8	21,1	84,3	78,1	6,4	7,7
Rép. tchèque	10 610	0,3	2,7	3,0	18,8	82,1	76,1	8,9	8,4
Roumanie	19 524	-3,6	-2,5	-6,1	17,8	79,1	71,7	5,6	6,2
Royaume-Uni	66 186	2,2	3,5	5,7	18,1	83,0	79,4	11,1	10,4
Slovaquie	5 443	0,7	0,7	1,4	15,0	80,7	73,8	4,2	4,5
Slovénie	2 067	-0,1	0,6	0,5	18,9	84,3	78,2	8,2	8,4
Suède	10 120	2,3	10,1	12,4	19,8	84,1	80,6	16,6	15,1
UE³	512 561	-0,4	2,5	2,1	19,4	83,6	78,2	10,1	9,8

1. Y compris ajustements de population. 2. Données non disponibles pour 2017. 3. Pour l'UE, la population et ses évolutions sont des calculs Insee.
Note : les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy ne sont pas incluses dans les données de la France reprises ici, mais le sont dans les données publiées sur le site d'Eurostat car ces territoires font partie de l'Union européenne.

Sources : Eurostat, extraction des données en juillet 2018, sauf France (Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil).

2. Indicateur conjoncturel de fécondité en 2016



Source : Eurostat, extraction des données en juillet 2018.

2.2 Jeunes de 15 à 29 ans

En 2017, l'Union européenne (UE) compte 88 millions de jeunes âgés de 15 à 29 ans, soit 17,2 % de sa population. La France se situe un peu au-dessus de la moyenne européenne, avec 17,7 % de sa population âgée de 15 à 29 ans. Deux des principaux pays voisins de la France, l'Espagne et l'Italie, enregistrent quant à eux la plus faible part des 15-29 ans de l'UE (15,1 %). *A contrario*, cette part est nettement plus élevée à Chypre (22,0 %), qui devance Malte (19,7 %).

Reflet du vieillissement global de la population européenne, la part des jeunes a baissé de 3,3 points depuis 2000. L'Espagne (- 8,4 points), l'Italie (- 4,5 points) et la Pologne (- 5,6 points), dont la part des 15-29 ans a fortement reculé, ont contribué à près de la moitié du recul observé à l'échelle européenne entre 2000 et 2017. En France, la baisse a été un peu moins marquée sur la même période (- 2,4 points), les effets de l'allongement de l'espérance de vie étant limités par une natalité dynamique.

Selon le scénario central des **projections de population** réalisées par Eurostat, la part des jeunes progresserait de nouveau en France à l'horizon 2030 pour atteindre 18,2 %. Suivant ce scénario, construit sur la base d'un ensemble d'hypothèses conventionnelles déterminées par Eurostat (taux de fécondité et taux de mortalité par âge, soldes migratoires), la France serait donc en 2030 le deuxième pays le plus jeune de l'UE, après l'Irlande (19,1 %). En revanche, la part des jeunes continuerait de baisser au sein de l'UE

pour atteindre 16,3 %. Ce recul s'expliquerait pour moitié par la baisse de la part des jeunes prévue en Allemagne (- 2,6 points).

En 2017, les jeunes Français quittent le domicile parental à 24 ans en moyenne, soit deux ans plus tôt que l'ensemble des jeunes Européens (26 ans). Les jeunes des pays nordiques (Suède, Danemark et Finlande) sont les plus précoces à quitter le domicile parental (21 ans en moyenne). À l'inverse, les jeunes Maltais et les jeunes Croates prennent leur indépendance bien plus tardivement (32 ans en moyenne).

Dans tous les pays européens, les filles quittent le domicile parental plus tôt que les garçons. En 2017, les écarts les plus importants concernent la Bulgarie et la Roumanie : les garçons **décohabitent** cinq ans plus tard que les filles, respectivement à 32 et 30 ans. À l'inverse, en Suède, au Luxembourg et au Danemark, les garçons ne partent de chez leurs parents que six mois en moyenne après les filles. En France, l'écart d'âge est de deux ans : les filles décohabitent à 23 ans en moyenne, contre 25 ans pour les garçons.

Au-delà des habitudes culturelles, le contexte économique explique en partie ces écarts entre pays. En effet, plus le chômage des jeunes est élevé, plus la proportion de jeunes **vivant chez leurs parents** est importante. La France est l'une des exceptions : le chômage des 15-29 ans est élevé (18,5 % contre 13,2 % dans l'UE en 2016) alors que la part des jeunes cohabitent avec leurs parents est faible (55,7 % contre 65,7 % dans l'UE en 2016). ■

Définitions

Projection de population : elle fournit une image de ce que pourrait être la population à venir, à partir de la connaissance du passé et en prenant, pour le futur, des hypothèses sur trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations.

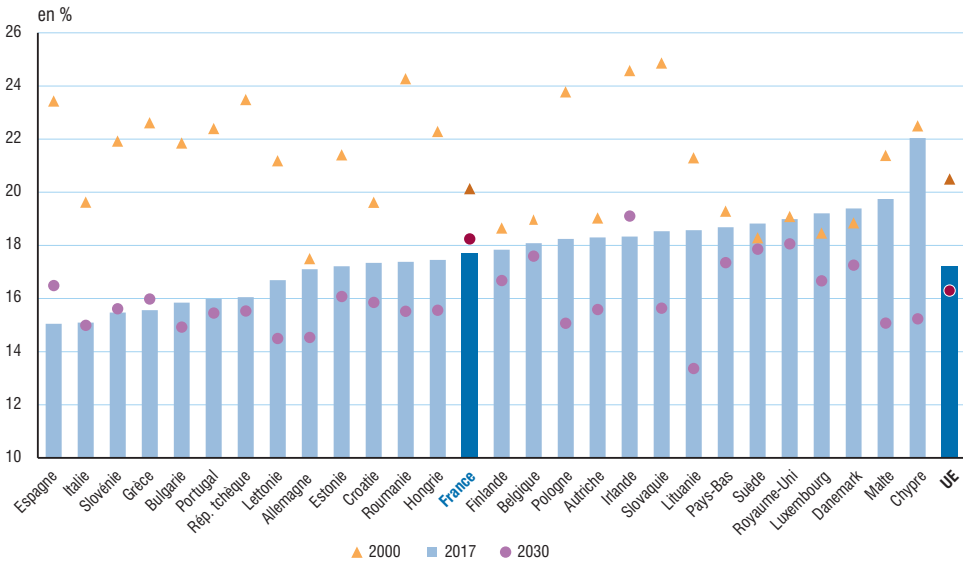
Décohabitation : le fait qu'un individu quitte le logement qu'il partageait avec d'autres personnes, le plus souvent ses parents.

Personne vivant chez ses parents (ou cohabitante) : personne qui vit habituellement, c'est-à-dire au moins un mois dans l'année, dans le logement de ses parents ou de ses grands-parents.

Pour en savoir plus

- *Chiffres clés de la jeunesse*, Injep, édition 2019.
- "Being young in Europe today", *Statistics Explained*, Eurostat, édition 2018.
- « Jeunesse(s) et transitions vers l'âge adulte : quelles permanences, quelles évolutions depuis 30 ans ? », *Céreq Échanges* n° 6, juin 2018.
- « Depuis 2000, la part des 18-29 ans habitant chez leurs parents augmente à nouveau », *Insee Première* n° 1686, janvier 2018.
- « L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : un processus socialement différencié », in *France, Portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2016.

1. Ratio des jeunes de 15-29 ans dans la population totale en 2000, 2017 et 2030



Lecture : en France, la proportion de jeunes de 15-29 ans dans la population totale est de 17,7 % au 1^{er} janvier 2017.

Note : ratio calculé au 1^{er} janvier des années 2000 et 2017 et estimé au 1^{er} janvier 2030.

Source : Eurostat, estimations de population pour les 15-29 ans, projections (EUROPOP2015), extraction des données en août 2018.

2. Indicateurs de l'entrée dans la vie adulte des jeunes de 15 à 29 ans en 2016

	Âge moyen estimé des jeunes quand ils quittent le domicile parental			Proportion de jeunes adultes habitant avec leurs parents (en %)		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Suède	20,6	20,8	20,7	38,3	43,7	41,1
Danemark	20,7	21,3	21,0	29,2	42,5	35,9
Finlande	21,1	22,8	21,9	31,7	42,0	36,9
Estonie	23,2	24,0	23,6	51,2	62,0	56,8
Allemagne	22,9	24,4	23,7	53,5	70,4	62,6
Pays-Bas	22,8	24,5	23,7	49,3	59,1	54,3
France	23,0	24,7	23,8	52,4	59,0	55,7
Royaume-Uni	23,5	25,1	24,3	46,6	56,9	51,8
Luxembourg	24,1	24,7	24,4	69,0	81,4	75,4
Belgique	24,4	26,1	25,2	65,7	75,0	70,4
Autriche	24,2	26,3	25,3	55,3	66,8	61,4
Lituanie	24,4	26,3	25,4	61,7	72,2	67,1
Rép. tchèque	24,9	27,7	26,3	63,1	76,2	69,8
Irlande	25,9	27,3	26,6	74,9	83,4	79,3
Chypre	26,7	27,8	27,2	67,2	82,0	74,6
Hongrie	26,3	28,9	27,6	67,4	78,7	73,2
Lettonie	26,6	28,8	27,7	60,9	70,7	65,9
Pologne	26,8	29,2	28,0	70,6	82,3	76,6
Roumanie	25,8	30,3	28,1	67,0	84,4	75,9
Slovénie	27,1	29,2	28,2	74,7	83,6	79,3
Grèce	27,8	30,4	29,1	77,6	85,2	81,4
Portugal	28,2	29,9	29,1	78,2	83,1	80,7
Bulgarie	27,0	31,7	29,4	64,1	81,9	73,3
Espagne	28,3	30,4	29,4	76,5	85,5	81,0
Italie	29,0	31,3	30,1	78,3	87,7	83,2
Slovaquie	29,8	32,2	31,0	80,0	90,9	85,6
Croatie	29,7	33,2	31,5	81,8	92,3	87,1
Malte	30,6	32,9	31,8	81,7	88,2	85,1
UE	25,1	27,1	26,1	60,1	71,1	65,7

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC, extraction des données en juillet 2018.

2.3 Seniors

Au cours des dernières décennies, au sein des États membres de l'Union européenne (UE), les taux de fécondité bas et l'augmentation de l'espérance de vie ont modifié la pyramide des âges avec une augmentation de la part de la population âgée de 65 ans ou plus. En 2016, l'espérance de vie à 65 ans atteint 21,6 ans pour les femmes et 18,2 ans pour les hommes dans l'UE. Elle devrait continuer de progresser, d'après les projections démographiques d'Eurostat. Les différences d'espérance de vie sont relativement faibles entre pays de l'**UE15**, en particulier pour les hommes. Elles sont plus importantes entre ces pays et la plupart de ceux ayant intégré l'UE à partir de 2004. Les différences de qualité de vie et d'état de santé des personnes âgées sont plus marquées. Ainsi, en moyenne dans l'UE, après 65 ans, les femmes vivent 10,1 ans en bonne santé et les hommes 9,8 ans. Ces **années de vie en bonne santé** sont nettement plus élevées en Suède : 16,6 ans pour les femmes et 15,1 ans pour les hommes. Dans la plupart des pays, dont la France, l'Espagne et l'Italie, le nombre d'années de vie en bonne santé à 65 ans des femmes représente moins de la moitié de leur espérance de vie à 65 ans. C'est également le cas pour les hommes dans moins de la moitié des pays de l'UE, dont la France. Ces comparaisons, fondées sur des données déclaratives, sont toutefois fragiles.

Avec le vieillissement de la génération du *baby-boom*, la proportion de personnes

âgées dans la population totale va continuer d'augmenter. Les défis que constitue ce vieillissement sont nombreux pour les systèmes sanitaire, social et médicosocial : la demande de soins de santé et de soins de longue durée devrait continuer de croître. Dans l'UE, le **ratio de dépendance** des personnes âgées se dégraderait d'ici à 2056, et passerait en moyenne de près de 30 % à plus de 50 %. Il dépasserait la moyenne européenne en Allemagne, en Italie et en Espagne. Dans certains pays toutefois (France, Italie, mais surtout Espagne), le ratio de dépendance s'améliorerait à l'horizon 2050.

L'allongement de la durée de vie et l'augmentation de la part de la population âgée posent également la question de l'équilibre des systèmes de retraite pour assurer aux retraités un revenu de remplacement adéquat et les protéger contre les risques de pauvreté et d'exclusion sociale. Les réformes adoptées pour améliorer la situation financière des régimes de retraite se sont traduites, entre autres et dans des proportions variables selon les pays, par le report de l'âge légal de départ à la retraite, l'allongement de la durée de cotisation, la hausse des taux de cotisation, la modification des mécanismes d'indexation ou le gel des revalorisations. Ainsi, les Européens qui partiront à la retraite en 2056, au terme d'une carrière de quarante ans, bénéficieront généralement d'un **taux de remplacement** significativement inférieur à ceux partis en 2016. ■

Définitions

Années de vie en bonne santé : elles sont calculées à l'aide des statistiques relatives à la mortalité et aux données auto-déclarées sur les limitations d'activité perçues (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie – SRCV / EU-SILC), ces dernières pouvant être affectées par la perception subjective des répondants, ainsi que par leur origine sociale et culturelle. De plus, le dispositif EU-SILC ne couvre pas les résidents des établissements, susceptibles d'être davantage limités dans leurs activités quotidiennes que les personnes vivant à leur domicile ou au domicile d'un proche. En outre, des différences dans la formulation des questions peuvent exister entre pays et dans le temps et expliquer certains écarts.

Ratio de dépendance : rapport entre la population âgée de 65 ans ou plus et celle âgée de 15 à 64 ans.

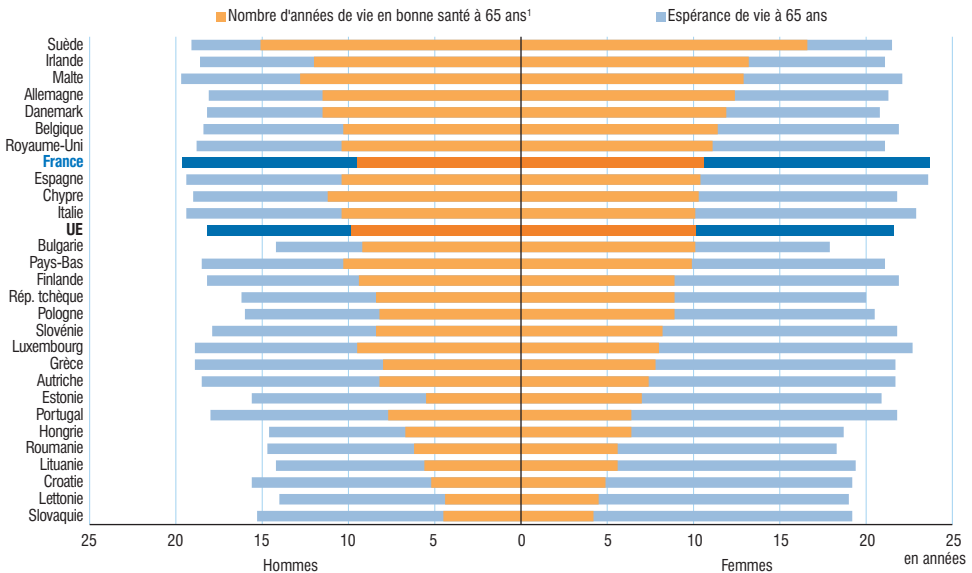
Taux de remplacement : rapport entre le montant de la retraite et celui du dernier revenu d'activité perçu.

UE15 : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les enjeux de long terme de la protection sociale en Europe », in *La protection sociale en France et en Europe en 2016*, coll. « Panoramas de la Drees – Social », édition 2018.
- *The 2018 Pension adequacy report: Current and future income adequacy in old age in the EU*, Commission européenne, volume 1, 2018.
- *The 2015 Ageing Report, Economic and budgetary projections for the 28 EU member states*, Commission européenne, European economy 3/2015.

1. Espérance de vie dont nombre d'années de vie en bonne santé à 65 ans en 2016

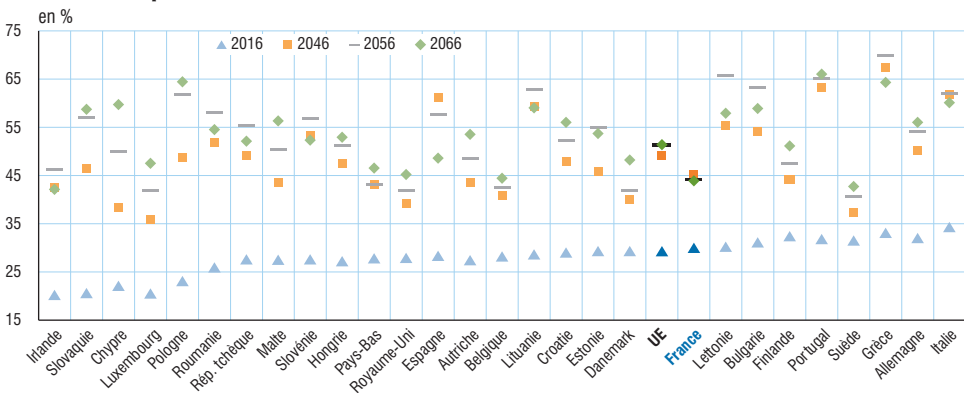


1. Il s'agit du nombre d'années de vie sans limitation fonctionnelle ni incapacité. Les données proviennent du dispositif EU-SILC qui ne couvre pas les personnes résidant en institutions et qui se fonde sur l'état de santé autodéclaré des répondants.

Lecture : en Suède, l'espérance de vie à 65 ans des hommes est de 19 ans dont 15 ans de vie en bonne santé, celle des femmes est de 22 ans dont 17 ans en bonne santé.

Source : Eurostat, dispositif européen EU-SILC et données démographiques.

2. Ratio de dépendance



Lecture : en France, le ratio de dépendance passerait de 30,0 % en 2016 à 45,3 % en 2046, 44,1 % en 2056 et 43,9 % en 2066.

Source : Eurostat-Europop2015.

3. Taux de remplacement théorique net pour une carrière de 40 ans et un départ à l'âge de l'annulation de la décote

	en %	
	2016	2056
Allemagne	56	61
Espagne	97	87
France	76	68
Italie	79	76
Suède	55	46
Royaume-Uni	85 (87)	69

Note : en Allemagne, les projections incluent les revenus des pensions *Riester*, ce qui explique la hausse du taux de remplacement entre 2016 et 2056. En France, le cas type théorique est calculé pour un salarié du régime général (pensions de base et complémentaire confondues). Au Royaume-Uni, la réforme de 2011 introduit l'harmonisation progressive jusqu'en 2018 des paramètres de calcul des pensions des hommes et des femmes ; en 2016, le taux de remplacement théorique est de 85 % pour les hommes (87 % pour les femmes).

Sources : Eurostat pour les taux de remplacement agrégés ; rapport 2018 sur l'adéquation des pensions pour les taux de remplacement théoriques et la durée de vie au travail.

2.4 Population étrangère et demandeurs d'asile

En 2017, sur les 512 millions d'habitants des 28 pays de l'Union européenne (UE), près de 39 millions sont **étrangers**, soit 8 % de la population. Parmi eux, 44 % sont originaires d'un autre pays membre de l'UE. L'Allemagne et le Royaume-Uni comptent le plus grand nombre d'étrangers : respectivement 9,2 et 6,1 millions, soit 11 % et 9 % de leur population. La part d'Européens parmi les étrangers est plus élevée au Royaume-Uni (60 %) qu'en Allemagne (43 %). L'Espagne se situe dans une position intermédiaire, avec près de 10 % de sa population de nationalité étrangère, dont 44 % sont d'origine européenne. La France et l'Italie comptent 4,6 et 5,0 millions d'étrangers, soit 7 % et 8 % de leur population, ce qui les situe autour de la moyenne européenne. Toutefois, la part d'Européens y est plus faible : 34 % en France et 30 % en Italie. Proportionnellement à sa population, le Luxembourg accueille le plus d'étrangers (48 %) dont 85 % sont originaires d'un pays européen. Inversement, les étrangers ne représentent qu'environ 1 % de la population en Pologne, en Roumanie, en Lituanie, en Bulgarie, en Slovaquie, en Croatie et en Hongrie.

Entre 2008 et 2017, le nombre d'étrangers a augmenté de plus 9 millions dans les pays de l'UE. Cette hausse concerne en premier lieu l'Allemagne (+ 2,0 millions) et le Royaume-Uni (+ 2,0 millions), mais aussi l'Italie (+ 1,6 million) et la France (+ 930 000). Néanmoins, proportionnellement à leur taille, certains pays, comme l'Autriche, ont connu un accroissement plus important. À l'opposé, la population étrangère a diminué au cours des dix dernières années dans la péninsule ibérique (- 715 000) et dans les pays baltes (- 171 000).

L'UE a enregistré 706 000 demandes d'asile en 2017, dont 651 000 **primo-demandes**. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2015 et 2016, années où les demandes ont culminé à plus de 1,2 million par an. Durant cette

période, les demandes d'asile ont largement dépassé le pic de 672 000 atteint en 1992 au moment de l'éclatement de la Yougoslavie.

Avec 223 000 demandes en 2017, soit près d'un tiers du total européen, l'Allemagne reste le pays où les demandes de protection internationale sont les plus nombreuses. En 2016, ce pays comptabilisait à lui seul 60 % des demandes (745 000 sur 1,3 million). En 2017, malgré un contexte européen à la baisse, les demandes ont augmenté en France (99 000 demandes d'asile), en Italie (129 000) et en Grèce (58 000) par rapport à 2015 et 2016. Pour l'Italie et la Grèce, cette hausse s'explique en partie par une application plus stricte de la réglementation de Dublin, qui prescrit aux demandeurs d'asile de déposer leur requête dans le pays d'arrivée. D'autres pays ont au contraire fortement restreint l'accueil des demandeurs d'asile. Entre 2015 et 2017, le nombre de demandes a ainsi chuté de 163 000 à 26 000 en Suède, de 177 000 à 3 400 en Hongrie et de 88 000 à 25 000 en Autriche. Au Royaume-Uni, les demandes sont restées relativement stables en 2015 et 2016, avec 40 000 demandes déposées, et ont quelque peu diminué depuis (34 000 en 2017).

En 2017, les ressortissants syriens, irakiens et afghans représentent près de 30 % de l'ensemble des demandeurs de protection internationale, contre 51 % deux ans plus tôt. Les conflits armés au Nigeria et au Pakistan ont entraîné une augmentation des demandes de protection internationale en provenance de ces pays depuis 2016. Les ressortissants nigériens représentent ainsi 6 % de l'ensemble des demandes en 2017 et les ressortissants pakistanais 5 %. Lors de la guerre en Géorgie en 2008, les Russes (9 %), en provenance notamment de Tchétchénie, représentaient la part la plus élevée des demandeurs d'asile, après les Irakiens (12 %) et avant les ressortissants somaliens (7 %). ■

Définitions

Étranger, primo-demande d'asile : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les États membres de l'UE ont accordé en 2017 la protection à plus de 500 000 demandeurs d'asile », *Communiqué de presse*, Eurostat, 19 avril 2018.
- « Statistiques sur l'asile », *Statistics explained*, Eurostat, 2017.
- *Les étrangers en France*, rapport au Parlement sur les données de l'année 2016, DGEF, 2017.

Population étrangère et demandeurs d'asile 2.4

1. Effectifs d'étrangers en 2017

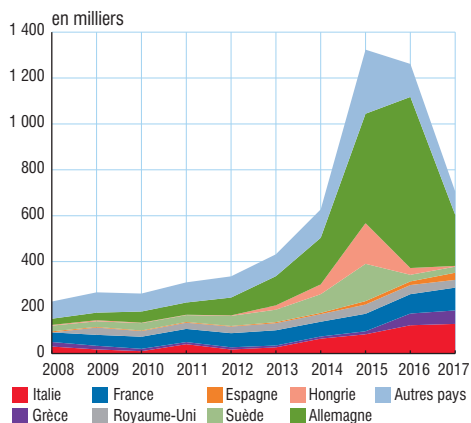
	Nombre d'étrangers	Part des étrangers dans la population totale (en %)	Part des Européens dans la population étrangère (en %)	Variation du nombre d'étrangers (2008-2017)
Allemagne	9 219 989	11,2	43,2	1 964 594
Autriche	1 341 930	15,3	48,8	512 251
Belgique	1 353 775	11,9	65,8	382 327
Bulgarie	84 628	1,2	15,9	48 289
Chypre	147 957	17,3	74,8	22 699
Croatie	48 312	1,2	31,2	...
Danemark	484 986	8,4	41,7	186 536
Espagne	4 419 621	9,5	43,7	- 666 672
Estonie	196 489	14,9	8,4	- 32 846
Finlande	243 639	4,4	39,9	110 931
France	4 638 556	6,9	34,2	928 742
Grèce	810 034	7,5	25,3	...
Hongrie	151 132	1,5	52,5	- 25 448
Irlande	564 884	11,8	75,5	5 863
Italie	5 047 028	8,3	30,5	1 614 377
Lettonie	279 446	14,3	2,1	- 125 430
Lituanie	20 117	0,7	27,5	- 12 590
Luxembourg	281 497	47,7	85,4	75 608
Malte	54 321	11,8	55,7	39 596
Pays-Bas	972 298	5,7	50,3	283 923
Pologne	216 240	0,6	13,6	158 398
Portugal	397 731	3,9	29,7	- 48 602
Rép. tchèque	510 843	4,8	40,8	163 194
Roumanie	114 527	0,6	46,8	...
Royaume-Uni	6 090 385	9,3	59,5	2 069 599
Slovaquie	69 695	1,3	76,8	28 791
Slovénie	114 438	5,5	16,4	45 817
Suède	851 949	8,5	36,4	327 461
UE	38 726 447	7,6	43,8	9 030 281

Champ : population étrangère au 1^{er} janvier 2018.

Note : données absentes pour la Grèce, la Roumanie et la Croatie (cette dernière ne faisait pas partie de l'UE) en 2008.

Source : Eurostat, extraction des données en juin 2018.

2. Évolution des demandes d'asile depuis 2008



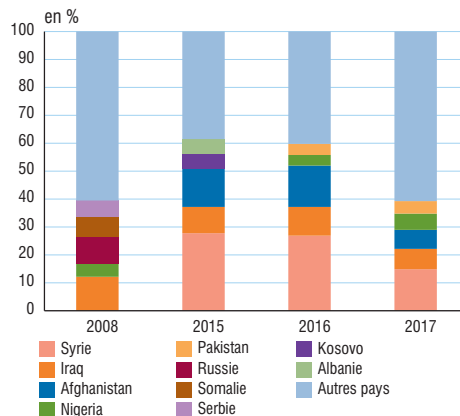
Champ : demandeurs d'asile, tout âge et sexe confondus.

Lecture : l'Allemagne a instruit 27 000 demandes en 2008 et 745 000 en 2016.

Note : données absentes pour le Royaume-Uni en 2008.

Source : Eurostat, extraction des données en juin 2018.

3. Principaux pays d'origine des demandeurs d'asile



Champ : demandeurs d'asile, tout âge et sexe confondus.

Lecture : en 2017, 15 % des demandeurs d'asile sont des ressortissants syriens.

Source : Eurostat, extraction des données en juin 2018.

Fiches

Conditions de vie, société



3.1 Consommation et conditions de vie

Le logement est le premier poste de **dépense de consommation des ménages** dans tous les pays de l'Union européenne (UE), à l'exception de la Lituanie, de Malte et de la Roumanie. En 2016, la **dépense des ménages liée au logement** représente 23,6 % de la **consommation effective** en moyenne dans les pays de l'UE. La France se situe au même niveau. Cette proportion est la plus élevée (supérieure ou égale à 25 %) au Royaume-Uni, en République tchèque, en Italie et en Slovaquie ; elle est la plus faible (inférieure à 20 %) à Malte, en Estonie, à Chypre, en Hongrie et en Lituanie où les loyers (réels et imputés) pèsent faiblement dans les dépenses de consommation des ménages.

Le transport, qui comprend l'achat et l'utilisation de véhicules personnels ainsi que les services de transport, représente, en 2016, 10,2 % de la consommation effective des ménages de l'UE. Avec de faibles taxes sur les véhicules et les carburants, le Luxembourg attire de nombreux frontaliers, ce qui contribue à élever la part apparente des dépenses allouées au transport (11,5 %).

Le poids de l'alimentation dans la consommation effective des ménages européens est légèrement inférieur à celui du transport (9,6 %). Les fortes disparités au sein de l'UE concernant ce poste reflètent les écarts de niveaux de vie moyens entre pays. Ainsi, l'alimentation tient encore une place conséquente dans la consommation effective des ménages dans les États entrés plus récemment dans l'UE. C'est même le premier poste de dépenses en Lituanie (19,2 %) et en Roumanie (24,4 %).

La dépense consacrée à la culture, aux loisirs et aux communications représente 8,7 % de la consommation effective dans l'UE en 2016. En Bulgarie, en Slovaquie ou à Malte, cette proportion est presque deux fois plus élevée qu'au Luxembourg (5,9 %).

Malgré une baisse significative du prix des équipements, ces dépenses sont portées ces

dernières années par le dynamisme des nouvelles technologies (généralisation de l'équipement informatique, de l'accès Internet au domicile et de l'Internet mobile).

La dépense de consommation des ménages dans les hôtels, cafés et restaurants, qui inclut les dépenses des ménages étrangers sur le territoire national, est plus élevée dans les pays plus touristiques du sud de l'Europe. En 2016, elle représente 12,4 % de la consommation effective en Grèce, 13,5 % en Espagne, 15,4 % à Chypre et même 15,8 % à Malte. En France, cette proportion est inférieure à la moyenne européenne (5,3 % contre 6,8 %).

En 2016, la collectivité (administrations publiques, organisations caritatives, clubs sportifs, syndicats de salariés, partis politiques, etc.) finance 21,1 % de la consommation effective des ménages de l'UE, un quart en France et plus d'un quart au Luxembourg, en Belgique, aux Pays-Bas et dans les pays nordiques. Il s'agit de dépenses intervenant principalement dans les domaines de l'éducation, de la santé ou du logement (remboursements de sécurité sociale ou allocations logement par exemple) et, dans une moindre mesure, de la culture.

En 2016, 16,6 % des habitants de l'UE vivent dans des logements surpeuplés. Le **taux de surpeuplement** avoisine les 40 % dans la plupart des pays de l'est de l'Europe et atteint même 48,4 % en Roumanie ; il est le plus faible (moins de 3 %) à Malte et à Chypre. Dans tous les pays de l'UE, le surpeuplement concerne davantage les plus modestes. En Roumanie, en Pologne, en Hongrie et en Slovaquie, environ 6 personnes sur 10 vivent sous le seuil de pauvreté occupent un logement surpeuplé. En France, 23,1 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté est en situation de surpeuplement ; c'est trois fois plus que dans l'ensemble de la population (7,7 %). ■

Définitions

Les **dépenses de consommation des ménages** correspondent aux dépenses supportées directement par les ménages. Elles excluent la part prise en charge par la collectivité. La **consommation effective** tient compte de l'ensemble des biens et services consommés par les ménages, que ces derniers financent intégralement ou partiellement cette dépense. Voir *annexe Glossaire*.

Les **dépenses des ménages liées au logement** incluent ici les dépenses relatives au logement et à son équipement (loyers, chauffage, eau, électricité, gaz, entretien courant de l'habitation, meubles, etc.), y compris les loyers imputés. Voir *annexe Glossaire*.

Taux de surpeuplement : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- Eurostat regional yearbook, 2018 en ligne sur le site <http://ec.europa.eu/eurostat/fr>

Consommation et conditions de vie 3.1

1. Répartition de la consommation effective des ménages, en valeur en 2016

en %

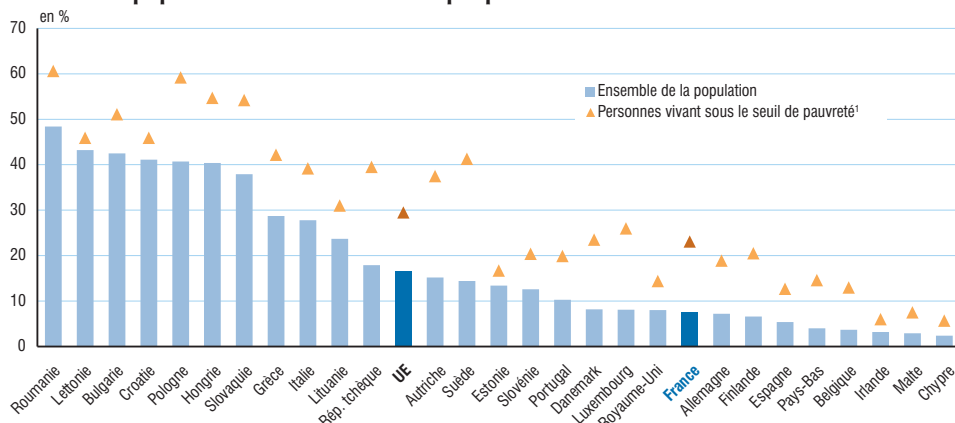
	Dépense de consommation des ménages						Dépense de consommation des APU et des ISBLSM ¹
	Logement	Transports	Alimentation et boissons non alcoolisées	Culture, loisirs, communications	Hôtels, cafés et restaurants	Autres	
Allemagne	23,8	11,2	8,2	9,3	4,2	20,9	22,5
Autriche	22,7	9,3	7,6	9,3	10,4	18,9	21,9
Belgique	22,8	8,2	10,0	7,9	4,7	20,7	25,7
Bulgarie	21,5	12,4	17,3	11,2	5,8	20,3	11,6
Chypre <i>p</i>	18,1	10,9	12,8	8,0	15,4	24,5	10,2
Danemark	23,9	8,3	8,0	9,2	4,4	16,3	29,7
Espagne <i>p</i>	22,1	9,1	10,6	8,2	13,5	19,6	16,8
Estonie	17,6	9,0	16,3	8,8	6,6	21,7	20,0
Finlande	24,5	8,7	8,9	9,5	4,8	17,4	26,3
France <i>p</i>	23,5	9,9	10,1	7,9	5,3	18,3	25,0
Grèce <i>p</i>	20,1	11,7	14,9	7,7	12,4	19,8	13,5
Hongrie	19,1	10,0	14,3	8,8	7,5	21,1	19,2
Irlande	21,7	10,5	7,5	6,9	11,4	20,4	21,7
Italie	25,1	10,2	12,0	7,5	8,6	20,8	15,9
Lettonie	21,6	10,1	15,7	10,5	6,0	22,1	14,1
Lituanie	19,1	13,0	19,2	9,4	2,9	22,8	13,5
Luxembourg	22,4	11,5	7,0	5,9	5,6	22,3	25,3
Malte	14,4	9,9	10,2	11,4	15,8	20,8	17,4
Pays-Bas <i>p</i>	20,5	8,9	8,3	9,9	5,8	17,7	28,8
Pologne	22,4	10,3	14,4	8,7	2,7	26,0	15,4
Portugal <i>p</i>	20,6	10,9	14,5	7,3	10,2	22,6	13,9
Rép. tchèque	25,3	7,9	13,1	9,6	7,2	18,5	18,3
Roumanie <i>p</i>	23,3	9,8	24,4	8,6	3,0	18,6	12,3
Royaume-Uni	25,7	10,8	6,5	9,4	7,7	20,4	19,6
Slovaquie	25,0	6,2	14,6	11,2	5,0	20,3	17,7
Slovénie	20,4	13,1	12,2	9,5	6,0	21,3	17,5
Suède	21,2	8,6	8,3	9,5	4,4	15,7	32,3
UE	23,6	10,2	9,6	8,7	6,8	20,0	21,1

1. Dépenses de consommation des administrations publiques (APU) en biens et services individualisables et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM : organisations caritatives, clubs sportifs, etc.).

Note : les données de la Croatie ne sont pas disponibles.

Source : Eurostat, comptes nationaux, extraction des données en août 2018.

2. Part de la population en situation de surpeuplement en 2016



1. Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie annuel médian du pays concerné.

Note : rupture de série pour la Bulgarie, le Luxembourg et les Pays-Bas. Pour les comparaisons européennes, Eurostat utilise une source (EU-SILC) et une définition du surpeuplement différentes de la source (enquête Logement) et de la définition utilisées par l'Insee.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC, extraction des données en août 2018.

3.2 Statut d'occupation et confort des logements

Dans l'Union européenne (UE), en 2015, 70 % des ménages sont propriétaires de leur logement. Avec un taux de 61 %, la France se situe dans la partie basse de la fourchette. Ce taux oscille en effet entre 49 % en Autriche et 96 % en Roumanie. Il est en moyenne plus élevé dans les pays de l'est de l'Europe, où les locataires ont souvent pu acheter leur logement après 1989, et dans les pays baltes. Il est plus faible dans les pays de l'Ouest, qui disposent d'un secteur locatif important et offrent une bonne protection aux locataires, au Danemark, en Finlande et au Royaume-Uni. Les pays du sud de l'UE occupent une position intermédiaire.

Les jeunes quittent plus tard le logement parental dans les pays de l'est et du sud de l'UE que dans les pays de l'Ouest et du Nord. Dans l'est de l'UE, les jeunes ayant quitté le domicile parental sont plus souvent propriétaires : chez les moins de 30 ans, c'est le cas de 64 % des Slovaques, 62 % des Roumains, 51 % des Bulgares, contre seulement 15 % des Autrichiens, 16 % des Danois, des Français et des Grecs. Malte se démarque avec 76 % de ménages propriétaires chez les jeunes, taux le plus élevé de l'UE et quasi identique à celui de l'ensemble des ménages maltais (77 %). Dans tous les autres pays européens, les jeunes sont en effet bien moins souvent propriétaires de leur logement que l'ensemble de la population.

En 2015, 50 % des Roumains vivent dans un logement surpeuplé, alors que ce problème concerne moins de 5 % des Belges, des Néerlandais, des Chypriotes et des Maltais. La France, avec un taux de 7 %, fait partie des pays au **taux de surpeuplement** modéré. Plus généralement, le surpeuplement est plus fréquent dans les pays de l'est de l'UE et particulièrement élevé chez les jeunes. D'une part, les logements comportent en moyenne

moins de pièces dans ces pays : 2,7 pièces en Roumanie, 2,9 en Bulgarie, 3,0 en Pologne et 3,2 en Slovaquie, contre une moyenne de 3,8 pièces dans l'UE. D'autre part, les ménages qui les occupent sont de plus grande taille : 2,7 personnes en Roumanie, 2,5 en Bulgarie, 2,8 en Pologne et en Slovaquie, contre une moyenne de 2,4 dans l'UE. Les Pays-Bas, et le Danemark dans une moindre mesure, se distinguent par un surpeuplement relativement important par rapport à l'ensemble de la population chez les moins de 30 ans, qui provient sans doute du fait que, dans ces pays, la colocation est répandue dans cette tranche d'âge de la population. Dans les pays au taux de surpeuplement important, le phénomène diminue généralement avec l'âge, en lien avec le départ des enfants du domicile familial. Ce n'est toutefois pas le cas en Grèce et en Croatie, où les 50 ans ou plus sont autant concernés par cette difficulté que l'ensemble de la population. Cette tendance peut s'expliquer par des comportements de cohabitation différents, comme en Grèce, où les générations vivent plus fréquemment au sein d'un même logement.

Les **logements** sont plus fréquemment **inconfortables** en Roumanie, en Hongrie, en Lettonie, en Bulgarie, en Pologne et en Italie. Entre 10 % et 20 % des habitants de ces pays vivent dans un logement inconfortable, tandis que moins de 1 % des individus sont dans cette situation à Chypre, en Finlande et en Belgique. Avec un taux de 2 %, la France est peu touchée par ce phénomène. L'inconfort concerne près d'un jeune Hongrois sur trois, d'un jeune Bulgare et d'un jeune Italien sur cinq. L'habitat est plus confortable à l'ouest et au nord de l'Europe qu'à l'est de l'UE et dans les pays baltes, où les maisons et les petits immeubles sont souvent des bâtiments anciens ne bénéficiant pas du confort moderne. ■

Définitions

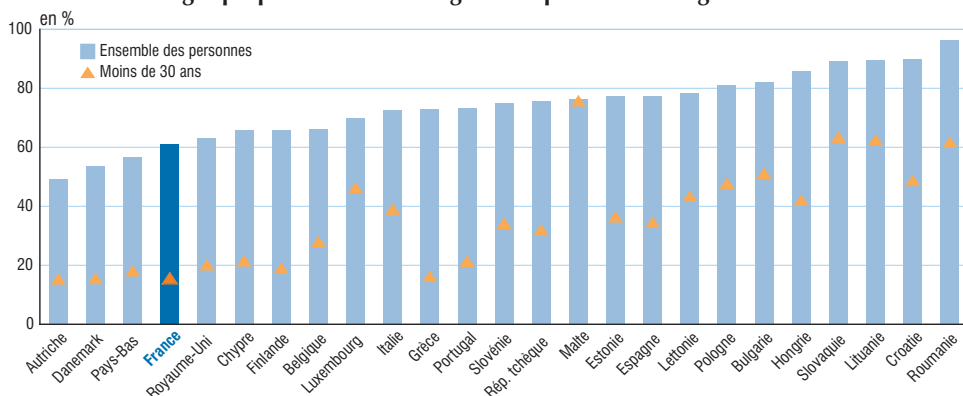
Taux de surpeuplement, logement inconfortable : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- "Being Young in Europe today", *Eurostat Statistical Books*, édition 2015.
- « Les logements des Européens de 50 ans et plus », *Insee Première* n° 1238, mai 2009.

Statut d'occupation et confort des logements 3.2

1. Part des ménages propriétaires selon l'âge du responsable du logement en 2015

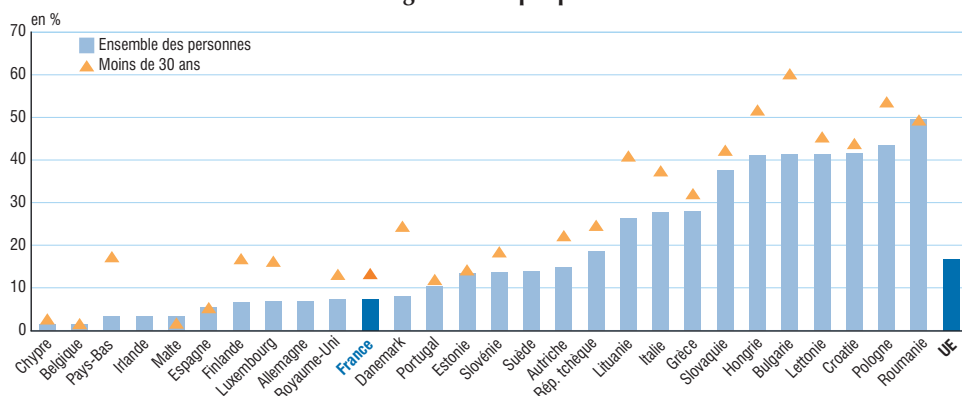


Champ : Union européenne, sauf Allemagne, Irlande, Suède.

Lecture : en 2015, 15 % des ménages autrichiens dont le responsable du logement a moins de 30 ans sont propriétaires de leur logement.

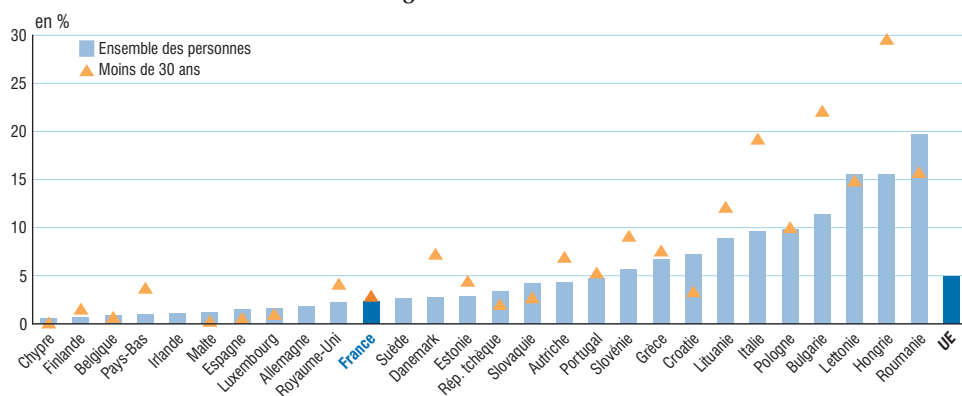
Note : le responsable du logement est la personne la plus âgée du ménage. Pour des raisons juridiques, les microdonnées EU-SILC allemandes, irlandaises et suédoises ne sont pas accessibles à l'Insee. Eurostat propose en ligne quelques tabulations en retenant une approche individuelle. La part des ménages propriétaires n'est donc pas calculable pour l'Union européenne. Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2015.

2. Part des individus vivant dans un logement surpeuplé en 2015



Note : calculs Eurostat pour l'Allemagne, l'Irlande, la Suède et l'Union européenne, les données individuelles pour les moins de 30 ans n'étant pas disponibles. Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2015, extraction des données en novembre 2018.

3. Part des individus vivant dans un logement inconfortable en 2015



Note : calculs Eurostat pour l'Allemagne, l'Irlande, la Suède et l'Union européenne, les données individuelles pour les moins de 30 ans n'étant pas disponibles. Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2015, extraction des données en novembre 2018.

3.3 Niveaux de prix et niveaux de vie

Les comparaisons internationales de niveau de vie par habitant portent souvent sur le **produit intérieur brut** (PIB). Toutefois, le PIB mesurant l'ensemble des flux de revenus générés par l'activité économique sur le territoire d'un pays, il ne tient pas compte du fait qu'une partie de ces revenus peut être reversée à des agents résidant dans un autre pays (travailleurs frontaliers, ou bien détenteurs non résidents d'actions ou de titre de dettes émis par les entreprises ou les administrations du pays considéré). Le PIB par habitant ne constitue donc qu'un indicateur très imparfait du niveau de vie, et les comparaisons de niveaux de vie entre pays gagnent à intégrer d'autres indicateurs comme la **consommation effective** des ménages par habitant. Cette dernière inclut les **dépenses de consommation des ménages**, mais aussi les dépenses dont les ménages bénéficient à titre individuel tout en étant prises en charge par la collectivité. Par ailleurs, pour rendre comparables entre pays les niveaux de PIB ou de consommation par habitant, il faut tenir compte des différences de niveaux de prix observés entre pays pour un même bien. Pour ce faire, les valeurs sont converties *via* des **parités de pouvoir d'achat** entre pays (PPA) en une unité monétaire fictive commune à tous les pays, le **standard de pouvoir d'achat** (SPA).

En 2016, le Luxembourg occupe de loin le premier rang avec un PIB par habitant exprimé en SPA 2,6 fois plus élevé que celui de l'Union européenne (UE), devant l'Irlande qui confirme sa deuxième place (1,8 fois). Vient ensuite un groupe géographiquement assez homogène comprenant les pays germaniques et scandinaves, les Pays-Bas et la Belgique, dont le PIB par tête est supérieur de 18 % à 28 % à celui de l'UE. Avec un PIB par tête supérieur de 4 % à celui de l'UE, la France se situe derrière la Finlande et le Royaume-Uni (respectivement 9 % et 7 % au-dessus de la moyenne de l'UE), mais nettement devant l'Italie, Malte et l'Espagne (de 3 % à 8 % en dessous de la moyenne). La République tchèque vient en tête d'un groupe de pays comprenant Chypre, le Portugal, la Grèce et la Croatie ainsi que la totalité des pays baltes

et de l'est de l'Europe, qui ont tous un PIB par habitant inférieur d'au moins 12 % à la moyenne de l'UE : parmi ces derniers, la Croatie, la Roumanie et la Bulgarie ferment la marche avec un PIB par tête à environ 50 % de la moyenne européenne.

Bien que nettement corrélée au PIB par habitant, la hiérarchie en matière de volume de consommation par habitant en diffère. La part dévolue à la consommation effective des ménages dans le PIB peut, en effet, varier d'un pays à l'autre (entre 40 % au Luxembourg et 79 % en Grèce, avec 71 % pour la France).

Cette part est généralement plus faible quand une part importante des revenus est distribuée à l'extérieur : c'est le cas du Luxembourg, où les travailleurs frontaliers représentent environ la moitié de l'emploi, et de l'Irlande, qui compte une forte part d'entreprises dont les propriétaires sont étrangers. Les écarts de consommation par habitant entre pays sont de ce fait plus réduits que pour le PIB, mais demeurent importants : en 2016, le niveau de consommation par habitant était 2,5 fois plus élevé au Luxembourg qu'en Bulgarie, alors que le ratio entre ces deux pays est de 5,3 quant au PIB par habitant. Occupant le huitième rang *ex æquo*, la France fait partie d'un groupe de sept pays dont la consommation effective par tête est de 10 % à 16 % au-dessus de la moyenne de l'UE et qui compte en son sein les pays nordiques, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Belgique. Pour la seule consommation alimentaire, le Luxembourg et la Lituanie sont en tête. La France se situe au huitième rang, 9 % au-dessus de la moyenne.

Les indices de prix associés au PIB varient (par rapport à un indice moyen de l'UE à 100) de 48 pour la Bulgarie à 134 au Danemark. La France (110) a un niveau supérieur à la moyenne de l'UE. Sur le seul champ de la consommation effective des ménages, l'écart de prix entre la France et l'UE s'étend de -1 % pour la santé à +17 % pour l'ensemble « hôtels, cafés et restaurants ». Parmi les voisins de la France, si le Luxembourg, le Royaume-Uni et la Belgique ont un indice de niveau de prix supérieur à la France, c'est le contraire pour l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne. ■

Définitions

Produit intérieur brut (PIB), **consommation effective**, **dépense de consommation des ménages**, **parité de pouvoir d'achat** (PPA), **standard de pouvoir d'achat** (SPA) : voir *annexe Glossaire*.

Niveaux de prix et niveaux de vie 3.3

1. Principaux agrégats en 2016

indice 100 pour l'Union européenne

	Indices de volume par habitant (en standard de pouvoir d'achat)			Indices de prix		
	Produit intérieur brut	Consommation individuelle effective	Alimentation et boissons non alcoolisées	Produit intérieur brut	Consommation individuelle effective	Alimentation et boissons non alcoolisées
Luxembourg	258	132	125	121	138	120
Irlande	183	96	73	110	126	120
Autriche	128	119	86	109	110	123
Pays-Bas	128	111	107	111	113	101
Danemark	124	113	89	134	141	147
Allemagne	123	122	98	106	103	106
Suède	123	110	101	130	135	126
Belgique	118	112	112	109	111	112
Finlande	109	114	105	123	122	120
Royaume-Uni	107	116	96	116	122	98
France	104	111	109	110	106	112
Italie	97	98	112	98	101	111
Malte	96	81	75	81	82	108
Espagne	92	89	99	90	92	95
Rép. tchèque	88	78	82	65	61	81
Chypre	83	91	111	88	89	109
Slovénie	83	76	85	81	83	99
Portugal	77	82	110	80	81	96
Slovaquie	77	76	83	67	64	88
Estonie	75	72	98	73	71	90
Lituanie	75	85	123	61	58	80
Grèce	68	77	100	82	82	105
Pologne	68	74	92	56	51	62
Hongrie	67	63	67	59	56	80
Lettonie	65	67	79	68	67	91
Croatie	60	59	77	64	63	94
Roumanie	58	61	119	51	48	62
Bulgarie	49	53	61	48	43	71

Source : Eurostat.

2. Indices de prix par fonction de consommation pour la France et les pays voisins en 2016

indice 100 pour l'Union européenne

	Luxembourg	Royaume-Uni	Belgique	France	Allemagne	Italie	Espagne
Consommation individuelle effective	138	122	111	106	103	101	92
Alimentation et boissons non alcoolisées	120	98	112	112	106	111	95
Boissons alcoolisées et tabac	90	163	102	104	94	98	86
Vêtements et chaussures	105	92	112	103	103	103	92
Logement, eau, électricité, gaz	161	168	110	113	108	91	91
Ameublement, équipement ménager et entretien	113	104	108	103	101	106	100
Santé	155	121	112	99	103	122	106
Transports	92	109	103	104	105	99	87
Communication	115	112	135	100	99	109	133
Loisirs et culture	110	107	104	107	102	101	93
Éducation	304	145	137	105	111	93	89
Hôtels, cafés et restaurants	111	112	117	117	109	105	85
Autres biens et services	136	116	107	103	99	99	91

Source : Eurostat.

3.4 Pauvreté monétaire

En 2016, la **pauvreté monétaire** touche 17 % des habitants de l'Union européenne (UE), soit environ 85 millions de personnes, en retenant pour chaque pays un seuil de pauvreté égal à 60 % du niveau de vie national médian, comme le préconise Eurostat. L'élargissement de l'UE de 15 à 25 pays en 2004, puis à 27 en 2007 et à 28 en 2013 n'a pas modifié de manière significative le taux de pauvreté européen. Il masque néanmoins des disparités importantes entre les pays, les taux de pauvreté nationaux variant de 9 % à 24 %.

Le taux de pauvreté est le plus faible en République tchèque (9 %) et en Finlande (12 %). Dans les pays nordiques et les pays de l'ouest de l'Europe (hormis au Luxembourg), le taux de pauvreté se situe entre 12 % et 16 %, un niveau toujours inférieur à la moyenne européenne. À l'inverse, dans les pays baltes et du sud de l'Europe (excepté Chypre, Malte et la Slovénie), les taux de pauvreté sont parmi les plus élevés : de 18 % au Portugal à 23 % en Lituanie. Les taux de pauvreté les plus élevés sont mesurés dans les deux pays entrés le plus récemment dans l'UE : la Roumanie (24 % de personnes vivant sous le seuil de pauvreté national) et la Bulgarie (23 %). Le taux de pauvreté monétaire en France est de 13 %, soit 4 points en dessous de la moyenne de l'UE. Le Royaume-Uni (17 %) et l'Allemagne (16 %) en sont plus proches.

L'**intensité de la pauvreté**, qui mesure l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté, est de 24 % en moyenne dans l'UE. Pour la Finlande, la République tchèque, la Hongrie, la France, les Pays-Bas et la Belgique,

cet indicateur est nettement inférieur à la moyenne (moins de 18 %), ce qui traduit des populations pauvres dont le niveau de vie est plus proche de la médiane nationale. À l'opposé, l'intensité est la plus élevée en Roumanie, en Espagne, en Bulgarie et en Grèce (plus de 30 %). Ces pays cumulent un fort taux de pauvreté et des inégalités élevées.

Les seuils de pauvreté étant établis en proportion des niveaux de vie médians nationaux, la mesure de la pauvreté monétaire est fondée sur la distribution des revenus dans chaque pays : il s'agit d'une mesure relative. Ceci explique que dans certains pays, les taux de pauvreté soient très faibles en comparaison européenne, alors que les niveaux de vie ramenés en **standards de pouvoir d'achat** (SPA), c'est-à-dire corrigés des **parités de pouvoir d'achat** (PPA), le sont aussi. D'où l'intérêt de considérer de manière conjointe le seuil et le taux de pauvreté. Deux pays voisins, l'Autriche et la Hongrie, illustrent bien la situation. Les valeurs du taux de pauvreté sont proches (respectivement 14 % et 13 %), mais le seuil de pauvreté en Autriche est près de trois fois plus élevé que le seuil de pauvreté en Hongrie. Si une proportion similaire de Hongrois et d'Autrichiens disposent d'un niveau de vie inférieur à 60 % de la médiane de leur pays, le niveau de vie médian est trois fois plus faible en Hongrie, traduisant une aisance financière bien moindre dans ce pays. En République tchèque, le taux de pauvreté est le plus bas de l'UE, mais le seuil est également assez bas (7 570 SPA par an). La situation est plus aiguë en Roumanie où le taux de pauvreté est très élevé et le seuil très bas : les 24 % de Roumains pauvres ont un niveau de vie inférieur à 3 140 SPA par mois. ■

Définitions

Pauvreté monétaire, intensité de la pauvreté, standard de pouvoir d'achat (SPA), **parité de pouvoir d'achat** (PPA) : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Tendance à la baisse pour la proportion de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE », *Communiqué de presse*, Eurostat, octobre 2018.
- "Income poverty statistics", *Statistics Explained*, Eurostat, mai 2018.

1. Taux de pauvreté et intensité de la pauvreté en 2016

en %

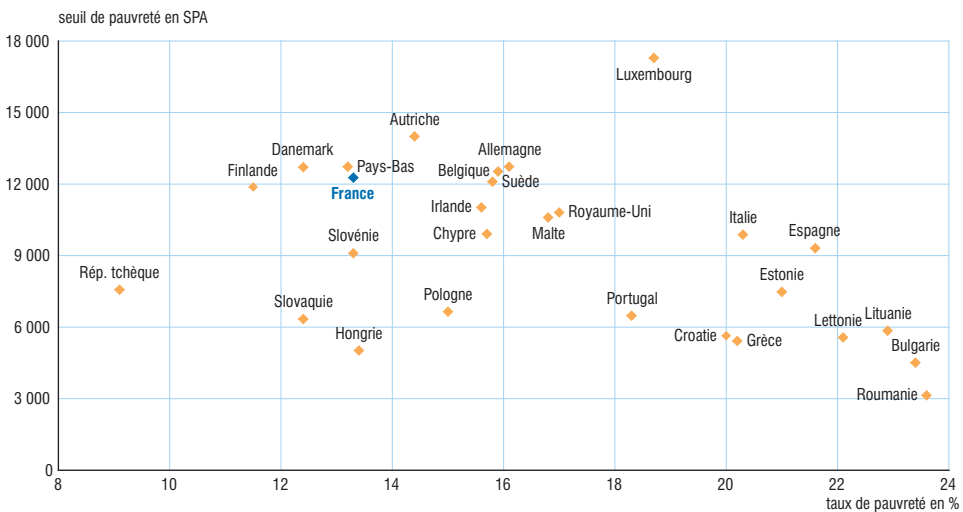
	Taux de pauvreté ¹	Intensité de la pauvreté
Allemagne	16,1	20,9
Autriche	14,4	22,4
Belgique	15,9	17,7
Bulgarie	23,4	30,5
Chypre	15,7	15,1
Croatie	20,0	26,0
Danemark	12,4	21,7
Espagne	21,6	32,4
Estonie	21,0	20,7
Finlande	11,5	13,7
France	13,3	16,9
Grèce	20,2	30,3
Hongrie	13,4	16,7
Irlande	15,6	18,3
Italie	20,3	28,1
Lettonie	22,1	25,3
Lituanie	22,9	28,0
Luxembourg	18,7	21,8
Malte	16,8	16,7
Pays-Bas	13,2	17,8
Pologne	15,0	23,6
Portugal	18,3	27,0
Rép. tchèque	9,1	16,6
Roumanie	23,6	34,5
Royaume-Uni	17,0	20,1
Slovaquie	12,4	26,0
Slovénie	13,3	19,6
Suède	15,8	21,2
UE	16,9	24,1
Zone euro	17,0	24,3

1. Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie national médian.

Note : l'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle du dispositif *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

2. Taux et seuil de pauvreté en 2016



Note : le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie national médian. L'année retenue correspond à l'année de perception des revenus et non à celle du dispositif *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

3.5 Inégalités monétaires

En 2016, le **niveau de vie** moyen des pays membres de l'Union européenne (UE) est de 19 390 euros annuels, soit 1 616 euros par mois. Il varie de 3 060 euros annuels en Roumanie à 41 560 euros au Luxembourg, correspondant respectivement à 255 euros et 3 463 euros par mois, soit un rapport de 1 à 14. En exprimant les niveaux de vie en **standards de pouvoir d'achat** (SPA), c'est-à-dire corrigés des **parités de pouvoir d'achat** (PPA), ce rapport varie de 1 à 6. En SPA, c'est également au Luxembourg que le niveau de vie moyen est le plus élevé (33 200 SPA). Les niveaux de vie moyens sont également très élevés (supérieurs à 22 000 SPA) pour huit autres pays européens : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, les Pays-Bas et la Suède.

La moyenne dans l'UE des **rapports inter-déciles** nationaux, calculée en tenant compte du nombre d'habitants de chaque pays, est de 3,8. Cet indicateur d'inégalités correspond au rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % de personnes les plus aisées (9^e décile, noté D9) du pays et le niveau de vie plafond des 10 % de personnes les plus modestes (1^{er} décile, noté D1). En France, le rapport inter-décile est inférieur à la moyenne européenne (3,3), et il est le plus faible en Slovaquie (2,8), en République tchèque (2,8) et en Finlande (2,9). À l'inverse, les inégalités mesurées par cet indicateur sont les plus élevées en Bulgarie (5,6), en Lituanie (5,5), en Roumanie (5,5) et en Espagne (5,3).

Le rapport inter-décile ne mesure toutefois pas les inégalités aux extrémités de la distribution. Pour en rendre compte, on considère le rapport des masses de revenu détenues par les 20 % de la population à chaque extrémité. En 2016, en France, la masse de **revenu disponible** par **unité de consommation** détenue par les 20 % de la population la plus aisée représente 4,4 fois celle des 20 % les plus modestes. Cet indicateur, noté **ratio (100-S80)/S20**, est le plus faible (entre 3,4 et 3,5) en République tchèque, en Slovaquie, en Slovénie et en Finlande, indiquant des inégalités moindres. Comme pour le rapport inter-décile, il est particulièrement élevé en Bulgarie (8,2), Lituanie (7,3), Espagne (6,6) et Roumanie (6,5). La moyenne européenne (pondérée par le nombre d'habitants de chaque pays) s'établit à 5,1.

En 2016, 22 pays de l'UE garantissent un salaire minimum légal national. Dans les six autres États membres, il n'existe pas à proprement parler (fixé au niveau des branches ou négocié entre partenaires sociaux). Corrigé des parités de pouvoir d'achat, le salaire minimum brut pour un temps plein (notion qui ne recouvre cependant pas la même durée dans tous les pays) varie, en 2016, de 450 SPA par mois en Bulgarie à 1 540 SPA au Luxembourg, soit un rapport de 1 à 3. Pour sept États membres (Allemagne, Belgique, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni), il est supérieur à 1 100 SPA par mois. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation**. Le revenu disponible comprend l'ensemble des revenus, après impôts directs et prestations sociales, à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes du ménage.

Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite « **standard de pouvoir d'achat** » (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaires dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services. Voir *annexe Glossaire*.

Rapport inter-décile, revenu disponible, unité de consommation, ratio (100-S80)/S20, indice de Gini : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2018.
- « Le risque de pauvreté des travailleurs à bas revenus d'activité dans les pays de l'Union européenne en 2008 et en 2012 », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- « Living conditions in Europe », *Statistical books*, Eurostat, édition 2014.
- « Income inequality statistics, data 2012 », *Statistics in focus*, Eurostat, décembre 2014.

1. Indicateurs d'inégalité en 2016

	Niveau de vie annuel moyen		Rapport interdécile D9/D1	Ratio (100-S80)/S20	Indice de Gini	Population au 1 ^{er} janvier 2016 (en millions)
	(en euros)	(en SPA)				
Allemagne	24 780	23 980	3,6	4,5	0,29	82,2
Autriche	27 630	26 050	3,3	4,3	0,28	8,7
Belgique	24 410	22 380	3,1	3,8	0,26	11,3
Bulgarie	4 600	9 630	5,6	8,2	0,40	7,2
Chypre	17 220	19 610	3,6	4,6	0,31	0,8
Croatie	6 850	10 380	4,2	5,0	0,30	4,2
Danemark	32 790	23 650	3,0	4,1	0,28	5,7
Espagne	16 390	17 900	5,3	6,6	0,34	46,4
Estonie	10 700	14 200	4,4	5,4	0,32	1,3
Finlande	26 690	22 040	2,9	3,5	0,25	5,5
France	25 610	23 730	3,3	4,4	0,29	66,7
Grèce	8 800	10 470	4,8	6,1	0,33	10,8
Hongrie	5 590	9 370	3,2	4,3	0,28	9,8
Irlande	27 010	21 680	3,8	4,6	0,31	4,7
Italie	18 710	18 620	4,5	5,9	0,33	60,7
Lettonie	7 830	11 000	5,0	6,3	0,35	2,0
Lituanie	7 560	12 020	5,5	7,3	0,38	2,9
Luxembourg	41 560	33 200	4,1	5,0	0,31	0,6
Malte	16 370	19 950	3,6	4,2	0,28	0,5
Pays-Bas	26 350	23 730	3,1	4,0	0,27	17,0
Pologne	6 810	12 700	3,7	4,6	0,29	38,0
Portugal	10 860	12 930	4,6	5,7	0,34	10,3
Rép. tchèque	9 280	14 130	2,8	3,4	0,25	10,6
Roumanie	3 060	5 840	5,5	6,5	0,33	19,8
Royaume-Uni	25 240	21 650	4,1	5,4	0,33	65,4
Slovaquie	7 490	11 010	2,8	3,5	0,23	5,4
Slovénie	13 590	16 200	3,0	3,4	0,24	2,1
Suède	27 890	22 170	3,3	4,3	0,28	9,9
Zone euro	21 310	///	3,7	5,1	0,31	339,9
UE	19 390	///	3,8	5,1	0,31	510,3

Note : l'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle du dispositif *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat.

Les valeurs zone euro et UE sont les moyennes des indicateurs de chaque pays pondérées par le nombre d'habitants.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

2. Salaire minimum en 2016

en moyenne sur l'année

	Salaire brut minimum mensuel à temps plein		Salaire brut minimum mensuel à temps plein		
	(en euros)	(en SPA)	(en euros)	(en SPA)	
Allemagne	1 440	1 390	Lituanie	370	580
Belgique	1 520	1 390	Luxembourg	1 920	1 540
Bulgarie	210	450	Malte	730	890
Croatie	410	630	Pays-Bas	1 530	1 380
Espagne	760	830	Pologne	430	790
Estonie	430	570	Portugal	620	740
France	1 470	1 360	Rép. tchèque	370	560
Grèce	680	810	Roumanie	250	490
Hongrie	350	600	Royaume-Uni	1 480	1 150
Irlande	1 550	1 250	Slovaquie	410	600
Lettonie	370	520	Slovénie	790	940

Champ : 22 pays de l'Union européenne où le salaire minimum national existe.

Note : les six autres États membres (Autriche, Chypre, Danemark, Finlande, Italie, Suède) ont fixé un salaire minimum par branches ou prévoient que les salaires minimums soient déterminés par négociation entre les partenaires sociaux.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

3.6 Protection sociale

En 2015, la part des **dépenses de protection sociale** dans le produit intérieur brut (PIB) atteint en moyenne 29,0 % dans l'Union européenne (UE), en hausse de 0,3 point par rapport à 2014. Cette part est très variable selon les pays. En 2015, elle est la plus élevée en France (33,9 %) et dépasse 30 % au Danemark, en Finlande, en Belgique et aux Pays-Bas. *A contrario*, elle est inférieure à 21 % dans les pays de l'est de l'UE et ne dépasse pas 15 % en Lettonie et en Roumanie. Ces écarts reflètent des différences de niveaux de vie, mais illustrent également la diversité des systèmes nationaux de protection sociale. Entre 2014 et 2015, la part des dépenses de protection sociale dans le PIB a baissé dans plus de la moitié des pays de l'UE. Cette diminution est limitée à 0,3 point pour la France alors qu'elle atteint 1,2 point pour le Portugal. À l'opposé, le Royaume-Uni et l'Estonie affichent une hausse de 1,3 point.

Les pensions de vieillesse et de survie (la survie recouvrant principalement les pensions de réversion) représentent partout le premier poste de dépenses de protection sociale. En 2015, en moyenne dans l'UE, les pensions représentent 45 % du total des **prestations sociales**. Cette part est particulièrement élevée dans les pays du sud de l'UE où elle dépasse 50 % : en 2015, elle atteint 58 % en Italie et au Portugal et même 65 % en Grèce. Elle est aussi très élevée en Roumanie (55 %) et en Pologne (60 %). À l'opposé, l'Irlande y consacre moins de 33 % de ses prestations sociales, en raison de la jeunesse de sa

population. Avec 46 %, la France occupe une position intermédiaire.

Les dépenses de maladie et de soins de santé constituent le deuxième poste de dépenses. Leur part varie de 20 % en Grèce à 35 % au Royaume-Uni, en passant par 29 % en France.

Les autres fonctions représentent des parts plus modestes et très variables selon les pays. Les prestations liées à l'invalidité représentent une assez faible part des dépenses en France. Elle y consacre 6 % de ses dépenses de protection sociale, alors que cette part dépasse 10 % dans la plupart des pays du nord de l'UE. Les prestations chômage varient selon le taux de chômage et la générosité du système d'indemnisation. En 2015, la France y consacre 6 % de ses prestations sociales contre 12 % pour l'Irlande et 1 % pour le Royaume-Uni.

Les recettes dites « de protection sociale » sont financées soit par des cotisations sociales, soit par des recettes fiscales, sous forme de **contributions publiques** et d'**impôts et taxes affectés**. En 2015, 18 pays de l'UE sur 28 financent majoritairement leur protection sociale par des cotisations sociales. Cependant, la part des cotisations sociales a diminué depuis deux décennies dans certains pays, au profit d'un financement par des recettes fiscales qui ont une base d'imposition plus large que les cotisations sociales, assises sur les seuls revenus du travail. La France fait partie de ces pays depuis les années 1990 (création de la CSG en 1991, puis montée en puissance en 1998). ■

Définitions

Les **dépenses de protection sociale** comprennent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et autres dépenses. La fourniture de prestations en représente l'essentiel.

Les **prestations sociales** sont des transferts versés à des individus ou des ménages afin de réduire la charge financière que représente la protection contre les principaux risques sociaux (vieillesse et survie, santé, maternité - famille, chômage, logement et exclusion sociale).

Les **contributions publiques** sont des versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de protection sociale. Elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas des recettes affectées.

Les **impôts et taxes affectés** désignent l'ensemble de la fiscalité affectée aux dépenses sociales (comme en France la contribution sociale généralisée – CSG, les taxes sur les tabacs et alcools, etc.).

Pour en savoir plus

- *La protection sociale en France et en Europe en 2016 – édition 2018*, coll. « Panoramas de la Drees – Social », Drees, juin 2018.
- “Monitoring social inclusion in Europe”, *Statistical books*, Eurostat, édition 2017.
- « Protection sociale en 2015, près du tiers du PIB de l'UE consacré à la protection sociale », *Communiqué de presse n° 188/2017*, Eurostat, décembre 2017.
- « Inégalités, pauvreté et protection sociale en Europe : état des lieux et impact de la crise », in *La France dans l'Union européenne*, coll. « Insee Références », édition 2014.

1. Prestations sociales par groupe de fonctions en 2015

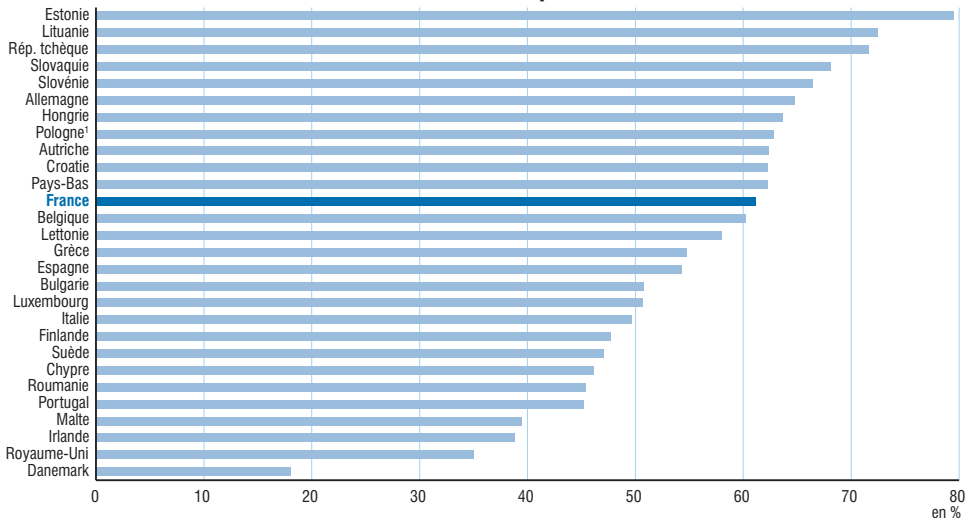
	Répartition par principaux groupes de fonctions (en % du total des prestations)						Dépenses totales de protection sociale (en % du PIB)
	Vieillesse, survie	Maladie, soins de santé	Invalidité	Famille, enfants	Chômage	Logement, exclusion sociale	
Allemagne	39,1	34,7	8,1	11,4	3,7	3,0	29,1
Autriche	50,5	25,4	6,6	9,6	5,6	2,3	29,8
Belgique	41,5	29,3	8,1	7,3	10,7	3,1	30,3
Bulgarie	50,2	26,8	7,6	11,0	2,9	1,6	17,9
Chypre	54,9	22,2	3,3	6,2	5,7	7,7	21,8
Croatie	43,8	33,5	12,2	7,1	2,4	1,1	21,1
Danemark	43,8	20,2	13,0	11,2	4,9	7,0	32,3
Espagne	49,8	27,4	7,2	5,3	9,0	1,5	24,6
Estonie	43,9	28,5	11,4	12,8	2,7	0,7	16,4
Finlande	42,5	23,3	10,4	10,3	8,5	5,1	31,6
France	45,6	28,6	6,4	7,7	6,2	5,5	33,9
Grèce	65,4	19,6	6,4	4,1	4,0	0,6	26,4
Hongrie	49,2	28,2	6,9	12,0	1,6	2,1	20,0
Irlande	32,9	32,7	5,8	12,4	12,2	4,1	16,3 ¹
Italie	58,4	23,1	5,8	6,0	5,9	0,9	29,9
Lettonie	50,0	24,5	9,3	10,8	4,1	1,3	14,9
Lituanie	47,3	30,3	9,2	7,5	3,4	2,3	15,5
Luxembourg ²	38,5	24,7	11,1	15,5	6,6	3,7	22,1
Malte	51,3	32,9	3,7	6,7	3,0	2,5	17,5
Pays-Bas	42,4	33,0	9,5	3,9	5,2	6,0	30,2
Pologne ³	59,9	21,3	8,3	8,2	1,3	1,0	19,1
Portugal	58,3	24,3	7,3	4,7	4,6	0,9	25,7
Rép. tchèque	47,3	31,7	6,6	8,8	2,7	3,0	19,0
Roumanie	55,2	26,6	7,4	8,8	0,7	1,3	14,6
Royaume-Uni	41,2	34,9	6,0	9,6	1,4	7,0	28,6
Slovaquie	45,9	31,2	8,8	9,1	2,9	2,0	18,2
Slovénie	48,3	32,3	5,7	7,6	2,7	3,3	23,8
Suède	43,1	26,2	11,7	10,5	3,7	4,9	29,2
UE⁴	45,2	37,3		8,6	4,8	4,1	29,0

1. Le produit intérieur brut irlandais, utilisé au dénominateur pour le calcul de ce ratio, a été fortement affecté par le transfert en Irlande des bilans de grandes entreprises multinationales situés auparavant dans des pays en dehors de l'UE. Les résultats ne sont donc pas comparables à ceux de 2014.

2. Les données relatives au Luxembourg ne sont pas entièrement comparables aux autres pays car environ 40 % des bénéficiaires de prestations vivent en dehors du pays (travailleurs frontaliers notamment). 3. Données 2014, les données 2015 n'étant pas disponibles. 4. Les agrégats de l'UE ne comprennent pas la Pologne dont les données ne sont pas disponibles. Les fonctions « maladie, soins de santé » et « invalidité » ont été regroupées dans un même calcul.

Source : Eurostat, Sespros, extraction des données en juillet 2018.

2. Part des cotisations sociales dans les recettes de protection sociale en 2015



1. Données 2014, les données de la Pologne n'étant pas disponibles pour 2015.

Note : cotisations des employeurs et des personnes protégées (salariés, travailleurs indépendants, retraités ou autres personnes).

Source : Eurostat, Sespros, extraction des données en juillet 2018.

3.7 Parité en politique

Au 1^{er} janvier 2019, les femmes sont peu représentées politiquement au sein de l'Union européenne (UE). Seuls sept pays membres ont à leur tête une femme chef d'État ou de gouvernement (l'Allemagne, la Croatie, l'Estonie, la Lituanie, Malte, la Roumanie et le Royaume-Uni). Au sein même des institutions européennes, les femmes accèdent rarement aux plus hautes responsabilités : début 2019, le Parlement, la Commission et le Conseil européens sont présidés par des hommes. De même, parmi les 28 commissaires européens dont le mandat est en cours, seuls neuf sont des femmes.

Pour la législature 2014-2019, le **Parlement européen** est composé de 751 députés. Les sièges de députés européens sont répartis selon le nombre d'habitants de chaque État membre : six sièges pour le Luxembourg, Chypre, l'Estonie ou Malte, jusqu'à 73 pour l'Italie et le Royaume-Uni, 74 pour la France et 96 pour l'Allemagne. En 2018, 36 % des députés européens sont des femmes, soit un point de plus qu'à l'issue du scrutin de 2009. Les femmes représentent au moins 40 % des élus français au Parlement européen depuis 1999 ; en 2018, cette part est de 43 %. Malte a autant d'hommes que de femmes députés européens ; c'est aussi le cas pour la Suède, où la parité fait l'objet d'un consensus au sein des partis politiques. Les femmes sont majoritaires parmi les députés européens de Croatie (55 %), d'Irlande (55 %) et de Finlande (77 %, soit dix élus pour treize sièges à pourvoir). À l'opposé, la part des femmes est en deçà de 20 % en Hongrie (quatre élus pour 21 sièges), en Lituanie (deux élus sur 11), en Bulgarie (trois élus sur 17), en Estonie et à Chypre (une élue sur six sièges). En 2018, l'Allemagne a 36 % d'élues européennes (37 % en 2009).

Au Royaume-Uni, la proportion des femmes progresse au fil des scrutins européens : 40 % en 2018, contre 33 % en 2009 et 26 % en 2004.

Dans les parlements nationaux, les femmes sont minoritaires : en 2018, en moyenne dans l'UE, elles représentent 30 % des parlementaires. En France, la proportion d'élues à l'Assemblée nationale et au Sénat a progressé de respectivement 12 et 4 points à l'issue des dernières élections législatives et sénatoriales ; en 2018, 40 % des députés et 29 % des sénateurs sont des femmes. Avec des taux de féminisation de leurs parlements respectifs de 42 % et 44 %, la Finlande et la Suède s'approchent le plus de la parité, à l'inverse de la Lettonie (16 %), de la Hongrie (13 %) et de Malte (12 %).

Dans l'ensemble, les femmes sont un peu plus représentées au niveau régional : en 2018, en moyenne dans l'UE, un tiers des membres des conseils régionaux sont des femmes. Depuis 2004, la France et la Suède atteignent quasiment la parité (48 % d'élues régionales en 2018), contrairement à la Hongrie, la Roumanie et la Slovaquie (moins de 20 %). Le Danemark (60 %) et l'Espagne (53 %) ont proportionnellement le plus de présidentes de régions ; en revanche, aucune femme ne préside de régions belges, grecques ou hongroises.

En 2017, dans l'ensemble de l'UE, les femmes représentent 32 % des membres de conseils municipaux. La part d'élues municipales est la plus élevée en Suède (43 %), en Finlande et en France (39 %) ; elle est la plus faible (moins de 20 %) en Grèce, à Chypre et en Roumanie. Une fois élues, les femmes accèdent très rarement à la plus haute fonction : dans tous les États membres (hormis la Suède), la part de femmes maires est inférieure à 25 %. ■

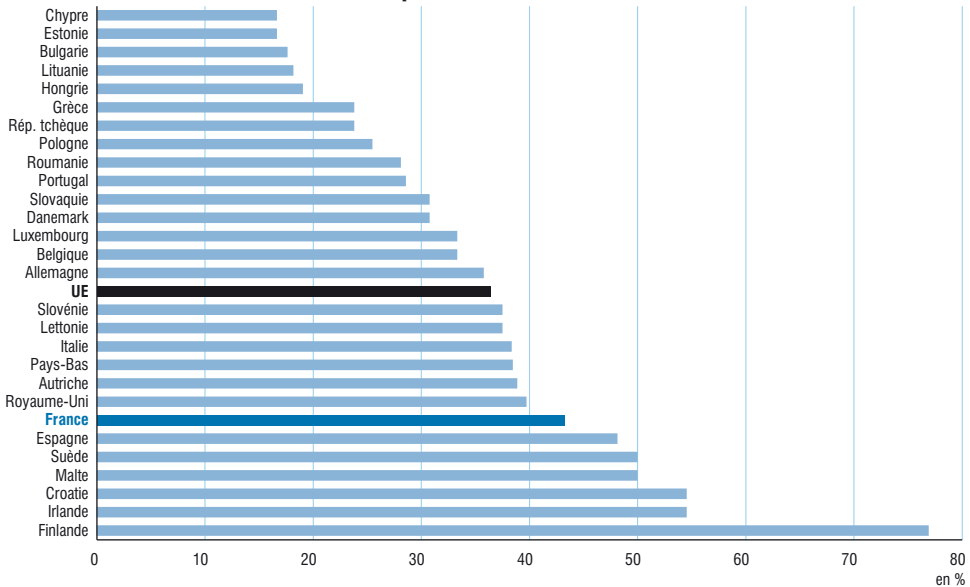
Définitions

Parlement européen : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- "Review of European and national election results – update: September 2018", Parlement européen, septembre 2018.

1. Part des femmes au Parlement européen en 2018



Note : il s'agit de la composition du Parlement européen en septembre 2018. Depuis les élections européennes de mai 2014, certains députés européens ont pu être remplacés pour différents motifs.

Source : Parlement européen.

2. Part des femmes au sein des parlements nationaux, des conseils régionaux et municipaux en %

	Parlements nationaux en 2018 ¹		Conseils régionaux en 2018 ²		Conseils municipaux en 2017 ³	
	Chambre basse	Chambre haute	Présidentes	Membres	Maires ⁴	Membres
Allemagne	31	39	44	32	9	21
Autriche	34	31	22	33	8	23
Belgique	38	50	0	41	15	36
Bulgarie	24	///	///	///	13	25
Chypre	18	///	///	///	8	15
Croatie	19	///	29	28	7	20
Danemark	37	///	60	39	11	29
Espagne	39	38	53	46	19	36
Estonie	27	///	///	///	13	31
Finlande	42	///	21	46	21	39
France	40	29	22	48	16	39
Grèce	19	///	0	21	5	17
Hongrie	13	///	0	12	21	30
Irlande	22	30	///	///	10	22
Italie	36	35	14	20	14	30
Lettonie	16	///	40	24	24	31
Lituanie	21	///	///	///	8	25
Luxembourg	28	///	///	///	12	23
Malte	12	///	///	///	18	22
Pays-Bas	36	35	17	33	22	29
Pologne	28	14	19	26	11	27
Portugal	35	///	50	24	8	27
Rép. tchèque	22	19	29	21	4	27
Roumanie	21	14	5	17	5	12
Royaume-Uni	32	26	25	36	17	32
Slovaquie	20	///	13	14	23	26
Slovénie	24	10	///	///	8	32
Suède	44	///	43	48	37	43
UE	30	29	22	33	15	32

1. Composition des parlements nationaux au 1^{er} septembre 2018. 2. Conseils régionaux ou équivalents ; données actualisées en mai 2018.

3. Conseils municipaux ou équivalents ; données collectées entre mars 2017 et juillet 2017. 4. Maires ou équivalents.

Sources : Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) ; Union interparlementaire (UIP).

Fiches

Santé, éducation, recherche



4.1 Santé

En moyenne dans l'Union européenne (UE), et dans les conditions de mortalité et de morbidité observées en 2016, un garçon né à cette date vivrait 63,5 ans en bonne santé sur les 78,2 ans de son **espérance de vie à la naissance**. Cette **espérance de vie sans incapacité à la naissance** (EVSI) est un peu plus élevée pour les filles (64,2 ans sur 83,6 années d'espérance de vie), mais l'écart entre femmes et hommes est nettement plus réduit que pour l'espérance de vie (+ 0,7 an contre + 5,4 ans).

En 2016, l'EVSI des femmes et des hommes dépasse 65 ans en Allemagne, en Irlande, en Espagne, en Italie et à Chypre, et va au-delà de 70 ans en Suède et à Malte. À l'opposé, elle est la plus faible (en deçà de 60 ans pour les femmes comme pour les hommes) dans les pays baltes et la moitié des pays de l'est de l'Europe, ainsi qu'au Portugal, en Croatie, en Slovénie, en Autriche et en Finlande.

Dans les trois quarts des pays de l'UE, l'espérance de vie en bonne santé des femmes est plus élevée que celle des hommes. Cet écart d'EVSI est proche de zéro en Suède, au Danemark, en Autriche, au Royaume-Uni ou en Belgique. Il atteint deux années en faveur des femmes en Allemagne et les dépasse largement en Irlande, en Pologne, en Bulgarie et dans les pays baltes pour culminer à plus de quatre ans et demi en Estonie. Quelques pays font toutefois exception : les Pays-Bas, le Portugal, le Luxembourg, la Finlande, la Slovénie et l'Italie ont des espérances de vie sans incapacité à la naissance supérieures pour les hommes. Avec des EVSI de 64,1 ans pour les femmes et de 62,6 ans pour les hommes, soit au 11^e et au 14^e rang de l'UE et proche de la République tchèque, la France affiche un écart femmes-hommes supérieur à la moyenne européenne. Au regard de ses tout premiers rangs en matière d'espérance de vie, la position intermédiaire de la France dans l'UE indique une durée de vie plus longue, mais plus souvent avec des limitations ou invalidités déclarées.

En 2015, 5,2 millions de personnes résidant dans l'UE sont décédées, à parts égales entre

les femmes et les hommes. Les principales causes demeurent les maladies de l'appareil circulatoire (37 %) et les tumeurs (26 %), loin devant les maladies de l'appareil respiratoire (8 %). Ces trois causes représentent sept décès sur dix des hommes comme des femmes, et dans le même ordre, mais leur poids varie selon le sexe : six points de plus pour les femmes pour les pathologies cardiovasculaires, mais sept points de moins pour les tumeurs. Les tumeurs spécifiquement ou essentiellement sexuées sont responsables de deux fois plus de décès parmi les femmes (6 % par tumeurs du sein, de l'utérus ou de l'ovaire, contre 3 % des hommes par tumeurs de la prostate). En revanche, les hommes sont davantage concernés par la majorité des autres tumeurs, en particulier du poumon et du larynx, des voies aérodigestives supérieures, du foie et de l'estomac.

Représentant chacune un peu plus de 4 % des décès dans l'UE en 2015, les quatre autres grandes causes de mortalité sont également différenciées selon le sexe : les causes externes (accidents, suicides, etc.) et les maladies digestives touchent nettement plus les hommes ; les troubles mentaux et du comportement et les pathologies du système nerveux affectent plus les femmes.

En France, les tumeurs constituent la principale cause des 600 000 décès en 2015 (29 %), devant les maladies de l'appareil circulatoire (24 %). Ces décès liés aux maladies cardio-vasculaires sont nettement moins fréquents en France que dans le reste de l'UE, pour les hommes comme pour les femmes. En contrepartie, la plupart des autres grandes causes de décès sont un peu plus importantes. Ainsi, les tumeurs sont à l'origine de 33 % des décès pour les hommes, soit 3 points de plus que dans l'UE. À l'origine de 7 % des décès, les causes externes sont aussi plus fréquentes en France à la fois pour les femmes et les hommes (2 points de plus que dans l'UE). Enfin, la maladie d'Alzheimer est deux fois plus fréquente parmi les décès des femmes françaises avec 5 % des décès contre moins de 3 % pour les Européennes. ■

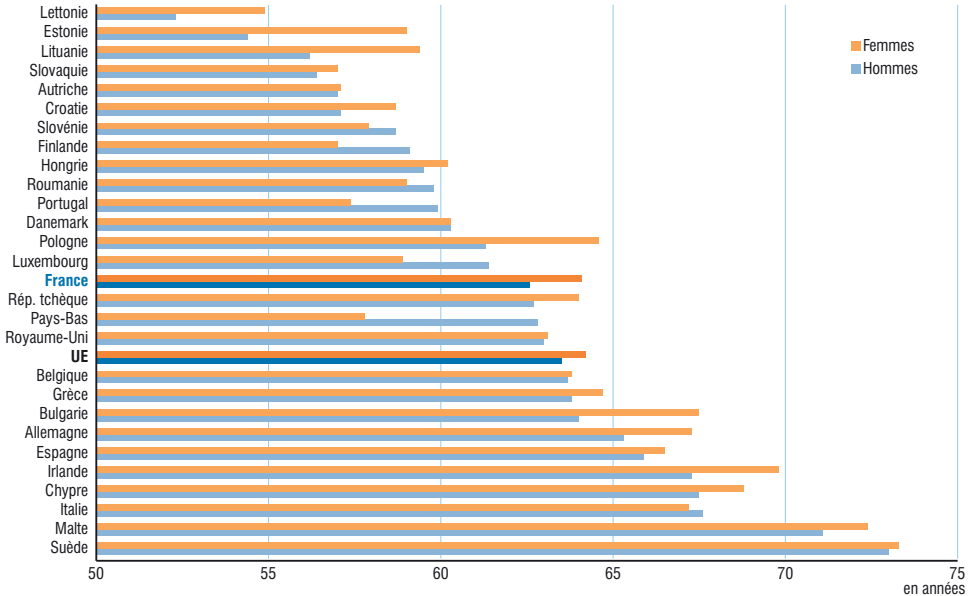
Définitions

Espérance de vie à la naissance, espérance de vie sans incapacité à la naissance (EVSI) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- "Healthy life years statistics", *Statistics Explained*, Eurostat, janvier 2019.
- "Causes of death statistics", *Statistics Explained*, Eurostat, novembre 2018.

1. Espérance de vie sans incapacité à la naissance en 2016



Source : Eurostat, extraction des données en octobre 2018.

2. Causes de décès en 2015

	Union européenne			France		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Nombre de décès (en milliers)	2 639,1	2 578,0	5 217,4	296,8	297,1	593,9
Répartition des causes de décès (en %)						
Maladies de l'appareil circulatoire	39,5	33,9	36,7	26,2	22,7	24,5
<i>dont : cardiopathies ischémiques</i>	11,4	13,2	12,3	4,7	6,8	5,8
<i>maladies cérébro-vasculaires</i>	9,5	7,0	8,2	6,4	4,5	5,4
Tumeurs	23,0	29,6	26,2	24,5	32,6	28,6
<i>dont : trachée, bronches, poumon, larynx</i>	3,4	7,6	5,5	3,1	8,1	5,6
<i>colorectale et anale</i>	2,6	3,3	3,0	2,8	3,2	3,0
<i>sein</i>	3,6	0,0	1,8	4,2	0,1	2,1
<i>pancréas</i>	1,6	1,7	1,6	1,8	1,9	1,8
<i>prostate</i>	///	2,9	1,4	///	3,0	1,5
<i>VADS¹</i>	0,6	1,8	1,2	0,6	2,0	1,3
<i>estomac</i>	0,8	1,4	1,1	0,5	1,0	0,8
<i>utérus - ovaire</i>	2,3	///	1,1	2,4	///	1,2
<i>foie, voies biliaires intrahépatiques</i>	0,7	1,4	1,0	0,8	2,1	1,4
Maladies de l'appareil respiratoire	8,0	8,9	8,5	7,2	7,2	7,2
Causes externes	3,3	5,8	4,6	5,4	7,9	6,6
<i>dont : accidents</i>	2,5	3,7	3,1	4,4	5,1	4,8
<i>suicides</i>	0,5	1,7	1,1	0,7	2,4	1,5
Maladies de l'appareil digestif	3,9	4,5	4,2	3,8	4,3	4,1
Troubles mentaux et du comportement	5,1	3,1	4,1	5,1	3,5	4,3
Maladies du système nerveux et des organes des sens	4,6	3,5	4,1	7,9	5,0	6,4
<i>dont maladie d'Alzheimer</i>	2,6	1,2	1,9	5,1	1,9	3,5
Autres causes de décès ²	12,6	10,6	11,6	19,9	16,9	18,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Cancers des voies aérodigestives supérieures (lèvres, bouche, œsophage, etc.).

2. Maladies infectieuses et parasitaires ; endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques ; de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané ; du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif ; de l'appareil génito-urinaire ; affections de la période périnatale ; symptômes et signes non classés ailleurs.

Source : Eurostat, extraction des données en octobre 2018.

4.2 Dépenses de santé

En 2016, la France consacre près de 12 % de son PIB aux **dépenses courantes de santé au sens international** (DCSi), devant l'Allemagne et la Suède (11 %), se situant elles-mêmes légèrement au-dessus de la moyenne de l'**Union européenne à 15** (UE15) d'environ 10 %. Les disparités géographiques sont marquées dans l'Union européenne (UE) au regard des dépenses de santé : les pays de l'UE15, à l'exception du Luxembourg et de l'Irlande, consacrent plus de 8 % de leurs ressources à la santé, contrairement aux pays de l'est de l'UE. Au sein de l'UE15, les DCSi sont toutefois plus faibles dans les pays du sud de l'UE (de 8 % à 9 %). Le niveau des dépenses de santé dépend en effet de déterminants sociaux, économiques et démographiques, ainsi que du mode de financement et d'organisation du système de santé, l'un des principaux déterminants de ces dépenses étant le niveau de richesse des pays.

La hiérarchie des pays en tête du classement est sensiblement modifiée lorsque les DCSi sont comparées en **parité de pouvoir d'achat** (PPA) par habitant. Pour cet indicateur, la France se situe juste au-dessus de la moyenne de l'UE15 en 2016, à un niveau proche de la Belgique ou du Danemark. Les écarts relatifs de pouvoir d'achat entre les pays conduisent à des niveaux de dépenses en PPA plus élevés au Luxembourg, en Allemagne ou en Suède notamment. Exprimées en PPA, les dépenses de santé par habitant sont plus élevées de 14 % en Allemagne qu'en France.

Les dépenses de santé ralentissent à compter de 2010, en part de PIB comme à prix constant, dans un contexte de modération de la hausse des financements publics (État et Sécurité sociale) qui constituent la principale ressource des systèmes de santé. Les pays du sud de l'UE et l'Irlande connaissent même une diminution des dépenses de santé en termes réels entre 2009 et 2013, particulièrement marquée pour la Grèce (- 9,0 % en moyenne annuelle) et le Portugal (- 3,3 %).

Depuis 2014, les dépenses de santé sont à nouveau plus dynamiques, leur rythme étant toutefois plus modéré que lors de la période précédant la crise. Dans l'UE15, elles augmentent de 1,8 % par an en moyenne entre 2013 et 2016, contre 0,7 % entre 2009 et 2013. Ce rebond des dépenses de santé en moyenne au niveau de l'UE15 est dû à la fois à une croissance plus dynamique des dépenses dans certains pays autres que la France (Allemagne, Royaume-Uni, Suède) et à un retour à une croissance réelle positive dans les pays du sud de l'UE, notamment en Espagne et en Italie.

En 2016, les soins hospitaliers publics et privés et les hospitalisations de jour représentent 38 % de la dépense individuelle de soins et de biens médicaux en moyenne dans l'UE15. C'est le premier poste de dépense dans la plupart des pays de l'UE et en France, où la part des dépenses hospitalières (41 %) est un peu supérieure à la moyenne de l'UE15. ■

Définitions

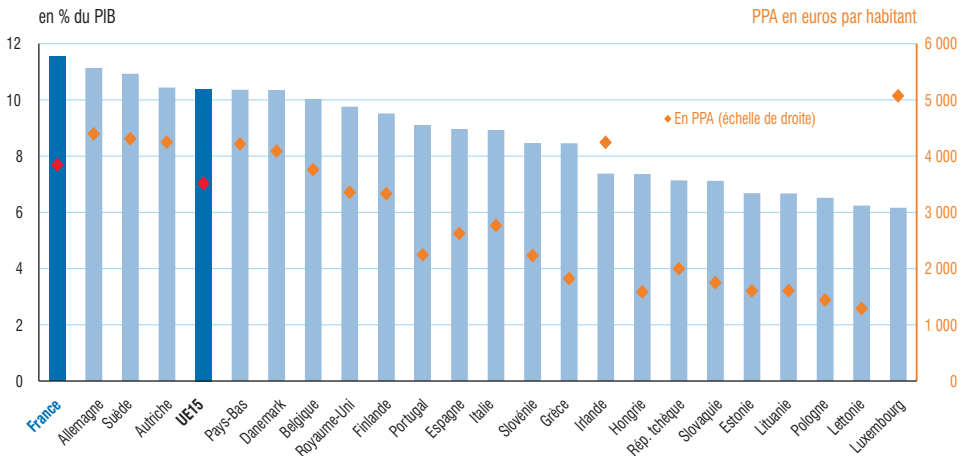
Dépenses courantes de santé au sens international (DCSi) : elles sont l'agrégat le plus pertinent pour les comparaisons internationales dans le cadre du système international des comptes de la santé (*System of Health Accounts – SHA*), commun à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et à Eurostat. La DCSi correspond à la dépense de consommation finale de biens et de services de santé. Elle comprend les dépenses hospitalières, de soins de ville, de transports et de biens médicaux, de soins de longue durée, les autres dépenses en faveur des malades, les subventions au système de soins nettes des remises conventionnelles et une partie de la prévention institutionnelle et des coûts de gestion. Les données sont révisées régulièrement. En particulier, le périmètre français a été élargi en 2018 afin d'inclure les frais d'hébergement en établissements de soins de longue durée.

Union européenne à 15 (UE15), **parité de pouvoir d'achat** (PPA) : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *Les dépenses de santé en 2017 – Résultats des comptes de la santé*, Coll. « Panoramas de la Drees – Santé », édition 2018.
- Statistiques de l'OCDE sur la santé 2016, consultables sur <http://stats.oecd.org/>
- System of Health Accounts (SHA), consultable sur <http://www.oecd.org/els/health-systems/>

1. Dépense courante de santé au sens international en 2016

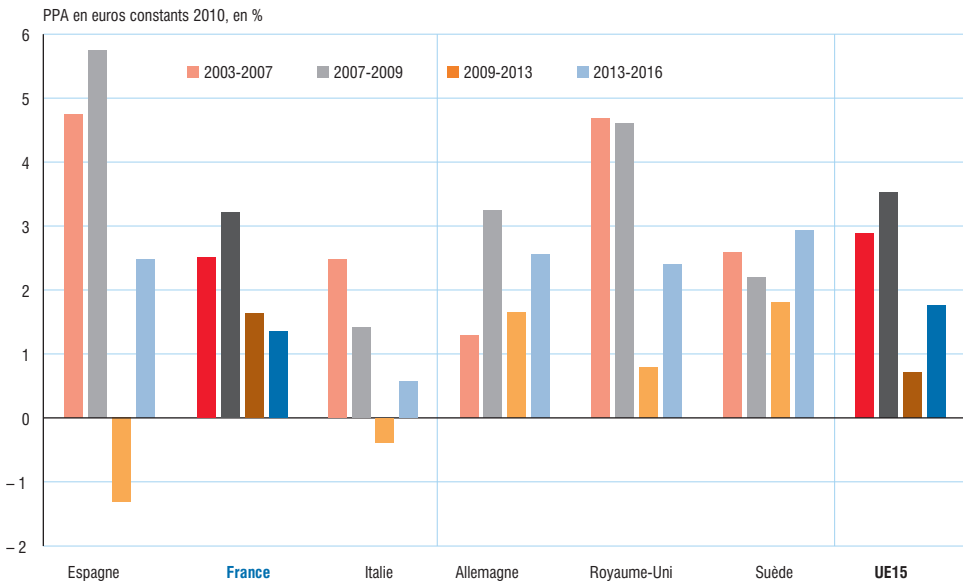


Champ : pays de l'Union européenne membres de l'OCDE en 2018.

Note : à partir des données relatives à 2016, les dépenses d'hébergement des personnes dépendantes en établissements de soins de longue durée sont incluses dans la DCSI française.

Source : OCDE, *Système international des comptes de la santé (SHA)*.

2. Évolution annuelle moyenne réelle de la dépense courante de santé au sens international



Champ : six grands pays de l'UE15 illustrant les différentes situations observées.

Note : les évolutions annuelles suivantes sont exclues du calcul en raison de ruptures de série : France 2005-2006, Suède 2010-2011, Italie 2011-2012, Royaume-Uni 2012-2013. La moyenne UE15 est corrigée des ruptures de série.

Source : OCDE, *Système international des comptes de la santé (SHA)*.

4.3 Éducation

Les politiques d'éducation et de formation occupent une place importante dans l'Union européenne (UE), depuis l'adoption, en 2000, de la stratégie de Lisbonne faisant de la connaissance le pilier du développement économique et social. Le cadre stratégique actuellement en vigueur, « Éducation et formation 2020 », a été mis en place en 2009 et intégré dans la stratégie **Europe 2020**. Six objectifs de l'UE font l'objet d'un suivi statistique à l'horizon 2020 :

- les sortants précoces : la part des jeunes de 18 à 24 ans qui ont quitté le système scolaire sans diplôme et qui ne suivent pas de formation ne devrait pas dépasser 10 % ;

- les diplômés de l'enseignement supérieur : la proportion des personnes âgées de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur devrait être d'au moins 40 % ;

- la scolarisation précoce : la participation à l'enseignement préélémentaire des enfants ayant entre 4 ans et l'âge de l'obligation scolaire devrait atteindre au moins 95 % ;

- le **faible niveau de maîtrise** de la lecture, des mathématiques et des sciences : mesurée par le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa), la proportion des jeunes âgés de 15 ans ayant un faible niveau dans chacune de ces matières ne devrait pas dépasser 15 % ;

- la formation des adultes : la participation des adultes (25-64 ans) à des activités d'éducation et de formation tout au long de la vie devrait atteindre au moins 15 % ;

- l'employabilité des jeunes diplômés : le taux d'emploi des jeunes diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement supérieur âgés de 20 à 34 ans et qui ont quitté le système d'éducation et de formation depuis trois ans au plus devrait être d'au moins 82 %.

En 2016, en moyenne des pays membres de l'UE, aucun objectif commun n'est atteint, bien que certains d'entre eux soient en passe de l'être, en particulier ceux concernant les diplômés de l'enseignement supérieur et la participation à l'enseignement préélémentaire. Au niveau national, les deux objectifs les plus communément atteints par les pays sont les objectifs de sortants précoces et de diplômés de l'enseignement supérieur. Ils sont l'un et l'autre atteints par 17 pays. La France atteint ces deux objectifs, ainsi que ceux de participation à l'enseignement préélémentaire et de la formation des adultes. En plus de ces objectifs partagés, les pays se sont parfois fixé des objectifs nationaux, plus exigeants ou moins exigeants que la cible commune. Par exemple, la France s'est donné comme objectif 9,5 % (au lieu de 10 %) pour les sorties précoces et 50 % (au lieu de 40 %) pour les diplômés de l'enseignement supérieur. Pour l'instant, seul le premier est atteint.

En 2016, seuls six pays ont atteint ou dépassé quatre objectifs ou plus sur les six mesurés dans la stratégie « Éducation et formation 2020 ». Il s'agit du Danemark, de la Finlande, de la France, du Luxembourg, des Pays-Bas et de la Suède. Aucun pays européen n'a atteint tous les objectifs. Il n'y a désormais plus qu'en Bulgarie, au Portugal et en Roumanie qu'aucun des six objectifs n'est atteint. Enfin, seules l'Estonie et la Finlande atteignent ou dépassent chacun des trois sous-objectifs fixés sur les acquis des élèves en lecture, en mathématiques et en sciences, alors que la France n'a atteint aucun de ces sous-objectifs.

Un septième objectif commun est fixé par l'UE. Il porte sur la mobilité à des fins d'apprentissage des diplômés de l'enseignement supérieur et de l'enseignement professionnel initial. Toutefois, cet objectif ne fait pas à ce jour l'objet d'un suivi statistique complet. ■

Définitions

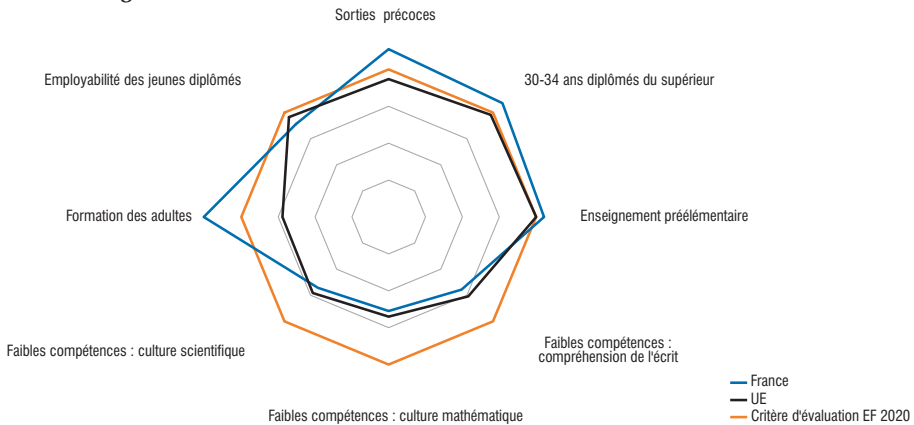
Dans la répartition des élèves par groupes de niveau établie à partir de Pisa, les élèves avec un **faible niveau de maîtrise** sont ceux qui sont classés strictement en dessous du niveau 2, qui est le « le seuil de compétence à partir duquel les élèves commencent à faire preuve de compétences qui leur permettront de participer de manière efficace et productive à la vie de la société ».

Europe 2020 : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *L'Europe de l'éducation en chiffres*, Depp, édition 2018.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Depp, édition 2018.
- *L'état de l'École. Coûts, activités, résultats*, Depp, édition 2018.
- *Education and Training Monitor 2018*, European Commission, 2018.

1. Position de la France et de la moyenne de l'UE vis-à-vis des critères de référence de la stratégie « Éducation et formation 2020 » en 2016



Lecture : en 2016, la France a atteint et même dépassé 4 objectifs de la stratégie « Éducation et formation 2020 » : celui des sorties précoces, celui de la part de diplômés du supérieur, celui de la participation à l'enseignement préélémentaire et celui de la formation des adultes. Dans le cas des sorties précoces, le score de 8,8 % (inférieur au seuil de 10 %) se traduit sur le diagramme par un rayon de 10/8,8*, si r est le rayon correspondant à 100 % de l'objectif européen.

Sources : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail ; OCDE, Pisa 2015 ; OCDE & Eurostat, collecte UOE ; extraction des données en novembre 2018.

2. Scores des pays de l'Union européenne pour chacun des critères de référence de la stratégie « Éducation et formation 2020 » en 2016

	Sorties précoces, en % des 18-24 ans	Diplômés du supérieur, en % des 30-34 ans	Enseignement préélémentaire, en % des enfants ayant entre 4 ans et l'âge de scolarité obligatoire (2015)	Faibles compétences en compréhension de l'écrit, en % des élèves de 15 ans	Faibles compétences en culture mathématique, en % des élèves de 15 ans	Faibles compétences en culture scientifique, en % des élèves de 15 ans	Formation des adultes, en % des 25-64 ans	Taux d'emploi des jeunes diplômés, en % des 20-34 ans ayant au moins un diplôme de CITE 3
Allemagne	10,3	33,2	97,4	16,2	17,2	17,0	8,5	90,1
Autriche	6,9	40,1	94,8	22,5	21,8	20,8	14,9	87,6
Belgique	8,8	45,6	98,3	19,5	20,1	19,8	7,0	81,2
Bulgarie	13,8	33,8	89,2	41,5	42,1	37,9	2,2	72,0
Chypre	7,6	53,4	89,6	35,6	42,6	42,1	6,9	73,4
Croatie	n.f.	29,3	73,8	19,9	32,0	24,6	3,0	72,5
Danemark	7,2	47,7	98,5	15,0	13,6	15,9	27,7	83,9
Espagne	19,0	40,1	97,7	16,2	22,2	18,3	9,4	68,0
Estonie	10,9	45,4	91,9	10,6	11,2	8,8	15,7	77,1
Finlande	7,9	46,1	83,6	11,1	13,6	11,5	26,4	77,4
France	8,8	43,6	100,0	21,5	23,5	22,1	18,8	73,0
Grèce	6,2	42,7	80,5	27,3	35,8	32,7	4,0	49,2
Hongrie	12,4	33,0	95,3	27,5	28,0	26,0	6,3	85,0
Irlande	6,2	52,5	97,7	10,2	15,0	15,3	6,2	81,8
Italie	13,8	26,2	96,2	21,0	23,3	23,2	8,3	52,9
Lettonie	10,0	42,8	95,0	17,7	21,4	17,2	7,3	81,4
Lituanie	4,8	58,7	90,8	25,1	25,4	24,7	6,0	82,4
Luxembourg	5,5	n.f.	96,6	25,6	25,8	25,9	16,8	85,4
Malte	19,2	32,0	100,0	35,6	29,1	32,5	7,8	96,2
Pays-Bas	8,0	45,7	97,6	18,1	16,7	18,5	18,8	90,1
Pologne	5,2	44,6	90,1	14,4	17,2	16,3	3,7	80,2
Portugal	14,0	34,6	93,6	17,2	23,8	17,4	9,6	73,8
Rép. tchèque	6,6	32,8	88,0	22,0	21,7	20,7	8,8	86,7
Roumanie	18,5	25,6	87,6	38,7	39,9	38,5	1,2	69,3
Royaume-Uni	11,2	48,2	100,0	17,9	21,9	17,4	14,4	84,4
Slovaquie	7,4	31,5	78,4	32,1	27,7	30,7	2,9	79,6
Slovénie	4,9	44,2	90,5	15,1	16,1	15,0	11,6	76,7
Suède	7,4	51,0	95,0	18,4	20,8	21,6	29,6	86,7
UE	10,7	39,1	94,9	19,7	22,2	20,6	10,8	78,4
Objectif 2020	10,0	40,0	95,0	15,0	15,0	15,0	15,0	82,0

Lecture : en 2016, avec 8,8 % de sorties précoces parmi les 18-24 ans, la Belgique a déjà atteint l'objectif commun de 10 %.

Note : les nombres sur fond orange correspondent aux cas où les pays ont déjà atteint l'objectif de la stratégie « Éducation et formation 2020 ». L'indication « n.f. » signale des données non fiables compte tenu de la taille de l'échantillon.

Sources : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail ; OCDE, Pisa 2015 ; OCDE & Eurostat, collecte UOE ; extraction des données en novembre 2018.

4.4 Dépenses d'éducation

En 2014, les 22 pays de l'Union européenne membres de l'OCDE (UE22) ont consacré en moyenne 4,9 % de leur **produit intérieur brut** (PIB) à leur dépense d'éducation. Cette part varie de 3,6 % au Luxembourg à 6,6 % au Royaume-Uni. Avec 5,3 %, la France se situe à un niveau légèrement supérieur à la moyenne. Dans l'UE22, la part du PIB allouée à la dépense d'éducation a peu évolué depuis 2005. En effet, au cours de la décennie, elle n'a progressé que de 0,2 point de pourcentage en moyenne des 22 pays européens considérés. Cette situation s'observe dans de nombreux États membres de l'UE22 dont la France (+ 0,1 point). Toutefois, certains ont connu une augmentation plus sensible, à l'instar du Portugal avec 1,0 point de plus en dix ans, tandis que la part du PIB accordée à l'éducation a diminué dans d'autres pays, tels que la Hongrie et la Slovaquie, avec 0,7 point de baisse sur la même période.

En Europe, l'éducation reste majoritairement financée par des dépenses publiques. Cependant, les financements privés ont un poids relatif particulièrement important dans l'enseignement supérieur. En moyenne dans l'UE22, les sources privées représentent 6 % du financement de l'enseignement élémentaire à l'enseignement post-secondaire non supérieur, alors que ce taux est de 19 % pour les programmes de l'enseignement supérieur.

En 2014, pour un élève de l'enseignement secondaire, la dépense d'éducation par élève est, en moyenne de l'UE22, de 10 360 dollars US en **parité de pouvoir d'achat** (PPA). Elle est plus élevée que pour un élève de l'enseignement élémentaire (8 800 dollars US PPA).

Les différences au sein de l'UE22 sont importantes. En effet, la Hongrie présente la dépense annuelle par élève la plus faible (moins de 4 000 dollars US PPA dans l'enseignement élémentaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire) et le Luxembourg, la plus forte (plus de 21 000 dollars US PPA pour chaque niveau d'enseignement scolaire).

Observée par niveau d'éducation, la dépense annuelle par élève révèle des arbitrages différents selon les pays. La Finlande et la Slovaquie dépensent nettement plus pour un élève dans le premier cycle de l'enseignement secondaire que pour un élève dans le second cycle du secondaire. En revanche, le Danemark a mis l'accent sur l'enseignement élémentaire : sa dépense annuelle par élève diminue avec l'augmentation du niveau d'éducation. L'Allemagne et la France présentent un profil assez proche : la dépense par élève, plus faible que la moyenne de l'UE22 dans l'élémentaire, s'accroît avec le niveau d'éducation pour atteindre des valeurs nettement au-dessus de cette moyenne dans le second cycle du secondaire.

Enfin, en 2014, la dépense annuelle par étudiant du supérieur est en moyenne de 10 780 dollars US PPA dans l'UE22. Cette moyenne masque toutefois des variations considérables dans l'enseignement supérieur selon les pays de l'UE22. La dépense par étudiant varie de 6 230 dollars US PPA en République tchèque à 31 370 dollars US PPA au Luxembourg. La France se situe à un niveau légèrement supérieur à la moyenne européenne, avec 11 310 dollars US PPA dépensés en moyenne par an et par étudiant. ■

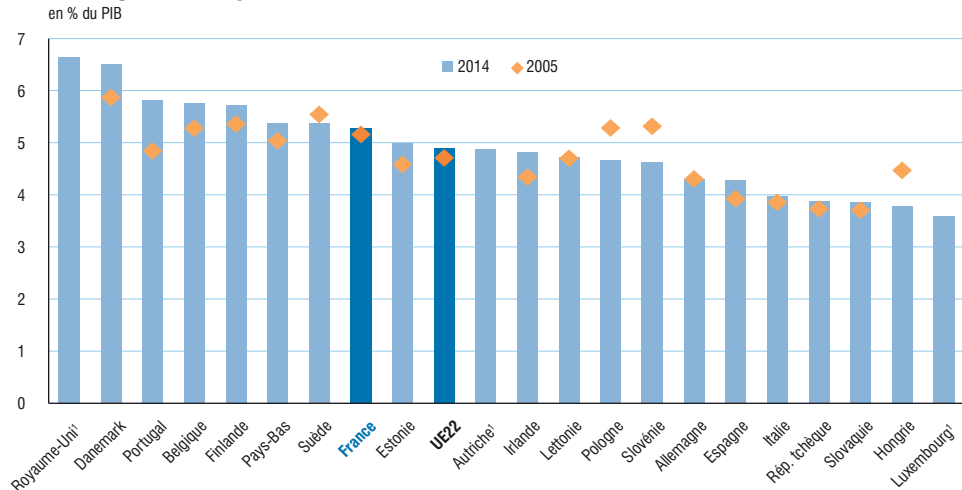
Définitions

Produit intérieur brut (PIB), **parité de pouvoir d'achat** (PPA) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *L'Europe de l'éducation en chiffres*, Depp, édition 2018.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Depp, édition 2018.
- *L'état de l'École. Coûts, activités, résultats*, Depp, édition 2018.
- *Regards sur l'éducation*, OCDE, édition 2018.

1. Dépenses au titre des établissements d'enseignement de l'enseignement élémentaire à l'enseignement supérieur en 2005 et en 2014



1. Les données de l'Autriche, du Luxembourg et du Royaume-Uni ne sont pas disponibles pour 2005.

Champ : 22 pays de l'Union européenne membres de l'OCDE (UE22). Les données pour la Grèce ne sont pas disponibles.

Note : toutes les sources de financement sont confondues. En Slovaquie, seules les dépenses d'institutions publiques d'enseignement sont retenues pour tous les programmes d'enseignement supérieur, cycles courts exceptés. Au Danemark et en Pologne, les dépenses de la voie professionnelle du second cycle de l'enseignement secondaire incluent les données de dépenses des programmes professionnels du premier cycle de l'enseignement secondaire.

Source : OCDE, collecte UOE, Regards sur l'éducation 2017.

2. Dépense annuelle par élève par niveau d'enseignement en 2014

en équivalent dollars US PPA

	Élémentaire	Premier cycle du secondaire	Second cycle du secondaire	Supérieur
Allemagne	8 546	10 554	13 615	10 048
Autriche	11 154	15 106	15 079	12 528
Belgique	10 216	12 649	13 363	10 747
Danemark	12 158	11 792	10 526	...
Espagne	6 970	8 347	8 704	9 144
Estonie	6 760	7 272	6 900	8 210
Finlande	8 812	13 865	8 759	10 586
France	7 396	10 309	13 927	11 310
Hongrie	3 789	3 915	8 033	7 000
Irlande	8 007	10 518	10 837	10 525
Italie	8 442	9 033	8 859	7 114
Lettonie	6 585	6 587	6 665	7 171
Luxembourg	21 153	21 499	21 682	31 364
Pays-Bas	8 529	12 404	12 491	11 948
Pologne	7 026	7 058	5 949	7 890
Portugal	6 474	8 634	9 015	6 691
Slovaquie	6 235	6 308	6 618	7 542
Rép. tchèque	5 101	8 507	7 905	6 225
Royaume-Uni	11 367	12 478	12 435	18 743
Slovénie	9 335	10 432	7 716	9 904
Suède	10 804	11 411	11 291	10 935
UE22	8 803	10 413	10 494	10 781

Champ : 22 pays de l'Union européenne membres de l'OCDE (UE22). Les données pour la Grèce ne sont pas disponibles.

Note : tous les services sont confondus. Autrement dit, il s'agit de la somme des dépenses pour les services d'éducation et des dépenses pour les services auxiliaires. Cependant, seules les dépenses d'institutions publiques d'enseignement sont retenues dans les cas suivants : au Danemark pour l'ensemble des niveaux d'enseignement, en Italie pour l'enseignement élémentaire et l'enseignement secondaire, au Luxembourg pour l'enseignement supérieur, et en Slovaquie pour tous les programmes d'enseignement supérieur, cycles courts exceptés. En Pologne, les dépenses de la voie professionnelle du second cycle de l'enseignement secondaire incluent les données de dépenses des programmes professionnels du premier cycle de l'enseignement secondaire.

Source : OCDE, collecte UOE, Regards sur l'éducation 2017.

4.5 Recherche et développement

En dix ans, de 2006 à 2016, la **dépense intérieure de recherche et développement** (DIRD) en France a progressé à un rythme annuel moyen de 1,6 % en volume, passant de 37,9 à 49,5 milliards d'euros. Au niveau de l'Union européenne (UE), sur la même période en moyenne annuelle, la DIRD en volume a augmenté le plus fortement en Pologne (+ 9,5 %) et en Slovaquie (+ 8,5 %). Avec une augmentation modérée de sa DIRD sur dix ans, la France se situe à un niveau proche du Royaume-Uni (+ 1,8 %) et du Danemark (+ 2,3 %). L'indicateur français reste cependant largement en deçà d'autres pays fortement industrialisés comme l'Allemagne (+ 3,1 %) et la Belgique (+ 4,3 %). Ce dernier pays est par ailleurs le seul de l'UE, parmi les États engageant beaucoup de dépenses de recherche, à cumuler forte augmentation de la DIRD sur dix ans et taux de chercheurs élevé.

En France, l'**effort de recherche** a légèrement augmenté sur cette période de 10 ans, passant de 2,05 % à 2,22 %, mais il est resté relativement stable depuis 2009. Il demeure inférieur à celui de l'Allemagne (2,92 % en 2016), mais supérieur à la moyenne de l'UE (2,04 %). En 2016, plusieurs pays européens de taille moyenne ont enregistré un effort de recherche plus important que celui de la France, notamment la Suède (3,27 %), l'Autriche (3,13 %), le Danemark (3,12 %) et la Finlande (2,74 %).

En France, entre 2006 et 2016, l'effort de recherche des entreprises (mesuré par le ratio **DIRDE/PIB**) est passé de 1,29 % à 1,44 % ; il est supérieur à celui de l'UE (1,33 % en 2016), mais n'a pas progressé entre 2012 et 2016.

Quant à l'effort de recherche des administrations (mesuré par le ratio **DIRDA/PIB**), il a été stable pendant dix ans en France (0,78 % en 2016). Dans l'UE, ce ratio s'élève à 0,71 %.

En 2016, les deux tiers des dépenses de R&D sont effectuées par les entreprises, en France (65 %) comme dans l'UE (64 %). Les entreprises ont un poids sensiblement plus important dans les dépenses de R&D en Slovaquie (76 %), en Hongrie (74 %), en Autriche et en Suède (70 %), ainsi qu'en Allemagne (68 %). Toutefois, la part des entreprises diminue de 2006 à 2016 en Allemagne (passant de 70 % à 68 %) et en Finlande, alors qu'elle augmente sur la même période en Italie et en Grèce. En 2016, dans les pays baltes, les entreprises contribuent minoritairement à la DIRD (35 % en Lituanie et moins de 25 % en Lettonie).

En 2016, en France, on compte 431 000 personnels de R&D en **équivalent temps plein** (ETP), dont 285 000 chercheurs. L'UE compte plus de 2,9 millions de personnels de R&D en ETP, dont 1,9 million de chercheurs. Parmi l'ensemble des personnels de R&D, 55 % travaillent en entreprise dans l'UE ; ils sont 59 % en France.

En 2016, la France compte 9,6 chercheurs pour mille actifs. C'est davantage que le ratio constaté dans l'UE (7,9 ‰), du même ordre qu'en Allemagne (9,5 ‰), mais nettement moins qu'au Danemark (15,3 ‰), en Suède (13,8 ‰) et en Finlande (13,7 ‰).

En 2015, la France compte 28 % de femmes parmi les chercheurs. La recherche est plus féminisée en Lettonie et en Lituanie (51 % dans les deux pays), mais aussi en Croatie (49 %), au Portugal (44 %) et en Slovaquie (42 %). ■

Définitions

La **dépense intérieure de recherche et développement** (DIRD) correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année). Une partie (**DIRDA**) est exécutée par les administrations (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, centres hospitaliers universitaires, centres de lutte contre le cancer, organismes de recherche, associations et fondations, notamment) ; l'autre (**DIRDE**) par les entreprises.

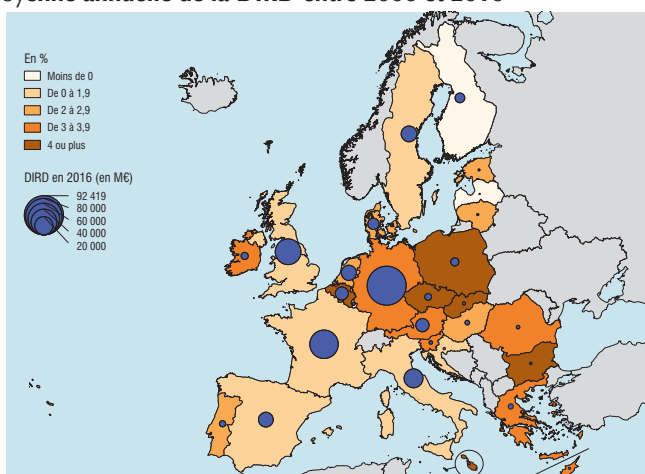
L'**effort de recherche** d'un pays est mesuré par le ratio DIRD/PIB.

PIB, équivalent temps plein (ETP) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

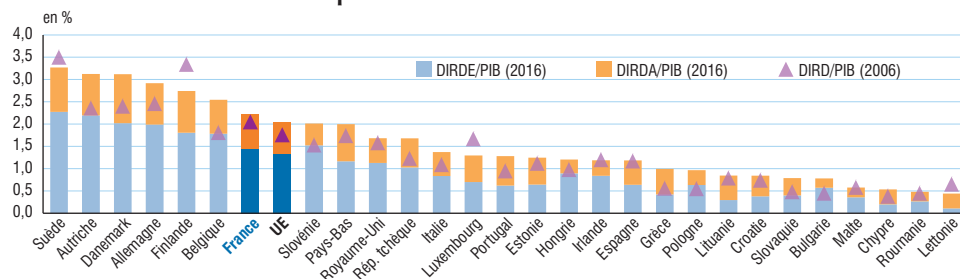
- « Panorama de l'effort de R&D dans le monde », *Note flash* n° 19, Sies, novembre 2018.
- « Les efforts de recherche en Union européenne », *Note d'information* n° 03, Sies, juillet 2015.

1. Évolution moyenne annuelle de la DIRD entre 2006 et 2016



Sources : Eurostat, extraction des données en décembre 2018 ; Mesri-DGESIP/DGRI-Sies.

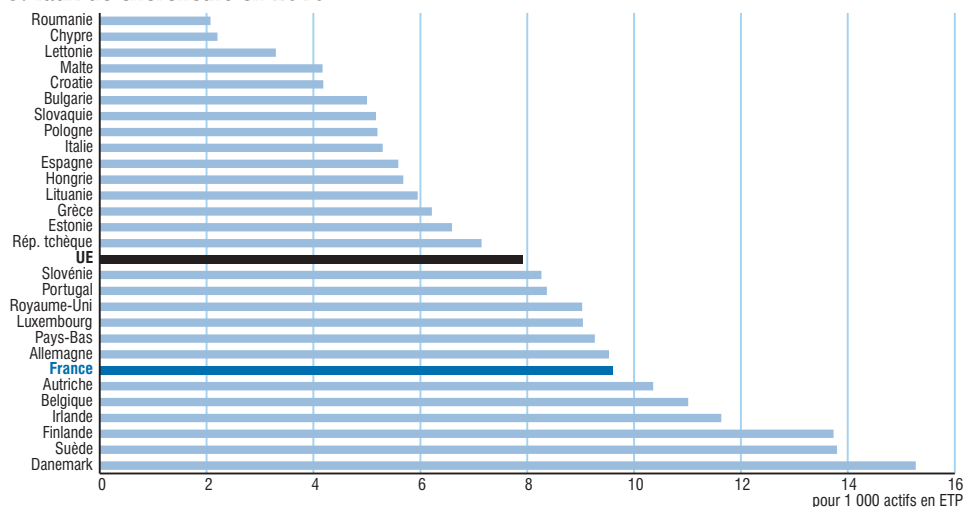
2. Effort de recherche des entreprises et des administrations en 2006 et 2016



Lecture : en 2016, l'effort de recherche de la France (ratio DIRD/PIB) atteint 2,22 % dont 1,44 % pour l'effort de recherche des entreprises (DIRDE/PIB). La France se situe donc entre le taux moyen de l'UE et le taux de la Belgique.

Sources : Eurostat, extraction des données en décembre 2018 ; Mesri-DGESIP/DGRI-Sies.

3. Taux de chercheurs en 2016



Sources : Eurostat, extraction des données en décembre 2018 ; Mesri-DGESIP/DGRI-Sies.

Fiches

Marché du travail



5.1 Emploi et chômage

En moyenne en 2017, 67,7 % des habitants de l'Union européenne (UE) âgés de 15 à 64 ans sont en emploi. Ce **taux d'emploi** augmente de 1,0 point par rapport à 2016, comme l'année précédente. Il dépasse ainsi de 2,0 points le niveau mesuré avant la crise économique de 2008-2009 (65,7 % en 2008). En 2017, le taux d'emploi varie de 53,5 % en Grèce à 76,9 % en Suède ; il est de 64,7 % en France.

Dans l'ensemble de l'UE, le taux d'emploi des hommes (73,0 %) est supérieur à celui des femmes (62,5 %). Cet écart, qui s'est réduit au fil du temps, est stable depuis 2014 (10,5 points). Il varie fortement selon les pays : il est supérieur à la moyenne européenne dans les pays de l'est et du sud de l'Europe, et inférieur dans les pays nordiques, en France (7,2 points) et en Allemagne (7,4 points).

En 2017, le taux d'emploi des jeunes de l'UE (15-24 ans) atteint 34,7 %. Il progresse graduellement : + 0,8 point en 2017, après + 0,7 point en 2016 et en 2015, tout en restant en deçà de 2008 (37,4 %). Le taux d'emploi des jeunes a diminué entre 2008 et 2017 dans la plupart des pays, cette baisse étant particulièrement forte en Irlande (- 17,1 points), en Espagne (- 15,5 points), à Chypre (- 10,4 points) et au Danemark (- 10,1 points). Les disparités entre pays sont fortes : le taux d'emploi des jeunes est inférieur à 20 % en Grèce et en Italie, alors qu'il dépasse 50 % au Royaume-Uni, en Autriche, au Danemark et aux Pays-Bas. En France, il atteint 28,7 % en 2017. Ces écarts reflètent des différences de durée de scolarité, de cumul emploi-études (dont l'apprentissage), mais aussi des difficultés d'insertion des jeunes plus ou moins marquées sur le marché du travail. En 2017, le taux d'emploi des 55-64 ans s'établit à 57,1 % dans l'ensemble de l'UE ; il dépasse 70 % en Allemagne et en Suède mais il est inférieur à la moyenne européenne en France (51,3 %).

En 2017, le taux d'emploi des personnes de 20 à 64 ans de l'ensemble de l'UE s'établit à

72,2 %, 2,8 points en dessous de l'objectif défini par la stratégie « Europe 2020 », visant à atteindre 75 % d'ici à 2020. Neuf pays ont un taux d'emploi des 20-64 ans supérieur à cet objectif en 2017, dont la Suède, l'Allemagne et le Royaume-Uni. En France, le taux d'emploi des 20-64 ans est de 70,6 % en 2017.

Au sein de l'UE, près d'une personne sur cinq travaille à temps partiel (19,4 % en 2017). Cette part est stable depuis 2013, après avoir augmenté de 0,4 point par an en moyenne entre 2008 et 2013. Le temps partiel concerne plus fréquemment les femmes (31,7 %) que les hommes (8,8 %). En France, ce taux est de 18,2 % en 2017, légèrement inférieur à la moyenne ; en Allemagne (26,9 %), en Autriche (27,9 %) et surtout aux Pays-Bas (49,8 %), il est nettement supérieur.

En 2017, 12,2 % des actifs occupés de l'UE sont en **emploi à durée limitée**. Le recours aux contrats temporaires est peu fréquent en Roumanie ou dans les pays baltes (moins de 3 % des personnes en emploi). Il concerne en revanche davantage qu'en moyenne les emplois français (14,9 %), et plus d'un actif occupé sur cinq en Espagne et en Pologne.

En 2017, le **taux de chômage** des 15-74 ans de l'ensemble de l'UE s'établit à 7,6 %. Il diminue de 1,0 point en 2017, après avoir déjà baissé de 0,8 point en 2015 puis en 2016. Le taux de chômage se rapproche de son niveau de 2008 (7,0 %). Dans neuf pays, dont l'Allemagne et le Royaume-Uni, le taux de chômage mesuré en 2017 est inférieur à son niveau de 2008. En France, il atteint 9,4 % en 2017 : c'est 0,7 point de moins qu'en 2016, mais 2,0 points de plus qu'en 2008.

Après avoir nettement augmenté entre 2008 et 2013, le taux de chômage diminue depuis quatre ans en Grèce (- 6,0 points à 21,5 %) et en Espagne (- 8,9 points à 17,2 %), mais y demeure plus important qu'en 2008. Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans est également très élevé dans ces deux pays (43,7 % en Grèce et 43,6 % en Espagne), alors qu'il est le plus faible en Allemagne (6,8 %). ■

Définitions

Taux d'emploi, emploi à durée limitée, taux de chômage : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- "Europe in figures – Eurostat yearbook 2017", *Livres statistiques*, Eurostat.
- Voir tableaux Eurostat sur le site <https://ec.europa.eu/eurostat/>

1. Taux d'emploi, de chômage et indicateurs sur l'emploi en 2017

en %

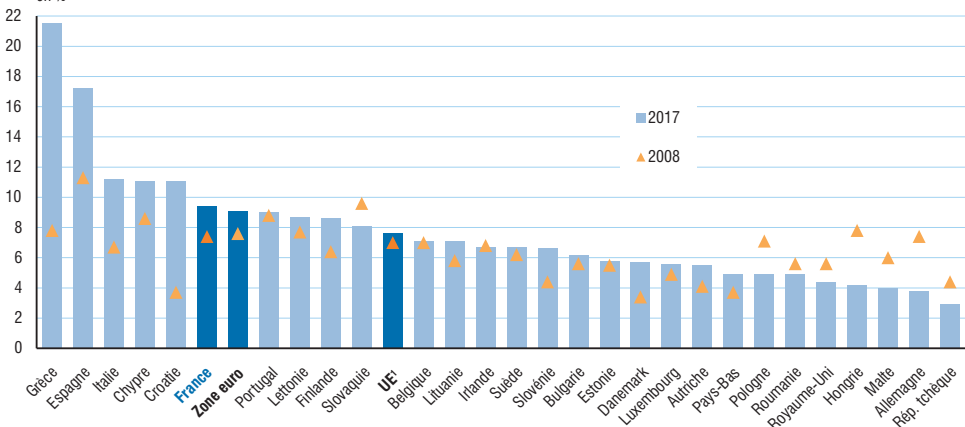
	Taux d'emploi						Part des personnes en emploi à temps partiel	Part de l'emploi à durée limitée ¹	Taux de chômage	
	15-64 ans			15-24 ans	55-64 ans	20-64 ans			15-24 ans	15-74 ans
	Ensemble	Femmes	Hommes							
Allemagne	75,2	71,5	78,9	46,5	70,1	79,2	26,9	11,7	6,8	3,8
Autriche	72,2	68,2	76,2	50,6	51,3	75,4	27,9	8,1	9,8	5,5
Belgique	63,1	58,7	67,5	22,7	48,3	68,5	24,5	9,0	19,3	7,1
Bulgarie	66,9	63,1	70,6	22,9	58,2	71,3	2,2	3,9	12,9	6,2
Chypre	65,6	61,4	70,0	27,6	55,3	70,8	12,2	13,5	24,7	11,1
Croatie	58,9	54,0	63,8	25,9	40,3	63,6	4,8	18,2	27,2	11,0
Danemark	74,2	71,5	76,9	56,3	68,9	76,9	25,3	11,9	11,0	5,7
Espagne	61,1	55,7	66,5	20,5	50,5	65,5	14,9	22,4	38,6	17,2
Estonie	74,1	70,9	77,4	40,5	68,1	78,7	9,5	2,8	12,1	5,8
Finlande	70,0	68,5	71,4	42,5	62,5	74,2	15,0	13,9	20,1	8,6
France	64,7	61,2	68,4	28,7	51,3	70,6	18,2	14,9	22,3	9,4
Grèce	53,5	44,4	62,7	14,1	38,3	57,8	9,7	7,6	43,7	21,5
Hongrie	68,2	61,3	75,2	29,0	51,7	73,3	4,3	7,9	10,7	4,2
Irlande	67,7	62,4	73,0	40,0	58,4	73,0	20,1	7,8	14,4	6,7
Italie	58,0	48,9	67,1	17,1	52,2	62,3	18,5	12,1	34,7	11,2
Lettonie	70,1	68,4	71,9	33,0	62,3	74,8	7,7	2,6	17,0	8,7
Lituanie	70,4	70,2	70,6	30,4	66,1	76,0	7,6	1,5	13,3	7,1
Luxembourg	66,3	62,5	69,9	25,8	39,8	71,5	19,5	8,1	15,5	5,6
Malte	69,2	57,6	80,1	47,3	47,2	73,0	13,7	5,1	10,6	4,0
Pays-Bas	75,8	71,3	80,4	62,3	65,7	78,0	49,8	18,1	8,9	4,9
Pologne	66,1	59,5	72,8	29,6	48,3	70,9	6,6	20,9	14,8	4,9
Portugal	67,8	64,8	71,1	25,9	56,2	73,4	8,9	19,0	23,8	9,0
Rép. tchèque	73,6	66,2	80,9	29,1	62,1	78,5	6,2	8,0	7,9	2,9
Roumanie	63,9	55,8	71,8	24,5	44,5	68,8	6,8	0,9	18,3	4,9
Royaume-Uni	74,1	69,7	78,6	50,7	64,1	78,2	24,8	4,8	12,1	4,4
Slovaquie	66,2	60,3	72,0	26,9	53,0	71,1	5,8	8,0	18,9	8,1
Slovénie	69,3	65,8	72,5	34,7	42,7	73,4	10,3	15,2	11,2	6,6
Suède	76,9	75,4	78,3	44,9	76,4	81,8	23,3	14,7	17,8	6,7
Zone euro	66,5	61,3	71,6	32,4	57,2	71,0	21,6	13,7	18,8	9,1
UE	67,7	62,5	73,0	34,7	57,1	72,2	19,4	12,2	16,8	7,6

1. Les emplois à durée limitée sont ceux qui ont un terme fixé, défini dans le contrat de travail qui lie le salarié à son employeur. À partir de l'enquête Emploi, ils sont mesurés en regroupant les contrats à durée déterminée (CDD) (dont ceux en contrats aidés), les missions d'intérim et les contrats d'apprentissage.
Champ : personnes de 15 à 74 ans ou plus vivant en ménage ordinaire (15-64 ans pour l'emploi).

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail, extraction des données en février 2019.

2. Taux de chômage en 2008 et 2017

en %



1. UE dans sa composition en 2017 (28 pays).

Champ : personnes de 15 à 74 ans vivant en ménage ordinaire.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail, extraction des données en février 2019.

5.2 Catégories socio-économiques

Dans l'Union européenne (UE), la répartition des **groupes socio-économiques** selon la nomenclature ESeG permet la comparaison entre pays des différentes organisations du travail.

En 2017, 13,3 millions de personnes en emploi sont cadres dirigeants selon cette nomenclature, soit 6,0 % des personnes ayant un emploi dans l'UE. Cette proportion varie fortement selon les pays, de 2,2 % en Roumanie à 12,4 % en Estonie. La part est un peu plus élevée qu'en moyenne en France (7,3 %), un peu plus faible en Allemagne (4,6 %). Un peu moins de 30 % des cadres dirigeants sont chefs d'entreprise, les autres sont salariés.

Les professions intellectuelles et scientifiques représentent 19,3 % des emplois de l'UE (42,8 millions), un sur quatre travaillant dans l'enseignement. Cette proportion varie de 12,3 % en Slovaquie à 36,2 % au Luxembourg. Ces professions sont plus fréquentes dans les pays du nord de l'Europe, mais un peu plus rares qu'en moyenne en Allemagne et en France.

Les professions intermédiaires salariées constituent 14,6 % des Européens en emploi (32,4 millions). Elles représentent 18,8 % des emplois en France et sont plus fréquentes dans les pays nordiques, en Allemagne et en Autriche. En revanche, ces métiers sont plus rares dans le sud et l'est de l'Europe, ainsi qu'en Irlande.

Les petits entrepreneurs regroupent les exploitants agricoles, commerçants et artisans qui sont à leur compte. En 2017, ils sont 22,4 millions, soit 10,1 % des Européens en emploi. Ils sont plus rares en France, en Allemagne, et dans la plupart des pays du nord

de l'Europe (moins de 8 % en moyenne). Ils représentent plus d'un cinquième des emplois en Roumanie et en Grèce et près de 15 % en moyenne dans les pays du sud et de l'est de l'UE. Dans la plupart des pays de l'est de l'UE, les exploitants agricoles sont surreprésentés.

14,5 % des emplois de l'UE (32,2 millions de personnes) sont des postes d'employés qualifiés, de type administratif ou des professions de la santé (aides-soignants), du social et de la sécurité (agents de police, notamment) ; près de deux emplois sur trois de cette catégorie sont occupés par des femmes. La part des employés qualifiés est relativement homogène selon les pays, notamment très proche de la moyenne européenne en France (14,6 %).

Les ouvriers qualifiés représentent 16,3 % des personnes ayant un emploi dans l'UE (36,1 millions), très souvent des hommes travaillant dans l'industrie et la construction. La proportion d'ouvriers qualifiés varie de 9,3 % au Royaume-Uni à plus de 19 % dans les pays baltes, dans les pays de l'est de l'Europe, en Slovénie et en Croatie. Elle est plus faible en France (14,2 %) qu'en Allemagne (17,4 %).

Près d'un emploi sur cinq (19,1 %, soit 44,4 millions) relève des professions peu qualifiées, personnels de service, employés de commerce ou agents d'entretien, mais aussi ouvriers peu qualifiés, manœuvres et ouvriers agricoles. Beaucoup sont à temps partiel et en emploi à durée limitée. Il s'agit en majorité de femmes. La part de ces professions dans l'emploi est homogène d'un pays à l'autre, très proche de la moyenne en Allemagne et en France. ■

Définitions

Groupes socio-économiques européens (ESeG) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « ESeG = *European Socio economic Groups* – Nomenclature socio-économique européenne », *Document de travail Insee* n° F1604, février-mars 2016.
- « Les Européens au travail en sept catégories socio-économiques », in *La France dans l'Union européenne*, coll. « Insee Références », édition 2014.

Catégories socio-économiques 5.2

1. Répartition des personnes en emploi par catégorie socio-économique en 2017

en %

	Cadres dirigeants	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires salariées	Petits entrepreneurs	Employés qualifiés salariés	Ouvriers qualifiés salariés	Salariés peu qualifiés	Ensemble des actifs occupés ¹ (en milliers)
Allemagne	4,6	17,7	20,8	5,2	15,3	17,4	18,9	40 482
Autriche	4,8	17,5	17,8	8,0	13,6	17,1	21,1	4 185
Belgique	7,4	24,2	13,4	7,8	15,4	15,0	16,7	4 587
Bulgarie	5,8	16,0	9,1	7,9	12,0	24,3	24,9	3 072
Chypre	3,9	18,6	12,8	8,9	15,7	12,7	27,5	370
Croatie	4,9	17,0	14,1	7,9	13,8	20,5	21,7	1 603
Danemark	2,5	26,0	16,4	5,3	15,7	11,3	21,7	2 734
Espagne	4,1	18,1	9,9	11,6	15,3	15,2	25,8	18 646
Estonie	12,4	20,0	12,9	4,5	9,3	24,1	16,5	626
Finlande	3,1	24,5	17,7	9,2	13,9	15,1	16,3	2 407
France	7,3	18,0	18,8	7,3	14,6	14,2	19,7	26 476
Grèce	2,8	19,5	7,6	26,4	14,0	10,6	19,1	3 683
Hongrie	4,7	14,6	13,9	7,6	11,4	27,0	20,8	4 373
Irlande	8,8	23,9	10,7	8,4	15,7	11,7	20,2	2 125
Italie	3,7	14,6	14,3	15,3	16,7	15,6	19,8	22 444
Lettonie	10,7	17,9	13,0	6,5	9,1	19,9	22,9	863
Lituanie	9,0	23,3	8,9	8,9	7,6	23,3	19,0	1 306
Luxembourg	2,2	36,2	15,3	4,1	11,4	10,2	15,1	269
Malte	10,1	17,5	13,1	10,6	18,5	12,1	18,0	217
Pays-Bas	5,3	26,1	14,1	8,5	14,0	10,3	20,2	8 371
Pologne	6,3	19,2	11,7	15,8	8,6	22,6	15,3	16 079
Portugal	6,2	19,0	11,1	8,6	13,9	19,5	21,7	4 515
Rép. tchèque	4,7	15,4	15,4	12,2	12,8	25,6	13,9	5 056
Roumanie	2,2	15,9	6,3	22,7	8,2	26,7	17,9	8 363
Royaume-Uni	11,3	24,5	11,5	8,9	17,5	9,3	16,7	30 787
Slovaquie	4,5	12,3	13,1	11,8	13,5	25,5	19,3	2 502
Slovénie	7,6	22,1	12,5	8,6	10,0	22,2	16,2	944
Suède	6,2	27,8	16,9	5,7	16,9	13,2	13,2	4 834
UE	6,0	19,3	14,6	10,1	14,5	16,3	19,1	221 918

1. La somme en ligne n'est pas toujours égale à 100 % car certaines personnes ne sont pas classées (de 0 % à 5,5 % selon le pays).

Champ : actifs occupés au sens du BIT de 15 ans ou plus. Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail 2017, extraction des données en février 2019.

2. Part des femmes dans les catégories socio-économiques en 2017

en %

	Cadres dirigeants	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires salariées	Petits entrepreneurs	Employés qualifiés salariés	Ouvriers qualifiés salariés	Salariés peu qualifiés	Ensemble des actifs occupés
Allemagne	29,3	45,6	59,4	32,0	62,9	12,1	61,1	46,8
Autriche	31,7	51,5	47,8	38,1	71,8	9,9	64,6	47,2
Belgique	33,1	55,1	47,4	33,9	63,5	9,9	61,4	46,3
Bulgarie	39,3	67,3	46,6	34,8	52,9	25,6	56,5	46,7
Chypre	20,7	55,9	47,9	34,5	68,4	8,7	59,3	48,5
Croatie	28,7	64,1	42,9	38,8	54,7	15,4	62,8	45,8
Danemark	26,7	56,4	46,5	27,8	72,5	10,1	47,4	47,7
Espagne	30,2	56,9	40,4	31,7	61,9	10,1	59,4	45,5
Estonie	38,0	64,3	54,8	34,3	65,9	19,7	67,5	48,3
Finlande	30,9	48,5	57,5	31,3	79,4	9,8	60,8	48,4
France	34,3	51,2	49,6	32,2	74,1	14,4	60,3	48,2
Grèce	27,6	52,4	47,1	34,8	49,2	9,1	54,1	41,9
Hongrie	38,7	52,2	62,4	36,8	60,0	20,9	57,5	45,4
Irlande	36,7	54,7	46,0	19,4	72,1	11,5	52,9	46,5
Italie	27,2	55,6	41,7	29,1	61,8	14,0	52,2	42,4
Lettonie	43,4	68,7	62,4	42,5	63,6	13,7	61,4	50,4
Lituanie	39,0	69,6	59,3	41,2	63,9	21,8	66,7	51,3
Luxembourg	19,0	47,3	54,7	47,3	60,6	3,6	62,4	46,5
Malte	29,1	48,8	38,2	22,3	58,0	16,0	48,6	40,3
Pays-Bas	27,1	48,1	53,5	37,2	66,0	9,7	56,5	46,9
Pologne	41,1	61,6	53,0	35,8	52,8	14,3	70,1	45,0
Portugal	34,5	60,8	46,6	36,4	61,8	24,0	65,0	49,4
Rép. tchèque	25,5	53,0	46,7	32,9	67,8	21,8	67,6	44,2
Roumanie	28,9	57,6	52,4	39,1	50,8	24,2	59,5	43,3
Royaume-Uni	35,9	49,3	52,3	30,9	69,7	9,8	55,1	47,3
Slovaquie	32,6	60,4	50,6	30,3	62,6	23,2	61,0	45,2
Slovénie	41,2	61,9	47,6	34,8	52,1	19,3	66,4	46,3
Suède	38,5	57,9	44,7	26,9	69,9	11,2	53,6	48,0
UE	33,6	52,8	51,5	33,0	65,0	14,5	59,1	46,2

Champ : actifs occupés au sens du BIT de 15 ans ou plus. Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail 2017, extraction des données en février 2019.

5.3 Salaires et coût du travail

En 2017, dans l'Union européenne (UE), le **coût horaire de la main-d'œuvre** dans l'industrie, la construction et les services marchands pour les entreprises de 10 salariés ou plus s'élève en moyenne à 26,6 euros. Il varie fortement selon les pays, avec un écart relatif de 1 à 9 entre la Bulgarie (4,9 euros) et le Danemark (43,6 euros). La France occupe la 5^e position des pays ayant les coûts horaires les plus élevés avec 36,6 euros ; l'Allemagne occupe la 6^e place avec 34,6 euros. Dans l'industrie, le coût horaire allemand (40,2 euros) dépasse le coût français (38,8 euros). C'est l'inverse dans les services marchands : 36,4 euros en France contre 31,5 euros en Allemagne.

Depuis 2013, la hausse du coût horaire est modérée en France, notamment en raison de la mise en place du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE) puis, dans le cadre du **Pacte de responsabilité et de solidarité**, de la baisse du taux de cotisation patronale pour allocations familiales. Au total, entre 2013 et 2017, le coût horaire a augmenté de 4,6 % en France contre 10,5 % en Allemagne et 8,1 % dans l'UE.

Les salaires et traitements bruts représentent la plus grande partie du coût du travail (76,3 % en moyenne dans l'UE). La part des salaires dans le coût du travail varie selon le mode de financement de la protection sociale : plus élevée dans les pays où ce financement passe par l'impôt sur le revenu comme au Danemark (86,7 %) et plus basse lorsqu'il est assuré par le prélèvement de cotisations sociales comme en France (68,6 %) ou en Suède (67,0 %).

En 2017, dans l'UE, les **salaires et traitements bruts** dans l'industrie, la construction et les services marchands, pour les entreprises de 10 salariés ou plus, s'élèvent en moyenne à 20,3 euros de **l'heure travaillée**, allant de 4,2 euros en Bulgarie à 37,8 euros au Danemark. La France se situe au-dessus de la moyenne européenne, avec un salaire horaire moyen de 25,1 euros. Les différences de salaire, comme de coût de la main-d'œuvre, sont très marquées entre les pays de l'ex-UE à 15 et les nouveaux entrants.

En 2017 en France, le salaire horaire moyen des femmes salariées dans ces mêmes entreprises est inférieur de 12,5 % à celui de leurs homologues masculins. Environ la moitié de ces écarts proviennent d'une surreprésentation des femmes dans certains secteurs d'activité et catégories socioprofessionnelles, ou encore de conditions d'emploi (temps plein ou partiel) moins rémunératrices. Dans l'UE, les **écarts de salaire horaire moyen entre les femmes et les hommes** sont inférieurs à 20 % dans les pays nordiques avec notamment 9,6 % en Suède, le niveau le plus bas de l'ex-UE à 15, alors qu'ils dépassent 20 % en Allemagne, en Autriche, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et dans certains pays du sud de l'Europe (Espagne, Portugal). Les écarts de salaire horaire moyen entre les femmes et les hommes ne reflètent pas toutes les inégalités sexuées sur le marché du travail, lesquelles s'expriment aussi en matière d'activité, de chômage et de temps de travail. Ainsi, certains écarts de salaire horaire relativement faibles doivent être mis en regard des taux d'emploi des femmes également faibles (Roumanie, Italie). ■

Définitions

Coût du travail ou coût de la main-d'œuvre : le coût du travail comprend l'ensemble des dépenses encourues par les employeurs pour l'emploi des salariés. Voir *annexe Glossaire*.

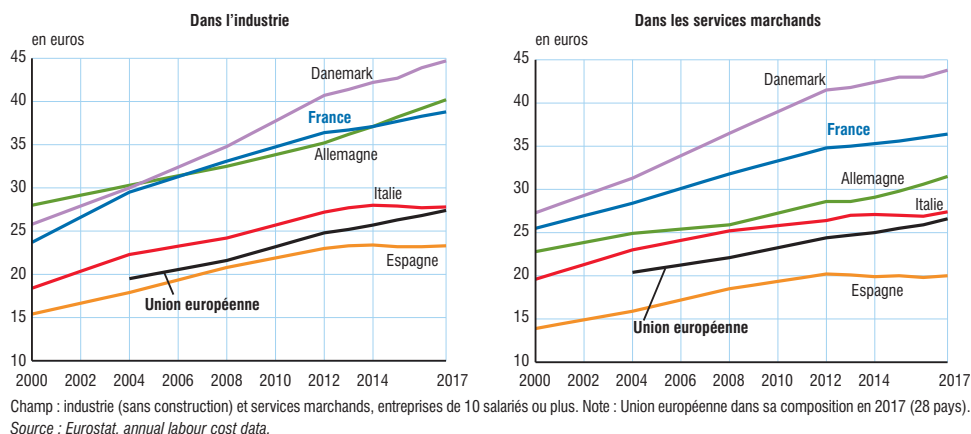
Écart de salaire horaire entre femmes et hommes (*gender pay gap*) : différence entre le salaire horaire brut moyen des hommes salariés et celui des femmes salariées rapportée à celui des hommes salariés.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), **Pacte de responsabilité et de solidarité**, **salaire brut**, **heure travaillée** : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Des salaires plus dynamiques et plus dispersés en Allemagne qu'en France », *Insee Focus* n° 81, mars 2017.
- « Une comparaison du coût de la main-d'œuvre en Europe : quelle évolution depuis la crise ? », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- Voir les publications Eurostat sur le site <https://ec.europa.eu/eurostat/>

1. Évolution du coût de la main-d'œuvre selon le secteur d'activité entre 2000 et 2017



2. Coût horaire de la main-d'œuvre, salaire et écart femmes-hommes

	Coût horaire de la main-d'œuvre en 2017 (en euros)	Salaire et traitement brut horaire moyen en 2017 (en euros)	Part des salaires et traitements bruts dans le coût du travail (en %)	Cotisations sociales et autres à charge de l'employeur en 2017 (en euros)	Moyenne d'heures travaillées par salarié à temps plein en 2016 (en heures)	Écart de salaire horaire moyen entre les femmes et les hommes en 2017 (en %)	Temps partiel entre 15 et 64 ans en 2017 (en %)		Taux d'emploi des femmes entre 15 et 64 ans en 2017 (en %)
							Femmes	Hommes	
Bulgarie	4,9	4,2	85,7	0,8	1 742	13,8	2,4	2,0	63,1
Roumanie	6,1	4,9	80,3	1,2	1 859	7,3	6,9	6,7	55,8
Lituanie	8,2	5,8	70,7	2,4	1 741	15,4	9,4	5,7	70,2
Lettonie	8,5	6,7	78,8	1,7	1 744	15,4 ¹	10,6	4,8	68,4
Hongrie	9,1	7,2	79,1	1,9	1 821	14 ¹	6,3	2,7	61,3
Pologne	9,2	7,5	81,5	1,7	1 750	15,4 ¹	10,0	3,7	59,5
Croatie	10,6	9,0	84,9	1,6	1 783	...	6,0	3,8	54,0
Slovaquie	11,4	8,3	72,8	3,1	1 757	16,4	10,9	2,4	66,2
Rép. tchèque	11,4	8,3	72,8	3,1	1 706	20,6	8,0	4,0	60,3
Estonie	12,2	9,0	73,8	3,2	1 794	25,6 ¹	13,3	6,0	70,9
Malte	13,2	12,1	91,7	1,1	1 883	14,3 ¹	24,6	6,3	57,6
Portugal	13,4	10,6	79,1	2,8	1 761	21,1 ¹	11,7	6,1	64,8
Grèce	14,2	10,1	71,1	4,2	1 840	...	14,1	6,6	44,4
Chypre	15,9	13,2	83,0	2,6	1 881	21,2	15,6	9,1	61,4
Slovénie	16,9	14,1	83,4	2,8	1 654	8,9 ¹	14,5	6,7	65,8
Espagne	20,8	15,5	74,5	5,3	1 767	20,8	24,1	7,2	55,7
Royaume-Uni	25,2	21,1	83,7	4,1	1 925	21,8 ¹	40,2	11,1	69,7
Italie	27,3	19,8	72,5	7,4	1 725	16,0 ¹	32,5	8,3	48,9
Irlande	29,8	25,2	84,6	4,5	1 758	...	30,6	10,9	62,4
Finlande	33,4	26,4	79,0	7,0	1 673	15,7	20,5	9,9	68,5
Autriche	33,9	25,9	76,4	8,0	1 799	21,2	75,8	27,0	71,3
Allemagne	34,5	25,1	72,8	9,3	1 749	21,7	47,2	10,6	68,2
Pays-Bas	34,6	26,9	77,7	7,7	1 678	24,8	46,4	9,7	71,5
France	36,6	25,1	68,6	11,5	1 571	12,5	29,6	7,7	61,2
Suède	37,4	32,7	87,4	4,5	1 712	13,1	35,1	6,0	62,5
Luxembourg	41,2	27,6	67,0	13,6	1 699	9,6	34,4	13,1	75,4
Belgique	41,7	29,2	70,0	12,5	1 561	10,6	41,2	10,2	58,7
Danemark	43,6	37,8	86,7	5,8	1 625	15,5	35,3	16,2	71,5
UE	26,6	20,3	76,3	6,3	1 741	...	31,7	8,8	62,5
Zone euro	30,4	22,6	74,3	7,8	1 687	...	35,7	9,4	61,3

1. Données relatives à 2016.

Champ : colonnes 1 à 6 : ensemble des secteurs marchands (secteurs B à N de la NAF rév. 2), entreprises de 10 salariés ou plus ; colonnes 7 à 9 : ensemble des personnes.

Note : les colonnes 1 à 6 reposent sur les enquêtes européennes quadriennales sur le coût de la main-d'œuvre et sur la structure des salaires. Entre deux années d'enquête, les niveaux de coût et les écarts de salaire horaire femmes-hommes sont estimés en appliquant des évolutions issues d'autres sources (les DADS et l'indice du coût du travail pour la France). En France et dans la plupart des pays, les heures travaillées issues de ces enquêtes sont calculées à partir des déclarations des employeurs. Au Royaume-Uni, elles le sont à partir de celles des salariés.

Source : Eurostat, annual labour cost data, gender pay gap data, enquêtes Labour Cost Survey et Labour Force Survey (pour les trois dernières colonnes).

5.4 Articuler emploi et famille

Dans l'Union européenne (UE), la participation des femmes à l'emploi et leur temps travaillé sont étroitement liés au nombre et à l'âge de leurs enfants, ce qui témoigne de leur difficulté à concilier vie professionnelle et vie familiale. En 2017, dans l'UE, le **taux d'emploi** moyen des femmes âgées de 20 à 49 ans tend ainsi à décroître avec le nombre d'enfants : de 77 % pour celles qui n'ont pas d'enfant, il passe à environ 72 % quand elles ont un ou deux enfants dont au moins un de moins de 6 ans et chute à 57 % quand elles en ont trois ou plus dont au moins un de moins de 6 ans. *A contrario*, le taux d'emploi moyen des hommes de cette classe d'âge varie peu avec le nombre d'enfants (entre 80 % et 91 %) et de manière non linéaire : il est le plus élevé pour deux enfants.

L'évolution du taux d'emploi des femmes en fonction du nombre d'enfants laisse apparaître deux principaux groupes de pays. Dans le premier groupe (Allemagne, Royaume-Uni, Irlande, Malte, Espagne, Italie, Hongrie, Pologne et Estonie), le taux d'emploi des femmes décroît fortement dès le premier enfant et continue de baisser pour chaque enfant supplémentaire (dont au moins un a moins de 6 ans). Dans le second groupe, le taux d'emploi des femmes avec un ou deux enfants (dont au moins un de moins de 6 ans) reste proche de celui des femmes sans enfant, mais le troisième enfant se traduit par une baisse du taux d'emploi, inférieure à 10 points au Portugal, en Slovaquie, aux Pays-Bas, en Grèce, en Suède et au Danemark, et supérieure ailleurs (- 20 points entre le 2^e et le 3^e enfant en Lituanie et en Belgique et - 19 points en France).

L'offre en matière d'accueil des jeunes enfants (en particulier de moins de 3 ans) est

l'une des clés de l'emploi des femmes. Or, en 2016, seuls 33 % des enfants européens de moins de 3 ans bénéficient d'un **système « formel » de garde** au moins une heure par semaine. Cette part varie très fortement entre les pays : de 70 % au Danemark à seulement 1 % en Slovaquie. Plus précisément, il atteint au moins 50 % dans cinq pays (Danemark, Pays-Bas, Suède, Luxembourg et Portugal) et, à l'opposé, 15 % ou moins dans six autres pays (Lituanie, Bulgarie, Grèce, Pologne, République tchèque et Slovaquie). En France, la part des enfants bénéficiant d'un système « formel » de garde atteint 49 %. Les **autres modes de garde**, résultant d'un accord direct entre les parents et une personne rémunérée (assistantes maternelles ou garde à domicile) ou non rémunérée (grands-parents, etc.), concernent, pour au moins une heure par semaine, 30 % des enfants de moins de 3 ans dans l'UE. Ce taux est supérieur à 50 % en Roumanie et aux Pays-Bas, tandis qu'il est de 1 % au Danemark et en Suède. En France, il est proche de la moyenne européenne (26 %).

Les enfants qui ne bénéficient ni d'un système « formel » de garde, ni d'un autre mode de garde pour au moins une heure par semaine, sont gardés exclusivement par leurs parents. En 2016, dans l'UE, 47 % des enfants de moins de 3 ans sont dans ce cas. Dans les pays de l'est de l'Europe, cela concerne plus de 50 % des enfants de moins de 3 ans, excepté en Roumanie (43 %) : 80 % sont dans ce cas en Slovaquie et 71 % en Bulgarie. *A contrario*, ce taux est bas au Danemark (29 %), aux Pays-Bas (24 %) et au Portugal (20 %). Avec 39 %, la France occupe une position intermédiaire. ■

Définitions

Taux d'emploi : rapport entre le nombre d'individus de 20 à 49 ans ayant un emploi et le nombre total d'individus de 20 à 49 ans. Voir *annexe Glossaire*.

Système « formel » de garde : en France, cela correspond aux crèches, garderies, écoles et centres de loisirs.

Autres modes de garde : nourrices, assistantes maternelles et gardes à domicile, ainsi que la garde par les grands-parents, amis, voisins ou relations.

Pour en savoir plus

- *Femmes et Hommes, l'égalité en question*, coll. « Insee Références », édition 2017.
- « La moitié des enfants de moins de trois ans étaient gardés uniquement par leurs parents dans l'UE en 2014 », *Communiqué de presse*, Eurostat, mai 2016.
- *Couples et familles*, coll. « Insee Références », édition 2015.

1. Taux d'emploi selon le nombre d'enfants en 2017

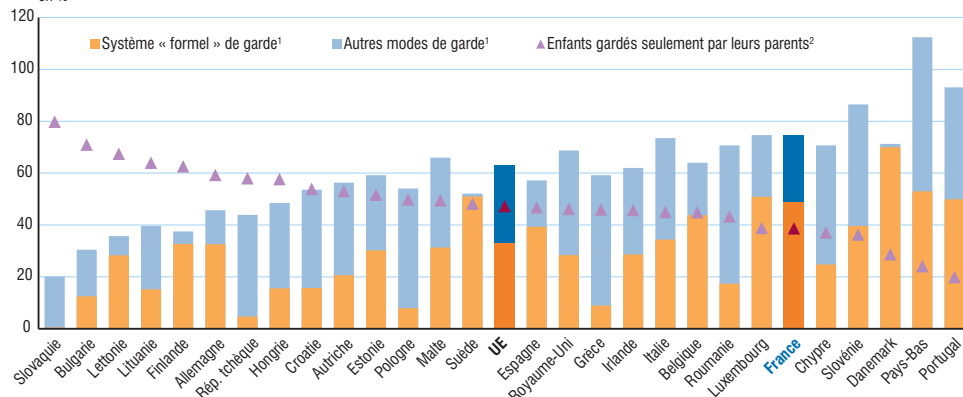
en %

	Femmes				Hommes			
	Pas d'enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus	Pas d'enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus
Allemagne	84,8	78,3	74,9	53,2	83,5	92,1	93,6	84,6
Autriche	83,7	81,5	79,6	63,6	81,4	91,9	93,2	86,9
Belgique	74,1	76,1	77,9	58,1	75,1	87,5	92,5	84,9
Bulgarie	76,8	75,3	71,3	36,4	78,9	86,3	88,3	62,7
Chypre	78,1	71,2	70,8	71,0	74,9	86,2	89,8	82,5
Croatie	69,6	71,6	77,9	64,4	71,0	81,6	88,2	86,0
Danemark	74,3	77,9	85,2	81,6	77,3	91,6	94,5	91,3
Espagne	71,9	66,9	66,3	52,4	73,1	80,4	86,8	78,7
Estonie	85,9	76,6	72,5	64,3	85,6	92,5	93,0	93,1
Finlande	75,3	71,9	81,0	67,3	75,0	86,9	93,1	91,6
France	74,0	74,6	78,0	59,1	77,1	85,4	90,1	85,0
Grèce	55,6	56,2	59,0	50,7	67,0	80,8	88,6	84,8
Hongrie	85,7	71,9	71,7	48,4	87,3	91,8	93,3	87,6
Irlande	81,4	73,1	69,7	58,5	79,5	86,2	88,9	87,1
Italie	62,4	57,8	55,2	44,0	71,4	80,3	87,6	82,9
Lettonie	80,4	76,2	78,2	65,1	78,3	83,7	93,1	88,7
Lituanie	82,7	84,7	83,4	63,6	76,4	90,2	90,6	85,5
Luxembourg	77,1	76,2	80,5	64,6	82,7	83,7	92,1	87,3
Malte	84,5	69,6	66,4	45,7	90,7	94,7	96,7	96,4
Pays-Bas	80,1	77,8	79,8	71,0	81,9	91,6	95,1	92,5
Pologne	80,1	75,6	72,3	58,5	81,1	91,0	93,5	90,1
Portugal	78,0	82,3	82,1	72,7	78,5	90,1	92,0	87,1
Rép. tchèque	86,5	69,5	75,0	57,8	89,8	96,5	97,8	93,4
Roumanie	74,2	73,9	69,2	50,4	82,9	89,8	89,4	83,6
Royaume-Uni	84,0	80,2	74,9	53,9	85,4	93,2	93,0	89,0
Slovaquie	82,0	68,8	70,3	53,3	82,7	89,9	91,2	83,7
Slovénie	78,6	83,0	87,9	79,0	82,2	92,5	96,3	93,4
Suède	76,2	82,3	88,4	81,0	78,9	89,8	96,4	91,1
UE	77,2	73,0	72,3	56,7	79,5	87,8	91,4	86,2

Champ : Union européenne, population des ménages, personnes de 20 à 49 ans. Note : le plus jeune des enfants a moins de 6 ans.
Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail, extraction des données en septembre 2018.

2. Garde des enfants de moins de 3 ans en 2016

en %



1. Les modalités « système formel de garde » et « autres modes de garde » ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Les pourcentages cumulés peuvent donc dépasser 100 %. 2. Correspond aux enfants qui ne bénéficient pas d'un système « formel » de garde, ni d'un autre mode de garde, au moins une heure par semaine.
Champ : Union européenne, population des ménages.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2017, extraction des données en septembre 2018.

5.5 Durée et organisation du temps de travail

En 2016, dans l'Union européenne (UE), la **durée habituelle hebdomadaire du travail**, c'est-à-dire la durée habituelle d'une semaine entièrement travaillée, s'élève pour l'ensemble des salariés à 36,4 heures. Elle est de 40,3 heures pour les salariés à temps complet et de 20,9 heures pour les salariés à temps partiel. Parmi huit des principaux pays européens, la durée habituelle hebdomadaire, tous salariés confondus, est comprise entre 35 et 37 heures ; elle est plus basse au Danemark (32,3 heures) et aux Pays-Bas (29,3 heures). Pour les salariés à temps complet, elle dépasse 40 heures au Royaume-Uni (42,2 heures) et en Allemagne (40,4 heures) ; en France, elle est de 39,1 heures, une durée proche de celle de l'Italie et des Pays-Bas. Pour les salariés à temps partiel, elle varie de 18,0 heures au Danemark à 24,7 heures en Suède ; en France, elle est parmi les plus élevées (23,7 heures).

Un salarié sur cinq de l'UE travaille à temps partiel en 2016. Le taux de temps partiel dépasse 50 % aux Pays-Bas. Il est plus élevé que la moyenne en Allemagne, au Danemark, en Suède et au Royaume-Uni ; en France, il est de 19 %. Dans l'ensemble de l'UE, le temps partiel féminin est nettement plus fréquent que le temps partiel masculin (32 % contre 9 %) ; il en va de même dans chaque pays. Parmi les huit pays considérés, le taux

de temps partiel féminin est particulièrement élevé aux Pays-Bas (78 %) et en Allemagne (47 %). Il est le plus faible en France (30 %) et en Espagne (26 %). La fréquence du temps partiel masculin est relativement élevée aux Pays-Bas (27 %), au Danemark (17 %) et en Suède (13 %).

Dans l'ensemble de l'UE, le taux de temps partiel des 15-24 ans atteint 32 %. Il diminue aux âges intermédiaires et augmente à partir de 50 ans. Aux Pays-Bas, au Danemark, en Suède, en Espagne et au Royaume-Uni, les plus jeunes sont davantage à temps partiel que la moyenne européenne. En France et en Allemagne, 24 % des jeunes salariés sont à temps partiel. En France, le taux de temps partiel des salariés de 55 ans ou plus, qui avoisine celui des plus jeunes, est moins élevé qu'en Allemagne (32 %) et qu'au Royaume-Uni (31 %). Pour toutes les classes d'âge, le taux de temps partiel est toujours plus fréquent aux Pays-Bas.

Dans l'UE, parmi les formes d'**horaires atypiques**, le travail le samedi est le plus répandu (39 %), suivi du travail le soir (33 %), le dimanche (23 %) et la nuit (14 %). Le travail le samedi est moins fréquent en Espagne et en Suède, et le travail le dimanche, moins fréquent en Espagne, en Italie et en France. Le travail de nuit concerne entre 10 % des salariés en France et 16 % au Royaume-Uni. ■

Définitions

Durée habituelle hebdomadaire du travail : elle s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.) et inclut donc toutes les heures supplémentaires régulières dites « structurelles ». Pour les comparaisons entre pays européens, Eurostat recommande d'utiliser cette durée plutôt que la durée annuelle effective, notamment en raison de difficultés méthodologiques liées à l'harmonisation des questionnaires et des modes de collecte.

Horaires atypiques : ils concernent les personnes déclarant avoir travaillé le soir, la nuit (dont la délimitation des plages horaires correspondantes varie légèrement d'un pays à l'autre), le samedi et le dimanche au cours des quatre semaines qui précèdent l'enquête.

Pour en savoir plus

- « Comparaisons européennes des durées du travail : illustration pour huit pays », *Document d'études* n° 220, Dares, juin 2018.
- « Le travail en horaires atypiques : quels salariés pour quelle organisation du temps de travail ? », *Dares Analyses* n° 030, juin 2018.
- « La durée du travail, principaux indicateurs. En 2015, les salariés à temps complet travaillent 1 652 heures par an », *Dares Résultats* n° 080, décembre 2016.

Durée et organisation du temps de travail 5.5

1. Durée habituelle hebdomadaire du travail en 2016

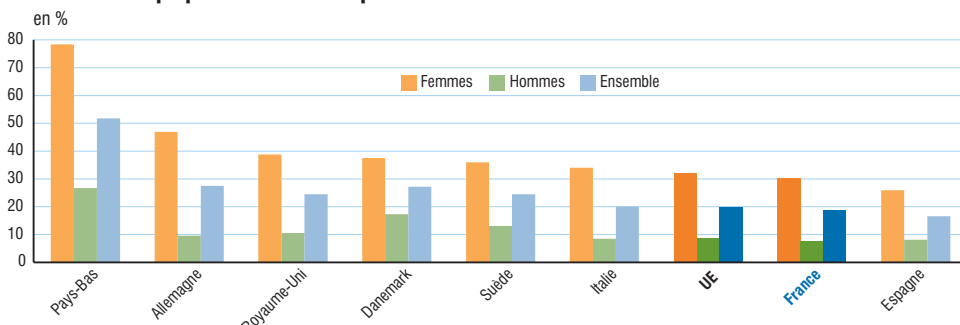
en heures

	Temps complet	Temps partiel	Ensemble
Allemagne	40,4	19,9	34,8
Danemark	37,7	18,0	32,3
Espagne	39,9	19,0	36,4
France	39,1	23,7	36,3
Italie	38,8	22,0	35,5
Pays-Bas	39,0	20,3	29,3
Suède	39,9	24,7	36,2
Royaume-Uni	42,2	20,2	36,8
UE	40,3	20,9	36,4

Champ : ensemble des salariés de 15 à 64 ans.

Source : Eurostat, enquête sur les forces de travail 2016 ; calculs Dares.

2. Part du temps partiel dans l'emploi salarié selon le sexe en 2016



Champ : ensemble des salariés de 15 à 64 ans.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail 2016 ; calculs Dares.

3. Part du temps partiel dans l'emploi salarié selon l'âge en 2016

en %

	15-24 ans	25-49 ans	50-54 ans	55 ans ou plus
Allemagne	24,5	26,4	28,7	31,6
Danemark	68,4	18,6	16,4	23,2
Espagne	40,8	16,4	12,4	12,7
France	24,1	17,0	18,9	24,3
Italie	28,9	21,5	17,3	14,1
Pays-Bas	80,4	44,2	46,9	50,8
Suède	49,0	21,1	17,6	24,0
Royaume-Uni	35,7	20,8	21,8	31,0
UE	31,7	17,7	19,1	22,7

Champ : ensemble des salariés de 15 à 64 ans.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail 2016 ; calculs Dares.

4. Horaires de travail atypiques en 2016

en %

	Travail au cours des 4 dernières semaines			
	Le soir	La nuit	Le samedi	Le dimanche
Allemagne ¹	40,7	13,6	41,0	23,7
Danemark	45,3	11,0	37,9	32,7
Espagne	29,4	12,5	32,7	20,0
France	25,2	10,3	36,2	20,0
Italie	20,7	12,3	39,5	20,0
Pays-Bas ²	48,2	14,7	47,0	33,7
Suède	29,0	13,0	30,1	28,2
Royaume-Uni	35,3	16,0	36,6	26,0
UE	33,4	14,1	38,8	23,4

1. Au cours des trois derniers mois. 2. Périodes non précisées.

Champ : ensemble des salariés de 15 à 64 ans.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail, 2016 ; calculs Dares.

5.6 Main-d'œuvre étrangère

En 2017, 8,5 % de la **population active** âgée de 15 à 64 ans de l'Union européenne (UE) est de nationalité étrangère. Parmi les actifs **étrangers**, 48 % sont originaires d'un autre pays membre de l'UE. La France se situe en dessous de la moyenne européenne avec 7 % d'actifs étrangers, dont 36 % sont originaires de l'UE. En Espagne, au Royaume-Uni, en Belgique et en Allemagne, 12 % des actifs sont de nationalité étrangère et en Italie, 11 %. En Espagne et en Italie, environ un tiers des actifs étrangers sont européens, contre la moitié en Allemagne, les deux tiers au Royaume-Uni et près des trois quarts en Belgique. La part d'actifs étrangers est particulièrement élevée au Luxembourg (54 %). Elle est également nettement supérieure à la moyenne européenne à Chypre (20 %), en Irlande (17 %), en Autriche (16 %) et en Estonie (15 %). À l'inverse, en Pologne, en Roumanie, en Bulgarie, en Croatie, en Lituanie, en Hongrie et en Slovaquie, les étrangers représentent moins de 1 % de la population active.

Entre 2012 et 2017, la population active étrangère de l'UE s'est accrue de 3 % par an. Cette croissance annuelle moyenne a été notamment marquée en Suède (+ 8 %), en Autriche et en Allemagne (+ 7 %). Elle se situe dans la moyenne européenne en Italie (+ 3 %) et aux alentours de 2 % en France. En revanche, la population active étrangère a diminué en Grèce (croissance annuelle de - 7 %), en Hongrie (- 7 %), au Portugal (- 5 %) et en Espagne (- 4 %).

En 2017, le **taux d'activité** des étrangers au sein de l'UE est proche de celui des nationaux (71 % contre 74 %). Toutefois, il existe des disparités nationales. Le taux d'activité des étrangers est bien inférieur à celui des nationaux en Allemagne (- 12 points), aux Pays-Bas (- 11 points) et dans une moindre

mesure en France (- 8 points). À l'inverse, il est plus élevé dans certains pays comme en Espagne (+ 3 points), en Italie (+ 6 points) ou au Luxembourg (+ 9 points).

Le **taux de chômage** des étrangers au sein de l'UE est supérieur de 5,2 points à celui des nationaux (12,5 % contre 7,3 %). Ce constat se retrouve dans la majorité des pays européens, excepté en Lituanie, en Slovaquie, à Chypre et en Hongrie. Cet écart est maximal en Suède (+ 17 points), en France (+ 10 points), en Belgique (+ 8 points) et en Espagne (+ 7 points). Le chômage touche particulièrement les étrangers originaires d'un pays non européen (17 % contre 8 %).

En 2017, le taux de chômage des étrangers se situe à un niveau proche de celui d'avant-crise en 2008 (12,5 % contre 12,1 %), comme pour les nationaux (7,3 % contre 6,7 %). Toutefois, ces dernières années, il a connu des fluctuations plus importantes que celui des nationaux. En effet, entre 2008 et 2013, le taux de chômage a augmenté de près de 4 points pour les nationaux, contre 6 points pour les étrangers, et même 8 points pour les étrangers non européens. En 2013, au moment où la situation des étrangers sur le marché du travail était la plus dégradée, leur taux de chômage avoisinait 40 % en Grèce et en Espagne, soit 20 points de plus que la moyenne européenne (18 %). De 2013 à 2017, le taux de chômage des étrangers a globalement diminué dans l'UE. Cette baisse a été particulièrement forte au Portugal (de 29 % en 2013 à 14 % en 2017) et en Slovaquie (de 25 % en 2013 à 9 % en 2017). À l'inverse, en Suède, il a légèrement augmenté entre 2013 et 2017, passant de 21 % à 22 %. En 2017, les étrangers sont les plus touchés par le chômage en Grèce (28 %) et en Espagne (24 %). ■

Définitions

Population active, étranger, taux d'activité, taux de chômage (au sens du BIT) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *Perspectives des migrations internationales 2018*, OCDE, juin 2018.
- « 4 % des citoyens de l'UE qui sont en âge de travailler vivent dans un autre État membre », *Communiqué de presse*, Eurostat, mai 2018.
- « Le statut d'activité des immigrants entre 1968 et 2013 », *Infos Migrations* n° 93, DSED, février 2018.

1. Situation sur le marché du travail des étrangers et des nationaux en 2017

en %

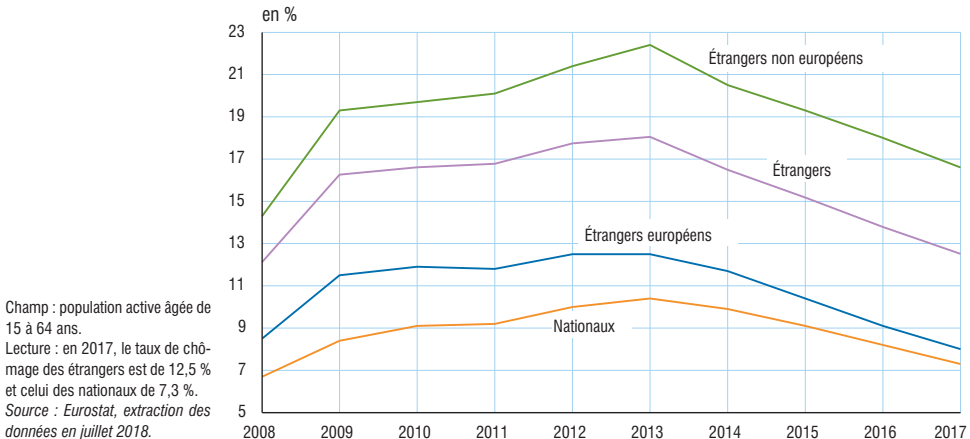
	Population active étrangère			Taux d'activité		Taux de chômage	
	Part dans la population active totale	Part des actifs étrangers européens	Taux de croissance annuel moyen 2012-2017	Étrangers	Nationaux	Étrangers	Nationaux
Allemagne	12,0	50,4	6,7	68,2	79,8	8,1	3,2
Autriche	16,4	55,8	7,1	72,4	77,3	10,9	4,5
Belgique	11,7	72,7	3,6	65,6	68,3	14,0	6,2
Bulgarie	0,2	...	6,0	56,8	71,4	7,9	6,2
Chypre	19,9	62,2	-3,7	74,9	73,7	10,3	11,5
Croatie	0,2	35,7	2,6	46,7	66,5	11,9	11,3
Danemark	9,6	47,2	6,3	73,6	79,4	11,2	5,3
Espagne	12,0	37,2	-3,7	76,8	73,5	23,9	16,4
Estonie	14,7	6,5	-1,8	79,2	78,8	10,1	5,2
Finlande	3,5	48,2	6,3	68,3	77,1	15,1	8,6
France	6,6	35,6	2,1	63,7	72,2	18,8	8,8
Grèce	6,2	17,0	-7,3	71,9	68,0	27,8	21,2
Hongrie	0,5	52,4	-6,6	62,3	71,2	3,1	4,2
Irlande	16,5	74,7	2,4	76,2	72,0	7,5	6,8
Italie	11,0	32,7	2,7	70,8	64,8	14,4	11,1
Lettonie	12,1	1,5	-6,3	73,1	77,5	11,9	8,5
Lituanie	0,6	...	-2,3	73,9	76,0	3,7	7,3
Luxembourg	54,2	89,3	4,2	74,4	65,7	6,9	3,9
Malte	14,2	59,2	28,4	69,9	70,9	9,6	3,8
Pays-Bas	5,7	46,9	3,8	69,6	80,4	8,0	4,7
Pologne	0,5	22,6	22,2	77,5	69,5	8,5	5,0
Portugal	2,5	25,4	-5,2	79,3	74,6	13,8	9,1
Rép. tchèque	2,5	54,9	10,7	81,9	75,7	2,7	2,9
Roumanie	0,1	...	6,1	75,2	67,3	8,5	5,1
Royaume-Uni	11,5	65,3	5,3	76,5	77,7	5,3	4,3
Slovaquie	0,3	72,1	12,4	79,6	72,1	5,8	8,2
Slovénie	4,6	12,6	12,0	76,2	74,1	9,1	6,6
Suède	7,9	37,6	7,8	75,5	83,2	22,2	5,5
UE	8,5	47,5	3,0	71,4	73,5	12,5	7,3

Champ : population active âgée de 15 à 64 ans.

Lecture : en 2017, la population active étrangère de l'Allemagne représente 12 % de l'ensemble de la population active.

Source : Eurostat, extraction des données en juillet 2018.

2. Évolution du taux de chômage dans l'Union européenne entre 2008 et 2017



Fiches

Économie



6.1 Agriculture

La France est le premier pays agricole de l'Union européenne (UE), avec 17 % de la production de la **branche agricole** européenne en valeur en 2017. Viennent ensuite l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Pologne. Ces sept pays concentrent à eux seuls les trois quarts de la production agricole de l'UE.

Globalement, la production agricole européenne est majoritairement tournée vers les produits végétaux. Parmi les grands pays, la France, l'Italie et l'Espagne le sont encore plus que la moyenne. La production allemande se répartit équitablement entre les produits végétaux et animaux. À l'opposé, en Pologne et surtout au Royaume-Uni, les productions animales sont majoritaires.

L'agriculture française occupe le premier rang pour les productions végétales et le deuxième, derrière l'Allemagne, pour les productions animales (respectivement 18 % et 15 % de la production européenne). En 2017, la France est le premier producteur de céréales, de plantes industrielles et fourragères, de vin, ainsi que de volailles et d'œufs. L'Espagne est le premier producteur de fruits et de bétail, du fait d'une importante production de porcs, tandis que les Pays-Bas sont au premier rang pour la production de produits maraîchers, horticoles et de pommes de terre, en raison d'une forte spécialisation dans les plantes et fleurs. L'Allemagne est quant à elle en tête pour la production de lait.

Entre 2005 et 2017, 57 % de l'accroissement global de la production agricole de l'UE proviennent des productions végétales. Parmi toutes les filières, les productions de céréales et de lait augmentent le plus en valeur.

Pour les céréales, la France concentre un cinquième de la hausse globale. La production de céréales bondit également dans les États membres de l'UE les plus récents, comme la Roumanie. En revanche, la France contribue relativement peu à l'essor de la production européenne de légumes, produits horticoles et pommes de terre.

Parmi les autres filières végétales, les plantes industrielles et fourragères sont également en nette croissance. En Allemagne,

l'essor des plantes industrielles provient du développement important des cultures destinées à la production d'énergie ; depuis 2010, la totalité des produits végétaux, notamment les céréales, utilisés pour produire de l'énergie, y est comptabilisée dans les plantes industrielles. Ce n'est pas le cas pour d'autres pays européens, dont la France, ce qui peut fausser la comparaison. Pour les plantes fourragères, destinées à l'alimentation animale, l'Allemagne, la France et l'Espagne contribuent à elles seules à la moitié de l'accroissement.

L'Espagne concentre 51 % de la hausse de la production de fruits. Cette progression provient, pour plus de la moitié, des agrumes, fruits tropicaux et olives. Pour ces produits typiques du bassin méditerranéen, la concurrence au sein de l'UE est plus limitée. La France et surtout l'Italie concentrent l'essentiel de l'augmentation en valeur de la production de vin. Toutefois, le cas de l'Espagne est à relativiser. En effet, la production de vin espagnol relève majoritairement des industries agroalimentaires, et non de la branche agricole comme en France et en Italie. Le raisin n'est généralement pas transformé sur l'exploitation, mais revendu à des opérateurs industriels. La production de vin espagnol est ainsi sous-estimée dès lors qu'on se restreint à la branche agricole.

En matière de production animale, le lait et les volailles sont les principaux moteurs de la croissance. Pour le lait, l'Allemagne est le premier contributeur à cette hausse. Concernant les volailles, c'est en premier lieu la Pologne qui est à l'origine de l'augmentation de la production entre 2005 et 2017. Pour la filière porcine, l'Espagne et l'Allemagne contribuent à plus de la moitié de l'accroissement de la production. Quant aux bovins, c'est au Royaume-Uni que la production a le plus augmenté sur la période.

Globalement depuis 2005, les parts de la France et de l'Italie reculent dans l'ensemble de la production agricole de l'UE (respectivement - 1,2 et - 1,5 point). À l'opposé, ce sont la Pologne et l'Allemagne qui ont le plus nettement renforcé leurs positions (respectivement + 1,4 et + 0,8 point). ■

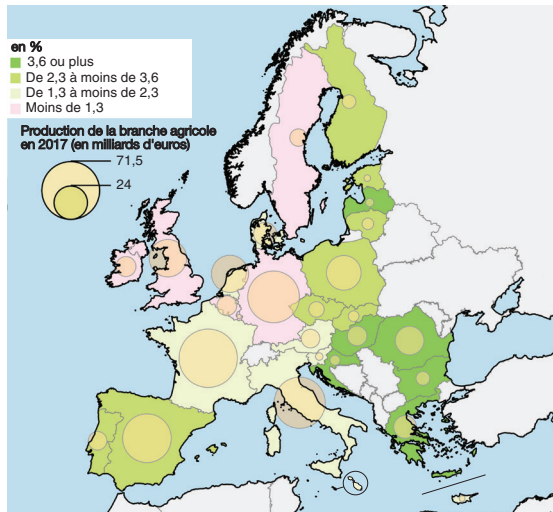
Définitions

Branche agricole : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

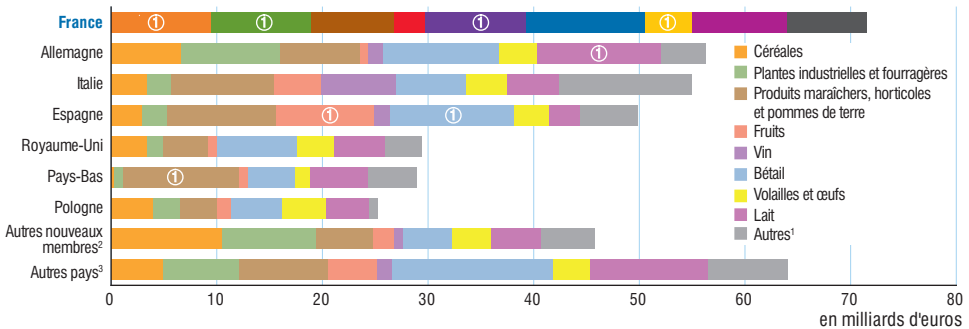
- « Les comptes prévisionnels de l'agriculture pour 2018 », *Insee Première* n° 1725, décembre 2018.
- « L'agriculture française en Europe de 2000 à 2015 », *Insee Première* n° 1704, juillet 2018.

1. Poids de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche dans la valeur ajoutée brute totale en 2017



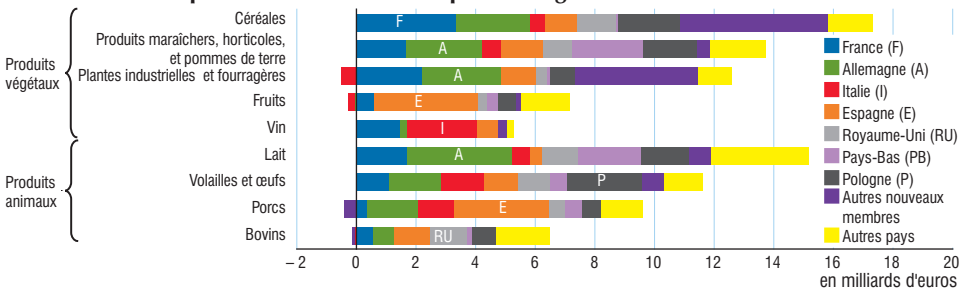
Source : Eurostat, extraction des données en décembre 2018.

2. Production de la branche agricole en 2017 par pays et par produits



1. Huile d'olive, autres produits, services et activités secondaires. 2. Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie. 3. Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Grèce, Irlande, Luxembourg, Portugal et Suède. Lecture : la valeur de la production de la branche agricole de la France est de 71,5 milliards d'euros en 2017. La production française de céréales représente 9,5 milliards d'euros. Note : pour chaque produit agricole ou regroupement de produit – ce qui peut conduire à des résultats différents – est mentionné (symbole : 1) le premier pays producteur en 2017, en valeur. Source : Eurostat, extraction des données en décembre 2018.

3. Variation de la production de différents produits agricoles entre 2005 et 2017



Lecture : dans l'ensemble de l'UE, la production de céréales s'est accrue de 17,3 milliards d'euros entre 2005 et 2017. La production française de céréales contribue à hauteur de 3,4 milliards d'euros à cette augmentation. Note : pour chaque produit agricole est mentionné le pays dont l'augmentation de production est la plus forte sur la période (par exemple, la France (F) pour les céréales). Source : Eurostat, extraction des données en décembre 2018.

6.2 Industrie-construction

La valeur ajoutée générée par l'**industrie** et la **construction** s'élève à 3 300 milliards d'euros dans l'Union européenne (UE) en 2016. La France en réalise 12 %, soit 390 milliards d'euros. Sa part est proche de celle du Royaume-Uni (13 %) et de l'Italie (11 %), mais deux fois moindre que celle de l'Allemagne (26 %).

L'industrie et la construction représentent 25 % de la valeur ajoutée totale dans l'UE. Leur poids est plus faible en France, avec 20 %, alors même que la part de la construction dans la valeur ajoutée totale en France est proche de la moyenne européenne. Seuls Chypre, Malte et le Luxembourg ont des économies moins industrielles. Inversement l'Allemagne, les pays de l'est de l'Europe et la Slovénie ont conservé une forte assise industrielle. Par rapport à la structure de l'UE, l'économie française apparaît moins présente dans la fabrication des machines et équipements, dans l'industrie automobile et dans la fabrication d'équipements électriques. En cela, les paysages industriels français et britannique ont de fortes similitudes. La France se caractérise également par le poids relativement plus important dans la valeur ajoutée des industries agroalimentaires.

En raison de la crise, la valeur ajoutée de l'industrie et de la construction ne progresse en volume que de 0,1 % par an entre 2006 et 2016 dans l'UE. Cette hausse est portée par l'Allemagne, l'Estonie et les pays de l'est de l'Europe. Inversement, la valeur ajoutée industrielle se réduit en France, comme dans la plupart des pays du nord et du sud de l'Europe. Elle recule en moyenne de 0,4 % par an en France. Dans l'UE, la croissance industrielle est soutenue par la construction automobile, les industries agroalimentaires, la fabrication de produits électroniques et optiques et les activités chimiques et pharmaceutiques. À l'opposé, les industries extractives, la fabrication de textiles et les industries de l'habillement, du cuir et

de la chaussure, la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (tels que le verre, le béton, etc.) reculent. En France, l'industrie automobile n'a pas ce rôle moteur qui est en partie occupé par la construction d'autres matériels de transport (en particulier aéronautiques). Elle contribue même négativement à l'évolution de la valeur ajoutée en volume, ainsi que la construction, la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, la fabrication de machines et équipements et la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique. En revanche, les autres secteurs de l'industrie porteurs dans l'UE le sont également en France.

La part de l'industrie et de la construction dans l'économie tend à se réduire. Dans l'UE, comme en France, le poids de l'ensemble de ces deux secteurs dans l'économie recule de 2 points. Seules l'Allemagne, la Pologne, la Slovaquie et l'Estonie échappent à la désindustrialisation.

Les **gains de productivité apparente du travail** dans l'UE sont plus importants entre 2006 et 2016 dans l'industrie (+ 1,7 % par an) que dans la construction (+ 0,2 %). Cette dernière présente des cycles spécifiques par rapport à l'industrie et d'un pays à l'autre. Avec + 1,6 % dans l'industrie, les gains de productivité en France sont proches de la moyenne européenne et supérieurs à ceux de l'Allemagne. Les pays baltes et les pays de l'Est (à l'exception de la République tchèque) poursuivent leur rattrapage avec des gains plus élevés.

En 2016, la France présente un **taux de marge** inférieur à la moyenne européenne dans l'industrie et la construction réunies (40 % contre 47 % dans l'UE). Seuls Chypre et le Luxembourg ont un résultat moins élevé. Exception faite des industries agroalimentaires, le taux de marge est inférieur en France à la moyenne européenne dans toutes les activités industrielles et de construction. ■

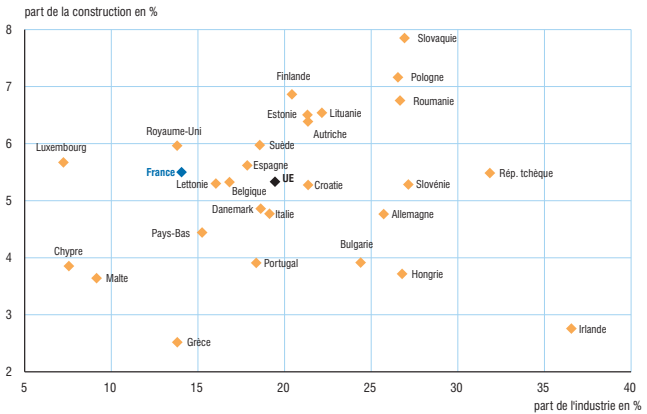
Définitions

Industrie, construction, gains de productivité apparente du travail, taux de marge : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

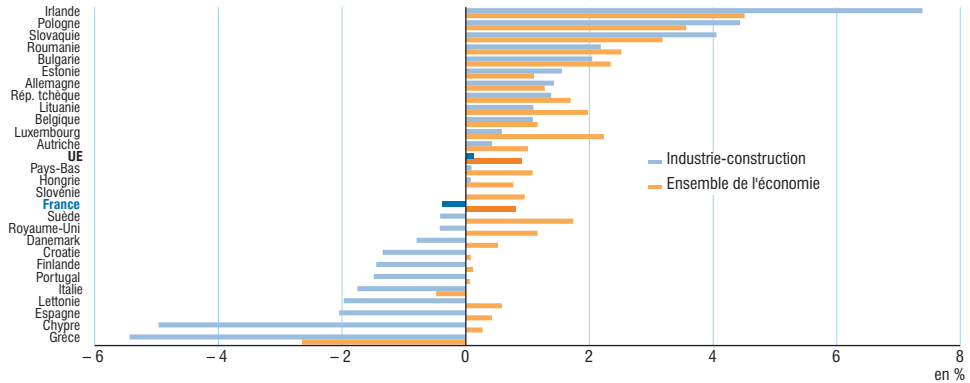
- « L'industrie manufacturière en 2017 : des créations d'emploi malgré une croissance en demi-teinte », *Insee première* n° 1706, juillet 2018.
- « Les taux de marge des sociétés non financières : des divergences méthodologiques multiples », in *Comparaisons statistiques internationales : regards croisés France-Allemagne, Panorama du Cepii* n° 2017-02, Cnis, juin 2017.
- « L'industrie manufacturière en Europe de 1995 à 2015 : sa part dans l'économie recule, sauf en Allemagne », *Insee première* n° 1637, mars 2017.

1. Part de l'industrie et de la construction dans la valeur ajoutée totale en 2016



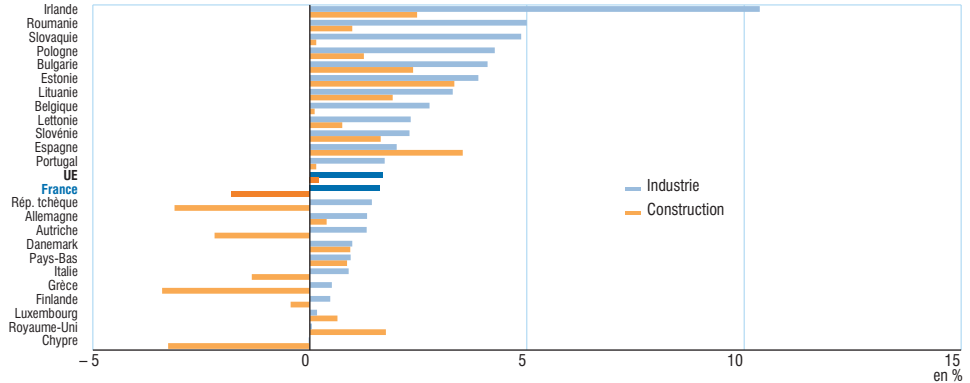
Lecture : dans l'UE, l'industrie contribue à 19,4 % de la valeur ajoutée totale, la construction à 5,3 %.
 Note : les données de comptabilité nationale irlandaises ont pu être affectées depuis 2015 par des ré-allocations massives d'actifs immatériels ; les niveaux récents doivent donc être interprétés avec beaucoup de prudence.
 Source : Eurostat, comptes nationaux, extraction des données en février 2019.

2. Évolution en volume de la valeur ajoutée entre 2006 et 2016



Note : les données pour Malte ne sont pas disponibles en 2006.
 Les données de comptabilité nationale irlandaises ont pu être affectées depuis 2015 par des ré-allocations massives d'actifs immatériels ; les niveaux récents doivent donc être interprétés avec beaucoup de prudence.
 Source : Eurostat, comptes nationaux, extraction des données en février 2019.

3. Gains annuels moyens de productivité apparente du travail entre 2006 et 2016



Note : les données pour Malte, la Suède, la Croatie et la Hongrie ne sont pas disponibles.
 Les données de comptabilité nationale irlandaises ont pu être affectées depuis 2015 par des ré-allocations massives d'actifs immatériels ; les niveaux récents doivent donc être interprétés avec beaucoup de prudence.
 Source : Eurostat, comptes nationaux, extraction des données en février 2019.

6.3 Tertiaire marchand

En 2016, les **activités tertiaires marchandes** génèrent 6 900 milliards de valeur ajoutée dans l'Union européenne (UE). Les deux tiers sont réalisés par quatre pays : l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et l'Italie. En France, les activités tertiaires marchandes représentent 53,1 % de la valeur ajoutée totale, soit 1 100 milliards d'euros. Leur poids dans l'économie est légèrement supérieur à la moyenne européenne (51,4 %).

Le commerce, les transports, l'hébergement-restauration et les activités immobilières contribuent fortement à la valeur ajoutée dans les pays touristiques comme la Grèce, le Portugal, l'Espagne et Chypre. Dans les pays baltes, où le transport et l'entreposage sont très développés, la part de ces activités dans la valeur ajoutée est également élevée. En France, le commerce pèse un peu moins que dans la moyenne de l'UE (- 1,2 point) tandis que les activités immobilières y sont un peu plus développées (+ 1,6 point).

Le poids de l'information-communication, des activités financières, des activités spécialisées, scientifiques et techniques et des activités administratives et de soutien est légèrement supérieur en France à la moyenne européenne (22,5 % contre 21,0 %). En revanche, il est nettement en deçà de celui du Luxembourg (46,4 %), très spécialisé dans les activités financières. En France, les activités administratives et de soutien ont une place plus importante dans la valeur ajoutée qu'en moyenne dans l'UE (+ 1,2 point) et les activités financières y contribuent un peu moins (- 0,9 point).

Entre 2006 et 2016, la valeur ajoutée des activités tertiaires marchandes dans l'UE s'est accrue de 1,3 % en volume par an en moyenne, à un rythme plus rapide que l'ensemble de l'économie (+ 0,9 %). C'est le cas dans la plupart des pays, à l'exception de la Slovaquie, l'Estonie et l'Allemagne. À l'inverse, au regard de l'ensemble de

l'économie, la croissance des activités tertiaires a été particulièrement vive en Suède et en Roumanie. Dans l'ensemble de l'UE, les activités d'information-communication ont été les plus dynamiques sur la période (+ 3,6 % par an en volume), suivies des activités administratives et de soutien (+ 2,2 %) et des activités spécialisées scientifiques et techniques (+ 1,8 %).

Avec une **productivité apparente du travail** de 54,6 euros par heure travaillée dans les activités tertiaires marchandes, la France occupe la sixième place de l'UE, après le Luxembourg, l'Irlande, le Danemark, la Suède et la Belgique. Dans les pays de l'est et du sud de l'UE, où les salaires sont plus bas, la productivité apparente du travail est nettement plus faible.

Le tertiaire marchand regroupe des activités à très fort contenu en main-d'œuvre, comme les activités de conseil ou de soutien (intérim, nettoyage, sécurité, etc.), mais aussi des activités très capitalistiques comme les activités immobilières. Hors activités immobilières et activités financières et d'assurance, le **taux de marge** brut dégagé par les activités tertiaires marchandes est relativement bas en France (31,7 % contre 42,1 % dans l'UE) et proche de celui du Danemark et du Royaume-Uni. Ce faible niveau s'explique en partie par la spécialisation par activité fine : les activités de conseil, la programmation informatique, les activités juridiques et comptables, la recherche et les activités administratives et de soutien, peu capitalistiques, sont un peu plus présentes en France que dans l'ensemble de l'UE. Le taux de marge est également sensible aux caractéristiques du tissu productif : dans la plupart des pays de l'est et du sud de l'Europe, la forte présence des petites unités tire à la hausse le taux de marge. L'excédent brut d'exploitation rémunère en effet pour partie le travail non salarié, notamment celui des entrepreneurs individuels. ■

Définitions

Activités tertiaires marchandes, productivité apparente du travail, taux de marge : voir annexe *Glossaire*.

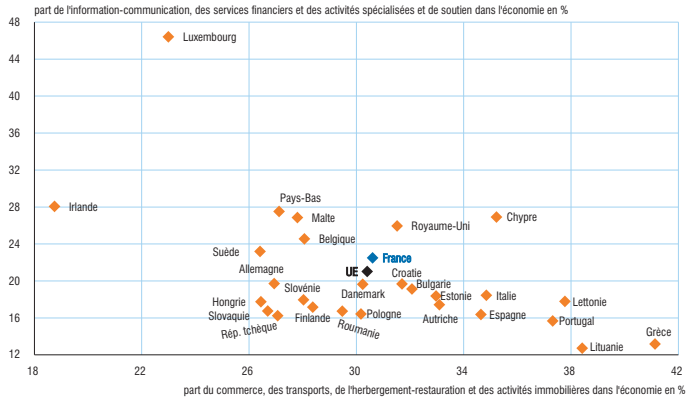
Pour en savoir plus

- « Les sociétés de service informatique sont toujours en vive expansion », *Insee Première* n° 1713, octobre 2018.
- « Les services marchands en 2017 : la production accélère, favorisée par une demande soutenue », *Insee Première* n° 1705, juillet 2018.
- « Le commerce en 2017 – L'activité reste dynamique, les prix repartent à la hausse », *Insee Première* n° 1702, juin 2018.
- « Le secteur du nettoyage », *Insee Première* n° 1690, mars 2018.

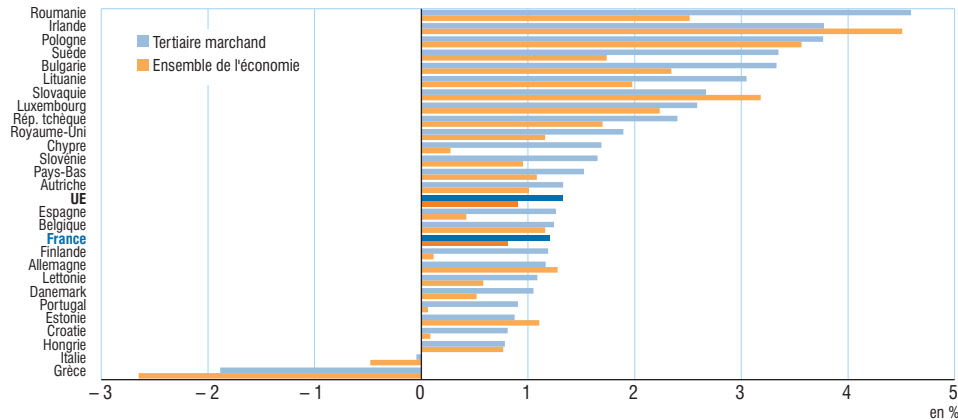
1. Part du tertiaire marchand dans la valeur ajoutée totale en 2016

Lecture : dans l'UE, le commerce, les transports, l'hébergement-restauration et les activités immobilières contribuent à 30,4 % de la valeur ajoutée. L'information-communication, les services financiers et d'assurances, les activités spécialisées scientifiques et techniques, les activités administratives et de soutien y contribuent à 21,0 %. Au total, les activités tertiaires représentent 51,4 % de la valeur ajoutée.

Source : Eurostat, comptes nationaux, extraction des données en septembre 2018.



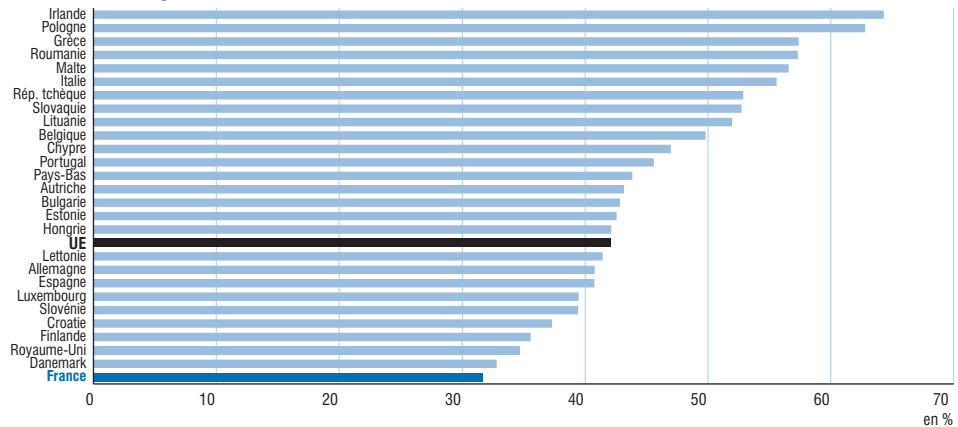
2. Évolution de la valeur ajoutée entre 2006 et 2016



Lecture : la valeur ajoutée du tertiaire marchand progresse de 1,3 % en volume en moyenne par an de 2006 à 2016 dans l'UE. Sur la même période, le PIB de l'UE progresse de 0,9 % en volume en moyenne par an. Note : les données pour Malte ne sont pas disponibles. Les données de comptabilité nationale irlandaises ont pu être affectées depuis 2015 par des ré-allocations massives d'actifs immatériels ; les niveaux récents doivent donc être interprétés avec beaucoup de prudence.

Source : Eurostat, comptes nationaux, extraction des données en septembre 2018.

3. Taux de marge brut dans le tertiaire marchand en 2016



Note : taux de marge brut hors activités financières et immobilières. Les données pour la Suède ne sont pas disponibles.

Source : Eurostat, comptes nationaux, extraction des données en septembre 2018.

6.4 Tourisme

En 2017, dans l'Union européenne (UE), la fréquentation des hébergements touristiques collectifs atteint 3,1 milliards de **nuitées**. Les 13 pays les plus visités concentrent 95 % de ces nuitées et les cinq premiers en captent les deux tiers. Il s'agit de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de l'Allemagne et du Royaume-Uni.

Entre 2012 et 2017, les nuitées ont progressé de 2,7 % en moyenne annuelle pour l'ensemble de l'UE. Cependant, en France, en Italie, en Allemagne et en Autriche, elles progressent nettement moins. Les attentats qui ont touché plusieurs capitales européennes expliquent en partie cette baisse de fréquentation. À l'opposé, la fréquentation a fortement augmenté au Portugal, en Grèce et en Croatie, ces pays profitant d'une certaine désaffection pour la Tunisie, le Maroc ou l'Égypte à la suite des mouvements de contestation populaire des années 2010. En 2017, la France se distingue par une nette reprise du nombre de nuitées (+ 7 %) après un fort recul en 2016, à la suite des attentats de 2015 et 2016.

La France est le pays de l'UE offrant la plus grande capacité d'accueil en hébergements collectifs de tourisme, notamment dans les campings. Ces derniers représentent 55 % de la capacité d'accueil du pays contre 32 % en moyenne dans l'UE.

Tous hébergements collectifs confondus, la France dispose de 5,1 millions de **places-lits**,

devant l'Italie (4,9 millions), le Royaume-Uni (3,9 millions) et l'Espagne (3,5 millions). Ainsi, l'Espagne enregistre davantage de nuitées que la France avec moins de places, bénéficiant d'un climat plus propice à une fréquentation sur un calendrier plus étendu. Elle dispose aussi d'un parc d'hôtels plus important, hébergements qui peuvent rester ouverts toute l'année.

L'**intensité touristique** est la plus forte en Croatie qui profite de l'attrait de son littoral et de son bon rapport qualité-prix. Vient ensuite l'Autriche qui bénéficie de ses montagnes favorisant un tourisme aussi bien hivernal qu'estival. Grâce à leurs atouts culturels et climatiques, l'Espagne et la Grèce ont également une intensité touristique bien supérieure à la moyenne européenne.

Plus de la moitié des nuitées enregistrées dans les pays de l'UE proviennent de touristes résidant dans un des pays de l'UE. Quatre nuitées sur dix concernent des Européens hors UE et seule une sur dix, des touristes résidant hors Europe, essentiellement en Asie et en Amérique du Nord.

Enfin, dans les pays de l'UE, 20 % des nuitées effectuées par une clientèle non européenne se déroulent au Royaume-Uni. L'histoire et la communauté de langue peuvent expliquer l'importance de ces flux touristiques, venant principalement de pays de langue anglaise ou du Commonwealth (États-Unis, Australie, Canada, Inde, Pakistan, etc.). ■

Définitions

Nuitées : nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement touristique. Un couple séjournant trois nuits consécutives dans un établissement compte pour six nuitées, de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Places-lits : nombre maximum de personnes qu'une chambre, une place de camping ou un appartement dans une résidence peuvent accueillir pour la nuit.

Intensité touristique : elle est mesurée en rapportant les nuitées touristiques à la population résidente.

Autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT) : ils désignent notamment les résidences hôtelières et de tourisme, les villages de vacances, les maisons familiales et les auberges de jeunesse.

Pour en savoir plus

- « Les hébergements collectifs touristiques en 2017 – Une fréquentation record de 429 millions de nuitées », *Insee Première* n° 1693, avril 2018.
- « Le tourisme en Europe en 2015 – Espagne et France en tête des nuitées », *Insee Première* n° 1610, juillet 2016.

1. Nuitées dans les hébergements collectifs de tourisme en 2017 et évolution depuis 2012

1. Les chiffres relatifs au Royaume-Uni sont estimés à partir des données territorialisées disponibles à Eurostat.

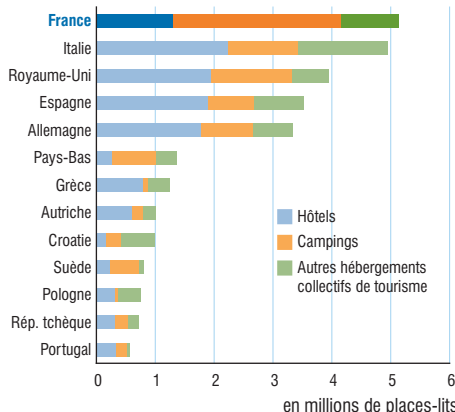
Champ : pays de l'UE dont le nombre de nuitées est supérieur à 50 millions. Lecture : en 2017, en Espagne, les hébergements touristiques collectifs ont enregistré 471 millions de nuitées.

Note : cette étude se fonde sur des enquêtes réalisées selon une méthodologie européenne commune. Néanmoins, quelques différences entre pays peuvent rendre certaines comparaisons délicates. La première différence concerne le champ. En France, les enquêtes de fréquentation portent uniquement sur les hébergements gérés par des entreprises, à l'exclusion de ceux gérés par des particuliers. En revanche, dans certains pays, comme la Belgique, la Croatie, l'Italie, la Grèce ou l'Espagne, le champ couvre tout ou partie des gîtes et chambres d'hôtes. La seconde différence concerne la période d'enquête pour les campings. En France, celle-ci est limitée aux mois d'avril à septembre. Les estimations indiquent que l'activité des mois manquants représenterait environ 7 % à 8 % de la fréquentation annuelle des campings.

Source : Eurostat.

	Nuitées 2017 (en millions)	Évolution 2017/2016 (en %)	Évolution moyenne 2017/2012 (en %)
Espagne	471	3,6	2,8
France	433	7,0	1,5
Italie	421	4,4	1,6
Allemagne	401	3,2	1,7
Royaume-Uni ¹	389	4,1	2,3
Autriche	121	2,7	1,7
Pays-Bas	112	5,2	4,1
Grèce	111	9,2	5,0
Croatie	86	10,6	5,1
Pologne	84	5,7	4,5
Portugal	72	9,1	8,7
Suède	59	2,5	2,6
Rép. tchèque	53	7,1	2,8
UE	3 149	3,1	2,7

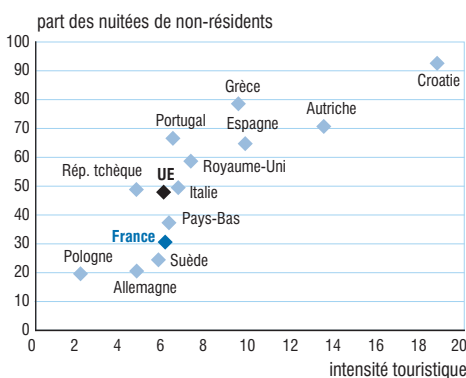
2. Parc en 2016 selon le type d'hébergements



Champ : pays de l'UE dont le nombre de nuitées est supérieur à 50 millions. Lecture : en 2016, la France dispose d'un parc de plus de 5 millions de places-lits dont plus de la moitié se situe dans des campings.

Source : Eurostat.

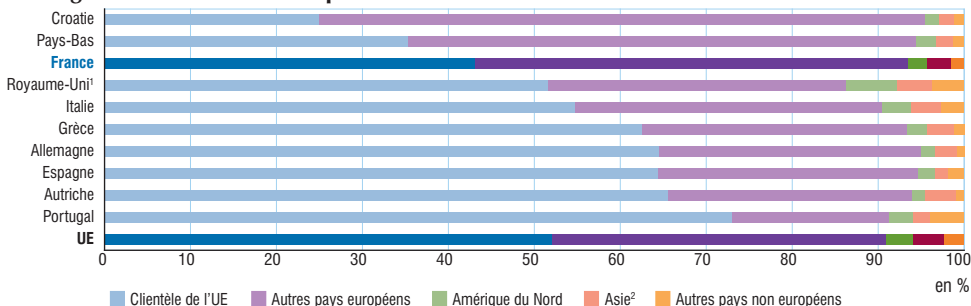
3. Intensité touristique et part des non-résidents dans les nuitées en 2016



Champ : pays de l'UE dont le nombre de nuitées est supérieur à 50 millions. Lecture : en Croatie, plus de 90 % des nuitées touristiques sont effectuées par des touristes non résidents et près de 20 nuitées touristiques sont enregistrées par habitant et par an.

Source : Eurostat.

4. Origine des nuitées touristiques en 2016



1. Les chiffres relatifs au Royaume-Uni sont estimés à partir des données territorialisées disponibles à Eurostat.

2. L'Asie compte notamment la Chine, l'Inde, le Japon et le Moyen-Orient.

Champ : pays de l'UE dont le nombre de nuitées est supérieur à 50 millions pour lesquels les données sont disponibles.

Lecture : en Croatie, 25 % des nuitées sont consommées par des touristes résidant dans l'Union européenne.

Source : Eurostat.

6.5 Finances publiques

En 2017, le **solde des administrations publiques** est déficitaire à hauteur de 1,0 % du PIB dans l'ensemble de l'Union européenne (UE). Treize pays dégagent un excédent, dans certains cas supérieur ou égal à 1,0 % du PIB comme en Allemagne (1,0 %). Quinze autres États enregistrent un déficit, dont la France (-2,7 % du PIB), mais il n'y a qu'en Espagne que le **déficit public** excède (de très peu) le seuil des 3,0 % du PIB fixé par le **traité de Maastricht**.

Si le solde évalué pour l'ensemble de l'UE est quasiment au même niveau en 2017 que dix ans plus tôt (déficit de 0,9 % du PIB en 2007), il avait en revanche plongé lors de la récession de la fin des années 2000 (déficit de 6,6 % du PIB en 2009). En effet, le déficit évolue selon le contexte économique. Les recettes d'impôts et de cotisations diminuent mécaniquement durant les phases de ralentissement, du fait de l'érosion des bases d'imposition et, inversement, augmentent en phase de reprise. Le rétablissement progressif des finances publiques entre 2009 et 2017, constaté sur l'ensemble de l'UE, doit donc beaucoup à l'amélioration du contexte économique. Cependant, il masque des disparités importantes entre pays. L'amélioration est très marquée pour les pays ibériques, la Grèce, l'Irlande et le Royaume-Uni, pays très affectés par la récession et qui enregistraient des déficits de l'ordre de 10 % du PIB ou plus en 2009. En France, le solde des administrations publiques s'est redressé de 4,5 points de PIB entre 2009 et 2017, soit un montant un peu inférieur à l'UE dans son ensemble (+5,6 points de PIB), mais très proche de celui de l'Allemagne (+4,2 points de PIB).

Toutefois, en 2009, le déficit public étant beaucoup plus élevé en France (7,2 % du PIB) qu'en Allemagne (3,2 % du PIB), la France présente, en 2017, un déficit public relativement important et encore proche du seuil des 3,0 % du PIB, alors que l'Allemagne est en excédent depuis 2014.

À la fin de l'année 2017, la **dette notifiée des administrations publiques** s'établit à 82 % du PIB pour l'ensemble de l'UE. Ce chiffre varie toutefois de 9 % du PIB pour l'Estonie à 176 % pour la Grèce. Trois autres pays présentent une dette supérieure à 100 % du PIB : la Belgique (103 %), l'Italie (131 %) et le Portugal (125 %). La France est proche de ce seuil (99 % du PIB), de même que l'Espagne (98 %). Parmi les grands pays de l'UE, l'Allemagne (64 % du PIB) et, à un degré moindre, le Royaume-Uni (87 %) sont dans une situation plus favorable.

La **dette publique**, exprimée en points de PIB, a fortement augmenté dans la plupart des pays entre 2007 et 2017 du fait de l'accumulation de déficits importants pendant la récession. Seule Malte voit sa dette se contracter en proportion du PIB, tandis qu'en Allemagne et en Suède, la dette publique s'établit à peu près au même niveau en 2007 et en 2017. La hausse de 24 points de PIB, constatée pour l'UE, masque donc des situations très contrastées. À cet égard, la progression de la dette publique apparaît élevée en France (+34 points de PIB) et en Italie (+31 points de PIB). Sept États enregistrent une hausse plus importante encore de leur dette publique. Il s'agit pour l'essentiel des pays dont le déficit public atteignait ou dépassait 10 % du PIB en 2009. ■

Définitions

Solde des administrations publiques (excédent ou déficit public), traité de Maastricht, dette notifiée des administrations publiques (dette publique) : voir *annexe Glossaire*.

1. Solde et dette notifiés des administrations publiques

en % du PIB

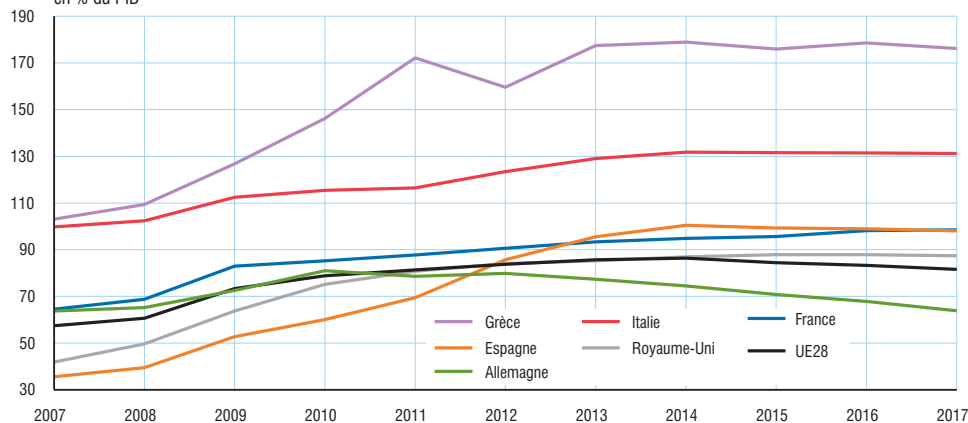
	Solde public			Dette publique	
	2007	2009	2017	2007	2017
Allemagne	0,2	-3,2	1,0	63,7	63,9
Autriche	-1,4	-5,3	-0,8	65,0	78,3
Belgique	0,1	-5,4	-0,9	87,0	103,4
Bulgarie	1,1	-4,1	1,1	16,3	25,6
Chypre	3,2	-5,4	1,8	53,5	96,1
Croatie	-2,4	-6,0	0,9	37,3	77,5
Danemark	5,0	-2,8	1,1	27,3	36,1
Espagne	1,9	-11,0	-3,1	35,6	98,1
Estonie	2,7	-2,2	-0,4	3,7	8,7
Finlande	5,1	-2,5	-0,7	34,0	61,3
France	-2,6	-7,2	-2,7	64,5	98,5
Grèce	-6,7	-15,1	0,8	103,1	176,1
Hongrie	-5,0	-4,5	-2,2	65,5	73,3
Irlande	0,3	-13,8	-0,2	23,9	68,4
Italie	-1,5	-5,2	-2,4	99,8	131,2
Lettonie	-0,5	-9,1	-0,6	8,0	40,0
Lituanie	-0,8	-9,1	0,5	15,9	39,4
Luxembourg	4,2	-0,7	1,4	7,7	23,0
Malte	-2,1	-3,2	3,5	62,3	50,9
Pays-Bas	0,2	-5,1	1,2	42,7	57,0
Pologne	-1,9	-7,3	-1,4	44,2	50,6
Portugal	-3,0	-9,8	-3,0	68,4	124,8
Rép. tchèque	-0,7	-5,5	1,5	27,5	34,7
Roumanie	-2,7	-9,1	-2,9	11,9	35,1
Royaume-Uni	-2,6	-10,1	-1,8	41,9	87,4
Slovaquie	-1,9	-7,8	-0,8	30,1	50,9
Slovénie	-0,1	-5,8	0,1	22,8	74,1
Suède	3,4	-0,7	1,6	39,3	40,8
UE	-0,9	-6,6	-1,0	57,5	81,6

Note : le périmètre de l'UE est à 28 pays, car il a été reconstitué avec la Croatie en 2007 et 2009.

Source : Eurostat, données notifiées publiées en octobre 2018.

2. Évolution de la dette publique

en % du PIB



Source : Eurostat, données publiées notifiées en octobre 2018.

6.6 Échanges extérieurs

En 2017, le **taux d'exportation**, qui caractérise le degré d'ouverture d'un pays au commerce international, varie très significativement au sein de l'Union européenne (UE) : de 30 % du PIB au Royaume-Uni jusqu'à 230 % du PIB au Luxembourg. Plusieurs facteurs semblent expliquer ces disparités, au premier rang desquels la taille des pays. Ainsi, les petits pays pour ce qui est de leur population ou de leur superficie ont en général un taux d'exportation très élevé – supérieur même à 100 % au Luxembourg, à Malte et en Irlande –, tandis qu'il est compris entre 30 % et 34 % dans les grands pays comme le Royaume-Uni, la France, l'Italie et l'Espagne. L'Allemagne, première économie de l'UE, se distingue avec un taux d'exportation sensiblement plus élevé (47 %) lié au poids important de l'industrie manufacturière dans l'activité économique de ce pays.

Le taux d'exportation indique aussi un positionnement dans la globalisation. En effet, les pays spécialisés dans la sous-traitance, plutôt que dans la production de biens finis, ont souvent un taux d'exportation élevé. C'est le cas de nombreux pays de l'est de l'Europe qui exportent une grande part de leur production vers les pays de l'ouest de l'Europe (notamment l'Allemagne). La Pologne, bien que géographiquement étendue, occupe ainsi une position particulière avec un taux d'exportation de 96 % en 2017. Enfin, plus de 70 % des exportations de la plupart des pays de l'est de l'Europe sont destinées à l'UE. *A contrario*, la part des exportations à destination de l'UE est proche de 55 % en France, en Italie et en Allemagne, et inférieure à 45 % au Royaume-Uni. L'Irlande est un cas un peu différent. Malgré un taux d'exportation très élevé (120 % en 2017), seules 45 % des exportations irlandaises s'effectuent vers l'UE. En effet, de nombreuses relocalisations d'actifs, principalement incorporels, ont été réalisées dans ce pays par des multinationales depuis la crise financière. Ces transferts ont augmenté aussi bien le PIB que les exportations de l'Irlande, puisque les

multinationales exportent vers toute la planète depuis l'Irlande.

La hiérarchie des pays exportateurs au sein de l'UE traduit à la fois la taille et le degré d'ouverture de ceux-ci. Première économie du continent avec un taux d'exportation élevé, l'Allemagne occupe logiquement le premier rang. Les exportations allemandes représentent 22 % des exportations totales de l'UE, soit davantage que la France et le Royaume-Uni réunis (10 % chacun). Les Pays-Bas (9 %) arrivent au quatrième rang, devant l'Italie et l'Espagne, à la faveur de leur taux d'exportation élevé. La Belgique et l'Irlande sont les deux autres pays à représenter chacun plus de 5 % des exportations totales de l'UE.

En 2007, avant le déclenchement de la crise financière, l'UE présentait un **solde extérieur** des biens et services légèrement excédentaire (0,6 % de son PIB), avec toutefois de très fortes disparités. L'Allemagne, le Benelux, l'Autriche, l'Irlande et les pays scandinaves présentaient des excédents massifs (+ 6,6 % du PIB par exemple en Allemagne), contrairement aux pays de la péninsule ibérique (avec notamment un déficit de 6,0 % du PIB en Espagne), de la Grèce, de nombreux pays de l'est de l'Europe, des pays baltes et, à un degré moindre, du Royaume-Uni et de la France. Dix ans plus tard, les pays excédentaires ont globalement maintenu leurs positions, l'excédent allemand atteignant même 7,6 % du PIB, tandis que la péninsule ibérique et la plupart des pays baltes et de l'est de l'Europe sont à l'équilibre ou ont renoué avec un excédent. Le déficit des échanges extérieurs de la Grèce a également fondu, tandis que l'Italie, proche de l'équilibre en 2007, dégage maintenant un fort excédent de 3,1 % du PIB en 2017. L'UE dans son ensemble est donc devenue fortement exportatrice nette, avec un solde des échanges extérieurs de biens et services qui s'établit à + 3,7 % du PIB en 2017. La France et le Royaume-Uni se distinguent par la persistance d'un déficit des échanges de biens et services, qui s'établit respectivement à - 1,1 % et - 1,3 % du PIB en 2017. ■

Définitions

Taux d'exportation : rapport entre les exportations et le PIB. Il peut être supérieur à 100 %, par exemple parce que des produits importés peuvent être réexportés.

Solde extérieur : différence entre la valeur des exportations et celle des importations d'un pays ou d'une zone. Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges de produits (biens et services).

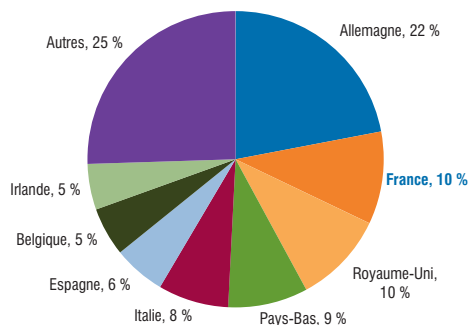
1. Taux d'exportation et solde des échanges extérieurs de biens et services

en % du PIB

	en % du PIB		
	Taux d'exportation	Solde des biens et services	
	2017	2007	2017
Allemagne	47	6,6	7,6
Autriche	54	4,4	3,2
Belgique	85	3,8	0,7
Bulgarie	66	- 18,8	1,5
Chypre	64	- 4,8	- 4,0
Croatie	51	- 7,3	2,2
Danemark	55	2,9	7,0
Espagne	34	- 6,0	2,7
Estonie	78	- 8,9	4,5
Finlande	39	4,8	0,4
France	31	- 0,7	- 1,1
Grèce	33	- 12,5	- 1,1
Hongrie	90	0,7	7,8
Irlande	120	8,3	30,4
Italie	31	- 0,4	3,1
Lettonie	60	- 19,0	- 1,3
Lituanie	81	- 13,1	2,0
Luxembourg	230	33,3	36,0
Malte	136	0,6	18,3
Pays-Bas	83	7,1	10,7
Pologne	96	- 3,5	4,1
Portugal	43	- 7,6	1,0
Rép. tchèque	80	2,4	7,5
Roumanie	41	- 13,9	- 2,1
Royaume-Uni	30	- 2,3	- 1,3
Slovaquie	96	- 1,1	3,4
Slovénie	82	- 1,3	9,7
Suède	45	7,0	4,2
UE	///	0,6	3,7

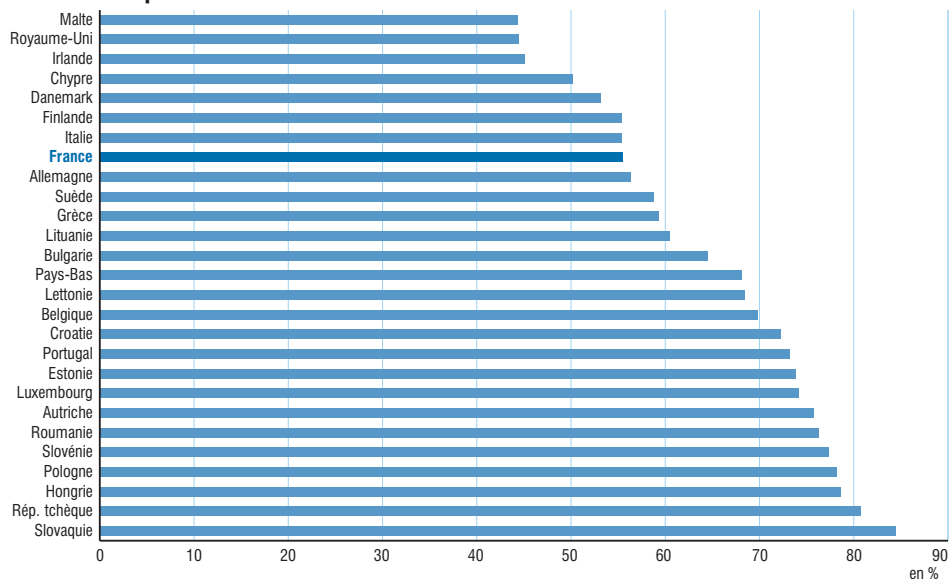
Source : Eurostat, extraction des données en septembre 2018.

2. Part dans le total des exportations de l'UE en 2017



Source : Eurostat, extraction des données en septembre 2018.

3. Part des exportations à destination de l'UE en 2017



Note : données non disponibles pour l'Espagne.

Source : Eurostat, extraction des données en septembre 2018.

Fiches

Transition écologique



7.1 Environnement

En 2016, la quantité de **déchets** municipaux produite en France (511 kg/habitant) est supérieure à la moyenne de l'Union européenne (UE) (483 kg/habitant). Cette quantité varie de 261 kg/habitant en Roumanie à 777 kg/habitant au Danemark. En 2014, le volume produit par l'ensemble des activités économiques est le même en France que la moyenne de l'UE (4,9 tonnes/habitant). Il est compris entre 0,9 tonne en Croatie et 24,9 tonnes en Bulgarie. L'importance des industries extractives explique en partie les différences entre les États.

En 2015, la **consommation intérieure apparente de matières** s'élève à 11,1 tonnes par habitant en France, alors que la moyenne européenne s'établit à 13,5 tonnes. Au sein de l'UE, cette consommation varie de 8,3 tonnes par habitant en Italie à 30,5 tonnes en Finlande, en raison de l'importance de l'industrie forestière dans ce pays. En France, elle a diminué de 16,3 % par rapport à 2000, une baisse supérieure à celle observée en Europe (-9,8 %). À l'inverse, dans la plupart des pays baltes et de l'est de l'Europe, cette consommation intérieure apparente de matières augmente.

En 2016, les émissions françaises de gaz à effet de serre par habitant (7,1 **tonnes équivalent CO₂**/habitant) sont inférieures de 18 % par rapport à celles de l'UE (8,7 tonnes équivalent CO₂/habitant). L'écart est légèrement moindre au niveau de l'**empreinte carbone**. En 2011, sur le seul périmètre du CO₂, celle-ci est de 7,9 tonnes de CO₂/habitant en France, contre 8,3 tonnes/habitant dans l'UE. Le **bouquet énergétique** est en grande partie responsable de ces résultats : en France, le nucléaire garde une place prépondérante, alors que la part des **énergies renouvelables** est légèrement inférieure à la moyenne européenne (16 % de la **consommation finale d'énergie** contre 17 % pour l'UE). Cinq pays ont une part d'énergies renouvelables supérieure à 30 % (Finlande, Suède, Autriche, Lettonie et Danemark), tandis que cette part est inférieure à 10 % dans sept États.

En France, comme dans l'UE, la qualité de l'air, de l'eau ou les menaces sur la biodiversité restent des défis écologiques. La mise en œuvre des normes européennes pour les émissions et les concentrations de certains polluants atmosphériques a permis une amélioration globale de la qualité de l'air, en particulier en France. Cependant, comme dix autres États membres, la France a des difficultés pour respecter l'ensemble des exigences européennes quant aux concentrations ambiantes. Plus de la moitié des masses d'eau de l'UE ne sont pas en bon état, essentiellement en raison des pollutions par les nitrates. Pour la France, les pesticides constituent un autre **paramètre déclassant**, même si leur utilisation reste dans la moyenne européenne (2,7 kg de produits par hectare de surface agricole en 2014). Parmi les nombreux indicateurs de suivi de la biodiversité, les effectifs des oiseaux communs des milieux agricoles ont diminué de 30 % entre 1990 et 2014, en France comme ailleurs en Europe.

Pour répondre aux enjeux environnementaux, les autorités publiques combinent instruments réglementaires et financiers dans leurs interventions. Le poids des taxations environnementales reste plus faible en France (2,2 % du PIB en 2016) que dans le reste de l'UE (2,4 %). Cependant, la mise en place de la taxe carbone et la fin de certaines exonérations ont contribué à réduire l'écart entre la France et l'UE entre 2011 et 2016. Dans cinq États, ces taxes environnementales dépassent 3,5 % du PIB (Danemark, Grèce, Croatie, Lettonie et Slovaquie). Pour six États, dont l'Allemagne, ces taxes environnementales sont inférieures à 2 % du PIB.

Une autre réponse possible pour les États est la **dépense de protection de l'environnement**. En 2016, la dépense des administrations publiques dans le domaine environnemental atteint 0,9 % du PIB en France, une part supérieure à celle de l'UE (0,7 %). Les dépenses publiques dans le domaine environnemental sont supérieures ou égales à 1 % à Malte, aux Pays-Bas et en Grèce. ■

Définitions

Déchets, consommation intérieure apparente de matières, tonne équivalent CO₂, empreinte carbone, bouquet énergétique, énergies renouvelables, consommation finale d'énergie, paramètre déclassant, dépense de protection de l'environnement : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

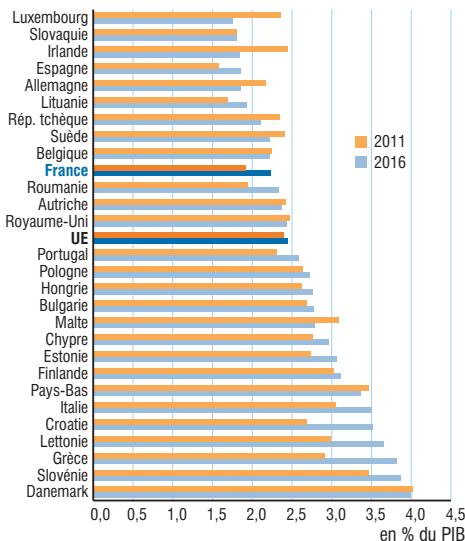
- *Les acteurs économiques et l'environnement*, coll. « Insee Références », édition 2017.

1. Principales caractéristiques environnementales

	Déchets municipaux ¹ (en kg/habitant)	Déchets des activités économiques et des ménages (en tonnes par habitant)	Consommation intérieure apparente de matières (en tonnes par habitant)	Consommation intérieure apparente de matières (base 100 en 2000)	Émissions de gaz à effet de serre par habitant (en tonnes équivalent CO ₂ /habitant)	Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie (en %)	Dépassements des plafonds européens d'émission (en nombre de polluants concernés)
	2016	2014	2015	2015	2016	2016	2015
Allemagne	627	4,8	16,0	90,1	11,4	14,8	1
Autriche	564	6,5	20,1	93,6	9,4	33,5	0
Belgique	420	5,2	12,9	95,3	10,8	8,7	0
Bulgarie	404	24,9	21,3	151,7	8,4	18,8	2
Chypre	640	2,3	14,2	71,1	11,3	9,3	3
Croatie	403	0,9	9,7	122,0	5,9	28,3	0
Danemark	777	3,7	22,4	93,1	9,3	32,2	2
Espagne	443	2,4	8,8	58,9	7,3	17,3	0
Estonie	376	16,6	27,5	158,3	15,0	28,8	1
Finlande	504	17,6	30,5	95,8	11,1	38,7	1
France	511	4,9	11,1	83,7	7,1	16,0	0
Grèce	498	6,4	12,0	84,8	8,8	15,2	0
Hongrie	379	1,7	12,7	103,2	6,3	14,2	0
Irlande	...	3,3	20,8	76,4	13,5	9,5	0
Italie	497	2,6	8,3	53,3	7,2	17,4	0
Lettonie	410	1,3	21,5	121,7	6,0	37,2	2
Lituanie	444	2,1	15,0	149,1	7,1	25,6	1
Luxembourg	614	12,7	23,9	121,8	19,8	5,4	0
Malte	621	3,8	14,0	171,2	5,0	6,0	0
Pays-Bas	520	7,8	11,0	93,5	12,2	6,0	2
Pologne	307	4,7	16,9	119,3	10,5	11,3	0
Portugal	474	1,4	15,0	77,6	6,9	28,5	0
Rép. tchèque	339	2,2	15,9	92,9	12,4	14,9	0
Roumanie	261	8,9	27,2	311,9	5,8	25,0	0
Royaume-Uni	483	4,2	9,0	79,0	7,9	9,3	0
Slovaquie	348	1,6	12,7	126,4	7,6	12,0	1
Slovénie	466	2,3	13,3	80,2	8,6	21,3	1
Suède	443	17,2	22,6	125,5	5,6	53,8	0
UE	483	5,0	13,5	90,2	8,7	17,0	0

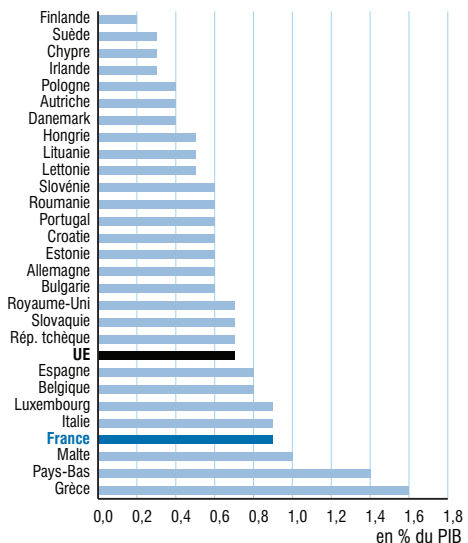
1. Hors déblais et gravats. Source : Eurostat, extraction des données en septembre 2018.

2. Ensemble des taxes environnementales en 2011 et 2016



Source : Eurostat, extraction des données en septembre 2018.

3. Dépense des administrations publiques dans le domaine environnemental en 2016



Source : Eurostat, extraction des données en septembre 2018.

7.2 Énergie

En 2016, la consommation finale énergétique de la France s'est établie à 153,4 millions de **tonnes équivalent pétrole** (TEP). Cela correspond à une **intensité énergétique finale** de 61,2 TEP par million de dollars 2010 de **PIB en parité de pouvoir d'achat**. Ce niveau est proche de celui observé en moyenne dans l'Union européenne (UE), en particulier en Allemagne. Dans ce pays, la baisse depuis 1990 est cependant plus marquée qu'en France. Elle est encore plus forte au Royaume-Uni, qui affiche aujourd'hui un niveau inférieur de près de 20 % à celui de l'Allemagne et de la France. En 2016, la Finlande a une intensité finale près de deux fois supérieure à la moyenne européenne, tandis que les valeurs les plus basses sont observées en Irlande et à Malte. Toutefois, ces comparaisons doivent être interprétées avec prudence, certains écarts étant liés à la géographie, au climat ou à la structure sectorielle. Le niveau comparable de l'intensité énergétique finale en France et en Allemagne masque ainsi des différences de structure. L'Allemagne consomme relativement moins d'énergie dans les transports, du fait notamment de sa plus forte densité de population, mais plus d'énergie dans l'industrie, qui pèse davantage dans l'économie qu'en France.

L'**intensité énergétique primaire**, qui intègre les pertes d'énergie lors de sa transformation ou de son transport, est, quant à elle, plus élevée en France (98,2 TEP par million de dollars 2010 de PIB) qu'en Allemagne (87,3 TEP par million de dollars 2010 de PIB). Cela s'explique en grande partie par le poids plus important de l'électricité, notamment du nucléaire, dans le **bouquet énergétique** français. En effet, d'une part, la production d'électricité s'accompagne généralement de pertes de chaleur importantes, d'autre part, ces pertes sont en moyenne plus élevées dans les centrales nucléaires que dans celles utilisant des combustibles fossiles (pétrole, charbon, gaz), en particulier celles de **cogénération**, plus développées en Allemagne qu'en France.

Comme pour l'intensité énergétique finale, la Finlande affiche la valeur la plus élevée en 2016, juste devant l'Estonie.

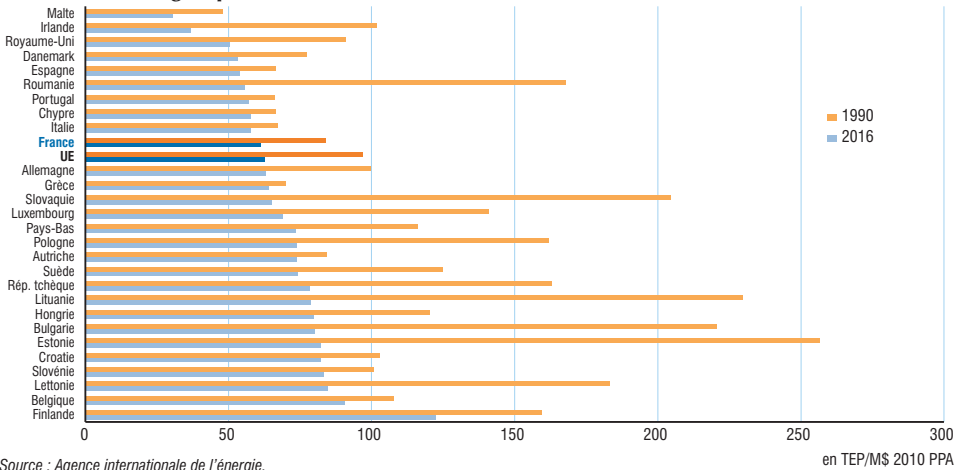
Les États membres présentent des bouquets énergétiques variés. Les dotations en ressources naturelles expliquent en partie ces spécificités nationales, comme la prédominance du gaz au Royaume-Uni, le poids encore important du charbon en Allemagne ou le développement du photovoltaïque en Italie et de l'éolien en Espagne. D'autres différences tiennent à des choix politiques contrastés. La France se distingue par le poids très important du nucléaire, qui représente 43 % de sa consommation primaire. À l'inverse, l'Italie a choisi de ne pas y recourir à la fin des années 1980 et privilégie le gaz. La sortie du nucléaire, engagée par l'Allemagne depuis les années 2000, a eu pour contrepartie de développer rapidement les **énergies renouvelables**, mais aussi de maintenir une consommation élevée de charbon.

L'**énergie primaire** consommée par la France conduit en moyenne à émettre 1,2 tCO₂/TEP en 2016, soit 22 % de moins qu'en 1990. Parmi les grands pays européens, la France émet le moins de dioxyde de carbone (CO₂) par unité d'énergie. Ce résultat s'explique par le poids important des énergies non fossiles, et notamment du nucléaire, dans le bouquet énergétique national. L'Allemagne émet deux fois plus de CO₂ par unité d'énergie que la France et a assez peu réduit son **intensité carbone** depuis 1990, malgré l'essor important des énergies renouvelables. Ce pays est pénalisé par son niveau élevé de consommation de charbon, forme d'énergie au contenu en CO₂ très élevé. En raison notamment de leurs bouquets dominés par le gaz, moins émetteur que le charbon et le pétrole, le Royaume-Uni et l'Italie émettent moins de CO₂ par unité d'énergie que l'Allemagne. Leurs émissions unitaires se rapprochent du niveau de l'Espagne, plus utilisatrice d'énergies décarbonées mais aussi plus dépendante du pétrole. ■

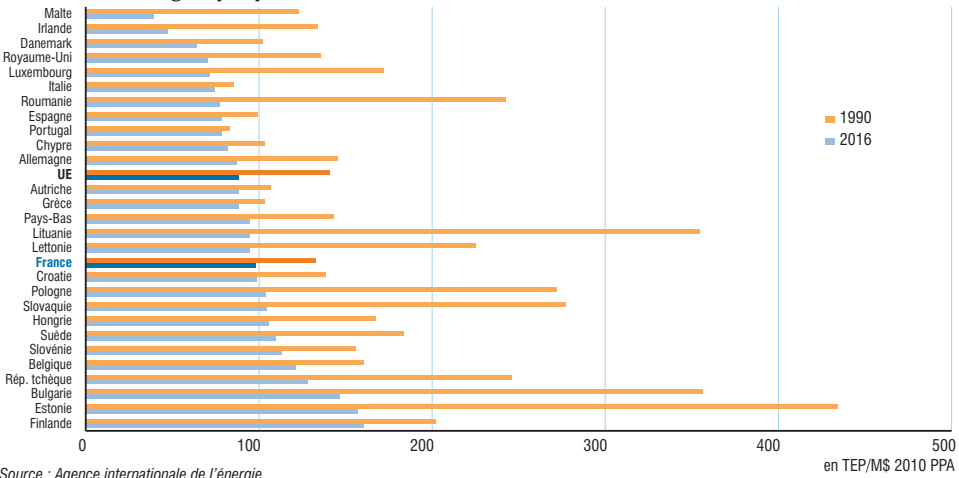
Définitions

Tonne équivalent pétrole (TEP), **intensité énergétique finale**, **PIB**, **parité de pouvoir d'achat** (PPA), **intensité énergétique primaire**, **bouquet énergétique**, **cogénération**, **énergies renouvelables**, **énergie primaire**, **intensité carbone** : voir *annexe Glossaire*.

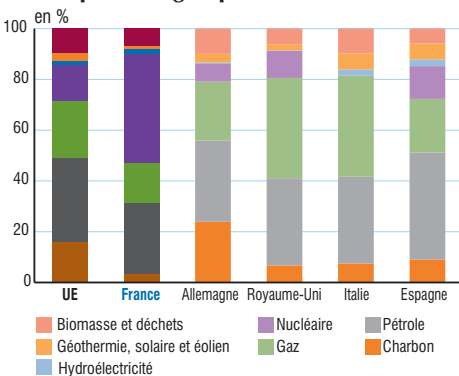
1. Intensité énergétique finale en 1990 et 2016



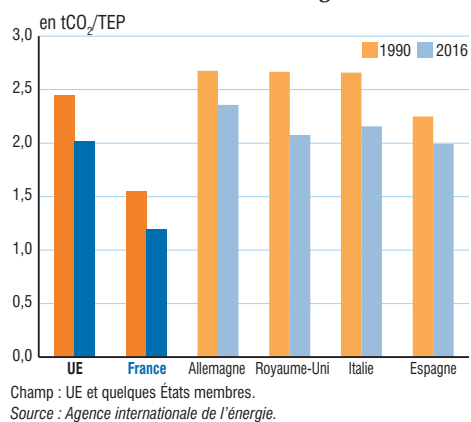
2. Intensité énergétique primaire en 1990 et 2016



3. Bouquet énergétique en 2016



4. Intensité carbone de l'énergie



7.3 Transports

Fin 2016, le réseau routier français mesure 1,1 million de kilomètres (km), dont 11 610 km d'autoroutes et 9 580 km de routes nationales, soit une densité de 318 km pour 1 million d'habitants pour les routes structurantes (autoroutes et routes nationales). La France dispose d'un réseau routier total particulièrement long et sa densité est forte, comparée à celle des pays limitrophes. Son réseau structurant est moins long et moins dense qu'en Allemagne ou en Espagne, mais plus dense qu'au Royaume-Uni.

Le réseau ferroviaire français mesure 28 360 km et sa densité est de 425 km pour un million d'habitants. La densité est comparable à celle du réseau ferroviaire de l'Allemagne. Le réseau ferroviaire français est le deuxième réseau le plus long d'Europe.

Directement liés à la géographie des pays, les réseaux fluviaux sont présents dans les États de l'Union européenne (UE) où passent de grands fleuves (Rhin, Elbe, Danube, Seine, Rhône) et le canal Albert. Avec 4 770 km, le réseau fluvial navigable français est le quatrième d'Europe, derrière la Finlande, l'Allemagne et les Pays-Bas. Cependant, le réseau fluvial finlandais, bien que de grande taille, est atypique : il est peu utilisé pour le transport de marchandises et n'est pas raccordé aux réseaux fluviaux des autres pays européens.

En 2016 en France, 328 milliards de **tonnes-kilomètres** de marchandises ont été transportées, hors oléoducs. La route représente 86 % du transport terrestre de marchandises sur le territoire français, le transport ferroviaire 11 % et le transport fluvial 3 %. Par comparaison, dans l'ensemble de l'UE, le transport routier représente 76 % des transports terrestres de marchandises, le transport ferré 17 % et le fluvial 6 %. En France, comme dans le reste de l'UE en moyenne, les **parts**

modales évoluent peu depuis 2009-2010. En 2016, 39 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports français sont issues de la circulation de véhicules utilitaires ou lourds.

En 2016, le pavillon routier français (c'est-à-dire les poids lourds immatriculés en France) assure 8 % du transport européen par la route et représente 2 % de l'activité internationale des pavillons européens. L'activité internationale des pavillons européens est d'ailleurs en croissance, soutenue par le dynamisme des pavillons des pays de l'est de l'Europe à l'international (+ 11 % en 2016 par rapport à 2015), en particulier de l'activité internationale du pavillon polonais (+ 18 % en 2016).

En 2016, 932 milliards de **voyageurs-kilomètres** ont été réalisés sur le territoire français. Le transport individuel en véhicule particulier représente 81 % du transport de voyageurs, le transport ferré 11 %, le transport en autobus, autocars et tramways 6 % et le transport aérien intérieur 2 %. Entre 2000 et 2016, la part du transport individuel a toutefois perdu 1,7 point, tandis que le transport par autocars, autobus et tramway a augmenté de 0,4 point et le transport ferré de 1,4 point. Plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports sont issues de la circulation de voitures particulières.

En France, les transports en commun, hors transport aérien et trajets en métro, représentent 17 % de l'ensemble du transport de voyageurs en 2015-2016. La France se place ainsi au-dessus de l'Allemagne ou du Royaume-Uni, mais légèrement au-dessous de la moyenne européenne. Depuis 2000, la part modale des transports en commun est quasi stable sur le périmètre actuel de l'UE à 28 pays (autour de 17 %). ■

Définitions

Tonne-kilomètre : elle correspond au transport d'une tonne de marchandises sur un kilomètre.

Part modale : elle rapporte le transport de chacun des modes (transport routier, transport ferroviaire, etc.) au transport total de marchandises ou de voyageurs.

Voyageur-kilomètre : il correspond au transport d'un voyageur sur un kilomètre.

Pour en savoir plus

- *Les comptes des transports en 2017*, coll. « Datalab », août 2018.
- « Le transport routier de marchandises européen en 2016 », *Datalab Essentiel* n° 37, février 2018.

1. Longueur et densité des réseaux de transports en Europe en 2016

en kilomètres et en kilomètres pour un million d'habitants

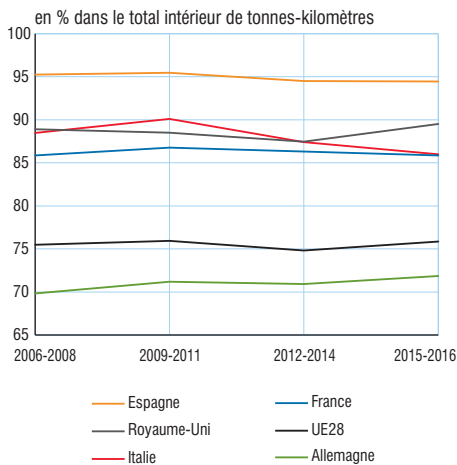
	Réseau routier structurant ¹		Réseau ferroviaire		Réseau navigable fréquenté	
	Longueur	Densité	Longueur	Densité	Longueur	Densité
Allemagne	51 064	621	38 466	468	7 675	93
Autriche	5 491	631	351	40
Bulgarie	19 902	2 782	4 029	563	470	66
Chypre	5 694	6 712	///	///
Croatie	8 247	1 968	2 604	621	1 017	243
Espagne	30 390	654	16 167	348	///	///
Estonie	16 739	12 720	1 161	882
Finlande	77 981	14 211	5 926	1 080	8 136	1 483
France	21 197	318	28 364	425	4 773	72
Hongrie	31 986	3 254	7 811	795	1 864	190
Irlande	5 306	1 123	1 931	409	///	///
Italie	28 629 ²	471 ²	16 788	277	1 562	26
Lettonie	20 073	10 195	1 860	944
Lituanie	21 244	7 355	1 911	662	485	168
Luxembourg	998	1 732	275	477
Pays-Bas	3 417	201	3 058	180	6 256	368
Pologne	21 028	554	19 132	504	3 655	96
Portugal	2 546	246	///	///
Rép. tchèque	7 030	666	9 564	906	720	68
Roumanie	17 612	891	10 774	545	1 779 ²	90 ²
Royaume-Uni	12 267 ³	191 ³	16 253	249	1 050	16
Slovaquie	4 043	745	3 206	591	172	32
Slovénie	6 709	3 250	1 209	586	///	///
Suède	15 694	1 593	10 882	1 105	///	///

1. Autoroutes et routes nationales. 2. Données 2015. 3. Données 2014.

Note : les données pour la Belgique, le Danemark, la Grèce et Malte ne sont pas disponibles.

Sources : Eurostat, extraction des données en août 2018 ; SDES pour la France.

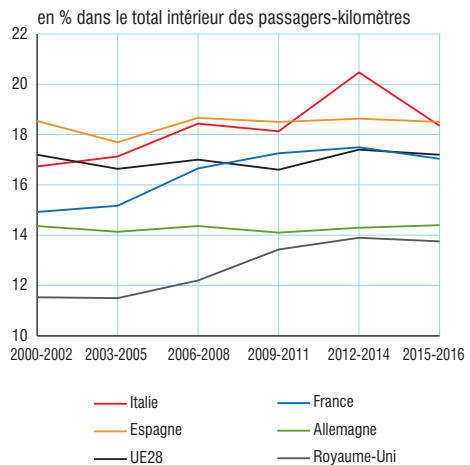
2. Part modale de la route dans le transport de marchandises



Note : donnée 2015 pour le Royaume-Uni.

Source : Eurostat, extraction des données en août 2018.

3. Part modale des transports en commun dans le transport de voyageurs



Champ : transport en autocar, autobus et train ; sauf métro et transport aérien.

Sources : Eurostat, extraction des données en août 2018 ; SDES pour les données de la France.

Annexe



Activités tertiaires marchandes

Elles regroupent le commerce, les transports, l'information-communication, les activités financières et d'assurance, les activités immobilières, les activités spécialisées scientifiques et techniques et les activités administratives et de soutien.

Années de vie en bonne santé

Elles sont calculées à l'aide des statistiques relatives à la mortalité et aux données auto-déclarées sur les limitations d'activité perçues (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie – SRCV / EU-SILC, ces dernières pouvant être affectées par la perception subjective des répondants, ainsi que par leur origine sociale et culturelle). De plus, le **dispositif EU-SILC** ne couvre pas les résidents des établissements, susceptibles d'être plus limités dans leurs activités quotidiennes que les personnes vivant à leur domicile ou au domicile d'un proche. En outre, des différences dans la formulation des questions peuvent exister entre pays et dans le temps et expliquer certains écarts.

Autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT)

Ils désignent notamment les résidences hôtelières et de tourisme, les villages de vacances, les maisons familiales et les auberges de jeunesse.

Autres modes de garde

Ils comprennent les nourrices, assistantes maternelles et gardes à domicile, ainsi que la garde par les grands-parents, amis, voisins ou relations.

Bouquet énergétique

Répartition de la consommation d'**énergie primaire** entre sources d'énergie.

Branche agricole

Regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture), élevage d'animaux, activités de travaux agricoles à façon, chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon.

Cogénération

Production simultanée d'électricité et de chaleur.

Communauté économique européenne (CEE)

Créée en 1957 par le traité de Rome, la Communauté économique européenne (CEE) poursuit l'œuvre de construction européenne entreprise par la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). La CEE prévoyait la coopération économique, l'abolition progressive des barrières douanières entre les pays membres et la mise en place de tarifs douaniers communs avec l'extérieur. Rassemblant dès 1957 six pays (France, République fédérale d'Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg), la CEE s'élargit en 1973 avec l'entrée du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark, puis en 1981 avec celle de

la Grèce, et en 1986 avec celle de l'Espagne et du Portugal. En 1990, l'Allemagne est réunifiée. Pour la CEE, il ne s'agit pas d'un nouvel élargissement, mais d'une extension de la RFA. Aucune procédure d'adhésion n'est nécessaire, mais des modifications institutionnelles ont tenu compte du poids nouveau de l'Allemagne. La CEE reste en place jusqu'à l'application du **traité de Maastricht** le 1^{er} janvier 1993 prévoyant une monnaie unique et une citoyenneté européenne. Elle laisse alors la place à l'**Union européenne** (UE).

Consommation effective des ménages

Voir **Dépenses de consommation des ménages**

Consommation finale d'énergie

Elle correspond à l'énergie livrée au consommateur pour sa consommation finale (essence à la pompe, électricité au foyer, etc.).

Consommation finale brute d'énergie

Somme de la consommation finale d'énergie, des pertes de réseau et de l'électricité, ou de la chaleur consommée par la branche énergie pour produire de l'électricité ou de la chaleur.

Consommation intérieure apparente de matières (DMC, *domestic material consumption*)

Elle est égale à la somme des flux de matières extraites du territoire et celles importées, réduite des flux de matières exportées. Elle correspond ainsi à la quantité de matières consommées par la population présente sur le territoire pour ses besoins propres.

Construction

Ce secteur regroupe la construction de bâtiments, le génie civil et les travaux de construction spécialisés.

Contributions publiques

Versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de protection sociale. Elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas des recettes affectées.

Coût du travail (ou coût de la main-d'œuvre)

Il comprend l'ensemble des dépenses encourues par les employeurs pour l'emploi de salariés. Il comprend, en plus des salaires et traitements bruts, les cotisations sociales à la charge de l'employeur (sécurité sociale, chômage, retraite, prévoyance, indemnités de départ), que celles-ci soient obligatoires, conventionnelles ou facultatives, nettes d'exonérations comme les allègements de cotisations sociales ; les frais de formation professionnelle (taxe d'apprentissage, contributions patronales au financement de la formation professionnelle) ; d'autres dépenses liées à l'emploi de salariés comme les frais de recrutement ; les taxes et les impôts relatifs à l'emploi et aux salariés, déduction faite des subventions perçues par l'employeur et destinées à favoriser l'emploi (**CICE** notamment).

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Entré en vigueur en janvier 2013, ce crédit d'impôt allège le **coût du travail** au titre d'une subvention au bénéfice de l'employeur à hauteur de 4 % de l'ensemble de la masse salariale inférieure à 2,5 Smic en 2013, de 6 % à partir de janvier 2014, de 7 % à partir de janvier 2017, et, dans les départements et régions d'outre-mer (Drom) uniquement, de 7,5 % à partir de janvier 2015 et de 9 % à partir de janvier 2016.

Critères de convergence du traité de Maastricht

Critères fondés sur des indicateurs économiques que doivent respecter les pays membres de l'**Union européenne** candidats à

l'entrée dans la **zone euro**. Ces critères furent établis lors du **traité de Maastricht**, signés par les membres de l'Union européenne le 7 février 1992. Les cinq critères sont définis dans l'article 121 du traité instituant la Communauté européenne. Ils imposent la maîtrise de l'inflation, de la dette publique et du déficit public, la stabilité du taux de change et la convergence des taux d'intérêt. Concernant la stabilité des prix, le taux d'inflation d'un État membre donné ne doit pas dépasser de plus de 1,5 point celui des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix. Sur la situation des finances publiques, le déficit public annuel ne doit pas excéder 3 % du PIB de l'année n-1 et la dette publique, 60 % du PIB de l'année n-1. Concernant le **taux de change**, il est interdit de dévaluer sa monnaie ; ceci fut rendu obsolète avec le passage à l'euro pour les pays de la zone euro. En outre, l'État membre doit avoir participé au mécanisme de taux de change du système monétaire européen (SME) sans discontinuer pendant les deux années précédant l'examen de sa situation, sans connaître de tensions graves. Quant aux **taux d'intérêt** à long terme, ils ne doivent pas excéder de plus de 2 % ceux des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix. L'appréciation du non-respect de ces critères a été assouplie en mars 2005, sous l'impulsion de l'Allemagne et de la France, sous la justification de tenir compte de la situation économique et des réformes structurelles engagées. Un dépassement « exceptionnel et temporaire » est désormais autorisé.

Décohabitation

Le fait qu'un individu quitte le logement qu'il partageait avec d'autres personnes, le plus souvent ses parents.

Déchets

Est considéré comme déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau,

produit abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon.

Déficit public

Voir **Solde des administrations publiques**

Dépenses courantes de santé au sens international (DCSi)

Elles sont l'agrégat le plus pertinent pour les comparaisons internationales dans le cadre du système international des comptes de la santé (*System of Health Accounts – SHA*), commun à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et à Eurostat. La DCSi correspond à la dépense de consommation finale de biens et de services de santé. Elle comprend les dépenses hospitalières, de soins de ville, de transports et de biens médicaux, de soins de longue durée, les autres dépenses en faveur des malades, les subventions au système de soins nettes des remises conventionnelles et une partie de la prévention institutionnelle et des coûts de gestion.

Les données sont révisées régulièrement. En particulier, le périmètre français a été élargi en 2018 afin d'inclure les frais d'hébergement en établissements de soins de longue durée.

Dépenses de consommation des ménages

Elles correspondent aux dépenses supportées directement par les ménages. Elles excluent la part prise en charge par la collectivité. La **consommation effective** tient compte de l'ensemble des biens et services consommés par les ménages, que ces derniers financent intégralement ou partiellement cette dépense. Dans le système de comptabilité nationale, deux concepts de consommation des ménages sont distingués :

– la « dépense de consommation finale des ménages » recouvre les seules dépenses que les ménages supportent directement pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins. Elle inclut la part des

dépenses de santé, d'éducation, de logement restant à leur charge après remboursements éventuels ainsi que les loyers imputés, loyers fictifs que les propriétaires auraient à payer s'ils étaient locataires du logement qu'ils occupent. Par contre, elle exclut les dépenses de consommation remboursées par la Sécurité sociale ou prises en charge par certaines allocations (par exemple les allocations logement) ;

– la consommation finale effective des ménages inclut tous les biens et les services acquis par les ménages résidents pour la satisfaction de leurs besoins, que ces acquisitions aient fait, ou non, l'objet d'une dépense de leur part. Elle comprend donc, en plus des biens et des services acquis par leurs propres dépenses de consommation finale, les biens et les services qui, ayant fait l'objet de dépenses de consommation individuelle des administrations publiques ou des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), donnent lieu à des transferts sociaux en nature de leur part vers les ménages.

Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)

La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année). Une partie (**DIRDA**) est exécutée par les administrations (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, centres hospitaliers universitaires, centres de lutte contre le cancer, organismes de recherche, associations et fondations, notamment) ; l'autre (**DIRDE**) par les entreprises.

Dépenses des ménages liées au logement

Elles incluent les dépenses relatives au logement et à son équipement (loyers, chauffage, eau,

électricité, gaz, entretien courant de l'habitation, meubles, etc.), y compris les loyers imputés.

Les dépenses de logement totalisent les dépenses courantes de logement que les ménages consacrent à l'usage de leur logement et les dépenses d'investissement des propriétaires occupants ou des bailleurs.

Les dépenses courantes incluent les dépenses que les ménages consacrent à l'usage courant de leur logement (consommation associée au service de logement). Elles couvrent les loyers que doivent acquitter les locataires, les loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement (loyers imputés), les dépenses d'énergie pour se chauffer et s'éclairer ainsi que les charges. Elles incluent également les redevances des locaux d'hébergement collectif et les charges acquittées par les propriétaires de logements vacants.

Les dépenses d'investissement englobent les dépenses destinées à accroître le parc de logements ou à prolonger sa durée de vie, c'est-à-dire les dépenses d'acquisition de logements et de travaux, nettes des cessions de logements anciens.

Dépense de protection de l'environnement

Elle mesure l'effort financier que consacrent les différents agents à la prévention, la réduction ou la suppression des dégradations de l'environnement.

Dépenses de protection sociale

Elles comprennent la fourniture des **prestations sociales**, les coûts administratifs et autres dépenses. La fourniture de prestations en représente l'essentiel.

Dettes notifiées des administrations publiques (dette publique)

Elle correspond à l'ensemble des passifs souscrits par les administrations publiques

sous forme de dépôts, crédits et titres obligataires. La dette publique notifiée exclut donc notamment les dettes commerciales, les autres comptes à payer ainsi que les passifs souscrits sous forme de produits financiers dérivés. Elle est évaluée en valeur de remboursement (et non en valeur de marché), brute (les actifs détenus par les administrations publiques ne sont pas déduits) et consolidée (les dettes des administrations publiques envers d'autres administrations publiques ne sont pas comptabilisées).

Dispositif EU-SILC

(European Union Statistics on Income and Living Conditions)

Le système statistique EU-SILC a pour vocation de permettre la production d'indicateurs structurels sur la répartition des revenus, de la pauvreté et de l'exclusion comparables pour les pays de l'**Union européenne**. Il s'inscrit dans le programme d'action communautaire de lutte contre l'exclusion sociale et fournit le matériau statistique au rapport de synthèse annuel de la Commission européenne sur ces questions. Il a également pour finalité de mettre à disposition des chercheurs une base de microdonnées sur les revenus et conditions de vie, afin qu'ils puissent mener des études comparatives sur les inégalités et le rôle des politiques sociales et fiscales dans la redistribution.

Le règlement européen établit un cadre commun pour la production systématique de statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie, englobant des données transversales et longitudinales. Ce cadre réglementaire, qui assigne pour objectif fondamental à l'opération de disposer de statistiques comparables pour tous les États membres, inclut également que des rapports sur la qualité des données et des indicateurs structurels soient établis chaque année.

Le règlement prévoit des domaines « primaires » traités chaque année (données de base, revenus, exclusion sociale, travail,

logement, éducation, santé) et des domaines « secondaires » sur des thèmes variables (privations matérielles, endettement, partage des ressources au sein du ménage, etc.), qui ont été définis à l'initiative de la Commission à partir de 2005.

Durée habituelle hebdomadaire du travail

Elle s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.) et inclut donc toutes les heures supplémentaires régulières dites « structurelles ». Pour les comparaisons entre pays européens, Eurostat recommande d'utiliser cette durée plutôt que la durée annuelle effective, notamment en raison de difficultés méthodologiques liées à l'harmonisation des questionnaires et des modes de collecte.

Écart de salaire horaire entre femmes et hommes (*gender pay gap*)

Différence entre le salaire horaire brut moyen des hommes salariés et celui des femmes salariées rapportée à celui des hommes salariés.

Effort de recherche d'un pays

Il est mesuré par le ratio DIRD/PIB.

Emploi à durée limitée

Emplois qui ont un terme fixé, défini dans le contrat de travail qui lie le salarié à son employeur. À partir de l'enquête Emploi, ils sont mesurés en regroupant les contrats à durée déterminée (CDD ; dont ceux en contrats aidés), les missions d'intérim et les contrats d'apprentissage.

Empreinte carbone

Elle représente les émissions de CO₂ induites, en France et à l'étranger, par la consommation

de ses habitants ; elle couvre à la fois les émissions directes de cette population et les émissions indirectes, liées à la production et au transport des biens et services qu'elle consomme, que ceux-ci soient produits en France ou à l'étranger.

Énergie finale

Énergie consommée par les utilisateurs finals, ménages ou entreprises (hors branche de l'énergie).

Énergie primaire

Énergie tirée de la nature (soleil, fleuves, vent) ou contenue dans les produits énergétiques tirés de la nature (comme les combustibles fossiles ou le bois) avant transformation.

Énergies renouvelables

Énergies dérivées de processus naturels en perpétuel renouvellement. Il existe plusieurs formes d'énergies renouvelables, notamment l'énergie générée par le soleil (photovoltaïque ou thermique), le vent (éolienne), l'eau des rivières et des océans (hydraulique, marémotrice, etc.), la biomasse, qu'elle soit solide (bois et **déchets** d'origine biologique), liquide (biocarburants) ou gazeuse (biogaz) ainsi que la chaleur de la terre (géothermie).

Équivalent temps plein (ETP)

Nombre total d'**heures travaillées** dans l'activité considérée, divisée par la moyenne annuelle des heures travaillées dans les emplois à plein temps. Ce calcul revient, par exemple, à comptabiliser deux emplois à mi-temps comme un seul emploi en équivalent temps plein.

Espérance de vie à la naissance

Elle mesure la durée de vie moyenne – autrement dit l'âge moyen au décès – d'une

génération fictive née et soumise aux conditions de mortalité de l'année considérée. Elle caractérise donc la mortalité indépendamment de la structure par âge de la population.

Espérance de vie sans incapacité à la naissance et à 65 ans (EVSI)

Elle mesure le nombre d'années qu'une génération fictive peut espérer vivre sans incapacité en étant soumise, à chaque âge, aux conditions de mortalité et de morbidité par âge de l'année d'observation. Cette espérance de vie, aussi appelée « en bonne santé », est fondée sur les déclarations des personnes concernées et souffre donc de biais liés à la perception de leur propre santé.

Étranger

Personne résidant habituellement dans un pays et citoyenne d'un autre pays, que ce soit un État membre de l'**Union européenne** ou non.

Europe 2020

Stratégie de croissance sur dix ans de l'**Union européenne**. Elle ne se limite pas à résoudre la crise qui continue de toucher l'économie de nombreux pays européens ; elle vise également à combler les lacunes de notre modèle de croissance et à mettre en place les conditions d'une croissance plus intelligente, plus durable et plus inclusive. Pour rendre cette finalité plus tangible, l'Union européenne s'est fixé cinq objectifs clés, à atteindre d'ici la fin de la décennie. Ils touchent à l'emploi, à l'éducation, à la recherche et à l'innovation, à l'inclusion sociale et à la réduction de la pauvreté, ainsi qu'au changement climatique et à l'énergie.

Faible niveau de maîtrise

(de compétences)

Dans la répartition des élèves par groupes de niveau à partir de Pisa, les élèves avec un

faible niveau de maîtrise sont ceux qui sont classés en dessous du niveau 2, qui est le « le seuil de compétence à partir duquel les élèves commencent à faire preuve de compétences qui leur permettront de participer de manière efficace et productive à la vie de la société ».

Gains de productivité apparente du travail

Évolution en volume de la **productivité « apparente du travail »**.

Groupes socio-économiques européens

(*European socio-economic Groups, EseG*)

Outil de classification européenne qui allie l'économique et le social et permet d'analyser et de comparer les sociétés de l'**Union européenne**. Cette nomenclature comprend neuf groupes dont sept concernent la **population active**. Elle est construite à partir de la profession exprimée dans la classification internationale du travail et des professions (CITP en français ; Isco en anglais) révisée en 2008 et du statut de l'emploi (salarié ou non). Les personnes qui n'ont pas d'emploi sont classées en fonction de leur ancienne profession lorsque c'est possible ou selon leur statut actuel (étudiant, retraité, etc.).

Les groupes sont : 1. Cadres dirigeants, 2. Professions intellectuelles et scientifiques, 3. Professions intermédiaires salariées, 4. Petits entrepreneurs, 5. Employés qualifiés, 6. Ouvriers qualifiés salariés, 7. Professions salariées peu qualifiées, 8. Retraités, 9. Autres personnes sans emploi. Certains groupes peuvent avoir des appellations proches de celles de la nomenclature française (la PCS) mais recouvrir une réalité différente.

Heures travaillées

Les heures travaillées incluent toutes les heures effectivement travaillées, hors congés et absences, quelle qu'en soit la raison. À

l'inverse, les heures rémunérées couvrent également les congés payés. Elles sont mesurées à partir de l'enquête Emploi.

Horaires atypiques

Ils concernent les personnes déclarant avoir travaillé le soir, la nuit (dont la délimitation des plages horaires correspondantes varie légèrement d'un pays à l'autre), le samedi ou le dimanche, au cours des quatre semaines qui précèdent l'enquête.

Impôts et taxes affectés

Ils désignent l'ensemble de la fiscalité affectée aux dépenses sociales (comme en France la contribution sociale généralisée - CSG, les taxes sur les tabacs et alcools, etc.).

Indicateur conjoncturel de fécondité

Il correspond à la somme des taux de fécondité par âge d'une année donnée. Cette somme indique le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une génération fictive de femmes qui auraient pendant leur vie féconde (15-50 ans) les taux de fécondité par âge de l'année considérée.

Indice de Gini

Indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (par exemple de revenu ou de patrimoine) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tous les individus ont le même revenu ou le même patrimoine), la valeur 1 à l'inégalité extrême (un individu possède tout, les autres n'ayant rien).

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)

Indicateur permettant d'apprécier le respect du critère de convergence portant sur la

stabilité des prix, dans le cadre du traité de l'**Union européenne**, le **traité de Maastricht**. Pour la France, le territoire national économique comprend la France métropolitaine et les départements et régions d'outre-mer (Drom), à l'exclusion des collectivités d'outre-mer. Cet indice est conçu expressément à des fins de comparaison internationale. Les méthodes utilisées par les États membres de l'Union européenne pour calculer leur indice de prix national peuvent être différentes. Elles ne permettent donc pas de comparer correctement la hausse des prix de ces pays. C'est pourquoi les indices de prix à la consommation harmonisés sont calculés avec des méthodes et un contenu assurant une meilleure comparabilité. La différence essentielle avec l'indice des prix à la consommation national français tient dans le traitement de la protection sociale et de l'enseignement. En effet, dans l'IPCH, seule la part à la charge du consommateur (après remboursement) est prise en compte.

Industrie

Ce secteur regroupe industries extractives, industrie manufacturière, production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, production et distribution d'eau, assainissement, gestion des **déchets** et dépollution.

Inflation

Perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix. Elle doit être distinguée de l'augmentation du coût de la vie. La perte de valeur des unités de monnaie est un phénomène qui frappe l'économie nationale dans son ensemble, sans discrimination entre les catégories d'agents. Pour évaluer le taux d'inflation on utilise l'indice des prix à la consommation (IPC). Cette mesure n'est pas complète, le phénomène inflationniste couvrant un champ plus large que celui de la consommation des ménages.

Intensité carbone de l'énergie

Rapport entre les émissions de CO₂ et la consommation d'**énergie primaire**.

Intensité énergétique finale

Rapport entre la **consommation finale d'énergie** et le PIB.

Intensité énergétique primaire

Rapport entre la consommation primaire d'énergie et le PIB.

Intensité de la pauvreté

Indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite « intense », au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté. Afin de disposer de statistiques comparables entre les pays européens, les données sur la pauvreté et les inégalités sont calculées à partir du **dispositif EU-SILC**. Le champ de cette enquête pour la France est l'ensemble des personnes vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

Intensité touristique

Elle est mesurée en rapportant les **nuitées** touristiques à la population résidente.

Logement inconfortable

La notion est approchée à l'aide du taux de privation grave de logement défini par Eurostat comme le pourcentage de la population vivant dans un logement surpeuplé et qui présente simultanément au moins l'un des trois défauts suivants : absence de baignoire

(ou de douche) et de toilettes, toit qui fuit, logement sombre.

Niveau de vie

Revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation**. Le niveau de vie est le même pour toutes les personnes du ménage.

Nuitées

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement touristique. Un couple séjournant trois nuits consécutives dans un établissement compte pour six nuitées, de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Objectifs de développement durable (ODD)

En 2015, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté 17 objectifs de développement durable (ODD). Ces objectifs universels fixés à l'horizon 2030 couvrent les trois dimensions du développement durable : sociale, économique et environnementale ; ils concernent tous les pays ou tous les acteurs.

- ODD 1 : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
- ODD 2 : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.
- ODD 3 : donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges.
- ODD 4 : veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
- ODD 5 : réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
- ODD 6 : garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

– ODD 7 : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.

– ODD 8 : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

– ODD 9 : mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

– ODD 10 : réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.

– ODD 11 : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

– ODD 12 : instaurer des modes de consommation et de production durables.

– ODD 13 : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

– ODD 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

– ODD 15 : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

– ODD 16 : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

– ODD 17 : revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat.

L'évaluation des progrès réalisés par l'**Union européenne** dans l'atteinte des objectifs fixés au niveau mondial est réalisée par Eurostat au moyen d'une centaine d'indicateurs adaptés aux politiques de l'Union européenne, notamment celles qui relèvent de la stratégie **Europe 2020**. Un rapport

statistique est produit chaque année sur la base de ces indicateurs.

Pacte de responsabilité et de solidarité

Il comprend deux volets : un volet « solidarité » en faveur du pouvoir d'achat des ménages modestes et un volet « compétitivité » destiné aux entreprises, mis en place fin 2013.

Le volet « compétitivité » consiste en trois types de mesures : baisse du **coût du travail**, baisse des impôts sur les entreprises et simplification de la vie des entreprises.

Les mesures en termes de baisse du coût du travail sont :

- baisse des cotisations familiales pour les travailleurs indépendants : leurs cotisations baissent de 3,1 points depuis le 1^{er} janvier 2015 ;

- maintien et majoration de l'exonération des cotisations patronales versées aux Urssaf, hors cotisations d'assurance chômage, pour les salaires au niveau du Smic (ancienne « réduction Fillon ») ;

- baisse de 1,8 point des cotisations familiales sur les salaires jusqu'à 1,6 fois le Smic, depuis le 1^{er} janvier 2015 ; élargissement de cette mesure aux salaires compris entre 1,6 à 3,5 Smic depuis le 1^{er} avril 2016.

Paramètre déclassant

Un paramètre est dit « déclassant » pour une masse d'eau quand ses concentrations dépassent au moins une des normes de qualité environnementale établies au niveau de l'**Union européenne** pour ce paramètre.

Parité de pouvoir d'achat (PPA)

Taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite « **standard de pouvoir d'achat** » (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaires dans des pays

différents pour se procurer un même panier de biens et services.

Parlement européen

Depuis 1979, les citoyens de l'**Union européenne** élisent leurs représentants au Parlement européen au suffrage universel direct, pour cinq ans, suivant une procédure qui n'est pas uniforme mais qui satisfait à certaines règles communes. En France, comme prévu par la loi du 11 avril 2003, les scrutins de 2004, 2009 et 2014 se sont tenus au sein de huit circonscriptions interrégionales (Nord-Ouest, Ouest, Est, Sud-Ouest, Sud-Est, Massif central-Centre, Île-de-France, Outre-mer), les sièges à pourvoir étant répartis entre elles suivant leur population. La loi du 25 juin 2018 modifie ce mode de scrutin et rétablit une seule circonscription nationale pour l'organisation des élections européennes de 2019 en France. Comme actuellement, les eurodéputés français seront élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour ; les listes ayant recueilli moins de 5 % des voix ne seront pas admises à la répartition des sièges.

Part modale

Elle rapporte le transport de chacun des modes (transport routier, transport ferroviaire, etc.) au transport total de marchandises ou de voyageurs.

Pauvreté monétaire

Une personne est considérée comme pauvre au sens monétaire lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de son pays. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil à 60 % du niveau de vie médian. Afin de disposer de statistiques comparables entre les pays européens, les données sur la pauvreté et les

inégalités sont calculées à partir du **dispositif EU-SILC**. Le champ de cette enquête pour la France est l'ensemble des personnes vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

Personne vivant chez ses parents (ou cohabitant)

Personne qui vit habituellement, c'est-à-dire au moins un mois dans l'année, dans le logement de ses parents ou de ses grands-parents.

Places-lits

Nombre maximum de personnes qu'une chambre, une place de camping ou un appartement dans une résidence peuvent accueillir pour la nuit.

Population active

Elle regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Prestations sociales

Transferts versés à des individus ou des ménages afin de réduire la charge financière que représente la protection contre les principaux risques sociaux (vieillesse et survie, santé, maternité - famille, chômage, logement et exclusion sociale).

Primo-demande d'asile

Demande de protection internationale déposée pour la première fois par une personne dans un État.

Productivité « apparente du travail »

Elle ne tient compte que du seul facteur travail comme ressource mise en œuvre. Le terme « apparente » rappelle que la productivité

dépend de l'ensemble des facteurs de production et de la façon dont ils sont combinés. La productivité horaire apparente du travail est le rapport de la richesse créée mesurée par la valeur ajoutée au nombre d'**heures travaillées**.

Produit intérieur brut (PIB)

Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières :

– le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ;

– le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ;

– le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

Projection de population

Elle fournit une image de ce que pourrait être la population à venir, à partir de la connaissance du passé et en prenant, pour le futur, des hypothèses sur trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations.

Rapport interdécile

Rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1). Cet indicateur d'inégalités met en évidence l'écart entre le **niveau de vie** plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le niveau de vie des 10 % des ménages les plus modestes.

Ratio de dépendance

Rapport entre la population âgée de 65 ans ou plus et celle âgée de 15 à 64 ans.

Ratio (100-S80)/S20

Indicateur de concentration qui met en évidence les écarts entre la masse des **revenus disponibles** par **unité de consommation** détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres. Afin de disposer de statistiques comparables entre les pays européens, les données sur la pauvreté et les inégalités sont calculées à partir du **dispositif EU-SILC**. Le champ de cette enquête pour la France est l'ensemble des personnes vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

Revenu disponible

Il comprend l'ensemble des revenus, après impôts directs et **prestations sociales**, à la disposition du ménage pour consommer et épargner.

Salaire brut

Il correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié avant déduction des cotisations de sécurité sociale à sa charge, de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Solde des administrations publiques (excédent ou déficit public)

Il correspond au solde du compte de capital en comptabilité nationale. Il intègre non seulement les dépenses courantes de fonctionnement et les opérations de redistribution, mais aussi l'investissement et les autres dépenses en capital. Le périmètre des administrations publiques correspond

à l'ensemble des entités contrôlées par les pouvoirs publics et dont l'activité relève de la production de services non marchands ou de la redistribution.

Solde extérieur

Différence entre la valeur des exportations et celle des importations d'un pays ou d'une zone. Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges de produits (biens et services).

Solde naturel

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) désigne la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Solde migratoire

Il désigne la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité. Depuis que le recensement est annuel (à partir de 2006), il est mesuré indirectement par différence entre l'évolution de la population mesurée à deux recensements successifs et le solde naturel de l'année déduit de l'état civil : on parle alors de solde apparent. Les évolutions de ce solde apparent peuvent refléter des fluctuations des entrées et des sorties, mais également l'aléa de sondage du recensement.

Sortants précoces (du système scolaire)

Jeunes de 18 à 24 ans qui ont au plus le diplôme national du brevet et qui ne suivent aucune formation.

Standard de pouvoir d'achat (SPA)

Unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, un SPA permet d'acheter le même volume de biens et de services dans tous les pays. Cette unité permet des comparaisons en volume significatives des indicateurs économiques entre les pays. Les agrégats exprimés en SPA sont calculés en divisant les agrégats à prix courants et en monnaie nationale par les **parités de pouvoir d'achat** (PPA) respectives. Le niveau d'incertitude caractérisant les prix et les données de comptabilité nationale de base ainsi que les méthodes utilisées pour calculer les PPA impliquent que les différences entre des pays ayant des indices d'une valeur proche ne doivent pas être surinterprétées.

Système « formel » de garde

En France, cela correspond aux crèches, garderies, écoles et centres de loisirs.

Taux de change effectif nominal et réel

Taux de change d'une zone monétaire, mesuré comme une somme pondérée des taux de change avec les différents partenaires commerciaux et concurrents. On mesure le taux de change effectif nominal avec les parités nominales (sans prendre donc en compte les différences de pouvoir d'achat entre les deux devises), et le taux de change effectif réel, avec la prise en compte pour ce dernier des indices de prix et de leurs évolutions. Par exemple, le taux de change effectif nominal de l'euro pour la France est une moyenne pondérée (la pondération étant spécifique à la France) des taux de change de l'euro par rapport aux monnaies des pays concurrents d'une zone donnée (OCDE par exemple). La pondération du taux de change par rapport à un pays de la zone tient compte de la part de marché de la France dans ce pays et des parts de marché de ce pays et de la France dans chacun des marchés tiers. Le taux de

change effectif réel de l'euro pour la France tient compte, outre le taux de change, du rapport des prix à l'exportation de la France avec les pays concurrents de la zone considérée. Une hausse du taux de change effectif nominal (resp. réel) correspond à une dégradation de la compétitivité change (resp. prix).

Taux de chômage (au sens du BIT)

Proportion du nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) dans la **population active**. En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le BIT, un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Taux d'emploi

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler. La population retenue par Eurostat pour le calcul du taux d'emploi est celle âgée de 20 à 64 ans afin de suivre la stratégie **Europe 2020**. Elle est constituée en France des personnes vivant en logement ordinaire en métropole.

Taux d'emploi des récents diplômés

Les récents diplômés sont les jeunes âgés de 20 à 34 ans, diplômés au moins du second cycle de l'enseignement secondaire et ayant quitté le système d'éducation et de formation

depuis trois ans au plus. Le taux d'emploi des récents diplômés est le nombre de récents diplômés en emploi rapporté au nombre de récents diplômés. Cet indicateur mesure l'employabilité des jeunes diplômés.

Taux d'exportation

Rapport entre les exportations et le **PIB**. Il peut être supérieur à 100 %, par exemple parce que des produits importés peuvent être réexportés.

Taux d'intérêt

Pourcentage permettant de calculer la rémunération de la banque sur une somme d'argent prêtée à l'emprunteur. Pour les produits d'épargne et de placement financier, le taux d'intérêt est généralement exprimé par an. Il peut être variable ou fixe. Il peut être brut ou net, c'est-à-dire prendre en compte ou non les frais et la fiscalité.

Taux de marge

Il rapporte l'excédent brut d'exploitation à la valeur ajoutée. Il s'interprète comme la part de la richesse créée qui revient à la rémunération du capital, il constitue le complément de la part de la rémunération du travail dans la valeur ajoutée.

Taux de mortalité standardisé causé par homicide

Le taux est ajusté à une distribution d'âge standard pour comparer les taux de mortalité indépendamment des différences de structures par âge de la population. La source pour les décès par homicide sont les certificats de décès.

Taux de remplacement

Rapport entre le montant de la retraite et celui du dernier revenu d'activité perçu.

Taux de surpeuplement

Il est défini par Eurostat comme le pourcentage de la population vivant dans un logement surpeuplé. Une personne est considérée comme vivant dans un logement surpeuplé si celui-ci ne dispose pas d'un nombre minimal de pièces, soit : une pièce par ménage ; une pièce par couple composant le ménage ; une pièce pour chaque personne célibataire âgée de 18 ans ou plus ; une pièce pour chaque paire de personnes célibataires de même sexe âgées de 12 à 17 ans ; une pièce pour chaque personne célibataire âgée de 12 à 17 ans non incluse dans la catégorie précédente ; une pièce par paire d'enfants âgés de moins de 12 ans. La norme d'Eurostat ne prend pas en compte la superficie des pièces.

Tonne équivalent CO₂

Les différents gaz ne contribuent pas tous à la même hauteur à l'effet de serre. En effet, certains ont un pouvoir de réchauffement global (PRG) plus important que d'autres ou une durée de vie plus longue. Il se mesure relativement au CO₂ (pour lequel il vaut 1) et s'exprime en tonnes équivalent CO₂. Ainsi, pour exprimer les émissions de gaz à effet de serre en tonnes équivalent CO₂, on pondère les émissions de chaque gaz par un coefficient en fonction de son PRG. Par exemple, ce coefficient est de 1 pour le CO₂ ou de 21 pour le méthane (CH₄).

Tonne équivalent pétrole (TEP)

Unité de mesure usuelle de l'énergie, correspondant à l'énergie produite par la combustion d'une tonne de pétrole.

Tonne-kilomètre

Elle correspond au transport d'une tonne de marchandises sur un kilomètre.

Traité de Maastricht

Traité constitutif de l'**Union européenne** qui affirme les objectifs de l'Union. Il a été signé par les douze États membres de la **Communauté économique européenne** à Maastricht (Pays-Bas) le 7 février 1992. Il impose aux États membres de satisfaire simultanément à cinq **critères de convergence** pour participer à la monnaie unique : stabilité des prix, maîtrise du **déficit** et de la **dette publics**, stabilité des changes et caractère durable de la convergence mesuré par le niveau du **taux d'intérêt** nominal à long terme.

Union européenne

Créée le 1^{er} janvier 1993 par l'application du **traité de Maastricht**, l'Union européenne (UE) prend le relais dans la construction européenne de la **Communauté économique européenne** (CEE). L'UE est une union intergouvernementale, mais n'est pas un État destiné à se substituer aux États membres existants. Elle est une entité juridique indépendante des États qui la composent et dispose de compétences propres (politique agricole commune, pêche, politique commerciale, etc.), ainsi que des compétences qu'elle partage avec ses États membres. Elle est reconnue comme étant une organisation internationale. Sur le plan économique, elle dispose d'une union douanière, ainsi que pour les États membres appartenant à la **zone euro** d'une monnaie unique, l'euro. L'Union est donc une structure supranationale hybride empreinte à la fois de fédéralisme et d'intergouvernementalisme. Au 1^{er} janvier 2019, les pays de l'UE sont au nombre de 28.

Union européenne à 15 (UE15)

Elle rassemble entre 1995 et 2004 l'Allemagne (réunifiée), la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Danemark, l'Irlande, le Royaume-Uni, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Autriche, la Finlande et la Suède.

Unité de consommation

Les dépenses d'un ménage de plusieurs personnes ne sont pas strictement proportionnelles au nombre de personnes, grâce aux économies d'échelle issues de la mise en commun de certains biens. Aussi, pour comparer les niveaux de vie de personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu par unité de consommation, à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle la plus utilisée actuellement (dite de l'« OCDE modifiée ») consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Voyageur-kilomètre

Il correspond au transport d'un voyageur sur un kilomètre.

Zone euro

(ou Union européenne et monétaire)

Ensemble géographique constitué par les 19 pays de l'**Union européenne** qui ont adopté l'euro comme monnaie nationale. Plusieurs critères sont nécessaires pour rejoindre la zone euro : il s'agit des **critères de convergence du traité de Maastricht**. La zone euro a été créée en 1999 par 11 des 15 pays que l'UE comptait alors, rejoints par la Grèce en 2001, la Slovaquie en 2007, Chypre et Malte en 2008, la Lettonie en 2014 et la Lituanie en 2015. La Suède et le Danemark ont décidé lors de référendums qu'ils n'adoptaient pas l'euro pour l'instant ; le Royaume-Uni ne participe pas à la monnaie unique. Les 19 États membres constituant la zone euro sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovaquie.

Dans la même collection

Parus

Les entreprises en France, édition 2018
France, portrait social, édition 2018
Tableaux de l'économie française, édition 2019

À paraître

L'économie française, édition 2019
Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2019
L'économie et la société à l'ère du numérique, édition 2019

Imprimerie JOUVE - 1, rue du Docteur Sauvé, 53100 Mayenne

Dépôt légal : avril 2019